


22501927911



Docteur CABANÈS

Les Indiscrétions de l'Histoire

Par l'Auteur du

CABINET SECRET



Hors texte

Sixième Série

PARIS
Albin MICHEL
Éditeur
22, Rue Huyghens

9e MILLE

Les Indiscrétions de l'Histoire

SIXIÈME SÉRIE

DU MÊME AUTEUR

Ouvrages de Médecine historique

Le Cabinet secret de l'Histoire (*4 séries*). Ouvrage complet.
Les Indiscrétions de l'Histoire (*6 séries*). — —
Les morts mystérieuses de l'Histoire (*2 séries*). —
Mœurs intimes du passé (*6 séries*).
Folie d'Empereur.
Fous couronnés.
Une Allemande à la Cour de France.
Poisons et sortilèges (*2 séries*), en collaboration avec le Dr L. Nass.
La Névrose révolutionnaire (en collaboration avec le Dr L. Nass).
Napoléon jugé par un Anglais (*Épuisé*).
L'Histoire éclairée par la Clinique.

Ouvrages d'Histoire médicale

Gayetez d'Esculape (en collaboration avec le Dr Witkowski).
Remèdes d'autrefois.
Remèdes de bonnes femmes (en collaboration avec le Dr J. Barraud).
Les Curiosités de la Médecine (*Épuisé*).
Chirurgiens et blessés à travers l'Histoire.

Monographies médico-littéraires

Balzac ignoré.
La Salle de Garde (Histoire anecdotique des salles de Gardes parisiennes).
Marat inconnu (*Épuisé*).
Souvenirs d'un Académicien sur la Révolution, le premier Empire et la Restauration (Introduction et notes du Dr Cabanès, suivies de la correspondance inédite de Ch. Brifaut). *2 volumes.*

DOCTEUR CABANÈS

Les Indiscrétions de l'Histoire

SIXIÈME SÉRIE

LOUIS XI, JUGÉ PAR L'HISTOIRE, EXPLIQUÉ PAR LA MÉDECINE. — OÙ EST INHUMÉ LOUIS XI ? — COMMENT EST MORT LUTHER. — LES SOURCES D'INSPIRATION MÉDICALES DE MOLIÈRE. — UNE CONSULTATION DE SAINT-SIMON. — COMMENT SE SOIGNAIT VOLTAIRE. — J.-J. ROUSSEAU S'EST-IL SUICIDÉ ? — BONAPARTE A-T-IL FAIT ÉTRANGLER PICHEGRU ? — NAPOLÉON ÉTAIT-IL MALADE A WATERLOO ? — UNE CONVERSATION AVEC SARDOU SUR NAPOLÉON. — LOUIS XVIII ET LES FEMMES. — LA PRISE DE TABAC DE LOUIS XVIII. — LE ROMAN D'UN AVENTURIER : UN AUTRE CHEVALIER D'ÉON.

ALBIN MICHEL, ÉDITEUR
22, RUE HUYGHENS, 22
PARIS

AVANT-PROPOS



DU CONCOURS QUE PEUT PRÊTER LA MÉDECINE A L'HISTOIRE

On a contesté au médecin jusqu'au droit de se livrer à des recherches auxquelles ses études antérieures ne l'auraient nullement préparé et qui échapperaient à sa compétence. L'histoire, si elle autorise parfois le déshabillage, ne saurait, a-t-on dit, se prêter à l'auscultation et les diagnostics rétrospectifs, je cite les propres termes de ceux qui mettent en doute l'utilité de notre intervention, « les diagnostics rétrospectifs n'ont vraiment, au point de vue scientifique, ni garantie, ni intérêt ».

A la première objection un de nos confrères a victorieusement répliqué, en rappelant, avec de nombreux exemples à l'appui, les services que les médecins ont pu rendre et ont déjà rendus à l'histoire. « Les uns, en tant que médecins de souverains, ont, par la relation de l'état morbide de leurs augustes clients, donné souvent la clé de problèmes historiques. D'autres, médecins d'armées, ont fourni

des mémoires qui élucident bien des points dans l'histoire des entreprises militaires auxquelles ils ont assisté... Il est aussi des médecins qui, par leur situation, leurs goûts ou leurs aptitudes, se sont contentés de transmettre aux générations futures la relation générale des faits qui se sont passés sous leurs yeux et de leur temps (1) ». Ceux-là, qu'on pourrait appeler des annalistes, sont légion ; nous ne citerons que les plus notoires.

L'historien de Philippe-Auguste qui, entre parenthèses, s'appelait Rigord, était son propre médecin.

Le moine Richer, qui nous a laissé une des meilleures histoires de son époque, avait de profondes connaissances en médecine (2).

Ne devons-nous pas à Dominique Bourgoing, médecin de Marie Stuart, le journal le plus attachant sur les péripéties du procès et des derniers moments de cette reine ?

Un des historiographes de Louis XIV, Samuel Sorbière, avait préféré à l'étude de la théologie celle de la médecine.

Est-il, enfin, chronique du dix-septième siècle qui ait fourni plus d'aliments à l'histoire que la correspondance du médecin Gui Patin ?

(1) *Du rôle des médecins dans les études historiques*, par le docteur Paul Fabre (de Commentry).

(2) Cf. Brachet, *Pathologie mentale des rois de France*, p. 114 et suiv.

Encore un des nôtres que Gabriel NAUDÉ, le bibliothécaire et bibliophile, qui fut l'inspirateur de Mazarin ; de même que CITOIS, un autre médecin, l'avait été de Richelieu.

Qui veut étudier les phases de la tourmente révolutionnaire ne doit pas ignorer les *Mémoires* du chirurgien-accoucheur LEVASSEUR (de la Sarthe) et surtout les *Notes historiques* de Marc-Antoine BAUDOT.

Qui pourrait se flatter de connaître à fond les épisodes militaires du premier Empire, s'il n'a consulté les ouvrages des chirurgiens LARREY, DESGENETTES et PERCY ? Et, pour l'histoire des dernières années de l'Empereur, les Drs O'MÉARA, WARDEN, ARNOTT, ANTOMMARCHI, ne sont-ils pas des guides informés ?

Si nous faisions une incursion dans les pays voisins, il nous faudrait rappeler les noms de l'Anglais Georges BATE, premier médecin de Cromwell, puis de Charles II, et qui est surtout connu comme auteur d'une *Histoire abrégée des Mouvements d'Angleterre* ; du docteur RIGBY, à la fois naturaliste, agronome et historien.

Rigby, qui visita Paris à la veille de la prise de la Bastille, laisse entrevoir, dans ses *Lettres* (1), vivant et pittoresque récit dont il avait été l'involontaire témoin, les excès sanglants qui devaient suivre

(1) *Letters from France, etc.*, *in* 1789. London, 1880.

l'ivresse patriotique des premières heures de l'effervescence populaire.

Sur la même époque nous avons un témoignage de non moindre valeur : la correspondance du médecin grec CORAY, épris, autant que d'histoire, de linguistique et de philologie.

Si nous nous rapprochons de l'époque moderne, nous retrouvons un historien en la personne du docteur MÉNIÈRE, qui nous a laissé, sur la duchesse de Berry et son incarcération à Blaye, un journal si captivant.

Jules CLOQUET, surtout connu comme chirurgien, s'est improvisé, on l'ignore généralement, le biographe de son ami Lafayette, qui avait expiré dans ses bras. Mais à quoi bon poursuivre cette énumération ? La démonstration n'est-elle pas amplement faite que les médecins peuvent, quand il leur plaît, substituer le stylet au scalpel, pour buriner les tablettes de Clio ?

Si nous avions dessein de justifier les médecins d'avoir, le plus souvent sous l'empire des circonstances, emprunté la plume de l'historien, il nous suffirait de rappeler que maints mémorialistes ou historiographes ont fait une incursion dans notre domaine ; sans prétendre, il est vrai, à rien autre chose qu'à établir un recueil d'observations dont les hommes de l'art peuvent, s'il leur convient, tirer

profit. A ce point de vue, et la juste remarque en a été faite, une confidence de Suétone vaut incomparablement mieux qu'un réquisitoire de Tacite. Tacite, trop préoccupé de la grande éloquence et des grands effets de style, néglige d'entrer dans certains détails qui peignent bien mieux les hommes que toutes les réflexions morales que peuvent suggérer à un esprit méditatif les événements les plus considérables de l'histoire. Il se plaît à nous montrer le monstre, l'être féroce et inhumain ; il ne nous dit rien de l'épileptique, de l'halluciné, du mélancolique, du maniaque (1). Veut-on connaître, par exemple, l'empereur Claude, on devra lire (plutôt que Tacite ou après lui), l'*Apokolokyntose* de Sénèque, ou le *Satyricon* de Pétrone. Le philosophe et l'homme de cour nous peignent au vif le royal débile, nous dévoilent ses tares mentales.

Pline, a-t-on encore observé, en maints passages de son *Histoire naturelle*, n'a point oublié les particularités de la nature et du tempérament, les conditions physiologiques et les circonstances pathologiques de ces empereurs dont la sottise humaine faisait des dieux. Parlant d'Auguste, ce compilateur fécond s'est plu à étaler les infortunes, les faiblesses et les misères corporelles de cet empereur, qui se disait revêtu des attributs de la Divinité.

(1) Voir Guardia, *la Médecine à travers les siècles.*

« La chaussure particulière aux patriciens ne saurait les garantir de la goutte qui souvent les empêche de marcher ; les chevaliers romains ne laissent pas que d'être affligés de panaris, malgré les anneaux précieux qu'ils portent aux doigts ; et les couronnes des rois n'empêchent pas que ceux qui les portent ne soient plus d'une fois tourmentés de violents maux de tête. »

Qui parle aussi médicalement ? Plutarque !

Où la personne sacrée du grand Roi nous apparaît-elle dépouillée de toute majesté, sinon dans les Mémoires (1) de Saint-Simon et de Dangeau ; moins

(1) L'utilité de la connaissance des Mémoires pour le médecin a, depuis longtemps, été reconnue : dans sa *Revue complémentaire des sciences appliquées*, où sont traités maints problèmes de médecine historique, Raspail n'a pas manqué de le faire ressortir.

« C'est dans les Mémoires, dit ce précurseur auquel on n'a pas rendu suffisamment justice, que l'étude médicale déterre ses plus précieux renseignements et comme autant de témoignages de gardes-malades à qui rien n'échappe de tout ce qui échappe au médecin officiel. » Le philosophe Th. Ribot écrit, de son côté (*l'Hérédité psychologique*, p. 119) : « Peu soucieux des détails, in-« dignes de la majesté de l'histoire », ils (les historiens) ont négligé le fait précis, trivial, mais qui en apprend plus long sur un caractère que dix pages de phrases vagues. Les biographies et les mémoires instruisent mieux, tout en négligeant beaucoup les données physiologiques. Peut-être, un jour, cette façon d'écrire l'histoire sera-t-elle moins dédaignée et moins rare, quand on aura compris que les infiniment petits jouent, dans l'évolution de l'humanité, le même rôle latent et incessant que dans l'évolu-

toutefois que dans le *Journal de la santé* du souverain tenu par ses archiatres?

Ce journal, nous explique son préfacier, est un « véritable recueil d'observations cliniques, faites au lit du grand Roi par les trois plus célèbres médecins de cette époque ; et, sous ce rapport, il est du plus grand intérêt pour les médecins. Mais il offre, de plus, au point de vue historique, un intérêt d'un autre ordre : il présente Louis XIV sous un tout autre aspect que celui sous lequel on est habitué à le considérer et peut, il nous semble, aider à expliquer certaines de ses actions politiques, et à nous faire connaître la constitution, le tempérament, la nature intime de l'homme dont jusqu'ici nous n'avons eu que le portrait extérieur, souvent embelli jusqu'à l'exagération par les éloges de ses flatteurs. »

Le Louis XIV des médecins n'est pas, tant s'en faut, le brillant héros que l'histoire nous dépeint, mais un jeune homme valétudinaire, atteint successivement de maladies plus ou moins graves ; plus tard, un homme souffrant sans trêve, condamné au régime que lui imposent ceux qui sont préposés à la conservation de cette royale santé ; un autocrate se pliant docilement aux exigences de ses chirurgiens, qui le soumirent parfois à de cruelles

tion de la nature ; et alors l'histoire, sans négliger l'étude des grands faits et de leur enchaînement, ce qui est son but, offrira au psychologue des renseignements nombreux et précis. »

épreuves ; finalement, un vieillard dont l'existence se termine tristement par la plus dégoûtante infirmité.

Les rédacteurs du *Journal de la santé du roi*, avant de nous renseigner sur la constitution et le tempérament de leur auguste client, n'ont pas manqué d'insister sur ses dispositions natives, témoignant ainsi de l'importance qu'attachait déjà la science médicale du temps à l'hérédité morbide.

Vallot, le premier des archiatres qui entrent en scène, s'exprime à cet égard en termes qui méritent d'être rappelés :

> Dieu, par une grâce particulière, nous a donné un roi si accompli et si plein de bénédictions, en un temps où toute la France avait presque perdu toutes les espérances d'un si heureux successeur, et, lorsque le roi son père, d'heureuse mémoire, commençait à se ressentir d'une faiblesse extraordinaire, causée par ses longues fatigues et l'opiniâtreté d'une longue maladie, qui l'avait réduit en état de ne pouvoir pas espérer une plus longue vie, ni une parfaite guérison ; de sorte que l'on avait sujet, durant la grossesse de la reine-mère, d'appréhender que ce royal enfant ne se ressentît de la faiblesse du roi son père, ce qui indubitablement serait arrivé, *si la bonté du tempérament de la reine et sa santé héroïque n'avaient rectifié les mauvaises impressions de ses premiers principes.*

La faiblesse native du monarque, telle a été la préoccupation constante, l'objet permanent de la solli-

citude de ses médecins ; on se l'explique d'autant mieux quand on a parcouru ce document, unique en son genre, qu'est le *Journal de Jean Héroard*, sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII.

MICHELET, parlant du volumineux manuscrit d'Héroard, qu'il qualifie ironiquement de *Journal des digestions de Louis XIII*, dit, dans une note de son ouvrage sur *Henri IV et Richelieu :*

« L'historien, le politique, le *physiologiste* et le cuisinier étudieront avec profit ce monument immense. »

Michelet a été, en effet, un des premiers (1) à pressentir l'importance que peut jouer le facteur physiologique ou pathologique en histoire ; mais, comme à juste titre on le lui a reproché, il a mêlé ce que le réalisme physiologique a de plus cru, d'une part (2) ; d'autre part, ce que le mysticisme romantique a de plus illogique (3).

Michelet a eu, néanmoins, le mérite d'insister sur l'influence, jusque-là négligée, des causes physiologiques et pathologiques en histoire ; d'avoir ouvert aux investigations une voie nouvelle, fertile

(1) Il avait été devancé par LEMONTEY (Cf. *Chronique méd.*, 1898, p. 360.)

(2) V. son portrait du grand Condé (*Hist. de France*, t. XIV, p. 226 et suiv.)

(3) BRUNETIÈRE,

en découvertes curieuses. En cela il a été un révélateur.

Pascal avait déjà indiqué quelles conséquences étaient résultées, pour le monde, du gravier qui obstruait l'urèthre du Protecteur. Voltaire avait plaisamment noté les effets de la constipation sur l'humeur et les déterminations du sujet qui en était affligé (1) ; mais ce n'étaient que boutades sans conséquence. Michelet, et si la découverte ne lui en appartient pas, le système est son œuvre propre, Michelet « tâche à démêler, au travers des âges, l'influence des tempéraments, l'autorité des milieux (2) » ; mais il apporte dans ce travail plus de la divination du poète que de la minutie de l'histologiste. S'il consulte ses héros, s'il leur tâte le pouls, s'il s'inquiète de leur état de santé, s'il

(1) Voltaire dit, dans son *Dictionnaire philosophique*, article VENTRES PARESSEUX : « Saint Paul a dit que les Crétois sont menteurs, méchantes bêtes et ventres paresseux. La matière, refluant dans leur sang, les rendait méchants. Un homme qui n'a pu venir à bout de pousser sa selle sera plus sujet à la colère qu'un autre. Sa bile ne coule pas, elle est recuite, son sang est aduste. Quand vous avez une grâce à demander à un ministre, informez-vous s'il a le ventre libre. Notre caractère et notre esprit dépendent de notre garde-robe. Le cardinal de Richelieu n'était sanguinaire que parce qu'il avait des hémorrhoïdes internes qui coupaient son rectum, durcissant les matières. Anne d'Autriche l'appelait *cul pourri*. C'est pour cela que Marillac fut mis à mort, et Bassompierre emprisonné... »

(2) HENRY CÉARD (*Chron. méd.*, 15 juillet 1898).

voit dans les maîtres du monde des malades et s'intéresse à leur diathèse, le philosophe et l'artiste qui sont en lui laissent loin derrière eux l'anatomiste qu'il prétend être.

Sans doute, le bulletin du médecin, l'ordonnance même de l'empirique prennent à ses yeux une importance parfois égale à celle d'un traité ou d'un ultimatum diplomatique; il essaie de nous persuader que les prescriptions du praticien ou les comptes de l'apothicaire « bouleversent la terre et saccagent les empires, avec la même puissance que les protocoles amènent les déclarations de guerre »; mais on ne saurait dire qu'il se soit couvert de l'autorité de la science pour faire accepter sa nouvelle vision de l'histoire. Ce ne sont pas les rares apparitions qu'il a faites dans les amphithéâtres ou à l'hôpital (1), ou la lecture de quelques ouvrages de physiologie ou de médecine, qui ont pu lui donner les notions indispensables à qui veut se mêler d'appliquer la critique scientifique aux personnes ou aux événements historiques.

Certes, il témoigna toujours d'un goût très vif pour tout ce qui touchait à l'art médical ; mais suffit-il d'avoir la curiosité des problèmes qui sont de notre domaine, pour posséder l'aptitude à les traiter?

(1) V. *Mon Journal*, par Michelet, p. 102.

D'autres littérateurs avaient, avant lui, montré le parti qu'on pourrait tirer des connaissances médicales, ou de celles qui peuvent se rapporter à l'anthropologie et à la biologie : tels les deux THIERRY, et en particulier Augustin, qui écrivait, dès 1824, donc antérieurement à Michelet :

« Les nouvelles recherches physiologiques, d'accord avec un examen plus approfondi des grands événements qui ont changé l'état social des diverses nations, prouvent que la constitution physique et morale des peuples dépend bien plus de leur descendance et de la race primitive à laquelle ils appartiennent, que de l'influence du climat sous lequel le hasard les a placés (1). »

Après Michelet, après les Thierry, TAINE, le plus informé des historiens physiologistes, a mis davantage en relief cette prédominance de la race, du milieu, dont Sainte-BEUVE (2), dans cette vaste *Histoire naturelle des esprits* qu'il a édifiée, avait montré toute la valeur ; mais Taine, pas plus que Michelet, pas plus que les Thierry, et même que Sainte-Beuve, et c'est là où nous en voulons venir,

(1) V. *Chron. méd.*, 1er oct. 1898.

(2) « On pourrait, dit TAINE, parlant de Sainte-Beuve, extraire de ses écrits un système complet. Il avait toutes les connaissances de détail qui conduisent aux vues d'ensemble. En fait d'histoire, pour ce qui est de notre siècle et des trois siècles précédents, aucun renseignement ne lui manquait. »

n'a approché de la précision de LITTRÉ, pour citer un précurseur incontestable du genre de travaux auxquels nous nous sommes adonné.

Bien que Littré n'ait pas poussé ses études jusqu'au doctorat, qu'il n'ait passé aucun examen, ni conquis aucun titre médical, il avait fait un assez long stage dans les hôpitaux, en qualité d'externe, puis d'interne ; il a suffisamment écrit sur la médecine, pour que nul ne songe à mettre en doute sa compétence.

Dans l'interprétation qu'il donne de certains faits historiques, il ne s'exagère pas le degré de certitude auquel peut atteindre le pathologiste ; il ne manque jamais de passer les témoignages au crible d'une critique raisonnée, avant d'en faire état. Le passage qui va suivre donne une idée de l'impartialité de son jugement, en même temps que de la rigueur de sa méthode :

La vraie croyance à une action surnaturelle qui s'attache au tombeau des saints, aux opérations du magnétisme, aux influences de tel ou tel personnage, est un agent psychique d'une force considérable. En recueillir les manifestations est digne de l'attention des médecins. C'est à eux qu'il appartient (car eux seuls en ont les moyens), d'analyser les cas, de reconnaître les authentiques, d'écarter les faux, de réduire les exagérés, en un mot de faire la critique particulièrement nécessaire en ces narrations (1).

(1) *Médecine et Médecins* (Paris, 1875), p. 131.

S'il applique les données de la science moderne à l'examen des faits anciens, Littré n'oublie jamais de replacer ceux-ci dans leur cadre ; de même, la mentalité des hommes, comme celle des époques qu'il soumet à ses investigations, ne lui est indifférente..

Recherche-t-il les causes de la mort d'Alexandre le Grand (1), il observera, tout d'abord, que dans les temps anciens la toxicologie n'existait pas, ne pouvait exister.

Si on avait proposé au plus habile médecin de la Grèce ou de Rome de décider en un cas donné, s'il y avait eu ou non empoisonnement, il n'aurait pu répondre que de la façon la plus dubitative, n'ayant guère, comme le vulgaire, que des preuves morales à sa disposition. Nulle ouverture des corps, nulle connaissance des lésions anatomiques que produisent les maladies, nulle étude suffisante des symptômes et du diagnostic, nulle appréciation chimique des substances vénéneuses. Or, c'est de tout cela que se compose l'histoire d'un empoisonnement... Un empoisonnement était, pour nos prédécesseurs, un problème insoluble ; il a fallu résoudre une foule de problèmes préalables avant de l'aborder.

A défaut de notions scientifiques qui leur manquaient, les médecins de l'antiquité basaient leur conviction sur des preuves chimériques : ainsi at-

(1) *Revue des Deux Mondes*, 15 nov. 1853.

tachaient-ils une grande importance aux taches et aux lividités ; ainsi supposaient-ils que le cœur « devait porter des traces de l'action violente qui avait éteint la vie » ; que le même organe devenait, dans ces conditions, « incapable de se consumer dans la flamme du bûcher funéraire ».

Quand mourut Alexandre, des bruits d'empoisonnement ne tardèrent pas à être mis en circulation. On alla jusqu'à désigner le poison qui avait été employé : une certaine eau douée de propriétés vénéneuses, perçant le verre, le cristal, les métaux et qui ne pouvait être contenue et transportée dans un autre récipient que le sabot d'un cheval.

Le récit authentique des derniers moments du conquérant, que nous ont laissé ses deux historiographes, a permis à Littré de faire bonne justice de la légende créée et entretenue par l'imagination populaire. En réalité, Alexandre est mort d'une de ces fièvres intermittentes qui régnaient alors en Grèce et dans l'Inde ; et des excès de boisson, en débilitant son organisme, l'avaient rendu plus vulnérable au poison paludique.

Est-il nécessaire de montrer, par d'autres exemples, de quel secours seraient à l'historien les lumières de la science, s'il consentait à se laisser éclairer par elles.

« Bien plus que les littérateurs d'imagination,

écrivait l'un des nôtres dès 1865 (1), les historiens sont aujourd'hui forcés de compter avec la médecine, soit pour l'intelligence de certains faits, soit pour motiver en connaissance de cause et en conscience leur jugement sur les personnages historiques. L'historien peut se trouver en présence d'un fait ou d'un personnage, qu'il faudra deviner comme une énigme, s'il ne possède pas le savoir qui permet au médecin des fous et au médecin légiste de porter un diagnostic motivé ou d'éclairer la conscience des juges. »

La notice de DUBOIS (d'Amiens), sur le meurtre de César (2), a montré l'appui que pouvait prêter à l'histoire la médecine légale. Duruy était si persuadé de l'avantage que pouvaient tirer les historiens de cette collaboration, qu'il disait à Dubois, après sa lecture à l'Académie de médecine : « Parlez-nous maintenant de l'empoisonnement de Britannicus ! » C'est au même Dubois que nous devons d'être fixés sur les maladies de l'empereur Auguste (3) ; c'est encore lui qui a mené à bien la revision du procès fait à Livie, la femme d'Auguste, à tort accusée d'avoir empoisonné son mari.

Combien de réhabilitations la médecine légale

(1) GUARDIA, *loc. cit.*

(2) *Revue des cours littéraires*, 23 octobre 1869.

(3) *Bull. de l'Ac. de méd.*, t. XXXIII, p. 762.

pourrait entreprendre; que de procès lui restent à reviser !

Le regretté Corlieu nous rappelait un jour que Duruy lui écrivait :

« ... On nous rendrait service, à nous autres historiens, si l'on soumettait toutes les morts tragiques des personnages importants à une sérieuse étude médicale », et il ajoutait :

« ... La physiologie devient le fond de la médecine et la pathologie, celle d'une partie de l'histoire... On a fait une part trop large au poison et au merveilleux, dans toutes les morts royales ou princières. Il y a une loi de pathologie générale devant laquelle doivent s'incliner princes ou vilains. Cette loi, c'est l'hérédité morbide, plus sûre dans les coups qu'elle porte, que l'hérédité dynastique dans les couronnes qu'elle décerne. Excès ou fatigues chez ceux-ci, débauche chez ceux-là, alliances consanguines chez les autres, voilà les grands agents de destruction des familles princières ou bourgeoises (1)... Voilà l'une des applications poli-

(1) Les résultats auxquels des recherches statistiques fort curieuses ont conduit Benoiston de Châteauneuf, sembleraient venir à l'appui de ce qu'on vient de lire. Dans son intéressant travail sur la durée moyenne des familles nobles, on est étonné de voir avec quelle vitesse s'éteignent les familles les plus riches en tous genres d'illustrations : presque aucune ne dépasse trois siècles de durée ; si peu qu'elles persistent, presque toutes survivent à la gloire de leur nom. La noblesse d'épée, la no-

tiques des grandes lois de la pathologie générale. »

C'est la même idée qu'exprimait le docteur Gilbert-Ballet, au cours d'une remarquable consultation qu'il avait bien voulu nous donner, sur l'épilepsie prétendue de Marie Leczinska :

« C'est le lot des familles princières, comme des aristocraties, en général, de finir dans l'abâtardissement. Le cercle nécessairement restreint de leurs alliances empêche que le sang s'y renouvelle suffisamment et quand les tares y pénètrent, elles s'y accumulent et s'y renforcent bien vite : l'histoire des familles impériales à Rome, celle surtout de la famille de Charles-Quint, sont là pour le prouver, et la policlinique nous montre tous les jours les conséquences désastreuses pour la noblesse française d'une sélection trop étroite, dont les dangers sont insuffisamment atténués par quelques

blesse de robe ne sont pas les seules astreintes à cette loi : dans les lettres, dans les sciences et dans les beaux-arts, les noms les plus célèbres sont disparus au bout d'un petit nombre d'années. La famille de Boileau a duré à peine deux cents ans, malgré les treize enfants mâles qu'elle a produits ; celle de Racine n'a pu se continuer au delà de trois générations ; celle de Crébillon n'en a compté qu'une ; Molière est mort sans laisser d'enfants ; Corneille sans s'être marié ; Bailly, Lavoisier, Condorcet n'ont eu que des filles. Le dernier des Cassini vient de finir dans la retraite sa vieillesse séculaire. (Cf. Benoiston de Chateauneuf, Mémoire sur la durée des familles nobles en France, in *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1846, t. XXXV, p. 27 et suiv.).

heureuses et très opportunes mésalliances. Les portes d'entrée de la dégénérescence dans une famille royale déjà vieille sont donc assez nombreuses pour qu'il devienne difficile d'affirmer celle par laquelle ont pénétré les tares principales. »

Dans un livre récent, le docteur GALIPPE a cherché, de son côté, à dégager les lignes générales d'une hérédité particulière, d'après les documents iconographiques, pour l'examen desquels il a recouru à l'aide d'un historien. Il a montré d'une façon saisissante comment, à l'aide d'un stigmate anatomique de dégénérescence, tel que le prognathisme, il est aisé de reconnaître tous les personnages provenant d'une même lignée.

Le seul reproche qu'on ait pu faire à Galippe, c'est d'avoir suivi avec trop de confiance certaines généalogies données par JACOBY (1) et qui ont été reconnues depuis plus ou moins entachées d'erreur (2); il n'en reste pas moins à l'actif de Galippe la particularité importante d'hérédité morbide qu'il a relevée avec tant de soin (3).

(1) *Études sur la sélection*, 1881.

(2) Cf. *Quelques résultats de l'examen des preuves historiques employées par les auteurs traitant de l'hérédité*, par le docteur NÆGELI-ÅKERBLOM, 2e édit. Genève, 1905.

(3) Pourquoi l'on choisit de préférence les familles souveraines pour l'étude de l'hérédité, c'est à cause de l'avantage de considérer des individus sur lesquels on a beaucoup écrit.
« Il y a, d'ailleurs, sur leur compte, des faits historiques, des

Si anciens que soient les documents authentiques concernant les Habsbourg, gravures, peintures, médailles, Galippe a établi qu'ils présentent tous la même particularité : un portrait de l'empereur Rodolphe Ier, qui vivait en 1218-1291 et fut la tige de la maison d'Autriche, ressemble, par certains points bien spéciaux, à un portrait de l'Aiglon, fils de Napoléon, pour ne pas nous approcher trop indiscrètement du présent.

Qu'ont de commun ces rois en leurs visages et que nous montre si généralement tous leurs portraits ; quelle est, en un mot, la caractéristique de la physionomie des Habsbourg?... L'aplatissement latéral du crâne et, par conséquent, la hauteur souvent exagérée du front ; les yeux saillants ; le maxillaire inférieur difforme ; le nez volumineux ; la lèvre inférieure qui déborde.

Il y a là une preuve qu'une particularité morphologique peut être un caractère de race et même un caractère héréditaire.

Certes, il faut bien convenir que le problème de l'hérédité n'est pas pour cela complètement résolu.

portraits, des mémoires, qui indiquent beaucoup de caractères individuels. Il faut seulement se défier des appréciations de contemporains flatteurs ou hostiles. Les portraits eux-mêmes ne sont pas sûrs. Ils ne valent pas nos photographies modernes ». (V. l'*Histoire des sciences et des savants depuis deux siècles*, par ALPH. DE CANDOLLE ; Genève-Bâle, 1885, p. 62.)

Le rôle de l'hérédité dans l'histoire, comme loi physiologique et pathologique, n'est pas encore nettement déterminé. On a dû se borner à le constater; car nous sommes incapables de dire, autrement que d'une manière vague, dans quelle mesure telle qualité a été transmise d'une génération à l'autre ; si elle a varié ; pourquoi elle a varié (1).

Nous ne savons pas davantage si certains caractères sont transmissibles et si d'autres ne le sont pas ; s'ils se transmettent indépendamment les uns des autres, ou s'ils s'associent et s'ils s'accompagnent ; s'il suffit qu'ils soient transmissibles pour être toujours transmis ; s'il y a des degrés dans la transmissibilité et si celle-ci est indéfinie ou limitée dans le temps. Nous ignorons, en outre, quelle est la part des parents et des ancêtres dans le caractère du produit (2). Autant de questions encore à l'étude et dont les médecins seuls, ou les biologistes, pour mieux dire, pourront apporter, quelque jour, la solution.

Nous n'avons entendu donner qu'un rapide aperçu des services que peut rendre la médecine à l'histoire et l'on voudra bien nous concéder que nous n'avons revendiqué en faveur de la première aucune prérogative, aucun privilège exclusif.

(1) Th. Ribot, *l'Hérédité psychologique*, p. 120.

(2) Cf. Delage, *l'Hérédité et les grands problèmes de la Biologie générale*, 1903.

Loin de nous la pensée de vouloir soumettre systématiquement les conclusions des historiens au contrôle de la critique médicale ; ou de tenter de constituer une science nouvelle, sous le nom de clinique ou de pathologie historique. Bornons notre ambition, si nous voulons être suivis par ceux à qui nous offrons notre concours, et dont nous réclamons l'aide.

L'utilité de la médecine pour les études historiques, entrevue par Michelet, a été surtout mise en évidence par Littré et par un de ses disciples les plus avisés, Auguste Brachet (1) ; Brachet a eu seulement le tort de trop systématiser.

Des esprits éminents ont bien voulu reconnaître que nous pouvons contribuer à « éclairer plus d'une province obscure et inexplorée de l'histoire (2) » ; aider à la connaissance du tempérament et par le tempérament, du caractère de ceux qu'Emerson

(1) Dès 1875, Littré engageait Brachet à entreprendre, à l'aide des méthodes scientifiques modernes, l'histoire pathologique des dynasties européennes. Brachet commença son travail cinq ans plus tard et l'a poursuivi jusqu'à sa mort.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, 1er août 1903. Le docteur Toulouse, qui s'est longtemps refusé à trouver quelque utilité aux diagnostics rétrospectifs, leur préférant l'observation directe (V. son *Enquête médico-psychologique sur les rapports de la supériorité intellectuelle avec la névropathie*), déclarait récemment (*Revue scientifique*, 1905, t. IV, n° 26, p. 812) que, « bien appliquée, elle (cette méthode) peut donner d'utiles renseignements et il est des cas où elle est seule possible ».

appelle les *surhommes*, de ce que d'autres ont nommé les *representative men* de l'humanité.

On convient dès à présent que des recherches de cette nature ne peuvent que contribuer à rapprocher la solution du problème de l'hérédité ; et que « si nous découvrons quelque chose de l'hérédité, ce sera par cette seule route ». Obtiendrions-nous ce seul résultat que nous pourrions nous féliciter de n'avoir pas accompli une tâche vaine.

A. C.

PROBLÈMES

MÉDICO-HISTORIQUES

LES INDISCRÉTIONS DE L'HISTOIRE

Sixième série

LOUIS XI

JUGÉ PAR L'HISTOIRE, EXPLIQUÉ PAR LA MÉDECINE

En l'an de grâce 1463, « des ouvriers tailleurs de pierre et ymages besognoient de marbre et de pierre la sculpture de feu le roi Charles dernier, trespassé dans l'hostel de la reine près Saint-Paul, sous la gallerie du préau de la fontaine au lion (1) ».

Or, à cette date, le roi Charles — il s'agit ici de Charles VII — était mort depuis deux ans : de son vivant, nul n'eût été assez osé de lui proposer des plans et des devis, pour la construction de son monument funéraire.

Le fils d'Isabeau avait hérité de sa mère des obsessions et des phobies, que son genre de vie ne pouvait manquer d'aggraver.

(1) Sauval, *Antiquités de Paris*, t. II, p. 373 ; d'après les comptes ordinaires de la prévôté de Paris.

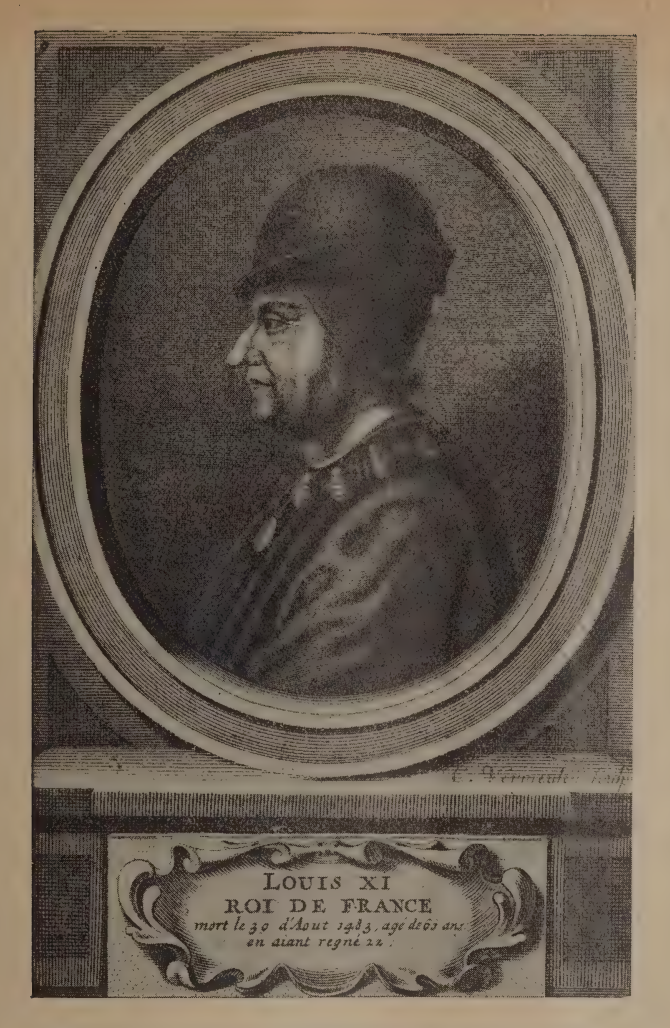
Agoraphobe, anthropophobe, le royal névropathe était un hyperémotif, qui appréhendait toute cause d'émotion, et la vision de la mort était celle qu'il cherchait le plus à chasser ; craignant toujours, dit un de ses historiens, « mourir de glave (épée) ; parce que present fut à la mort du duc Jehan (Jean sans Peur) », massacré sous les yeux et à l'instigation du Dauphin qui devait, plus tard, monter sur le trône de France.

Cette tanatophobie, nous devrions dire, pour nous faire mieux entendre, cette pantophobie de Charles VII va se retrouver chez son fils, le futur roi Louis XI.

*
* *

Il n'est souverain qui relève davantage du psychiatre. La pathologie mentale réclame l'astucieux monarque pour son justiciable et, s'il fut une énigme pour l'histoire, c'est que celle-ci a voulu ou cru pouvoir se passer de l'aide du médecin pour la déchiffrer.

Plus que tout autre porte-sceptre, Louis XI se prête à l'analyse ; de prime abord, il semble la défier, par le mélange qu'il présente d'une sûreté parfaite de décision, d'une activité sans mesure, d'une amoralité stupéfiante, avec une propension manifeste aux croyances les plus étranges, aux pratiques en apparence les plus absurdes.


LOUIS XI
ROI DE FRANCE
mort le 30 d'Aout 1483, agé de 61 ans
en aiant regné 22.

LOUIS XI

« Ce politique si réfléchi et si pénétrant, cet esprit si fin et si aiguisé, qui ne croyait à rien de ce qu'il faut croire, ni aux lois morales ni à la conscience, croyait aux plus ridicules superstitions des hommes les plus ignorants et les plus grossiers. Sa religion était fort au-dessous de celle du moyen âge et, comme les vieux rois mérovingiens des temps barbares, il faisait des vœux à la bonne Vierge et aux saints du Paradis, avec de riches dons aux églises, qui leur étaient dédiés pour gagner leur appui dans ses entreprises les plus malhonnêtes ; mais gardant son indépendance d'esprit jusque dans ses superstitions, il ne subissait pas la moindre influence de la part du clergé (1). »

Est-ce là motif suffisant pour classer un des plus grands rois dont s'honore notre France, dans la phalange des *demi-fous ?*

Devons-nous en induire qu'à certains moments, on constate, chez Louis XI, une véritable « méiopragie fonctionnelle intellectuelle ? »

Tout dépend de la signification de ce terme de *demi-fous* qui, grâce au professeur Grasset, a eu une fortune si inespérée.

Passe pour demi-fou si, par demi-folie, on entend « de l'inégalité dans le développement des divers centres psychiques » ; si l'on admet que ces demi-

(1) Henri Martin, *Hist. de France.*

fous sont susceptibles de rendre à la société plus de services que des cerveaux plus pondérés, mieux équilibrés et d'ordinaire considérés comme normaux.

Chez un homme qui a manifesté une activité psychique telle que l'histoire en offre peu d'exemples aussi extraordinaires, n'est-il pas logique que, « lorsque les centres cérébraux travaillent exagérément, d'autres puissent s'anémier, les premiers drainant pour eux une plus grosse quantité de sang dont sont privés les derniers (1) » ?

*
* *

Fils, petit-fils de névropathes, Louis XI, en vertu des lois de l'hérédité morbide, était fatalement voué à la névropathie, si, toutefois, l'hérédité est un dogme intangible qui doive être accepté sans réserves (2). Laissant provisoirement de côté toute anamnèse, héréditaire ou personnelle, cherchons à établir la formule psychique de ce roi, qu'on nous peint d'ordinaire comme un despote cruel et sans scrupules et qui fut, on a trop tendance à l'oublier, un des fondateurs de l'unité nationale.

Pour apprécier la mentalité d'un souverain tel que

(1) J. Dufaur, *la Névrose de Louis XI*; thèse de Toulouse, 1907.

(2) Cf. *Quelques résultats de l'examen des preuves historiques employées par les auteurs traitant de l'hérédité*, par le docteur Nœgeli Åkerblom, 2e édition. Genève, 1905.

Louis XI, il convient, de tout prime abord, de se reporter à ce qu'était la thérapeutique physiologique de son temps et aussi la pathologie médiévale, avant de porter un jugement avec les données de la neuropathologie moderne.

En vertu de l'adage *naturam morborum ostendunt curationes*, connaissant les traitements infligés au royal patient, sans doute deviendra-t-il plus aisé de reconnaître la nature des maladies qui l'ont éprouvé.

Cette méthode a répondu aux espérances qu'elle avait laissé concevoir (1); ses résultats valent d'être consignés.

*
* *

Pendant l'avant-dernière année de sa vie, Louis XI, que maints remèdes n'ont pas soulagé, et qui se raccroche désespérément à l'existence, s'avise de faire venir plusieurs bergers « du pays de Poictou » ; et, d'autre part, « grant nombre de bigotz, bigottes et gens de devocion comme hermites et sainctes creatures pour sans cesser prier Dieu qu'il permist qu'il ne mourut point et qu'il le laissat encores vivre (2) ».

(1) Elle a été mise en œuvre par Aug. Brachet, dans son très remarquable ouvrage sur la *Pathologie mentale des rois de France*; ce sont les recherches du savant philologue dont nous allons donner la substance.

(2) *Journal de Jean de Roye* ou *Chronique scandaleuse*, éd. de B. de Mandrot, t. II, p. 122, ann. 1482.

La présence des ermites n'a nul besoin d'être expliquée ; mais que venaient faire les bergers ?

Le même chroniqueur nous en instruit, dans le passage dont nous n'avons, intentionnellement, cité qu'une partie.

« Du dit temps, le roy fist venir grant nombre et grant quantité de joueurs de bas et doulx instrumens qu'il fist loger à Saint-Cosme près Tours, où illec ilz se assemblerent jusques au nombre de six vingtz. »

Les bergers jouèrent souvent devant le logis du roi, « affin que ausdiz instrumens le roi y prinsist (prît) plaisir et passe-temps *et pour le garder de dormir.* »

Ne ressort-il pas clairement de ce texte, que l'on reconnaissait, dès ce temps, à la musique, une action modératrice et sédative, en même temps qu'anti-hypnotique ; pour dire mieux, prophylactique du sommeil diurne ? Ne signifie-t-il pas, par cette précaution qu'il indique de recourir « à de bas et doux instruments », que l'on avait constaté, dès cette époque, l'influence des mélodies en mode mineur dans la thérapeutique des maladies nerveuses (1) ?

*
* *

Deux ans avant d'essayer de la musicothérapie,

(1) Ce que les physiologistes modernes ont confirmé (Cf. BINET et COURTIER, *la Vie émotionnelle*; Labor. de Psych. physiol., 1897, p. 104).

on avait dépêché, de différents côtés, notamment à Provins, Montbazon et autres lieux, des messagers chargés d'en rapporter des roses, de la menthe, du romarin et de la marjolaine, des violettes et des églantiers, afin d'en tapisser « la chambre et le retraict » du seigneur Roi. Or, les médecins arabes (1), comme ceux du moyen âge (2), recommandent, contre la mélancolie et contre le *mal caduc*, les plantes odoriférantes.

Serait-ce que Louis XI était atteint du *morbus comitialis?* La conclusion serait prématurée. Mais d'autres documents attesteront que le royal infirme avait subi des cautérisations au fer rouge et des scarifications encéphaliques, pour des *vertiges* dont il s'était plaint. De quelle nature étaient ces vertiges ?

On avait également administré au royal patient de l'*or potable*, que la médecine médiévale prescrivait dans les psychonévroses et que l'on a remis, en ces dernières années, à la mode comme antispasmodique. Si l'on ajoute que le roi s'astreignait aux prescriptions hygiéniques des médecins d'alors contre le spasme, à savoir : de dormir la tête haute et d'avoir celle-ci très protégée, afin d'éviter le refroidissement du crâne, qui porte au sommeil, nous se-

(1) AVICENNE, *Canon*, libellus de removendis nocumentis, t. I et II.

(2) BERNARD DE GORDON, *Lilium medicinæ*, II, 25.

rons bien près d'entrevoir le but auquel nous prétendons.

Il était, en effet, sur l'autorité d'Hippocrate (1), de notion courante, au temps où vivait Louis XI, que le sommeil en excès étant une cause provocatrice de l'épilepsie, l'épileptique doit avoir la tête très couverte. Il était, en outre, prescrit, dans cette maladie, de réchauffer et sécher l'encéphale : d'où la nécessité des cautères pour « vaporiser l'humeur (2) ».

*
* *

Le roi n'avait donc fait que se conformer à une pratique en cours, pour la cure des épileptiques.

Mais tous ces remèdes restaient impuissants ; vaines étaient ces médications. « Tous les jours de plus en plus estoit Loys mallade et ne lui prouffitaient les medecines quises en merveilleuses manieres (3). »

Alors, on usa des grands moyens, des moyens héroïques ; « car vehementement (le roi) esperoit acquerir santé par le *sang humain*, qu'il but et huma de quelques enfans ».

Sont-ce là « les terribles et merveilleuses medecines », dont certains annalistes ne parlent autre-

(1) Hippocrate, *Œuvres*, édit. Littré, t. V.

(2) V. Guy de Chauliac, édit. Nicaise, 1890, p. 593 ; Albucasis, trad. Leclerc, 1861, etc.

(3) Robert Gaguin, édit. 1560, ann. 1482, fol. 281.

ment ; que d'autres ont passé complètement sous silence et pour cause, a-t-on insinué ?

Était-ce caprice de malade ou marque de sadisme sanguinaire ; voulait-il y puiser un regain de jeunesse, ou une restauration de ses forces épuisées ? Interprétations combien fantaisistes, ainsi qu'il va être démontré.

Soit préjugé ou résultat de multiples observations, le fait est constant : de l'antiquité (1) à nos jours (2), le sang humain, *encore chaud*, a passé pour guérir le *mal caduc*.

Ouvrez une Pharmacopée de l'avant-dernier siècle (3), et vous y lirez : « *Tous les auteurs* recommandent le sang humain pour la guérison de l'épilepsie. » Et voilà comment le clinicien déchiffre ce qui est resté lettre morte pour les historiens physiologistes, autant que pour les historiens dogmatistes (4).

(1) Celse, III, 23 ; Pline, XXVIII, 2.

(2) *Le National* du 2 mai 1845, racontant l'exécution, à Stockholm, d'un condamné à mort, notait, comme particularité du supplice, qu'une vieille femme, atteinte d'épilepsie, se tenait au pied de l'échafaud, prête, au moment même où la tête serait séparée du tronc, à plonger, dans le sang encore fumant, un morceau de pain qu'elle destinait à sa guérison.

(3) *Pharmacopée royale, galénique et chimique*, par Moyse Charas, édit. de 1773, t. II, p. 418.

(4) V. notamment Anquetil, Lacretelle, Henri Martin, Michelet, etc.

*
* *

Mais, comme on ne saurait s'entourer de trop de *testimonia* pour l'établissement d'un diagnostic rétrospectif, il est un autre élément d'information qui n'est pas négligeable en l'espèce, bien qu'on n'y ait eu qu'exceptionnellement recours : c'est ce que nous avons ailleurs décrit sous le nom d'*hagiothérapie*

Certes, l'hagiothérapie, et en cela nous nous rallions à l'opinion si autorisée d'un maître en matière de pathologie historique (1), « l'hagiothérapie *seule* ne doit jamais servir de base à l'établissement d'un diagnostic ; mais, à titre *surérogatoire*, elle conserve un grand intérêt, comme confirmation des diagnostics reconstitués par la symptomatologie ou la thérapeutique ».

Or donc, Louis XI, de nombreuses pièces d'archives l'attestent, à maintes reprises a invoqué saint Jean-Baptiste, saint Jean l'Évangéliste, saint Gilles, saint Claude, saint Paul ; tous saints reconnus comme spécifiques... de l'épilepsie (2) ! N'est-ce pas singulière rencontre ? Et quand nous lirons, dans un récit contemporain, dû à la plume d'un des familiers de Louis XI et son ambassadeur à Rome, que le

(1) Aug. Brachet, *op. cit.*

(2) V. Broc de Segange, *les Saints Patrons de corporations*, etc. 2 vol.

roi était atteint du mal comitial (1), n'aurons-nous pas confirmation de ce que tant de preuves accumulées nous avaient laissé soupçonner, à savoir que : *Louis XI était épileptique ;* et si cette notion éclaire d'un jour cru l'état mental du roi, il n'est pas indifférent au psychologue, quoique à un moindre degré, d'être renseigné sur ses autres défaillances physiques.

Car Louis fut « fort molesté de plusieurs maladies », dit son chroniqueur ; il fut tourmenté jusqu'à sa mort de plusieurs diverses et piteuses maladies », assure un mémorialiste. Et cet autre établira, en une phrase unique, tout son dossier pathologique : « Nam *comitiali morbo* cum interdum premeretur, *elephantiæ* quoque occulta indicia præ se ferebat, et *hæmorrhoide* cerebro vexabatur (2). » Nous avons, à dessein, souligné les trois épisodes principaux de la vie morbide du souverain, simultanément ou alternativement affligé du *haut mal*, d'*éléphantiasis* (ou lèpre) et d'*hémorroïdes.*

*
* *

Dès 25 ans, le prince s'est plaint de flux sanguins hémorroïdaires, qui ont persisté durant les trente-cinq années qui lui restaient à vivre.

(1) Nom donné parfois à l'épilepsie : *mal des comices*, en souvenir de César, a-t-on dit, parce qu'il eut une attaque d'épilepsie en tenant les comices, à Rome ; mais l'étymologie vient d'ailleurs.

(2) ROBERT GAGUIN, *loc. cit.*

Toute une série de quittances a été retrouvée, qui indiquent la préoccupation de cette infirmité.

Il n'est médication qui n'ait été mise en œuvre pour le soulager : fumigations, pièces de jaspe, que l'on croyait communément « fort propres à arrester tout flux de sang (1) ».

N'ayant plus confiance dans les lumières de ses médecins ordinaires, il s'adresse à un savant professeur de l'Université de Pavie (2) ; enfin, tous remèdes humains ayant échoué, il recourt aux saints du Paradis et sainte Marthe de Tarascon, saint Bernardin, saint Fiacre reçoivent, en son nom, des dons considérables.

*
* *

Louis XI appartient à la grande famille des arthritiques, non seulement par ses hémorrhoïdes, mais encore par ses manifestations herpétiques et goutteuses. Le roi avait la goutte : son existence nous en est révélée par une lettre que lui écrit sa fille Anne (3). Pour qui connaît la relation de la

(1) *Le Grant Proprietaire des choses*, l. XVI, ch. LI ; cf. Œuvres pharmaceut. du sieur JEAN DE RENOU (1637) ; N. LÉMERY, *Dict. universel des drogues simples*, 1679, etc.

(2) V. sa consultation, dans la thèse de Henri-Maxime FERRARI DA GRADO, *Une chaire de médecine au quinzième siècle* ; Paris, 1899.

(3) LAMURE, *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*. édit. Chantelauze, t. III, *Preuves*, p. 218.

goutte avec l'artério-sclérose, il n'est pas malaisé de prévoir l'issue finale ; d'autant que le roi a une hygiène déplorable : excès de table, chasses en hiver dans les marais, déplacements continuels, avec les logements de fortune qu'ils comportent ; et, par-dessus tout, les émotions constantes, la tension permanente de l'esprit qu'exige sa lutte contre les ennemis du royaume ; toutes choses qui ne pouvaient qu'aggraver l'état du souverain.

Faut-il parler de quelques maladies épisodiques, de cette *fièvre continue* de nature palustre, qui mit la vie du roi en si grand danger qu'on le crut victime d'un empoisonnement (1) ?

Assurément, le fait n'est pas indifférent à noter, si l'on admet que l'intoxication palustre directe provoque, chez les prédisposés, des troubles nerveux (Régis), même des convulsions (Bouchard).

Mais il est un autre point qui sollicite un éclaircissement et qu'une découverte, toute récente, que nous a révélée une communication bienveillante, permet d'élucider.

*
* *

On a parlé d'une « dermatose » dont aurait été atteint Louis XI ; et bien que le texte des chroniqueurs soit dépourvu d'ambiguïté on a éprouvé quelque hésitation à l'étiqueter.

(1) Dépêche de Jean-Pierre Panigarola au duc de Milan, datée

Il ne nous semble pas douteux que c'est de la lèpre qu'il s'agit (1) ; ce que confirme, par ailleurs, le diplomate dont nous avons, à maintes reprises, reconnu la sûreté d'information.

On savait que le roi avait, à certaine époque, commandé des préparations pharmaceutiques, entre autres de la farine de pois lupins ; « des fromages appelés *angelotz* » ; et qu'en outre, il avait recouru aux saints spécifiques des maladies de peau (saint Marcou, saint Martin, saint Lazare) ; mais jusque là rien de précis : s'agissait-il de vitiligo, de psore ou d'ulcères ? Toutes les conjectures étaient permises. Voici le document qui lève nos incertitudes (2).

Le 8 juillet 1483 — les pèlerinages dont il vient d'être question se placent entre les années 1472 et 1482 — le roi ordonnait de verser la somme de mille écus au capitaine de ses nefs, Georges le Grec et, en hâte, le dépêchait « en l'Isle-Vert » et « pays de Barbarie », pour y quérir « aucunes choses qui tou-

de Chartres le 26 mai 1467 (*Bibl. nat.*, fonds italien, 1649), citée par Brachet.

(1) Dans les Fragments inédits de Th. Basin (*Notices et Extraits des Manuscrits*, XXIV, 2e partie, p. 20), publiés par M. Léopold Delisle, on relève cette phrase, qui ne saurait prêter à une double interprétation : « Morbo *lepre* a pluribus fertur infectus fuisse. » S'il ne s'agit pas de *lèpre*, nous ne connaissons plus la signification des mots.

(2) Il nous a été signalé par M. C. de La Roncière, qui en a fait état, à un autre point de vue que le nôtre, dans son excellente *Histoire de la Marine française*, t. II.

choient très fort le bien et la santé de sa personne ».

Deux navires et une barque, mis aux ordres du capitaine, embarquaient à Honfleur trois cents soldats, des pages et des cuisiniers, aux frais des « manants » des villes normandes.

Saint-Jacques, alors la seule île habitée de l'archipel, jouissait, au dire d'un voyageur français, qui revenait de Guinée, d'une immunité singulière : on y guérissait de la lèpre.

Le traitement était simple. De grandes tortues, qui venaient, à marée basse, brouter l'herbe du rivage, étaient prestement retournées sur le dos par les insulaires, puis tuées ; dans leur sang on baignait « les infectez et mallades de ladite lèpre... Quand ilz sont secz, ajoute notre voyageur, ilz se trouvent deux ou trois jours sy roidz qu'ils ne se peuvent baigner, et les fault appasteler comme à un josne oysiel et puis après, ilz se trouvent très bien, et cela les restrainct fort ; par dedens, ils se purgent à mengier dudit poisson et grasse de ladite tortue, à fachon que en continuant, au bout de deux ans, ilz en sont bien guarys (1) ».

Mais, dira-t-on, pourquoi toute une expédition organisée pour aller chercher un remède aussi vulgaire ?

(1) Eustache de La Fosse, *Voyage à la côte occidentale d'Afrique, en Portugal et en Espagne* (1479-80), publié par Fouché-Delbosc. Paris, 1897, in-8, p. 18-29 (Extr. de *la Revue hispanique*).

C'est que les Portugais montaient jalousement la garde aux abords de leur mine d'or, prétendant, pour écarter toute concurrence, que la violence des courants empêchait le retour des navires ronds ; aussi envoyaient-ils en Guinée de vieilles barques, qui étaient dépecées sur place et transformées en caravelles. Enfin ils avaient pris soin, le 21 juillet 1481, de faire renouveler, par Sixte IV, le privilège accordé par Nicolas V, d'être les seuls navigateurs autorisés à fréquenter les côtes d'Afrique et îles adjacentes, depuis les caps Noun et Bojador jusqu'à la Guinée.

On s'explique ainsi, par l'éventualité d'un combat à soutenir, la présence, à bord des navires français, de nombreux soldats.

Mais alors, Louis XI avait donc la lèpre ?

On le prétendait tout bas. Jusqu'ici rien n'avait donné consistance aux bruits rapportés par le seul chroniqueur Thomas Basin (1). L'expédition de « l'Isle-Vert », pour un motif dont vient d'être dévoilé le secret, les confirme : le malheureux était atteint de la lèpre.

Le roi profita-t-il du remède ? Il ne put, hélas ! en apprécier l'efficacité : il avait succombé, le 30 août 1483, avant le retour de l'expédition (2).

(1) *A nonnullis, prius quam obiret, leprosus fuisse assertus est.* (THOMAS BASIN, édit. Quicherat, t. III, p. 166.)

(2) DE LA RONCIÈRE, *op. cit.*, p. 394.

*
* *

Les trois affections (épilepsie, hémorroïdes, lèpre), sans préjudice des maladies et indispositions intercurrentes, dont souffrit Louis XI presque sans rémission, ne suffisent-elles pas à expliquer, dans les dernières années de sa vie, son appétit de solitude, son irascibilité, sa farouche misanthropie ?

Par contre, ses déplacements perpétuels, qui lui faisaient parcourir son royaume en tous sens, ne témoignent-ils pas de son étonnante activité que le mal, sauf à son dernier période, ne parvint pas à abattre ?

On a tôt prononcé le nom de *manie ambulatoire ;* comme on a parlé de *zoophilie*, voire de *kleptomanie*, à propos de l'ordre, donné par Louis XI, de saisir « toutes les pies, geais, corbeaux et autres oiseaux apprivoisés » qu'il plut un jour à sa fantaisie de posséder.

On pressent où veulent en venir ces neuro-pathologues subtils : il n'est qu'un *dégénéré* capable de telles *impulsions*, « qui sont les vrais stigmates de la dégénérescence ».

Et quand cela serait ; et si l'on admettait même l'existence, chez Louis XI, de ces impulsions, dites irrésistibles, de cette dégénérescence héréditaire dont on tient à le gratifier, nous pourrions tout au plus

en induire que le mauvais état de santé habituel est trop souvent la rançon des êtres supérieurs.

Ne serait-ce pas que, chez eux, le cerveau concentrerait, absorberait la plus grande partie de l'influx nerveux, au très grand détriment des autres organes? *A capite fluit omne malum*, écrivait, il y a plusieurs siècles, le perspicace observateur qu'était Fernel.

Et si tant est que les désordres psychiques soient une preuve de la misère de notre nature, les êtres supérieurs conservent, du moins, cette supériorité sur le vulgaire, que, s'ils sont tributaires de la maladie qui, chez celui-ci, amène la déchéance ou l'usure plus ou moins rapide de ses organes, les grands conducteurs d'hommes ne se laissent point asservir par elle.

APPENDICE

OÙ EST INHUMÉ LOUIS XI ?

De bonne heure, Louis XI avait manifesté son humeur vagabonde. Étant encore adolescent, il accompagnait le roi, son père, dans ses expéditions : il parcourut, en sa compagnie, l'Angoumois, le Limousin, la Saintonge, pour détruire ce qui restait des « écorcheurs » et des « routiers » qui commettaient dans ces régions mille exactions.

Or donc, Charles VII et son fils se trouvaient à Ruffec au mois de mars 1442, quand le jeune aventureux entreprit, un jour, de faire une partie de plaisir sur la Charente.

C'était le vendredi saint.

Le dauphin, son oncle Charles, comte du Maine, et Louis de Valory, seigneur de Tillay, étaient montés sur une petite barque et se laissaient doucement aller au fil de l'eau, quand, le courant devenant brusquement plus fort, la barque chavira. Louis implora, pour ses compagnons et pour lui, le secours de la Vierge et fit vœu, s'ils échappaient au danger, de se rendre en pèlerinage au sanctuaire de Behuart, en Anjou. De ce jour daterait l'origine de la dévo-

tion de Louis XI à la Vierge et des libéralités nombreuses qu'il lui prodigua.

L'année suivante, le Dauphin se trouvait devant Dieppe, bloqué par les Anglais. Il allait succomber sous le choc de l'ennemi, quand, dit un vieil auteur (1), « il fut adverti par Jean, comte de Dunois, de recourir à Dieu et à Nostre-Dame de Cleri ». Il goûta ce conseil, assure le naïf chroniqueur, et s'y conforma sans plus attendre. « Se faisant monstrer le quartier où estoit l'église de Cléri, et se tournant du côté où estoit ceste église, il voua à Dieu, qu'il donneroit audit lieu son pesant d'argent, s'il plaisoit à la Divine Majesté lui donner bon succès de son entreprise et de faire cet assaut sans danger. Le vœu fait, la place fut attaquée et emportée avec peu de perte de nos gens, les Anglois chassés, et la ville réduite à l'obéissance du Roi ».

Le Dauphin ne devait accomplir son vœu que beaucoup plus tard (2).

Le 18 novembre 1465, quatre mois environ après le combat de Monthléry, le monarque se rendait, en pèlerin (3), à la dévote chapelle et offrait à la Madone une statuette d'argent le représentant de pied en cap. Par la suite, il ne se contenta pas de prodiguer les privilèges et les dons au chapitre de Cléry : il ajouta, au chiffre des prébendes

(1) Symphorien Guyon.

(2) Le premier don du futur Louis XI (alors dauphin de Viennois) à Cléry, date de 1456 ; alors que, dès 1444, Jean, bâtard d'Orléans, et Marie d'Harcourt, sa femme, faisaient une première fondation à cette église, en souvenir de la victoire de Dieppe, à laquelle le bâtard (Dunois) avait largement participé.

(3) Le dauphin Louis avait été voué, dès sa plus tendre enfance, aux pèlerinages. Le 22 avril 1428, Charles VII étant à Chinon, allouait 60 livres à Pierre Horental, de l'ordre de saint

déjà établies (1), une rente annuelle de 4.000 livres, à prendre sur ses domaines de Normandie ; il accorda, pour la reconstruction de la collégiale, des sommes considérables, et grâce à lui, le sanctuaire de Cléry devint une des plus belles basiliques de France.

Quand il sentit la mort approcher, le Roi manifesta la volonté de trouver un dernier asile dans l'église qui avait reçu ses bienfaits ; il fut inhumé, dans la nef, dans un tombeau surmonté d'un magnifique mausolée.

Louis XI ne s'était pas contenté de désigner lui-même l'emplacement de sa sépulture ; un de ses généraux de finances avait été chargé de traiter du prix du mausolée avec un orfèvre de Cologne et un fondeur (2). Le souverain

Augustin, chapelain du dauphin, pour accomplir le pèlerinage de la Sainte-Baume, « pour et au nom de notre dit fils, que son dit chapelain y a voué pour cas de maladie ». B. N., ms Fontanieu, 115 (*Hist. de Cléry*, par L. Jarry, 1899, p. 88, note 1).

(1) En 1462, Louis XI avait fait nommer doyen de Cléry, un médecin, Guillaume d'Auge, qui avait été déjà en faveur sous Charles VII. C'était assez l'habitude, à l'époque, les médecins étant, pour la plupart, clercs ou célibataires, qu'ils fussent pourvus de bénéfices, dont les récompensait la gratitude des princes auxquels ils rendaient maints services, ou auprès desquels ils remplissaient diverses missions de confiance. Le médecin-doyen occupa son poste durant presque tout le règne de son maître, c'est-à-dire jusqu'en 1478. Sous le règne précédent, Guillaume d'Auge avait été choisi pour gouverneur et médecin du fils puîné de Charles VII ; il recevait, pour cet office 400 livres de pension. Il était chargé de la dépense journalière du jeune prince et, pour sa santé, correspondait directement avec le premier médecin du roi.

(2) Dès 1473, Louis XI avait songé à commander son tombeau. Il en avait d'abord confié le projet à de grands artistes, tels que Jehan Foucquet, le peintre de Tours, et le sculpteur

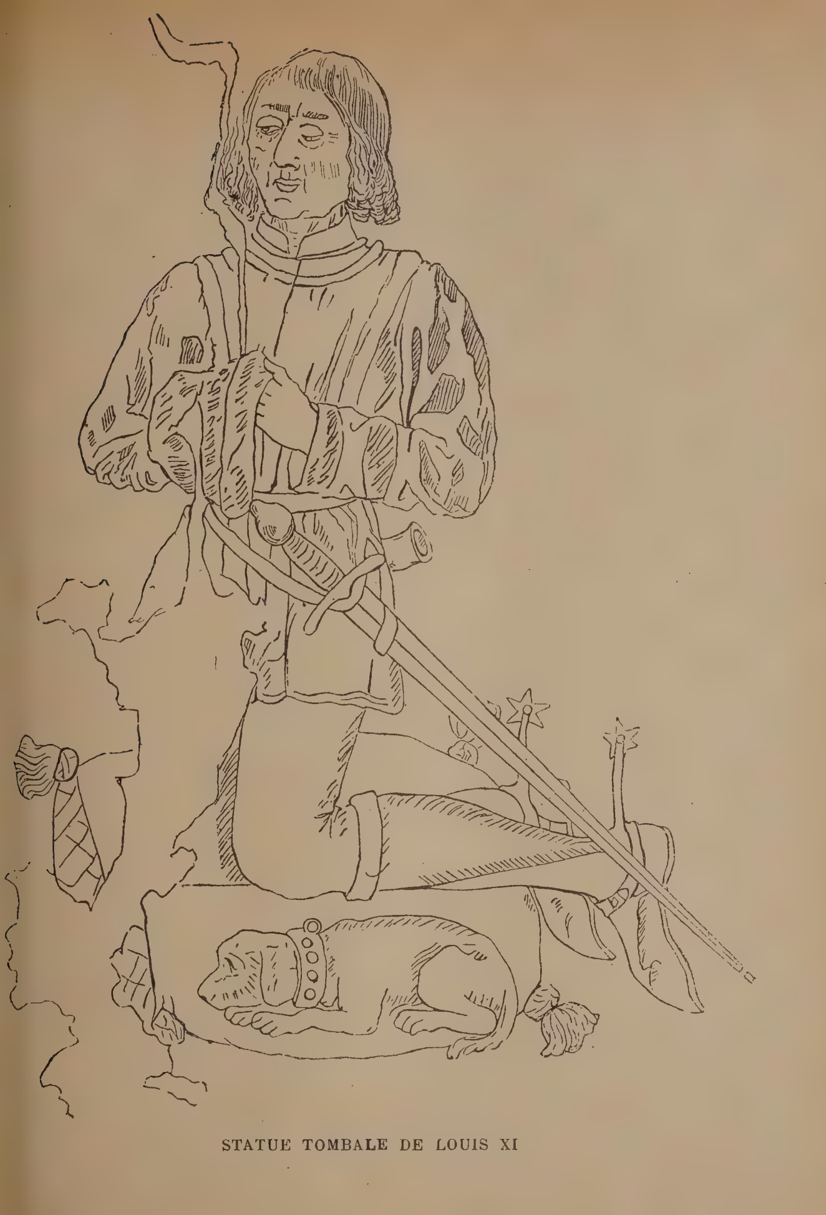
avait exigé d'être représenté à genoux (1) sur un carreau, tenant les mains jointes dans son chaperon. Il portait un habit de chasse, un cor en bandoulière, son chien à ses côtés. Pour qu'on ne le fît pas chauve et ridé, comme il était sur la fin de sa vie, il ordonna de copier un de ses portraits où il avait le nez aquilin et assez prononcé, des cheveux plus longs par derrière que sur les côtés.

Particularité étrange et qu'on a peine à croire, quand on connait la nécrophobie du personnage, Louis XI non seulement fit préparer son tombeau de son vivant, mais on prétend même qu'il s'y coucha plusieurs fois, pour s'assurer qu'il était bien à sa mesure ; et il obtint, assure-t-on, du pape, une bulle d'excommunication contre quiconque tenterait de changer le lieu de sa sépulture, tant il désirait reposer aux pieds de Notre-Dame de Cléry (2).

MICHEL COLOMBE, tailleur d'images de grand renom. Il leur avait demandé un devis, avec l'intention de le faire exécuter par des ouvriers moins illustres, mais plus dociles à ses ordres. Il retira, en conséquence, la commande aux premiers et chargea un de ses confidents, Bourré du Plessis, « le mieux au fait de ses goûts et de ses habitudes ». de demander sa « pourtraicture » à un peintre, Colin, d'Amiens, qui devait, sur le désir du roi, le représenter en chasseur, sous les traits d'un vigoureux jeune homme. Le roi recommanda, en outre, de dessiner « le nez acquillon, longuet et un petit hault », de tenir les cheveux un peu longs par derrière et surtout de ne le point faire chauve.

(1) Jusqu'alors les représentations funéraires étaient toujours couchées : on les appelait des *gisants*. Louis XI semble avoir été le premier qui ait demandé à être représenté à genoux, dans l'attitude d'un *priant*. Il avait ordonné que la statue qui le représenterait fut orientée vers la statue de la Vierge, pour rester sous son regard.

(2) Pourquoi Louis XI avait-il choisi Cléry pour lieu de sa



STATUE TOMBALE DE LOUIS XI

En dépit de cette menace, le défunt souverain n'allait pas tarder à être troublé dans son dernier sommeil, ainsi que la reine Charlotte de Savoie, qui devait rejoindre son époux dans la tombe au bout de quelques mois.

Un demi-siècle s'était à peine écoulé que le mausolée, élevé par l'ordre et sur les indications de Louis XI, allait disparaître, au moins partiellement, sous les coups du vandalisme triomphant.

∴

Reprenons le récit du chroniqueur dont nous avons, tout à l'heure, utilisé la narration ; et, avant de l'aborder, commençons par le replacer dans son cadre.

Les Huguenots venaient de s'emparer d'Orléans (1562). Quelques-uns, s'étant détachés du gros de la troupe, étaient partis pour aller occuper Cléry.

Les chanoines de la collégiale, prévenus de leur approche, s'empressèrent de mettre à l'abri tout ce que l'église renfermait de précieux et, quand les vandales survinrent, force leur fut de tourner leur fureur contre... des pierres !

«... N'ayant trouvé, écrit S. Guyon, comme ils l'espéroient, aucune châsse, ni argenterie, ils se ruèrent sur le sépulcre du roi Louis IX, coupèrent bras et jambes à son effigie de cuivre, qui étoit sur ledit tombeau, puis rompirent le monument et brûlèrent ce qu'ils trouvèrent dedans. Ils en firent de même à la chapelle de Longueville, où

sépulture ? On a tenté d'expliquer cette préférence par bien des raisons. La plus simple, c'est que Louis, dans plusieurs circonstances critiques, avait invoqué la Vierge vénérée à Cléry et en avait été exaucé. Pour un prince aussi religieux et aussi superstitieux, comme il plaira au lecteur de l'interpréter, il y avait là un mobile suffisant de détermination.

étaient inhumés plusieurs seigneurs issus du sang royal, les *corps desquels furent jetés aux chiens* ».

Jusque-là le cadavre du roi semble avoir été épargné par les iconoclastes ; mais la version qui va suivre (1) fait naître plus qu'un doute sur le sort de ses restes.

« J'ai ouï plusieurs fois raconter à ma défuncte mère-grand ou aïeule, Jeanne Debure, que Dieu absolve, que, venant de la ville de Boisgency à Orléans, passant par Cléry, elle fut effrayée, voyant rompre et briser les vitres de l'église, et, s'étant jetée dans une maison de sa connoissance, l'hostesse lui raconta que les soldats françois et lansquenets faisoient ce ravage, irrités de ce qu'ayant pris tant de peine à démolir le tombeau de Louis XI et de Charlotte de Savoie, sa femme, sur le faux avis qu'on leur avoit donné, que son cercueil étoit de pur argent, ils ne trouvèrent que du plomb, joint la rage de ne pouvoir savoir l'endroit où le chanoine, nommé Savatier, fabricier de l'église de Cléry, s'étoit retiré, après avoir latité (?) et enfoui ce qu'il y avait d'argenterie pour lors en cette église... Que retournant à Boisgency, ladite hostesse lui avoit montré, en une rue du Cloître, l'endroit où, le jour précédent, *ils avoient joué à la boule des os de la tête du Roy Louis* (2), puis allumé un grand feu où ils avoient jeté lesdits os, chantant une badinerie que les enfants chantent encore : *Orléans, Bois-*

(1) Elle a été trouvée par le chanoine E. de Torquat, auteur d'une très documentée *Histoire de Cléry* (Orléans, 1856), « dans les notes d'Hector Desfriches sur Lemaire ». Resterait à établir la valeur de la pièce et son authenticité.

(2) Les os de Louis XI, que les huguenots espéraient trouver dans un cercueil d'argent, furent « jetés aux chiens comme ses cendres au vent ». *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane* (Documents inédits, t. III, p. 489, cités par L. Jarry, *Histoire de Cléry*).

gency, Notre-Dame de Cléry, Vendôme, Vendôme ! »

Quelle part de vérité comportent ces propos ? Rien de plus difficile à contrôler, on le sait, que la tradition orale, surtout quand elle se réduit à un témoignage unique ; l'adage latin revient en mémoire : *Testis unus, testis nullus*. Il est trop certain que les ravages commis par les huguenots furent considérables : des verrières furent brisées, des reliquaires violés ; les meubles, livres et registres devinrent la proie des flammes ; le grand autel vola en morceaux ; la balustrade du sanctuaire tomba sous les coups du marteau ; les stalles du chœur subirent d'affreuses dégradations.

Seuls, les armes et le chiffre de Louis XI et de Charlotte de Savoie, son épouse, conservés dans le vitrail de la nef situé au-dessus du tombeau royal ; le chiffre du Dauphin, qui devint plus tard Charles VIII, semé çà et là, attestaient que les protestants n'avaient pas détruit toutes les verrières antérieures à 1562.

En 1622, Louis XIII faisait rétablir, dans l'église de Cléry, à la mémoire de son ancêtre, un monument dont il confia l'exécution à un sculpteur, peintre et architecte à la fois, originaire d'Orléans, du nom de Michel Bourdin. L'artiste représenta le monarque à genoux, tête nue, les mains jointes dans l'attitude de la prière, revêtu du manteau royal et du collier de l'ordre de saint Michel. Devant lui, sur un coussin, était un livre d'heures et son chapeau, orné d'une image de la Vierge. Quatre génies, portant des écussons, occupaient les angles.

« Ce seraient quatre anges et ce pourraient être quatre Amours, si on ne leur avait pas arraché les ailes, écrivait quelques années plus tard La Fontaine qui, se rendant en Limousin, était passé par Cléry. Le bon apôtre de roi fait là le saint homme, et il est bien mieux pris que lorsque le Bourguignon le mena à Liège.

Je lui trouvai la mine d'un matois :
Aussi l'était ce prince dont la vie
Doit rarement servir d'exemple aux rois
Et pourrait être en quelque point suivie.

« A ses genoux sont ses heures, son chapelet et autres menus ustensiles, sa main de justice, son sceptre, son chapeau et sa Notre-Dame. Je ne sais comment le statuaire n'y a point mis son prévôt Tristan ».

On reconnaît la bonhomie narquoise du fabuliste, dont la verve se montre, en la circonstance, quelque peu irrévérencieuse.....

*
* *

Nous voici à l'époque révolutionnaire. Tout emblème qui évoque la royauté, tout ce qui rappelle le nom de roi, doit disparaître ; le tombeau de Louis XI ne pouvait échapper à la profanation des sans-culottes.

Comme l'entrée du caveau avait été murée, on perce la voûte : on trouve un cercueil de pierre, dont le couvercle a été renversé et brisé.

Ce cercueil contenait, entre autres ossements, un crâne, scié en deux, mêlé à d'autres os, à des fragments de vitre et à des débris d'étoffes de velours et de soie. Tous ces restes furent réunis dans un cercueil de pierre, puis on referma la voûte.

Mais l'année suivante, on est en pleine Terreur. Le monument de Louis XI est de nouveau violé ; il semble que, cette fois, on s'en soit tenu à briser le sarcophage, à décapiter la statue et à en projeter çà et là les débris.

Nous passons sur la restauration accomplie par Lenoir (1) :

(1) La statue royale, transportée en deux jours dans une charbonnière située près de l'église, avait été laissée dans l'a-

après de longues recherches, ce courageux ami des arts réussissait à reconstituer le mausolée de Louis XI, qui resta au Musée des Monuments français jusqu'en 1818.

C'est à cette époque que se place la première enquête officielle entreprise pour chercher et retrouver ce qui pouvait rester du roi Louis XI.

En 1817, le conseil municipal de Cléry avait exprimé le vœu de voir rétablir le tombeau royal dans l'église de la commune, et, pour déférer à ce vœu, le Ministre de l'intérieur ordonnait que les autorités administratives du département se transporteraient à Cléry.

Là, en présence du curé et du maire de Cléry, l'architecte descend dans le caveau sépulcral du Roi. Outre les personnages officiels, un statuaire, Vergnaud-Romagnési, assiste aux fouilles, dont il consignera un peu plus tard le résultat dans les notes suivantes (1) :

«... L'entrée dont la voûte avait été détruite est tournée vers l'ouest. Dix à douze marches conduisent dans l'intérieur, peu spacieux et alors obstrué par quelques décombres. Une tombe en pierre, de grande dimension, placée à droite et découverte, contenait des ossements. Ces ossements ayant été extraits, il nous a semblé reconnaître une portion appartenant à un squelette d'homme, une autre à un squelette de femme et quelques os à un squelette d'enfant. »

Le procès-verbal officiel est plus détaillé, sinon plus ex-

bandon. Informé de ce fait, le conservateur et administrateur du Musée des Monuments français, Alexandre Lenoir, résolut de sauver ces débris d'une intéressante œuvre d'art : le 25 thermidor an VII (1799), un ordre du Ministre de l'Intérieur l'autorisait à faire enlever la statue mutilée.

(1) Elles ont été reproduites dans un très curieux article de M. L. Saget, curé-doyen de N.-D. de Cléry, que celui-ci a bien voulu nous communiquer.

plicite. Il constate qu' « à gauche du sarcophage et sur deux dés, se trouvait placée une boîte longue de 60 centimètres, haute et large de 30, scellée de cinq cachets de deux empreintes, dont quatre visibles, en cire rouge, présentant un écusson coupé, dont le chef est orné de trois fleurs de lis, au-dessous, trois épées ; le tout surmonté d'un chapeau duquel descendent dix houppes ». L'architecte ayant voulu soulever la boîte, celle-ci s'était réduite presque complètement en poussière, « laissant à découvert les os d'un squelette dont la tête est très endommagée. Parmi ces os était une lampe de verre brisé, scellée dans du mortier, dans laquelle se trouvait une éponge ; le tout reposait sur des aromates, qui se réduisaient en poussière au plus léger toucher ».

Pour découvrir d'où provenaient les ossements déposés dans la boîte placée à gauche du sarcophage, on avait fait comparaître un survivant des fouilles de 92, un homme qui avait assisté, en qualité d'officier municipal, à la violation du tombeau royal. Comme on lui présentait les débris, il répondit, sans hésitation, que les ossements appartenaient à la famille des ducs de Saint-Aignan ; que cette boîte, accompagnée de titres, avait été trouvée dans une armoire du trésor du chapitre de Cléry ; que M. de Cluny, alors administrateur du district de Beaugency, l'avait déposée en sa présence dans le tombeau de Louis XI. Cet officier ajouta que « les ossements étaient enveloppés dans la ouate », dont on retrouva, en effet, quelques vestiges sur les planches.

Le tombeau de Louis XI, déclara-t-il encore, était voûté : « On creva la voûte avec peine, et l'on y fit d'abord une ouverture assez grande pour que deux personnes aient l'aisance d'y pénétrer. Les ossements contenus et épars dans le cercueil de pierre ont été réunis avec soin et posés debout à l'extrémité orientale de cette tombe (1). »

(1) Procès-verbal du rétablissement du mausolée de Louis XI

Au désordre répandu dans le caveau, il fut facile de reconnaître que tout avait été bouleversé en 1792 : sur les parois des murs se lisaient encore, écrits à la pierre blanche, les noms de ceux qui, à cette époque, avaient pris part à l'expédition. L'un d'eux, qui était présent lors des recherches effectuées en 1818, voulut effacer ces traces révélatrices : le préfet s'y opposa. Le monument de Louis XI fut rétabli au-dessus du mausolée royal, à peu près dans l'état où il se trouvait avant la visite des vandales.

.·.

Depuis lors, une main attentive, pieuse envers le passé et respectueuse du présent, a voulu interroger le sépulcre, théâtre et victime de tant d'effractions patriotiques et archéologiques. L'entrée véritable a été reconnue ; l'escalier intérieur, de seize marches, déblayé ; les décombres retirés un à un ; et, au-dessous des pierres, gravois, ruines de toutes sortes, accumulées par tant d'invasions, deux squelettes, à peu près complets, ont été retrouvés dans le sarcophage de Louis XI, à demi enseveli sous les moellons et dont le couvercle avait été depuis longtemps brisé. On retrouva également quelques faibles débris d'un petit cercueil, qui paraissait avoir contenu des ossements d'enfant (1).

La question se pose maintenant de savoir à qui appartiennent ces divers ossements.

Il y a douze ans (1897), plusieurs médecins et anatomistes se rendaient à Cléry et constataient que les squelettes sou-

dans l'église de N.-D. de Cléry, en 1818, reproduit par M. de TORQUAT, *loc. cit.*

(1) Cf. un article signé *Aurélien* (Cte COURET, ancien professeur d'histoire et ancien magistrat), paru dans le *Journal du Loiret*, du 18 décembre 1897.

mis à leur examen, étaient bien l'un, celui d'un homme, l'autre, celui d'une femme. Les crânes, mêlés aux ossements, appartenaient aux deux corps réunis dans l'auge sépulcrale.

Ces deux crânes étaient *sciés*, ce qui laisse présumer qu'il y avait eu embaumement (1). Comme on ne pratiquait cette opération que pour de hauts personnages, des rois ou des reines, on a déjà une présomption en faveur de l'identité des sujets auxquels ces crânes ont appartenu.

Quant à l'âge, d'après les sutures des crânes, les mêmes anatomistes auraient reconnu que l'un des personnages devait être âgé d'une soixantaine d'années et que la femme n'avait pas atteint la quarantaine : or, Louis XI est mort à 60 ans et Charlotte de Savoie à 38 ans.

On prête à un médecin cette exclamation singulière, en présence de l'un des crânes à identifier : « Ce crâne est un crâne de vautour ! » L'enveloppe crânienne, d'une épaisseur remarquable, était, prétend-on, sur certains points, amincie comme l'ongle. On alla même jusqu'à reconnaître, en comparant les crânes et les maxillaires qui les accompagnaient aux portraits authentiques dont on avait voulu les rapprocher, un air de ressemblance ! Chez Louis XI, on retrouva « la dépression subite de la partie supérieure du crâne, l'avancement significatif du menton »; chez Charlotte de Savoie, « le front et le menton plat, les yeux grands, le nez fin et droit, le profil régulier ».

Un autre argument présenterait, à nos yeux, plus de valeur.

(1) « Nos rois européens, ainsi que tous les grands personnages, donnent aux médecins et aux chirurgiens le soin d'embaumer leurs cadavres. On enlève d'abord les entrailles et l'on sépare le cœur qu'on embaume à part. On retire le cerveau, en sciant horizontalement le crâne... » Procédé communiqué par ALDROVANDE, livre VI *de Insectis*, reproduit par J.-N. GANNAL, dans son *Hist. des Embaumements* (Paris, 1841), p. 183.

On sait que le cœur de Louis XI a été enlevé, puis transporté à Saint-Denis : or, on constate que le sternum du squelette masculin qu'on croit être le corps de ce roi, a été scié, ce qui semblerait dénoter l'extraction du cœur.

Voilà, évidemment, bien des présomptions accumulées : mais des preuves certaines, seuls des anthropologistes, des savants habitués à ces sortes de reconstitutions pourraient non pas les fournir, car il subsistera toujours des doutes, mais aider à faire la lumière.

Il y a quelques années, nous avions formé le projet de nous rendre, en compagnie de M. Manouvrier ou de M. Papillaut, entre tous autorisés, à Cléry, pour y examiner sur place les débris anatomiques que l'on avait présentés aux médecins en 1897. Des circonstances, indépendantes de notre volonté, nous ont contraint d'ajourner un projet auquel nous n'avons pas complètement renoncé.

On assure (1) que M. Hanotaux, l'ancien ministre, venu à Cléry avec certaines préventions, aurait dit au général Duchesne qui l'accompagnait : «*Il est impossible de nier* que ce soit Louis XI et Charlotte, sa seconde épouse ». Pour notre part, nous aurions plus d'hésitation à nous prononcer, surtout après les deux actes de vandalisme de 1562 et de 1792 et nous ne nous croyons pas autorisé à écrire : *le crâne de Louis XI se trouve à Cléry.*

Adhuc sub judice... C'est un problème encore à l'étude.

(1) Lettre particulière de M. le curé-doyen de Cléry.

COMMENT EST MORT LUTHER

Que de récits contradictoires, que d'hypothèses vaines, que de bruits ont circulé depuis la mort de Luther ! Les relations multiples qui ont été données de ses derniers moments ne font qu'accroître la difficulté du problème dont nous poursuivons la solution, et qui peut se formuler ainsi : *A quelle maladie a succombé le Réformateur ?*

Des recherches récentes (1) nous ont éclairé sur le tempérament de Martin Luther, qui nous apparaît comme un arthritique-type (2) : lithiasique, hémorroïdaire, goutteux.

(1) Elles ont été très bien résumées par notre ami, le docteur Paul Cornet, dans un article du *Progrès médical*, du 6 mars 1909 ; et, auparavant, par le docteur Pergens, dans le *Janus*, d'août 1908.

(2) On n'est nullement fixé sur les antécédents héréditaires de Luther ; tout ce qu'on sait, c'est qu'il était d'une constitution chétive. Sa première maladie connue (une forte fièvre, qui n'eut pas de suites) date de 1497 : il avait, à l'époque, quatorze ans. Ces accès fébriles le reprenaient cinq ans plus tard. De 1508 à 1521.

Les crises de coliques néphrétiques alternent, chez lui, avec celles de la podagre. « *Je geins de la fièvre* qui doit être la maladie des Allemands, écrit-il un jour, comme la goutte, dit-on, est celle des Anglais. »

Il se montre parfait observateur quand il nous dépeint ses propres maux — et quelle verve, quelle verdeur pittoresque dans l'expression ! Comme peu il s'embarrasse de timides périphrases !

Quand j'allais à la selle, l'intestin me sortait de l'anus, sous le volume d'une noix. Après il restait une saillie comme un petit grain de chènevis, laquelle me démangeait et m'incommodait d'autant plus que les selles étaient molles. S'il me sortait du sang caillé, je ne me sentais que plus à l'aise et plus agréablement impressionné. L'acte de la défécation m'était devenu un plaisir qu'augmentait l'écoulement de sang, si bien que l'agrément de cette sensation m'invitait plusieurs fois par jour à me présenter à la garde-robe. Si je pressais avec le doigt, cela me démangeait de la façon la plus agréable, et le sang coulait (1).

La constipation, voilà le tourment continuel, l'obsession de ce malheureux, dont ses amis reçoivent les confidences sur ce chapitre de sa vie intime.

En 1522, Luther, qui avait alors trente-neuf ans, écrivait à Mélanchton :

on manque de renseignements. La lithiase se déclare en 1521 : à plusieurs reprises il rend des calculs, dont un très volumineux en 1526 ; fin de 1523, il avait eu une syncope.

(1) Lettre à Julius Jonas (6 janvier 1528.)

Le Seigneur m'a frappé d'une grande douleur au derrière; mes selles sont tellement dures que je dois faire des efforts très douloureux, au point que la sueur m'en coule ; hier je suis allé à la selle après quatre jours; aussi n'ai-je pas dormi de la nuit.

Les pilules qu'avalait Luther n'agissaient que passagèrement ; la constipation durait jusqu'à cinq et six jours.

Son humeur notablement s'en ressentait. Les périodes de prostration alternaient avec les crises d'excitation et sans en rendre responsable une paresse intestinale chronique, on ne saurait affirmer que celle-ci n'a pu influer sur son caractère.

A qui ne goûtait qu'imparfaitement « le seul bonheur pur de la vie », au dire de Montaigne, notre pitié est tout acquise.

Passons outre et cherchons une explication de ces vertiges, de ces syncopes, de ces bruissements d'oreille, dont s'est si souvent plaint celui qui se disait possédé du démon.

*
* *

Les hallucinations de la vue et de l'ouïe réclament, avant tout, un commentaire, car c'est bien d'hallucinations qu'il s'agit.

Comme l'a écrit Moreau, de Tours, les hallucinations de Luther n'ont pas été moins nombreuses et

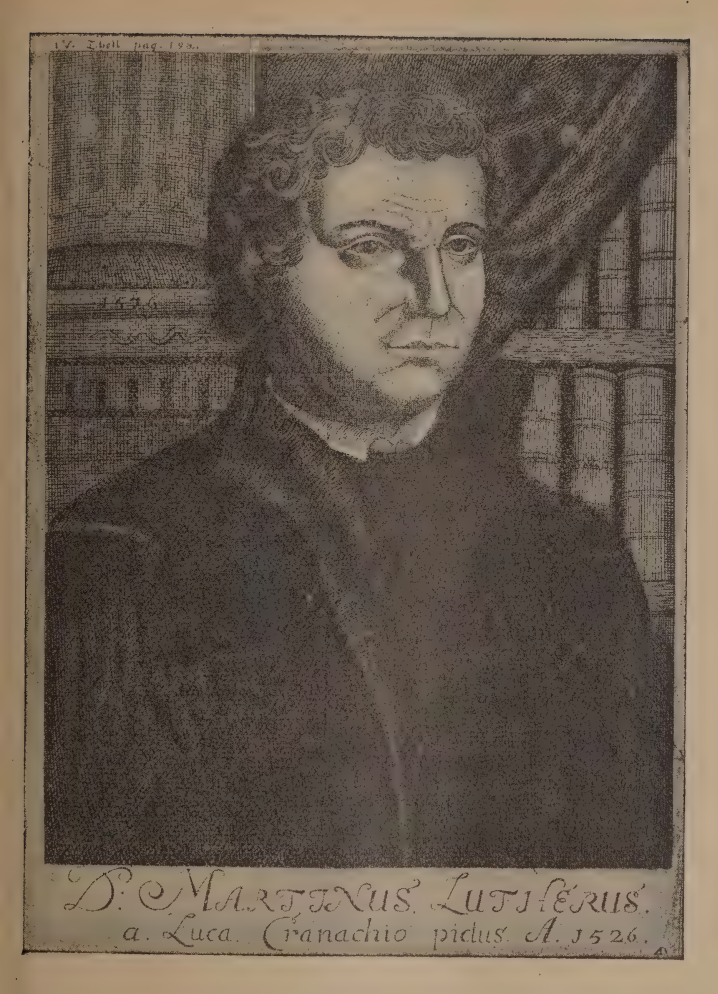
ne sont pas moins prouvées que celles de Loyola. En vain, différents auteurs ont prétendu qu'il ne fallait voir dans ses nombreuses conférences avec le diable qu'une sorte de mythe imaginé par lui; les faits sont authentiques. Luther lui-même en fournit le témoignage.

Dans son traité *De missa privatâ*, où est rapportée la vision (la conférence avec le diable), après avoir exalté la puissance dont est doué Satan, qui ne souffre pas qu'on discute longtemps avec lui : « Voilà, dit-il, qui m'explique comment il arrive quelquefois qu'on trouve des hommes morts dans leur lit; c'est Satan qui leur tord le cou et les tue. »

On a parlé du surmenage que s'imposait Luther, « des prières, des veilles, des exercices de toute sorte, aggravés par le jeûne, et poussés jusqu'à ce qu'il en restât tout hébété et incapable, pendant des semaines, d'écouter et de travailler ». N'a-t-on pas encore mis en cause l'abstinence sexuelle qui, jointe aux mortifications, s'accompagnait de « périodes d'excitation, que, grâce à une volonté puissante, le puissant prédicateur franchit toujours victorieusement jusqu'à son mariage ? »

Pour ce qui est de ses *vertiges*, écoutons Luther lui-même nous en faire la description, sauf à substituer une interprétation plus scientifique à celle dont il se contente.

Luther, à vingt-sept ans, souffrait de bourdonne-


IV. Theil pag. 198.
1526
D: MARTINUS LUTHERUS.
a. Luca. Cranachio pictus. A. 1526.

LUTHER

ments dans les oreilles, et comme il ignorait les sciences physiques, il les attribuait au diable.

Ces maux de dents et d'oreilles dont je souffre, dit-il, sont pis que la peste. Je suis torturé par un bruit et un bourdonnement dans mon oreille, comme si quelque vent soufflait dans ma tête. Le diable y est pour quelque chose. Vous ne savez pas combien est horrible ce vertige-là : tous les jours j'ai été dans l'impossibilité de lire une lettre, ou même deux ou trois lignes des Psaumes. Au bout de ces trois ou quatre mots, le bruit recommence et je tombe presque de ma chaise.

Ceci se passait en 1510. En 1530, Luther écrira :

Quand j'essaye de travailler, ma tête est remplie de toutes sortes de bruits, de bourdonnements, de sifflements, d'éclats de tonnerre, et si je ne quitte pas aussitôt mon ouvrage, je m'évanouis; ces trois derniers jours, je n'ai même pas pu regarder une lettre. J'ai eu une autre visite du diable. Ma maladie est le résultat de la faiblesse ordinaire de la vieillesse, de la tension habituelle de l'esprit, et surtout des coups de Satan. Aucune médecine au monde ne pourra la guérir.

Ces bruits étaient si confus dans sa tête et ses oreilles, qu'en 1521, quelqu'un lui ayant donné une boîte de noix qu'il mit dans sa chambre, il crut que le diable venait les secouer.

Quand j'eus soufflé la lumière et me suis mis au lit, dit-il, il me sembla que les noix se mettaient en mouvement, non seulement en sautant dans le sac, mais encore en se

cognant les unes aux autres, et qu'alors elles venaient faire du bruit auprès de mon lit. Cependant je n'en pris garde et m'endormis, mais de temps en temps, j'étais réveillé par un grand bruit dans l'escalier, comme si quelqu'un culbutait des centaines de tonneaux dans l'escalier les uns après les autres. Je me levai aussitôt, m'écriant : « Est-ce toi, diable ? Soit, je recommande mon âme à Dieu. » Je retournai à mon lit, et m'endormis. Une fois, à Wittemberg, j'entendis distinctement le diable faire du bruit; il fit trois fois du bruit dans le grenier, comme s'il traînait quelque chose de lourd sur le plancher. Comme il continuait, je rangeai mes livres et allai me coucher.

Une autre fois, je l'entendis marcher, mais comme je savais que c'était le diable, je n'y fis point attention et m'endormis.

Un jour, pendant un grand orage, Luther s'écrie : « C'est le diable qui fait cela; ah ! comme le diable souffle ! » Et de nouveau il écrit :

Les idiots, les estropiés, les aveugles, les sourds, sont autant de personnes chez lesquels le diable a élu domicile. Tous les médecins qui essayent de guérir ces infirmités, comme si elles provenaient de causes naturelles, sont des imbéciles ignorants. Ils ne connaissent rien, ni au diable ni à ses œuvres (1).

On a voulu voir, dans ces manifestations de la puissance diabolique, des symptômes du *vertige de Ménière* (2); d'autres ont proposé une explication

(1) *Journal des Connaissances médicales*, 20 oct. 1887.

(2) V. *Archives de neurologie* et *The Medical Record*, de 1887.

différente, mais le diagnostic proposé se rapporte à une autre époque de la vie de Luther : les bruits sont alors devenus de plus en plus forts, principalement à l'oreille gauche ; puis les deux oreilles sont entreprises et, en 1541, il s'en écoule des matières plus ou moins sanieuses.

S'agit-il d'une *otite externe*, comme le veut certain spécialiste (1); n'avons-nous pas plutôt affaire à une *otite moyenne*, survenue à la suite d'un catarrhe chronique des trompes d'Eustache, compliquée d'une perforation de la membrane du tympan aux deux oreilles ? Cette dernière opinion (2) cadre mieux avec les signes relevés par la clinique dans l'autobiographie du célèbre moine.

La goutte a-t-elle joué un rôle dans son affection auriculaire ? Nous n'en déciderons pas. De même il nous importe médiocrement que Luther ait été emmétrope et ait dû se servir de lunettes convexes faibles; qu'un de ses yeux ait été atteint de cataracte. Qu'enfin il ait eu un ulcère à la jambe, des accès de sciatique, ou qu'il ait souffert de rhumatismes, tout cela n'est qu'en harmonie avec sa diathèse arthritique ; nous n'en retiendrons qué la

(1) Küchenmeister, *Dr. Martin Luther's krankengeschichte.* Leipzig, 1881.

(2) W. Ebstein, *Dr. Martin Luther's krankheiten und deren Einfluss auf seinen Körperlichen und geistigen Zustand.* In-8 de 64 p. Stuttgart, 1907.

présomption d'une mort par faiblesse du cœur chez un artério-scléreux, sauf à rechercher, dans les circonstances de cette mort même, si l'hypothèse émise (1) est ou non infirmée par les faits.

*
* *

La fin de Luther a été soudaine, inattendue ; mais le genre de vie du prédicant pouvait la laisser prévoir.

Nous ne croyons pas porter atteinte à sa mémoire en notant son intempérance. Ne se vantait-il pas de « manger comme un Bohémien et de boire comme un Allemand ? » Le vin était pour lui un luxe, la bière constituait sa boisson habituelle. « Je bouleverse le monde en buvant mon pot de bière, » aimait-il à répéter. On a invoqué le témoignage de Mélanchton, qui assure l'avoir vu « au temps où il était en bonne santé », passer quatre jours entiers sans boire ni manger. Mais n'ajoute-t-il pas presque aussitôt : « Par contre, *il ne méprisait point de boire un bon coup* par-ci par-là, habitude qu'il excusait en disant : « Voici qui contrarie le diable mélancolique qu'on veuille être encore joyeux. » Ce singulier régime ne pouvait qu'aggraver ses maux.

L'année qui précède sa mort, ses biographes (2)

(1) Cf. *Progrès médical*, loc. cit.

(2) *Luther, sa vie et son œuvre*, par Félix KUHN, t. III (Neuchâtel et Genève, 1884), p. 359.

nous le montrent « souffrant sans cesse de violentes douleurs de tête, tourmenté par la pierre, les jambes enflées, la vue considérablement diminuée. »

Ce vieillard cacochyme va entreprendre, dans cet état misérable de santé, un voyage des plus pénibles.

On est en plein mois de janvier : l'hiver est rude, le froid excessif. Au comte Albert de Mansfeld, réclamant l'arbitrage de Luther dans une querelle qui divise sa famille, l'Électeur Jean-Frédéric, son suzerain, répond : « Le docteur Martin Luther est un vieillard, un homme usé; vous feriez mieux de l'épargner. » Lui-même écrit à un ami : « Je suis un homme âgé, usé, languissant, fatigué... ne voyant plus que d'un œil; j'espérais qu'étant presque mort, je pourrais jouir enfin d'un repos que j'ai si bien mérité, et l'on m'accable d'écrits, de discours, d'affaires, comme si je n'avais ni travaillé, ni écrit, ni parlé, ni négocié de ma vie. »

Le 23 janvier (1546), il se met en route; il arrive à Halle le surlendemain; une inondation de la Saale l'y retient pendant trois jours. Il s'en console en buvant « de bonne bière du Torgau et du bon vin du Rhin ».

Le 28 janvier, il repart; la crue de la rivière est toujours très forte. En la passant en barque, il manque de se noyer.

A la frontière du pays de Mansfeld, une escorte d'honneur de cent treize cavaliers l'attend, pour le

conduire auprès des seigneurs du pays qui l'attendent.

A quelque distance de la ville, il voulut marcher, descendit de voiture, se mit en transpiration. Quand il fut remonté sur le char, *un froid subit le saisit : il fut pris de vertiges, sa respiration devint pénible*, il éprouvait une grande faiblesse.

Arrivé à Eisleben, il se mit au lit, on le frictionna et on l'enveloppa de linges chauds. Le lendemain, il allait mieux (1).

Cet avertissement ne lui avait servi de rien.

Quelques jours plus tard, il mande à sa femme, d'Eisleben, où on le choie :

.. Nous vivons fort bien ici, le Conseil m'envoie à chaque repas une demi-mesure d'excellent vin du Rhin; j'en bois un peu avec un compagnon. Le vin du pays est bon, la bière de Naumbourg délicieuse; seulement je crois que la poix qu'elle contient me remplit l'estomac de phlegmes.

Une lettre que Luther adresse, quatre jours avant sa mort, à Mélanchton, nous fait connaître sa triste situation à cette date. De jour en jour plus souffrant, le malade s'impatiente; il a hâte de voir s'arranger le différend qui divise les comtes de Mansfeld. Il vient d'être repris de ses vertiges et de ses maux de tête. Il les attribue à la suppression d'un cautère qu'il portait à la jambe gauche et qui lui

(1) F. Kuhn, *op. cit.*, t. III, ch. VI.

était nécessaire pour raviver la plaie dont la cicatrisation s'accélérait.

Ceci se passait un dimanche; le mercredi, le malade était à bout de forces. Le soir, avant de dîner, il se plaignit d'*oppression à la poitrine* et demanda qu'on le frictionnât avec des linges chauds. Il mangea modérément et alla se coucher plus tôt que d'ordinaire. A peine était-il remonté dans sa chambre qu'il ressentait à nouveau le malaise qu'il avait éprouvé tout à l'heure.

Un de ceux qui veillaient sur lui proposa de lui faire prendre de la *corne de licorne*, l'assurant qu'il n'était remède plus efficace en pareille occurrence. On se mit en mesure de lui procurer la précieuse drogue, qu'on lui fit prendre, râpée, dans une cuillerée de vin.

Au milieu de la nuit, il fut repris de ses difficultés de respiration. « Ah Dieu! soupirait-il, j'ai bien mal, je suis *bien angoissé*, je sens que je m'en vais. »

En dépit des frictions, avec toutes sortes de baumes et d'essences que la comtesse Mansfeld avait apportés, le froid le gagnait, le souffle devenait à peine perceptible, le moribond s'éteignait. « Puis il respira doucement, profondément et dans ce soupir il rendit l'esprit, sans qu'un de ses membres remuât. »

*
* *

Cette version des derniers moments du Réformateur, que nous venons de condenser en quelques lignes

aurait été, prétend-on, inspirée par l'entourage même de Luther, pour protester contre des bruits qui avaient circulé et sur lesquels nous reviendrons. Enregistrons auparavant la déposition d'un témoin oculaire, un catholique qu'on pourrait difficilement accuser de partialité en faveur de Luther.

Ce témoin, l'apothicaire Jean Landau, avait été appelé au chevet de Luther le 18 février (1546), à trois heures du matin. Nous devons la connaissance de sa relation à un adversaire du Réformateur, qui la donna comme venant d'un bourgeois de Mansfeld, dont il se refusait à livrer le nom (1). Elle est empreinte d'un tel accent de sincérité que nous avons lieu de la tenir pour véridique (2).

Le mercredi 17 février, Luther se montra de nouveau très joyeux à table; il faisait rire tout le monde par ses plaisanteries et ses gais propos. Mais, vers huit heures, il ne se trouva pas bien.

Après minuit on fit venir à la hâte deux médecins : un docteur et un maître. A leur arrivée le pouls ne battait plus. Ils écrivirent pourtant une ordonnance pour lui faire prendre un clystère. C'est pourquoi, vers trois heures, un apothicaire fut réveillé, et il reçut l'ordre de préparer un clystère et de l'apporter à Luther.

En arrivant, et pendant que, sur l'ordre des médecins,

(1) Cf. la *Chronique médicale*, du 15 février 1900.

(2) Nous en publions la traduction, telle que l'a reproduite le Dr Émile Laurent, dans la *Chronique*, d'après la thèse de G. Claudin, *la Mort de Luther*; Noisy-le-Sec, imp. Debarle (1895); thèse de la Faculté de théologie protestante.

il préparait et chauffait le clystère, il pensait qu'il vivait encore. Mais, après avoir retourné le corps pour donner le clystère, l'apothicaire s'aperçut qu'il était mort, et il dit aux médecins : « Il est mort : qu'est-il besoin de lavement ? » Le comte Albert et quelques hommes instruits se trouvaient là. Mais les médecins répondirent : Qu'importe ! Donne le clystère pour le ranimer s'il a encore quelque souffle de vie. » En approchant la canule, il remarqua des flatuosités et des bruits; car le corps était rempli de liquides par suite des excès de table. Son office était en effet somptueusement pourvu et il y avait chez ses hôtes des vins fins et étrangers en abondance. On dit que Luther buvait à chaque repas un setier de vin fin et étranger. Dès que l'apothicaire eut donné le clystère, tout fut répandu sur le lit qui était magnifiquement préparé. L'apothicaire dit alors aux médecins : « Le clystère ne reste pas. »

Ils lui répondirent : « Cela suffit ».

Les deux médecins se mirent alors à discuter entre eux sur la cause de sa mort. Le docteur disait que c'était une attaque d'apoplexie. On vit en effet la bouche convulsée et le côté droit tout noir (*visa est enim tortura oris, et dextrum latus totum infuscatum*). Mais le maître pensait qu'un homme aussi saint ne pouvait mourir de la main de Dieu par un coup de sang; il soutenait qu'il était mort étouffé (*dicebat fuisse catharum suffocativum, et per viam suffocationis mortem intrasse*).

Déterminer la nature de la dernière maladie de Luther d'après d'aussi vagues indices nous paraît tâche malaisée. Le pis est que nous n'avons chance d'être mieux informé par ailleurs.

Le docteur Bruck, chancelier de l'Électeur de Saxe,

écrit à celui-ci que Philippe Mélanchton lui a parlé d'une « oppression de poitrine », qu'il avait guérie, l'année précédente, par de l'écorce de grenade. Le même Mélanchton, dans une leçon faite à Wittenberg, au lendemain de la mort de son maître, avait prétendu que celui-ci aurait succombé aux atteintes de son mal chronique, « l'oppression des humeurs à l'orifice du ventricule. » *Non apoplexia, non asthmate exstinctus est... sed humore in orificio ventriculi versus pectus impulso.* Qu'entendait-on, au temps de Mélanchton, par cette obstruction du ventricule par les humeurs ?

Le ventricule, c'est généralement l'estomac que cette expression désigne. S'agirait-il d'une indigestion ? Mais, d'après le récit, officieux, il est vrai, que nous avons consulté, Luther n'aurait pas fait honneur à son dernier repas; d'autres prétendent qu'il avait dîné copieusement; comment se débattre au milieu de ces contradictions ?

La *torsion de la bouche*, si elle a été réellement constatée, nous confirmerait plutôt dans l'idée d'une hémorragie cérébrale, d'une apoplexie; mais alors intervient une autre hypothèse, que suggère un document auquel, nous nous empressons de le proclamer, nous n'accordons aucune créance : il émane, en effet, d'un serviteur de Luther converti au catholicisme et qui, sous l'empire de sa conversion, a rédigé l'extraordinaire pièce qu'on va lire,

Ce récit, il convient de le noter, a paru, pour la première fois, quarante-six ans après la mort du Réformateur.

*
* *

En 1592, l'oratorien Th. Bozio publiait à Rome un ouvrage (*De signis Ecclesiæ*, lib. XXIII, c. 3), où il racontait avoir appris d'un ancien domestique de Luther que *celui-ci se serait pendu à son lit.*

En 1606, dans un ouvrage publié à Anvers (*Præscriptiones adversus hæreses*), le moine franciscain Sedulius donne pour la première fois la déposition de ce domestique dont parle Th. Bozio. Il déclare simplement tenir ce document d'un homme digne de foi. M. G. Claudin l'a reproduit avec la traduction, dans sa thèse, en 1895.

Le voici, ou du moins voici la traduction de M. G. Claudin (1) :

Vos instances religieuses et vos procès me poussent à braver l'indignation des hommes et la crainte de les offenser, pour rendre témoignage à la vérité ; mais mon respect pour la Divinité suprême et tous les saints m'y excite encore davantage... Pour la gloire du Christ et l'édification du monde catholique, je dévoilerai au grand jour ce que j'ai vu moi-même et annoncé aux princes réunis à Eisleben. Je le ferai sans aucune haine, sans y être poussé par le désir de mériter l'amour ou les faveurs de quelqu'un.

(1) *Chronique méd.*, 1900, p. 99.

Voici ce qui est arrivé.

Martin Luther, se trouvant un jour à Eisleben, en compagnie des plus illustres seigneurs d'Allemagne, se laissa aller à son penchant, de sorte que nous dûmes l'emmener en état complet d'ivresse, et le mettre au lit. Après lui avoir souhaité une bonne nuit, nous allâmes dans notre chambre, sans rien présager ni soupçonner de fâcheux, et nous nous sommes endormis paisiblement. Mais le lendemain, en allant, selon notre habitude, aider notre maître à s'habiller, nous le trouvâmes, oh, douleur ! lui, notre maître Martin, pendu à son lit et misérablement étranglé. A cet horrible spectacle, nous fûmes frappé de terreur; mais, sans hésiter plus longtemps, nous sommes allé, en toute hâte, prévenir les princes, ses convives de la veille, de la fin abominable de Luther.

Ceux-ci, terrifiés comme nous-mêmes, nous firent aussitôt les plus belles promesses, et nous conjurèrent de garder toujours le plus profond silence sur cet événement, pour qu'il ne soit pas divulgué. Ils nous demandèrent ensuite de dégager du lien l'horrible cadavre de Luther, de le placer dans son lit et de répandre ensuite parmi le peuple que mon maître Martin était mort subitement...

Ce suicide, que rien ne justifie, nous paraît criant d'invraisemblance. Chez ce joyeux épicurien, supposer un pareil dénouement, quelle plaisanterie !

Recourir à un état pathologique antérieur pour expliquer cette fin, prématurée peut-être, mais non foudroyante, c'est, a-t-on dit (1), se mettre en dehors

(1) *La Fin de Luther*, par le docteur Majunke; traduit de l'allemand par l'abbé Schlincker, Paris, Hte Walzer, 1893, p. 15.

de la critique ; nous restons, bien au contraire, persuadé que c'est l'unique moyen d'apporter quelque clarté dans un débat d'où la passion religieuse n'a pas toujours été absente.

*
* *

Ce grand mal de poitrine, ces oppressions dont il a été plus haut question ne sauraient être attribuées qu'à un *angor pectoris*, ou à une *pneumonie*. Nous ne retrouvons pas là le *coup de griffe* de l'angine de poitrine, « affection douloureuse, *paroxystique*, survenant... tout à coup, sans cause appréciable (1). »

Sans doute, l'angine de poitrine est souvent une des manifestations de la goutte, du rhumatisme, et Luther était rhumatisant et goutteux; mais la symptomatologie de cette névrose cardiaque ne se retrouve pas dans le tableau qui nous a été restitué de son ultime affection.

A s'en référer aux détails du dernier voyage de Luther, du « refroidissement » qu'il a éprouvé quelques jours avant la crise finale et dont il ne s'est jamais complètement remis, nous gardons la conviction que Luther a succombé, très prosaïquement, à une *pneumonie*. Cette maladie survenant chez un vieillard a, d'ordinaire, une marche insidieuse : « le

(1) *Manuel de pathologie interne*, par G. Dieulafoy (Paris, 1885), t. I, p. 349.

frisson est insignifiant, le point de côté peut passer inaperçu (G. DIEULAFOY). »

Avec les réserves que commande l'absence d'une observation rigoureusement prise par des hommes de l'art, nous nous en tenons donc à cette conclusion, que nous aurions voulu plus précise, plus affirmative, car si elle approche de ce que nous croyons être la vérité, elle n'offre que la plus grande part de vraisemblance.

LES SOURCES D'INSPIRATION, MÉDICALES, DE MOLIÈRE (1)

Dès son enfance on peut dire que Molière a vécu dans l'atmosphère médicale.

Sa mère était parente d'un médecin fort en réputation, dont le fils avait été mêlé à une aventure qui défraya, quelques jours, la chronique galante de la capitale. Une sœur de Molière avait eu pour marraine la femme d'un chirurgien, valet de chambre du Roi. Enfin, un de ses oncles maternels avait épousé la sœur d'un autre chirurgien. Molière aurait donc pu exercer sa verve satirique aux dépens de sa propre famille.

Une autre hypothèse paraîtra plus plausible. Très amateur de théâtre, Molière a eu sans doute l'occasion d'aller bien des fois à la comédie ; or, sur la scène de l'hôtel de Bourgogne, il y avait, à l'époque, un acteur qui s'entendait à merveille à jouer les médecins. Il les contrefaisait d'autant mieux

(1) Lecture faite à l'Académie de Médecine de Paris, le 9 février 1909.

qu'il avait lui-même étudié la médecine et quelque peu, croit-on, la pharmacie.

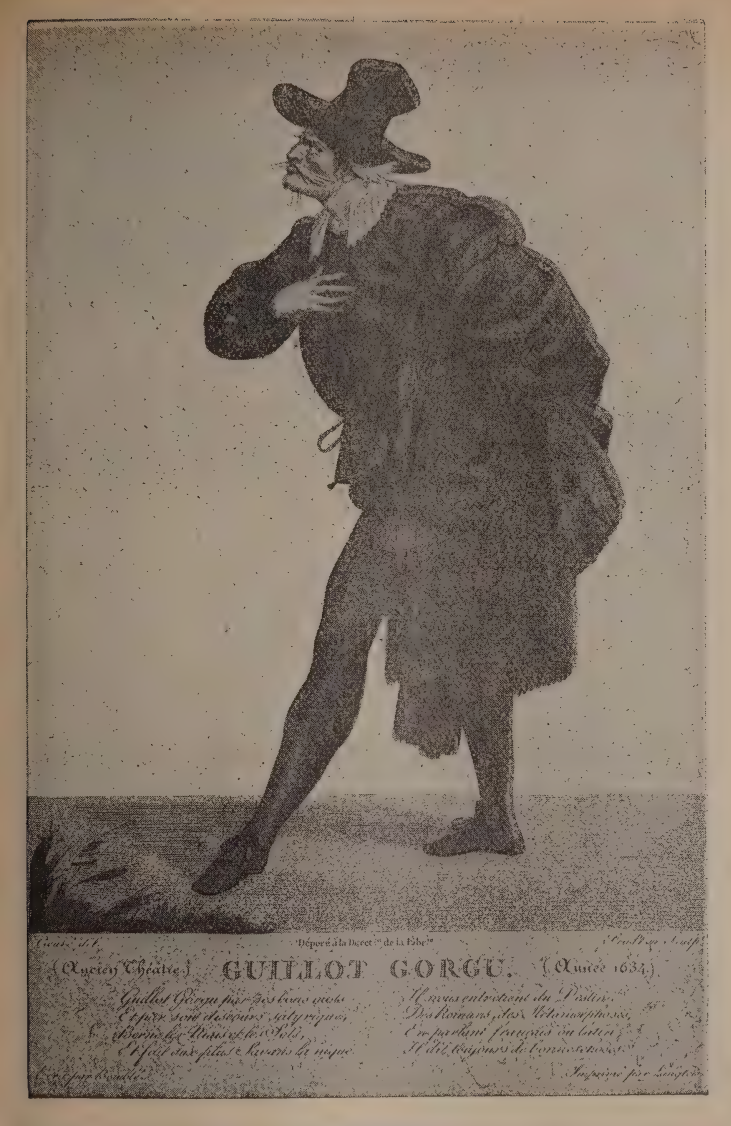
Il se nommait Bertrand HAUDRIN ; d'autres l'appellent Nicolas Harduin ; les annalistes du théâtre le désignent plus communément sous le nom de *Guillot-Gorju.*

Doué d'une mémoire impeccable, il débitait avec volubilité les *lazzis* les plus étourdissants, les entremêlant de termes techniques empruntés aux professions qu'il avait peu ou prou exercées. D'instruments de chirurgie ou de drogues d'apothicaire, il parlait avec une telle aisance qu'il semblait qu'il les eût toujours maniés.

On conte qu'après avoir joué des farces pendant huit ans, il se retira à Melun, où il s'établit médecin et où il n'eut pas de peine à conquérir une clientèle. La tradition veut que Molière ait acheté de la veuve de ce transfuge de la Faculté, qui revint sur le tard dans le giron de l'*Alma mater*, les manuscrits de ses scénarios.

Quoi qu'il en soit, c'est un médecin, nous devons le reconnaître, qui a fait monter sur les planches, pour les tourner en dérision, la robe et le chapeau des docteurs ; et Harduin de Saint-Jacques aura été, vraisemblablement, le premier modèle qui aura posé, à son insu, devant Molière.

Au surplus, celui-ci n'avait qu'à regarder autour



GUILLOT-GORJU

de lui. Un sixain du temps, qu'on serait tenté de prendre pour une épigramme et qui n'est qu'un portrait au naturel, peint nos aïeux de pied en cap :

Affecter un air pédantesque,
Cracher du grec et du latin;
Longue perruque, habit grotesque,
De la fourrure et du satin;
Tout cela réuni fait presque
Ce qu'on appelle un médecin.

Qu'est-il besoin de chercher ailleurs la première source d'inspiration médicale de Molière ? Elle était à sa portée, il n'avait qu'à y puiser.

Quel spectacle plus réjouissant que celui de ces personnages revêtus de leur robe, se rendant d'une extrémité à l'autre de Paris, montés sur leur mule (1), rédigeant leurs *recipe*, établissant leurs diagnostics dans une langue fermée aux profanes ; se livrant, au lit des malades, à des discussions dont l'écho retentissait souvent bien au delà de la pièce où elles s'agitaient.

*
* *

Les quatre médecins que Molière a mis en scène dans *l'Amour médecin*, et qu'il a plus que désignés sous les pseudonymes transparents dont il les affuble, n'étaient autres, on ne l'ignore plus aujour-

(1) V. la gravure p. 65.

d'hui, que Daquin, Des Fougerais, Guénaut et Esprit.

Daquin, attaché à la personne du Roi, par la faveur de Mme de Montespan, et congédié plus tard par Mme de Maintenon — grandeur et décadence! — n'était, à entendre cette langue vipérine de Gui Patin, qu' « un pauvre cancre... grand charlatan, véritablement court de science, mais riche en fourberies chimiques et pharmaceutiques ». Comme il était très partisan de la saignée, il s'appelle, dans la pièce, *Tomès*, celui qui coupe et taille.

Des Fougerais, transmué en *Desfonandrès* (1), ou *tueur d'hommes*, ne méritait pas plus d'indulgence que Daquin ; l'impitoyable satirique a tôt fait d'en dessiner le croquis. « Charlatan s'il en fut jamais ; homme de bien à ce qu'il dit, et qui n'a jamais changé de religion que pour faire fortune et mieux avancer ses enfans. »

Nous apprenons, d'autre part, du cousin de la divine épistolière, ce méchant ragotier de Bussy-Rabutin, que Mme de Châtillon, ayant été mise, par certain duc, dans le malheureux état qu'on peut appeler l'écueil des veuves (2), avait recouru aux expédients de Des Fougerais pour la tirer d'embarras ; nous serions mal venu à prendre la défense d'un confrère aussi taré.

(1) Des Fougerais, qui boitait, était représenté sur la scène par le boiteux Béjart.

(2) Taschereau, *Hist. de la vie et des ouvrages de Molière.*

Aussi ignare et non moins cupide que Des Fougerais nous apparaît GUÉNAUT, que Boileau a immortalisé.

Guénaut avait été accusé, non sans raisons apparentes, d'avoir, à l'aide de la drogue dont il usait comme d'une panacée, à tout propos et presque toujours hors de propos, abrégé l'existence de sa femme, de sa fille, de son neveu, de deux de ses gendres ; sans préjudice de nombreux malades confiés à ses soins. En compagnie de Valot, de Beda Des Fougerais, déjà nommé, et de Brayer, Guénaut avait donné le coup de grâce à Mazarin.

Quant au quatrième médecin visé par Molière, le sieur ESPRIT, il était partisan, comme Guénaut, de l'antimoine et de l'émétique, et il n'avait pas moins que lui d'homicides sur la conscience.

Guénaut est devenu, dans *l'Amour médecin*, *Macroton*, parce qu'il parlait avec une extrême lenteur et Esprit, qui bégayait, fut baptisé *Bahis*.

On ne manqua pas de reconnaître les quatre personnages sous des noms qui les déguisaient à peine. « On joue présentement à l'hôtel de Bourgogne *l'Amour malade* (ce n'était pas le titre exact, mais Gui Patin n'y regardait pas de si près) ; tout Paris y va en foule, pour voir représenter les médecins de la Cour, et principalement Esprit et Guénaut, avec des masques faits tout exprès ; on y a ajouté

Des Fougerais... Ainsi on se moque de ceux qui tuent le monde impunément. »

Gui Patin se réjouit, parce qu'il s'agissait de partisans de l'antimoine ; peut-être en se regardant dans son miroir, aurait-il été disposé à plus d'indulgence.

Dans l'origine, *l'Amour médecin* dut s'appeler *les Quatre médecins* ; plus tard, fut ajouté un cinquième personnage appartenant à la Faculté et qui portait, dans la pièce, le nom de M. *Filerin.*

Dans M. Filerin, on a cru reconnaître YVELIN, médecin de Madame. En réalité, Filerin était le veritable nom d'un maître d'armes, très en vogue au temps de Molière, et qui « enseignait à tuer son homme par raison démonstrative » : on devine, sans qu'il soit besoin d'y insister, la malice qui avait dicté à Molière le choix du nom de son personnage.

*
* *

On regarde assez généralement *l'Amour médecin* comme le premier acte d'hostilité de Molière contre la Faculté. Mais c'est dans *le Festin de Pierre* (1)

(1) V. l'acte III, scène 2. *Le Festin de Pierre* est de 1665 ; or, le 26 sept. 1664, Gui Patin raconte que les médecins Esprit, Brayer et Bodineau, ont donné trois fois de l'émétique au fils unique, âgé de 35 ans, d'un ami de Molière, La Mothe Le Vayer, et « l'ont envoyé au pays d'où personne ne revient. » Cette mort, qui a inspiré à Molière une lettre et un sonnet émou-



Eccelentiſimuſ Medicuſ patauinus

MÉDECIN SUR SA MULE

(XVIe et XVIIe siècles.)

(Collection Hartmann.)

que se trouve la première déclaration de guerre à la médecine, « une des grandes erreurs qui soient parmi les hommes ».

Don Juan est un mécréant qui s'exprime sur le compte de notre art en termes des moins révérencieux. Pas plus que Galien et Hippocrate, Aristote n'est à l'abri de ses traits.

Tout le monde connaît les vers de Thomas Corneille, si fréquemment attribués à Molière :

Quoi qu'en dise Aristote et sa docte cabale,
Le tabac est divin ; il n'est rien qui l'égale (1).

vants, « n'aurait-elle pas été pour quelque chose, interroge M. Eugène Rigal (*Molière*, t. II ; Hachette, 1908), dans la reprise, quelques mois plus tard, des hostilités contre les médecins ? » C'est, après tout, possible.

(1) Au dix-septième siècle et même au siècle suivant, l'acteur jouant le rôle de Sganarelle frottait sur sa râpe sa carotte de tabac, au moment où il entrait en scène sur ce distique. Aujourd'hui la tradition s'en est perdue au théâtre. M. du Sommerard possédait une de ces râpes-tabatières, sur laquelle Sganarelle était ainsi représenté. Les râpes à tabac restèrent, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, le privilège de la bourgeoisie et des hautes classes ; on en fabriqua en ivoire sculpté, en émail de Limoges, en faïence de Rouen, en marqueterie de bois des îles, en fer gravé ou damasquiné, etc. Les plus belles étaient ornées de chiffres, d'armoiries, de scènes galantes ou de sujets mythologiques. D'autres, destinées aux gens d'église, présentaient des motifs religieux ; celles réservées aux petits bourgeois figuraient des scènes populaires ou des gaillardises, assaisonnées de gros sel gaulois. Le côté opposé à la partie ornementée était garnie d'une râpe percée

Or, le frère du grand Corneille n'a fait que paraphraser là le passage du *Festin de Pierre*, qui commence par ces mots : « Quoi qu'en puisse dire Aristote et toute la philosophie... » Mais Molière lui-même, où avait-il pris son bien ? Nous allons vous le révéler.

En 1625, alors que le tabac donnait lieu à toutes sortes de controverses, il parut un *Traité du tabac ou nicotiane*, *panacée*, *petun*, *autrement herbe à la reine*, etc., traduit d'un livre latin de Jean Néander (1). Molière eut-il connaissance de ce livre? il serait hasardeux de l'affirmer, et pourtant, tout nous incline à le présumer : d'abord, parce que Molière a joué à Lyon, où le livre a été imprimé ; ensuite, parce qu'il s'intéressait à toutes les nouveautés et le

de trous, sur laquelle on frottait la carotte de tabac: la poudre tombait au-dessous et le priseur la faisait alors glisser sur sa main gauche, entre le pouce et l'index; puis il aspirait savoureusement sa prise. La mode des râpes à tabac dura longtemps : encore au milieu du règne de Louis XV, bien des priseurs se servaient de la râpe, alors que la mode des tabatières battait son plein. A l'église, les priseurs troublaient l'office divin par le bruit de leurs râpes et l'on vit les prêtres tonner du haut de la chaire contre ce scandale. La râpe à tabac ne devait être abandonnée que vers le commencement du dernier siècle. (V. le *Livre des fumeurs et des priseurs*, par Spire Blondel, chap. III, 1891 ; cf. le *Livre des collectionneurs*, par Alph. Maze-Sencier, 1885, p. 144 et suiv.).

(1) Le traité original porte le titre suivant : J. Neandri, *Tabacologia, hoc est tabaci seu nicotianæ descriptio*. Lugd. Batav. Elzev., 1622 et 1626, in-4, fig.



RAPE A TABAC

(Musée du Louvre.)

tabac était de celles qui l'avaient particulièrement frappé.

Cette longue apologie du tabac commençait par ces mots : « L'axiome qu'Aristote... etc. » Comparez et concluez !

Mais il y avait, dans le livre de Néander, bien d'autres singularités, qui durent, si elles lui tombèrent sous les yeux, selon toute probabilité, divertir beaucoup Molière ; ne fût-ce que les deux *pourtraitures* du tabac, mâle et femelle, accompagnées de ces deux légendes respectives :

I

Je suis le tabac masle, enflé de noms superbes,
Comme Herbe de la Reine ou la Reine des herbes.

II

Je suis tabac femelle, et en vertus j'égale
Quelle plante qui soit ; mais j'excepte mon masle.

Molière, en parcourant ce livre singulier, put-il manquer d'être mis en belle humeur ; et, qui sait si cela ne nous valut pas la célèbre tirade sur le tabac ?

*
* *

Pour la pièce qui suivit *Don Juan*, c'est auprès de ses amis Nicolas Liénard, qui devint doyen de la

Faculté en 1680 et de Jacques-Armand de MAUVILLAIN, à qui échurent également les honneurs du décanat, que Molière semble s'être renseigné.

Ces deux derniers, familiers du grand comique, présidaient souvent des soutenances de thèses à la Faculté. Parmi ces thèses, il en est une dont le titre doit être rappelé, par ce que Molière, à qui rien n'interdit de présumer qu'elle soit tombée sous les yeux, aura pu y trouver matière à maints développements.

Cette thèse fut soutenue, le jeudi 8 mars 1657, devant l'École de Paris, sous la présidence du docteur Denis GUÉRIN, par un candidat, natif de Troyes, qui se nommait CHARIER.

Le titre en indique l'argument : « *Estne homini vivendum ut edat* ? » La conclusion était : « *Non est igitur homini vivendum ut edat.* »

Que Molière ait eu connaissance de cette *question cardinale*, par l'intermédiaire des docteurs Liénard et Mauvillain, nous le croyons d'autant plus volontiers que nous en retrouvons les idées principales dans une de ses comédies, dans *l'Avare*.

Quand Valère tient ce langage : « C'est à l'animal de vivre pour manger, et à l'homme de manger pour vivre... Apprenez que le comble de l'art est de rester sur sa faim dans les repas... Prenez dans les repas autant que vous devez le faire, et non autant que vous le désirez, ayant toujours en horreur les cuisi-



Qui nitet hîc Phœbo Juvenis formosior ipso,
Non minor herbarum est, non minor arte lyræ.
Hunc tenuit Sophie, Clariæ tenuere sorores;
Sed fuit Hippocratis maxima cura sui.
En nunc fumifici surgit cantata Tabaci
Gloria: virtutes quas habet herba, legis.
Quid gaudes, Philocapne? tuo non ista palato
Serviet, affectis sed, Panacea, locis. P.S.

JEAN NÉANDER

niers... », nous reconnaissons la plupart des formules développées par le Troyen Charier. Les médecins du dix-septième siècle recommandent, du reste, la tempérance, vantent les avantages de la sobriété et de la simplicité dans la nourriture, mettent en garde contre les inconvénients « des grands couverts réitérés matin et soir ».

Nous avons choisi la thèse de Charier ; nous aurions pu, tout aussi bien, citer celle de Louis Le Noir (1645), dont le titre a toutes les apparences d'un rébus : *An modicus cibi, medicus sibi ?*

L'auteur s'y élève avec force contre les menus compliqués alors à la mode, signale les dangers de « la multiplicité et de la diversité des mets... qui ne font que surcharger l'estomac, causer des nausées et des indigestions, etc. »

Molière était un observateur trop perspicace et trop informé, pour ignorer la campagne entreprise par la Faculté contre les excès de table, auxquels se livraient avec d'autant plus de dérèglement ceux qui vivaient à la Cour, qu'ils savaient ainsi complaire au Maître, que, suivant l'expression de ses archiatres (1), « la compagnie et la tentation empêchaient de se contraindre autant qu'il était nécessaire. »

Quand il écrivit *l'Avare*, Molière dut, selon toute apparence, être mis au fait, par les docteurs de son

(1) *Journal de la santé du Roi*, p. 270 et suiv.

entourage, de ce qui se passait aux Écoles de la rue de la Bûcherie; et il n'avait nul besoin, pour se renseigner, de recourir, comme on l'a prétendu, au *Régime de santé de l'École de Salerne*, ou au *Traité de la vie sobre* du noble Vénitien Cornaro (1).

*
* *

On sait les origines du *Bourgeois gentilhomme*.

En 1669, le grand Turc, comme on appelait alors le Sultan, avait, contrairement à toutes les traditions de l'Islam, dépêché une ambassade auprès de Louis XIV. C'était la première fois qu'on voyait venir en France des représentants d'aussi lointains pays; ils furent l'objet, pendant leur séjour parmi nous, de la curiosité générale. On avait logé ces nouveaux arrivés de Turquie chez un personnage dont la maison était des plus accessibles à Molière : M. de La Haye, qui avait représenté notre pays à Constantinople, et dont La Mothe le Vayer, un ami de Molière, avait épousé la fille (2). M. de La Haye habi-

(1) Cependant, il convient de dire que l'on a retrouvé la fameuse phrase: « Il faut manger pour vivre et non vivre pour manger » dans les *Propos puérils ordinairement usez ès écoles françoises*, publiés à Anvers en 1599, par le maître d'école Gabriel Meurier, d'Avesnes. (Cf. une étude de M. Paul Bergmans, sur *l'Avare*, publiée dans la *Revue de l'Instruction publique de Belgique*, 1899, 4e livraison.)

(2) Ed. Fournier, *Étude sur la vie et les œuvres de Molière.*

tait le village d'Issy, et l'illustre comédien du Roi ne quittait guère Auteuil, où il s'était retiré pour fuir les importuns. Il était très facile à Molière de se faire passer, en barque, de l'autre côté de la rive et de se rendre chez le personnage qui offrait l'hospitalité aux Turcs. Il put donc les y observer tout à l'aise, et il dut, dès ce moment, songer à la pièce qu'il en tirerait (1). Ce n'est cependant qu'un an plus tard qu'il devait la représenter devant la Cour.

Pour le hors-d'œuvre oriental qu'il y a introduit, on a prétendu que Molière s'était adjoint le chevalier Laurent d'Arvieux (2), qui avait longtemps séjourné dans le Levant, en qualité d'envoyé extraordinaire de S. M. Catholique. D'Arvieux aurait été chargé « de tout ce qui regardait les habillements et les manières des Turcs (3) ». Il aurait travaillé avec Mo-

(1) On sait que le Roi avait commandé à Molière une « cérémonie turque », dont la musique devait être faite par Lulli ; mais ce qui semblerait prouver que Molière « portait le sujet dans la tête », c'est qu'il l'écrivit en très peu de temps.

(2) Le chevalier d'Arvieux fut, en décembre 1669, reçu à Saint-Germain, pour y faire au roi une relation de ses voyages. On l'interrogea sur les manières des Turcs. « Comme mes réponses, dit-il dans ses *Mémoires*, publiés par le P. Labat (1735), étoient fort gaies, ils y prenoient beaucoup de plaisir. Le Roi en rioit modérément, aussi bien que Mme de La Vallière ; mais Monsieur (le frère du Roi) et Mme de Montespan faisoient des éclats de rire qu'on auroit entendus de deux cents pas. »

(3) « Sa Majesté, écrit d'Arvieux (t. IV de ses *Mémoires*, p. 252-253), m'ordonna de me joindre à MM. Molière et de Lulli.

lière, à Auteuil, et pendant huit jours, il n'aurait été occupé, avec le maître tailleur de la troupe, qu'à faire exécuter les habits et les turbans nécessaires pour le Divertissement. Sans mettre en doute la vérité de cette assertion, nous proposerons une autre explication.

Dans la maison qu'il avait louée à Auteuil, pour s'y dérober aux fâcheux et réparer une santé chancelante, Molière recevait ses fidèles amis La Fontaine, Boileau, Lulli, Chapelle (1) et un médecin que lui avait fait connaître ce dernier et qui se nommait BERNIER.

Bernier s'était rencontré avec Molière aux leçons de Gassendi (2). Nous avons parlé ailleurs de Gas-

pour composer une pièce de théâtre, où l'on pût faire entrer quelque chose des habillements et des manières des Turcs. Je me rendis pour cet effet au village d'Auteuil, où M. de Molière avait une maison fort jolie. Ce fut là que nous travaillâmes à cette pièce de théâtre que l'on voit dans les œuvres de Molière sous le titre de *Bourgeois gentilhomme*, qui se fait Turc pour épouser la fille du Grand Seigneur. Je fus chargé de tout ce qui regardait les habillements et les manières des Turcs. La pièce achevée, on la présenta au Roi qui l'agréa et je demeurai huit jours chez Baraillon, maître tailleur, pour faire faire les habits et les turbans à la turque... »

(1) « L'illustre Molière ne pouvait vivre sans son Chapelle, dit Bernier, dans l'épitaphe qu'il composa pour son ami ; il avait reconnu de quels secours lui était un critique de bon goût. »

(2) C'est Peiresc qui avait familiarisé Gassendi avec l'étude de l'anatomie.

sendi médecin, ou plutôt physiologiste et anatomiste; car son nom est mêlé à l'historique de la circulation du sang, et il a beaucoup contribué à provoquer les recherches de Pecquet (1) sur la découverte du chyle humain. Molière avait, on en a la preuve, suivi les cours de Gassendi, en même temps que Chapelle, Cyrano de Bergerac (2) et Bernier.

Bernier, un des disciples de Gassendi qui lui font le plus d'honneur, avait été reçu docteur de la Faculté de Montpellier, le 26 août 1652. Il s'était embarqué pour l'Afrique dans les premiers mois de 1656. Il visita ensuite la Palestine, resta plus d'un an en Égypte, alla aborder à Surate, sur la côte de l'Inde et les confins de l'empire mogol. Il pénétra enfin dans le royaume de Kachemyr, acheva de parcourir l'Inde et après y avoir séjourné huit ans, reprit le chemin de France.

Un peu plus tard, Bernier publiait son *Histoire de la dernière Révolution des États du grand Mogol* (4 vol. in-12, 1670-1671), qu'il avait vue s'accomplir sous ses yeux : il avait été, en effet, le confident et était devenu, par les circonstances, l'histo-

(1) Jean Pecquet était depuis un an à Montpellier, lorsque Bernier vint y recevoir le bonnet de docteur. C'est donc Bernier qui, ayant connaissance des travaux de l'anatomiste, en aurait instruit plus tard Gassendi.

(2) Cf. la *Notice sommaire sur François Bernier*, dans le *Dict. histor., géograph. et biograph. de l'Anjou*, par Célestin PORT, 21e livraison, novembre 1872.

riographe de l'empereur Aureng-Zeb (1), dont il avait conquis la faveur et gagné les bonnes grâces.

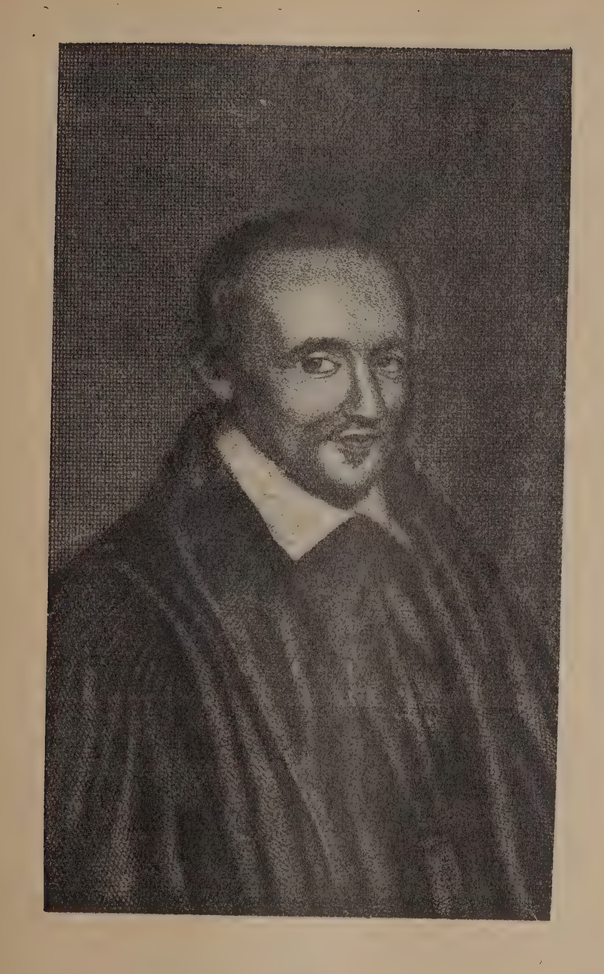
Bernier n'était de retour d'Orient que depuis peu de temps, et déjà tout était plein de ses récits sur les pompes et les cérémonies de ce pays. On sait avec quelle passion l'écoutait La Fontaine : jamais le fabuliste ne manquait aux lieux où devait se trouver le célèbre voyageur (2).

Bernier, donc, venait de rentrer en France, lorsque Molière introduisit, dans le *Bourgeois gentilhomme*, la fameuse cérémonie du Mamamouchi. Il n'est pas douteux pour nous qu'il faille voir là un résultat de l'influence de Bernier. Lisez, en effet, dans Bernier, le récit des cérémonies orientales ; passez ensuite au *Mamamouchi* de Molière, et vous constaterez l'analogie : toutes les parties comiques, les seules dont Molière eut besoin, se trouvent en germe dans la relation de Bernier, dont celui-ci avait, vraisemblablement, communiqué le manuscrit à son ami (3).

(1) Bernier avait été le médecin non d'Aureng-Zeb, comme d'aucuns l'ont dit, mais de son frère.

(2) Pour connaître l'influence exercée par Bernier sur La Fontaine, lire le curieux travail du regretté professeur HAMY, paru dans le *Bulletin de la Société Académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, t. VII, p. 425 et suiv. C'est Bernier qui aurait fourni à La Fontaine les détails techniques pour son *Poème sur le quinquina*.

(3) Coïncidence à noter, Molière possédait, dans sa bibliothèque, un petit elzévir de 1631, intitulé: *De imperio magno Mogolis commentarius*, qui, avec l'ex-libris autographe de l'il-



GASSENDI

VI 6

⁂

On a dit que Boïleau avait eu recours aux connaissances spéciales de Bernier, pour composer son fameux *Arrêt burlesque*, « donné en la Grand'Chambre du Parnasse, en faveur des Maîtres ès Arts, médecins et professeurs de l'Université de Stagyre, au païs des Chimères. » En réalité, la *Requête*, due à la plume de Bernier, est distincte de l'Arrêt burlesque, de Boileau. Elle circula d'abord en feuilles, pendant l'été de 1671. Mme de Sévigné en avait reçu un exemplaire du duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, et elle l'avait transmis à sa fille, Mme de Grignan. Bernier avait, toutefois, collaboré avec Boileau pour la rédaction de l'*Arrêt* : nous en avons pour garant Louis Racine, qui assure le fait dans ses Mémoires sur la vie de son père. Molière avait failli, mais failli seulement y mettre la main ; il changea de dessein, « ayant appris que le corps de l'Université ne prenait aucun intérêt à ces brouilleries ».

Outre Bernier, Molière était en commerce d'amitié avec un savant célèbre en son temps, mais qui, de nos jours, est quelque peu oublié : nous voulons parler de ROHAULT ; Jacques Rohault, physicien plus que mé-

lustre comique, fut trouvé un jour, sur les quais, par un magistrat bibliophile. (V. la notice, par G. MONVAL, de *la Comtesse d'Escarbagnas.*)

decin, celui-là même qui tint Molière au courant des découvertes de Harvey sur la circulation.

Rohault aurait, dit-on, servi d'original à Molière, pour son Maître de philosophie, du *Bourgeois gentilhomme* (1). On prétend même que, pour rendre la copie plus ressemblante au modèle, Molière avait envoyé un de ses comédiens prier le philosophe de lui prêter son chapeau, qui était d'une forme toute particulière ; mais Rohault, informé de l'usage qu'en voulait faire Molière, l'aurait refusé. Cette anecdote, est-il besoin de le dire, est formellement controuvée. Rohault n'avait pas à craindre d'être tourné en ridicule par celui qui l'honorait de toute son estime (2) et qui, bien au contraire, prêta souvent une oreille déférente à ses avis.

*
* *

Vous vous rappelez que, dans *le Malade imagi-*

(1) Aimé Martin a relevé, dans un livre dû à un professeur de Bologne, MARZIO GALEOTTI, et intitulé *De homine exteriore et interiore* (Turin, 1517), une remarque toute semblable à celle que fait à M. Jourdain le maître de philosophie. Molière s'en est-il inspiré? cela nous semble difficile à prouver. On croit, plus généralement, qu'il en a puisé les principaux éléments dans le *Discours physique de la parole*, publié par le cartésien CORDEMOY, en 1668, et dédié par lui au Roi. Cordemoy avait été choisi comme lecteur du Dauphin, sur la recommandation de Bossuet. Tout laisse présumer que son *Discours* avait été au moins feuilleté par Molière.

(2) Cf. à cet égard les *Œuvres de Molière* (éd. DESPOIS et MESNARD), t. VIII, p. 27.

naire, Molière prend, contrairement à l'opinion la plus répandue, même dans le monde scientifique d'alors (1), le parti des « circulateurs (2) ». Or, *le Malade* est de 1673, et non seulement Molière avait pu se renseigner directement auprès de Rohault ; mais, à cette date, il devait avoir lu le gros in-4° publié par son ami deux ans auparavant, et dans lequel est admirablement exposée la théorie de la circulation.

Cet ouvrage, qui avait eu un grand retentissement, était intitulé : *Traité de physique*, et par physique on entendait ce que nous nommerions aujourd'hui toute science positive.

Dans la préface, très neuve et très hardie, pour l'époque, l'auteur plaide en faveur des raisonnements

(1) En France les contradicteurs de Harvey furent nombreux. Parmi les thèses anticirculatrices soutenues devant la Faculté de Paris, il nous suffira de citer les deux suivantes : *An sanguis per omnes corporis venas et arterias jugiter circumfertur?* négativè ; — et *Est-ne sanguinis motus circularis impossibilis?* affirmativè. L'une de ces deux thèses eut pour président Gui Patin, l'un des plus ardents adversaires de la circulation. On traitait alors la découverte du physiologiste anglais de joyeux paradoxe : *Jocosè fabulatus est Harveius, toto divisus orbe Britannius.* (*Revue scientif.*, 11 nov. 1893, p. 615.)

(2) Les partisans de Harvey étaient appelés *circulateurs* ; or, *circulator*, en latin, veut dire charlatan : on sent l'épigramme. Gui Patin en usa et abusa. Cela n'empêcha point Descartes d'accepter la théorie harvéienne dès 1637 et la Faculté, elle-même, de Paris, de la consacrer dans deux thèses passées devant elle, en 1663 et 1665.

« basés sur des vérités de mathématiques et sur des expériences certaines. » Molière a popularisé ces idées dans *le Malade imaginaire*, où se retrouve, en maints endroits, l'influence du livre de Rohault, qu'il venait de lire.

Qui ne se souvient du fameux passage, si souvent cité :

Mihi a docto doctore
Demandatur causam et rationem quare
Opium facit dormire.
A quoi respondeo
Quia est in eo
Virtus dormitiva,
Cujus est natura
Sensus assoupire.

Est-il satire plus vraie, sous une forme bouffonne, de cette méthode scolastique, qui servit si souvent de cible aux épigrammes de l'auteur comique ?

*
* *

Un auteur, presque contemporain de Molière, assure que c'est au cours d'un dîner avec Mme de la Sablière et Ninon de l'Enclos que Boileau et Molière se seraient divertis à composer la cérémonie macaronique du *Malade imaginaire*. Nous croirions plutôt qu'il avait assisté à une solennité de ce genre, alors

qu'il était de passage à Montpellier et qu'il n'aura eu qu'à la transcrire de souvenir (1).

Durant son séjour dans cette ville, où était conservée jalousement la tradition universitaire, Molière n'avait pu manquer d'être frappé de l'apparat solennel dont on entourait la réception d'un docteur. Que Mauvillain, Bernier ou Liénard lui aient rafraîchi la mémoire, ou lui aient fourni quelques détails complémentaires, la supposition n'a rien que d'acceptable; mais la première idée lui en aura été certainement suggérée par le spectacle qu'il avait dû avoir sous les yeux et qui, en vérité, était dépourvu de banalité.

Un an après la mort de Molière, le médecin et

(1) Notre opinion se fortifie de celle de M. A. Germain, qui écrivait, dès 1871 (*La Renaissance à Montpellier*, Montpellier, 1871) : « Molière, pendant son séjour à Pézenas, auprès du prince de Conti, aura dû se renseigner au sujet de nos réceptions doctorales de Montpellier, si même il n'a pas cru devoir venir personnellement puiser à notre École de la rue Saint-Mathieu, des inspirations plus vivantes ; et il conviendrait alors d'assigner à la facétieuse charge de la réception d'Argan deux sources, au lieu d'une, celle de Montpellier n'étant, eu égard à sa pérennité traditionnelle, ni la moins originale, ni la moins féconde. Il n'est pas jusqu'aux coups de poing à l'aide desquels le président enfonce le bonnet sur la tête du nouveau docteur qui ne rappellent ceux que recevait chez nous le nouveau bachelier, de la part de ses condisciples, à l'issue de sa réception. » Le *Juro* doctoral du *Malade imaginaire* n'est que la stricte application d'usages traditionnellement en vigueur à l'Université de Montpellier (Cf. *op. cit.*, pp. 26 et 37).

philosophe anglais LOCKE (1), visitant Montpellier, décrivait, en ces termes, la cérémonie dont il avait été le témoin et qui ne devait pas différer sensiblement de celle pratiquée vingt-cinq ans auparavant, lors du passage de Molière à Montpellier :

3 *mars* 1676. « Entendu à l'École de médecine un jeune docteur soutenant sa thèse ; six professeurs lui opposant leurs arguments, un professeur, modérateur et arbitre ; violence étonnante de phrases latines, de gestes, de grimaces, de rhétorique et de non-sens. »

18 *mars*. Recette pour faire un docteur en médecine.

« Grande procession de docteurs habillés de rouge, avec des toques noires. Dix violons jouent des airs de Lulli. Le professeur s'assied, fait signe aux violons qu'il veut parler, et qu'ils aient à se taire ; se lève, commence son discours par l'éloge de ses confrères, et le termine par une diatribe contre les innovations et la circulation du sang. Il se rassied. Les violons recommencent. Le récipiendaire prend la parole, complimente le chancelier, complimente les professeurs, complimente l'Académie. Encore

(1) *The life of John Locke*, by Lord KING : London, 1830, t. I, p. 118 : cf. *le Malade imaginaire*, édition G. MONVAL ; Paris, 1896.

des violons. Le Président saisit un bonnet qu'un huissier porte au bout d'un bâton, et qui a suivi processionnellement la cérémonie, coiffe le nouveau docteur, lui met au doigt un anneau, lui serre les reins d'une chaîne d'or et le prie poliment de s'asseoir. Tout cela m'a fort peu édifié (1) ».

Que le croquis ne soit pas poussé à la charge, nous n'oserions l'affirmer, et cependant nous avons de bonnes raisons pour ne pas le croire exagéré (2).

Si Locke a trouvé de l'intérêt à une aussi grotesque exhibition, on devine quelle impression elle avait dû produire sur un esprit aussi observateur que Molière, aussi prompt à en saisir le ridicule et à le transporter sur les planches.

*
* *

Pour nous résumer, ce n'est pas l'art de guérir qui a servi de cible aux épigrammes de Molière, c'est la science de mauvais aloi dont se réclamaient les médecins de son temps. A la distance où nous sommes, la conduite et le langage des disciples d'Esculape que le comique a mis en scène nous semblent une caricature outrée ; il n'a eu qu'à les montrer sous leur travestissement burlesque, leur prêter le

(1) *Revue de Paris*, 1re série, t. XIV, p. 13-14.

(2) Cf. le *Mercure galant*, d'octobre 1680.

langage et la terminologie dont ils dérobaient les arcanes au vulgaire, pour que le public retrouvât l'écho fidèle des querelles qui divisaient les Facultés rivales, les frères ennemis de la docte corporation.

Quelle riche et féconde matière médecins et apothicaires ont fournie à l'immortel railleur ! Mais aussi, quel trésor d'informations précieuses n'a-t-il pas recueilli auprès de certains d'entre eux !

On n'a pas assez dit que Molière se *documentait* dans tous les livres, auprès de tous ses amis. Tout ce qu'il entendait, tout ce qu'il lisait, il se l'appropriait ; mais « il prête aux choses revivifiées dans ses pièces un relief que peut-être nul autre que lui n'eût aperçu dans leur réalité première ». Et c'est précisément parce qu'il puisait aux sources de la vie que son théâtre n'a pas subi les injures du temps ; qu'il nous apparaît éternellement jeune, éternellement beau, comme la Vérité.

UNE CONSULTATION DE SAINT-SIMON

Tandis que le duc de Saint-Simon allait, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, solliciter la main de l'Infante d'Espagne pour le roi, son maître, Philippe V dépêchait à la Cour de France le duc d'Ossuna, pour remplir la même mission à l'égard d'une des filles du Régent, Mlle de Montpensier.

Depuis qu'on la savait destinée à occuper un des premiers trônes de l'Univers, l'Infante était l'objet d'une véritable idolâtrie : ses parents la traitaient en petite reine et lui passaient tous ses caprices. Aussi quand sonna l'heure de la séparation, ce fut pour Philippe V et sa femme un véritable déchirement.

Ils avaient voulu, pour honorer leur fille, l'accompagner jusqu'au péristyle du palais; ils avaient trop présumé de leurs forces : ils s'évanouirent en chemin et on dut enlever l'enfant de leurs bras.

L'échange des deux princesses se fit, le 9 janvier 1722, à la frontière franco-espagnole.

Avant son départ de Madrid, l'Infante avait en-

voyé au Roi une ceinture de la Vierge; le cardina Dubois se chargea de transmettre à son souverain ce bizarre présent de noces.

De son côté, la cour de France, après l'arrivée de la princesse, se transformait en une confrérie du Rosaire : l'Infante et tout ce que la Régence comptait de jeunes, belles et voluptueuses femmes recevaient, des mains d'un moine, dans une église de Versailles, le signe pieux de cette adoption. L'Espagne répondit à cette attention en faisant assister sa future reine à l'horrible spectacle d'un autodafé (1). Louise-Élisabeth d'Orléans ne dut pas, sans répugnance, s'acclimater à de pareilles mœurs.

*
* *

Le mari qu'on destinait à la fille du Régent était loin d'être le prince Charmant dont l'image avait peuplé ses rêves.

D'agréable figure, mais fils d'un père valétudinaire, abandonné à des valets, cet héritier du trône d'Espagne avait reçu l'éducation d'un faune. Défiant et timide, assujetti à une étiquette aussi rigoureuse qu'absurde, il n'avait d'inclination que pour la chasse.

La perspective de son mariage avait troublé ses sens au point qu'il fallut retirer de sa chambre le

(1) Lemontey, *Hist. de la Régence*, t. I, ch. XII.



L'INFANTE MARIE-ANNE-VICTOIRE
Fiancée de Louis XV.

(Musée du Prado, de Madrid.)

portrait de Mlle de Montpensier : il s'était fait à l'idée qu'une princesse, qu'on lui avait représentée dotée de toutes les perfections, ne pouvait être qu'une grande chasseresse ; aussi fit-il secrètement fabriquer, pour sa fiancée, deux fusils, dans le dessein de la surprendre par cet hommage qu'il jugeait par-dessus tout délicat.

Ce grave adolescent, toujours d'humeur morose, ne pouvait convenir à cette jeune évaporée de quinze ans, dont les allures, bizarres jusqu'à l'indécence, allaient provoquer le scandale dans une Cour austère, dont le rigorisme s'accommodait mal d'un sans-gêne ainsi affiché.

Cette d'Orléans débridée, qui tenait à son entourage des propos de corps de garde (1), jetait sur son pays d'origine un fâcheux discrédit. Dans cette cour triste et monotone on pensait qu'elle apporterait le sourire de la jeunesse (2), les gracieuses manières d'une princesse élevée à la française ; elle

(1) Henry Gauthier-Villars, *le Mariage de Louis XV*, p. 37.

(2) Mlle de Montpensier était à cet âge ingrat où on ne peut encore se prononcer sur ce que l'enfant deviendra quand elle sera jeune fille. « Je ne peux pas dire que Mlle de Montpensier soit laide, écrivait sa grand'mère : elle a de jolis yeux, la peau fine et blanche, le nez bien fait, quoique un peu mince, la bouche fort petite ; avec tout cela, c'est la personne la plus désagréable que j'aie vue de ma vie ; dans toutes ses façons d'agir, qu'elle parle, qu'elle mange, qu'elle boive, elle est insupportable... »

prodigua, au contraire, les inconvenances et les grossièretés. On lui aurait passé ses espiègleries d'enfant mal ou pas du tout éduquée, on toléra plus malaisément son langage populacier (1) et ses façons de maritorne.

*
* *

Les traits abondent qui nous permettent d'en parfaire la silhouette.

Une de ses habituelles plaisanteries consistait à faire inonder, par des jets d'eau habilement dissimulés, les personnes qui se promenaient dans les jardins du palais. Rire de leur déconvenue était pour elle la joie suprême.

Elle fit mieux : ne s'avisa-t-elle pas de jouer à sa « camerera mayor », femme d'âge respectable, le tour le plus pendable ? « Elle s'assura de la manière dont s'habillait cette dame et, un jour, lui coupant subtilement un cordon de ses vêtements, elle fit tomber ses jupes et la fière duchesse d'Altamira se trouva en chemise au milieu d'un cercle de la Cour (2). »

(1) « Je vous assure, écrivait le maréchal de Tessé à Morville, qu'elle a appris bien des choses au Palais-Royal qu'elle n'a pas oubliées... Je sçai une dame à qui elle a dit, depuis vingt-quatre heures : « Si je voulais devenir p... voudriez-vous me servir de ma... ? »

(2) *Revue rétrospective*, de TASCHEREAU, t. I, p. 202.

Elle se plaisait à ne porter ni bas ni jupes, prétextant le climat auquel elle n'était pas, disait-elle, habituée. Souvent elle allait jusqu'à se montrer complètement dépouillée devant ses femmes.

Ce fut la cause d'un incident qui faillit avoir, pour celui qui en fut, à son corps défendant, le héros, des conséquences dont il ne dépendit pas de la jeune reine que la gravité n'en fût exagérée.

Certain jour, la reine qui, à son ordinaire, ne s'était pas pourvue de « dessous », vêtue seulement d'une chemise et d'une robe légère, avait grimpé sur une échelle. Tout à coup, appréhendant de tomber, elle appelle au secours : le majordome, qui a entendu ses cris, arrive en hâte et lui tend la main pour l'aider à descendre. Fatale imprudence ! *Toucher à la reine*, il n'est pire crime : dans ce pays un tel outrage est puni de mort. On convint de taire l'aventure, mais le coupable fut invité à abandonner sa charge et à rentrer sur-le-champ en France (1).

(1) Le maréchal de Tessé rendit compte, en ces termes, au duc de Bourbon, de ce joyeux incident, qui avait amené la disgrâce d'un serviteur trop zélé ; le vieux dur-à-cuire avait l'habitude de ne pas mâcher les mots : « Je lui laverai la tête, mais ce sera pour la sottise qu'il a faite en venant en ce pays-ci, car pour l'imprudence qu'il a eue avec la reine, s'il y a quelque personne à réprimander, c'est elle qui s'est fait faux mérite d'une chose dont le pauvre diable est innocent. Elle étoit montée au haut d'une échelle, et elle montroit son derrière pour ne pas dire autre chose ; elle pensa tomber et cria au se-

*
* *

Le roi Louis avouait au maréchal de Tessé qu' « il aimerait mieux être aux galères que de vivre avec une créature qui n'observait nulle bienséance... qui ne songeait qu'à manger et à se montrer toute nue, au grand scandale de ses domestiques ».

Les deux époux étant allé passer quelques jours à Saint-Ildéfonse, l'aspect de cette pieuse retraite n'engagea pas la jeune femme à réfréner ses fantaisies.

Dès le lendemain de son arrivée, son beau-père la surprenait dans un hardi négligé : Philippe V l'aperçut de sa fenêtre au moment où un coup de vent l'exposait, de la manière la plus outrageante, aux regards d'une foule d'ouvriers.

Aux sévères remontrances qui lui furent adressées, la fantasque princesse répondit par une promesse de repentir; ce n'était que feinte de docilité; son naturel ne tarda pas à reparaître.

Peu après, on découvrait qu'elle faisait réciter à ses suivantes les litanies les plus ordurières; puis

cours. Magny monta et l'aida à descendre devant toutes les femmes; mais, à moins d'être aveugle, il falloit bien que Magny vît ce que certainement il ne cherchoit pas à voir, et qu'elle a l'usage de montrer très librement. La reine, pour se faire un mérite qui ne lui a pas réussi, l'accusa d'avoir été insolent. En vérité, l'on ne l'est avec ces dames que lorsqu'on veut forcer à l'être. »

elle s'amusait, en leur compagnie, à un jeu qui, à en juger par la description qui nous en est donnée, ne devait être rien moins que décent.

Elle avait vu les écoliers s'amuser d'un jeu où chacun, ayant les bras et les jambes assujettis par un petit bâton, cherchait à renverser ses camarades; la plaisanterie consistait dans les efforts impuissants que faisait, pour se relever, celui qui était tombé.

C'est de ce spectacle qu'elle s'inspira, et voici ce qu'elle imagina. Mais laissons le maréchal de Tessé satisfaire notre curiosité.

« N'avez-vous jamais entendu parler d'un jeu qui s'appelle ***, mande-t-il à son correspondant... On a trouvé la reine avec deux ou trois *camaristes* qu'elle avait fait mettre toutes nues, et elle aussi, qui jouaient à ce beau jeu-là. Il n'y a jour qu'il ne se passe quelque gentillesse de cette nature. »

Au début de son règne, au moins pouvait-elle invoquer l'excuse de ne pas connaître à fond le code de l'étiquette auquel elle était tenue de se conformer plus que tout autre, pour l'exemple. Voyant, dans une promenade, les grands qui l'entouraient le chapeau sur la tête, n'avait-elle pas demandé, avec un grand air de naïveté, s'il pleuvait pour qu'ils restassent ainsi couverts? Cela parut le comble de l'inconvenance.

Encore s'en serait-elle tenue à ces malices puériles; mais l'originale princesse entendait multiplier

ses excentricités, autant que le lui permettait l'exercice d'un pouvoir absolu.

Ces étourderies répétées lassèrent à la fin la patience de la famille royale : Philippe V donna l'ordre qu'on enfermât la jeune écervelée au palais de Madrid.

Mais, le sixième jour de cette réclusion forcée, la princesse ayant été menée à la promenade, le jeune roi l'apercevait et la ramenait dans son carrosse au Buen-Retiro, où il essaya, par des cadeaux et mille attentions, de lui faire oublier la mortification que son beau-père venait de lui infliger.

***

Jusque-là les deux époux avaient été tenus à distance, en raison de leur âge trop tendre pour permettre la cohabitation.

Les premiers jours de leur union, le duc de Saint-Simon avait exigé que les deux enfants parussent dans le même lit aux yeux de toute la Cour.

A deux heures, les jeunes époux étaient conduits par le roi et par la reine dans leurs appartements ; ils entrèrent avec leurs officiers et l'indispensable Saint-Simon, chargé de surveiller le cérémonial. Celui-ci déclara avec une vive satisfaction que tout s'était passé comme il l'avait désiré, c'est-à-dire que la foule des courtisans avait été admise à voir les deux



LE MARIAGE CLANDESTIN
(D'après l'estampe de Bernard Picart).

enfants, qu'on venait de marier, couchés dans le lit de parade, et à constater que les rideaux avaient été fermés sur eux en présence de tous (1).

Mais le duc de Popoli et la duchesse de Montellano avaient eu soin de se glisser sous les rideaux et de ne pas perdre un instant de vue les conjoints.

Immédiatement après le départ de la cour, le prince se leva et fut conduit à son appartement particulier (2).

Ce simulacre, que l'on pratiquait en France, ne fut pas sans choquer les Castillans. Le prince des Asturies baigna de pleurs la couche dont il fut aussitôt arraché.

La suite ne devait guère confirmer ce favorable

(1) Voici en quels termes le secrétaire Stalpart rendait compte au cardinal Dubois de la consommation du mariage du jeune roi et de la jeune reine d'Espagne :

« Le roi et la reine arrivèrent de Balsain à l'Escurial le 18, à 10 heures du soir. M. le prince des Asturies et la princesse les attendaient avec impatience pour exécuter ce qui leur avait été permis. D'abord LL. MM. furent dans leurs appartements, le roi passa dans celui du prince et le fit déshabiller en sa présence ; la reine en fit de même avec la princesse et la fit coucher, après quoi S. M. alla trouver le prince qu'elle mena par la main, accompagné du roi, au lit où était la princesse, et les ayant laissés ensemble couchés, LL. MM. se retirèrent jusqu'au lendemain, qu'elles retournèrent voir les nouveaux mariés. Le prince avait l'air guay, la princesse avait le visage échauffé. Ils continuent à coucher et à manger ensemble et paroissent contents. »

(2) *Les Filles du Régent*, par E. DE BARTHÉLEMY, t. II.

augure. La consommation du mariage fut tardive, bien que le Roi partageât le lit de la reine.

Était-ce timidité de la part du prince, ou défaut de complaisance de sa partenaire ? A travers les réticences, peu voilées cependant, des diplomates, on n'entrevoit que vaguement les torts réciproques des époux. La reine n'a, visiblement, aucune envie de plaire et cependant, dans « leurs combats de nuit », ce n'est pas faute d'elle « s'il n'y a encore eu aucun sang répandu (1) ».

Six mois après le mariage, le premier médecin du Roi confesse qu' « il ne s'est encore rien passé entre le roi et la reine ». Tandis que le jeune prince paraît ressentir à nouveau le goût très prononcé que sa

(1) Voici la lettre qu'écrivait, à ce sujet, le maréchal de Tessé au duc de Bourbon :

« Vous me faites l'honneur de me mander qu'il est assès difficile de croire qu'un garçon vigoureux qui n'a ni maîtresse ni mignon couche avec une jeune femme sans la toucher. Je crois très volontiers que Votre Altesse Sérénissime n'en seroit pas capable, mais en Espagne tout homme qui ne couche pas avec sa femme tous les jours, « *anathema sit* ». Les Confesseurs, l'Inquisition, tout seroit en campagne et perdu. Quant au reste, je vous répète encore certainement que jusques à avant-hier, dans leurs combats de nuit, il n'y a encore eu aucun sang répandu. Or, elle était trop jeune pour en avoir répandu avant que de partir de France. Je sais qu'elle s'en plaint et qu'elle est fort bien instruite de ce qui pourroit estre et de ce qui n'est pas, mais ce ne sont pas là nos affaires. » *Le Mariage de Louis XV*, par Henry GAUTHIER-VILLARS, Appendice.



LOUISE-ELISABETH D'ORLÉANS, REINE D'ESPAGNE

(D'après le tableau de J. RANK, au Prado de Madrid).

femme lui a, dès l'abord, inspiré, celle-ci, au contraire, lui témoigne une antipathie de plus en plus accentuée.

« Je ne sais pas ce qui se passe la nuit, raconte plaisamment le vieux maréchal de Tessé; je soupçonne que *c'est peu de chose ou rien*; mais, pour le jour, ils ne se voient qu'à dîner et à souper et il ne paraît pas que ce soit à eux qu'il faille prêcher de s'abstenir... » Pour Tessé, il restait avéré que si les époux partageaient la même couche, c'était seulement par peur de l'Inquisition, qui ne badinait pas sur ce chapitre.

*
* *

En réalité, des raisons sérieuses avaient failli retarder cette union. La jeune princesse était arrivée en Espagne, souffrant d'un violent engorgement des glandes du cou, qu'on crut causé par la fatigue d'un long voyage, entrepris dans la saison la plus rigoureuse.

Cet engorgement ganglionnaire n'était que le prodrome d'un érysipèle, qui ne tarda pas à se déclarer.

Le Roi, qui crut tout d'abord à la petite vérole, s'en montra fort alarmé. Saint-Simon s'empressa de le rassurer, en lui révélant que la princesse avait déjà eu cette maladie, ainsi que la rougeole. Cette révélation jeta le souverain espagnol dans un trouble inexprimable. « Mais alors, si ce n'était pas la variole,

ce pouvait être... » Le roi et la reine n'hésitèrent plus à s'en ouvrir au noble duc. Pour dissiper leur inquiétude grandissante, une explication sans ambages devenait nécessaire.

Le roi d'Espagne n'ignorait pas les mœurs licencieuses du Palais-Royal : les frasques du Régent lui étaient connues ; sa fille ne pouvait-elle avoir hérité de quelque vice du sang, qui se manifestait par ces rougeurs insolites à la gorge qu'on remarquait chez la future reine ? Saint-Simon comprit qu'il ne gagnerait rien à une dérobade. Sans dissimuler au roi que le duc d'Orléans n'avait pas toujours été d'une conduite exemplaire, il l'assura, très fermement, « qu'elle avait toujours été « sans mauvaise suite » ; que « sa santé avait toujours été constante et sans soupçon ; qu'il n'avait jamais cessé un seul jour de paraître dans son état ordinaire » ; que, ayant vécu sans cesse « dans une si grande privance avec lui qu'il eût été tout à fait impossible que la plus légère mauvaise suite de ses plaisirs lui eût échappé, néanmoins il pouvait jurer à Leurs Majestés que jamais il ne s'était aperçu d'aucune ; qu'enfin Mme la duchesse d'Orléans avait toujours joui de la santé la plus égale et la plus parfaite, rempli chaque jour chez le roi, chez elle et partout, les devoirs de son rang en public, et qu'aucun de tous ses enfants n'avait donné lieu par sa santé au plus léger soupçon de cette nature ».

Ce chaleureux plaidoyer n'avait point paru dissiper les appréhensions de Leurs Majestés Catholiques. Les glandes ne diminuant pas, le premier médecin de la cour d'Espagne reçut l'ordre d'écrire directement à Chirac, le médecin du Régent, pour connaître toute la vérité sur la santé génitale de son auguste client.

Le roi et la reine s'étant persuadés que le mal n'était pas contagieux, se décidèrent à rendre visite à leur belle-fille. « La reine ne dédaignait pas de lui présenter des bouillons et ce qu'elle avait à prendre. » Le couple royal se rendait plusieurs fois par jour dans la chambre de la malade

Quant à Saint-Simon, il s'en tenait prudemment éloigné. Il se serait gardé, c'était l'excuse dont il se couvrait, d'enfreindre l'usage qui, en Espagne, n'admet pas qu'un homme puisse voir, sous quelque motif que ce soit, une femme au lit.

Il ne fallut rien moins qu'un ordre formel du Roi pour vaincre sa résistance. Saint-Simon obéit et il lui fallut, bon gré mal gré, examiner la princesse avec le plus grand soin, regarder avec une loupe l'intérieur de sa gorge, fortement enflammée, tout comme s'il eût été médecin consultant.

Était-ce à un long commerce d'amitié avec le célèbre chirurgien Mareschal que Saint-Simon devait son pénétrant coup d'œil de clinicien ? Il n'en est pas moins qu'il fut le premier à reconnaître la relation

étroite qui existe entre l'engorgement glandulaire et l'érysipèle, ainsi que l'atteste la lettre qu'il écrivait au duc d'Orléans (1).

« Il y a tout lieu de croire, mandait le duc à son maître, que ces glandes ne sont engorgées que de l'humeur de l'érysipèle si voisin, et de ne pas douter qu'elles ne se guérissent avec la cause qui les a fait enfler. »

C'était faire preuve d'une singulière prescience.

A cette époque, en effet, nul traité médical ne

(1) Ce n'est pas la seule fois que Saint-Simon se soit montré clinicien avisé. On a relevé, dans ses *Mémoires* (t. XII de l'édition Chéruel, 1863, p. 209) une observation, très bien prise, de ce que l'on n'a décrit qu'en ces dernières années, sous le nom de *torticolis mental*. Voici cette curieuse page :

« Don Michel Guerra avait dans une forte santé une incommodité étrange : sa tête se tournait convulsivement du côté gauche.

« Dans l'ordinaire cela était léger mais presque continuel, par petites saccades. Il était déjà dans cet état quand il passa retournant de Milan en Espagne. Depuis cela aurait augmenté et la violence en était quelque fois si grande que son menton dépassait son épaule, pour quelques instants, plusieurs fois de suite.

« Je l'ai vu chez lui le coude sur sa table, tenant sa tête avec la main pour la contenir, d'autres fois au lit pour la contenir davantage. Il m'en parlait librement et cela n'empêchait pas la conversation. Il aurait fait inutilement plusieurs remèdes en Italie et en Espagne et avait consulté son mal ici. Il n'avait trouvé de soulagement considérable et long que par le bain de Barège, et il était sur le point d'y retourner quand je partis d'Espagne... »

parle de ce symptôme de l'érysipèle. On admet même communément aujourd'hui que c'est à Chomel, qui vivait sous Louis-Philippe, qu'on doit d'avoir, le premier, attiré l'attention sur l'engorgement ganglionnaire dans l'érysipèle. Les ouvrages de médecine les plus récents confirment cette notion. On sait maintenant à qui en remonte le mérite : Saint-Simon a précédé Chomel de près d'un siècle (1).

Son pronostic se vérifia pleinement : en peu de jours, les ganglions disparaissaient, l'érysipèle suivait sa marche normale et la princesse des Asturies se rétablissait.

*
* *

La mission du duc étant terminée, il ne lui restait qu'à prendre congé du roi et de la reine d'Espagne. On échangea, de part et d'autre, des paroles cordiales. Le duc se retira enchanté de l'accueil qui lui avait été réservé par les souverains. Il en fut tout autrement chez la princesse des Asturies. Mais ici

(1) Le docteur GUINARD, à qui nous devons cette découverte (Cf. *Chronique médicale*, 1er mars 1900), a relevé, dans les livres les plus classiques, cette erreur d'attribution, due à l'ignorance, par les médecins, des *Mémoires de Saint-Simon*. Tous les *Manuels* et *Traités* de médecine répètent, en termes sensiblement analogues, que Chomel a *découvert* le symptôme de l'érysipèle qui doit, dès le début, attirer l'attention du médecin, c'est-à-dire « l'endolorissement et la tuméfaction des ganglions lymphatiques de la région sous-maxillaire ».

nous devons céder la parole au narrateur; son récit perdrait trop à passer par notre plume.

Voici donc l'ambassadeur-duc en présence de celle qui, hier encore, était duchesse de Montpensier.

« Elle étoit sous un dais, debout, les dames d'un côté, les grands de l'autre; je fis mes trois révérences, puis mon compliment. Je me tus ensuite, mais vainement, car elle ne me répondit pas un seul mot. Après quelques moments de silence, je voulus lui fournir de quoi me répondre, et je lui demandois ses ordres pour le roi, pour l'Infante et pour Madame, pour M. le duc et madame la duchesse d'Orléans. Elle me regarda et *lâcha un rot à faire retentir la chambre.*

« Ma surprise fut telle que je demeurai confondu. *Un second partit aussi bruyant que le premier.* J'en perdis contenance et tout moyen de m'empêcher de rire; et jetant les yeux à droite et à gauche, je (les) vis tous leurs mains sur la bouche et leurs épaules qui alloient. Enfin *un troisième, plus fort encore que les deux premiers*, mit tous les assistants en désarroi et moi en fuite avec tout ce qui m'accompagnoit, avec des éclats de rire d'autant plus grands qu'ils forçoient la barrière que chacun avoit tâché d'y mettre.

« Toute la gravité espagnole fut déconcertée; tout fut dérangé, nulle révérence; chacun pâmant de rire se sauva comme il put, sans que la princesse en

perdît son sérieux, qui ne s'expliqua pas avec moi d'autre façon. On s'arrêta dans la pièce suivante pour rire tout à son aise et s'étonner après plus librement. »

Ce fut le dernier acte officiel de l'ambassade extraordinaire du duc de Saint-Simon.

COMMENT SE SOIGNAIT VOLTAIRE

Venir au monde en état de mort apparente et atteindre, malgré mille infirmités, les limites de l'extrême vieillesse; passer son existence à se plaindre et conserver, en dépit des souffrances, une activité cérébrale dont les annales littéraires n'offrent peut-être pas d'autre exemple : ce prodige, comment Voltaire l'a-t-il réalisé ? A quels magiques secrets a recouru ce thaumaturge qui se flatte, à maintes reprises, de s'être passé des secours de l'art (1), d'avoir été à lui-même son propre médecin ?

Né prématurément, le génial avorton n'a que le souffle, quand sa mère lui donne le jour. Aura-t-il quelques heures, quelques semaines à vivre ? Sa santé rend son entourage si inquiet que l'on retarde

(1) « Il faisait peu de cas des médecins, en général; il connaissait bien son tempérament et se traitait lui-même. Jamais je ne l'ai vu en envoyer chercher un directement. Quand ils venaient le voir, il parlait médecine avec eux, et en raisonnait fort bien. » *Mémoires sur Voltaire et sur ses ouvrages*, par LONGCHAMP et WAGNIÈRE, ses secrétaires, t. I. Paris, 1826.

l'ondoiement de l'enfant, pour ne pas mettre sa vie en péril : il sera baptisé huit mois seulement après avoir été ondoyé ; et les parents devront indiquer une fausse date de naissance, pour dissimuler ce long retard (1).

Par quel miracle l'enfant, né d'un père et d'une mère « malsains et morts jeunes (2) », étant lui-même de santé frêle et délicate, parvint-il à l'adolescence sans trop de heurts ?

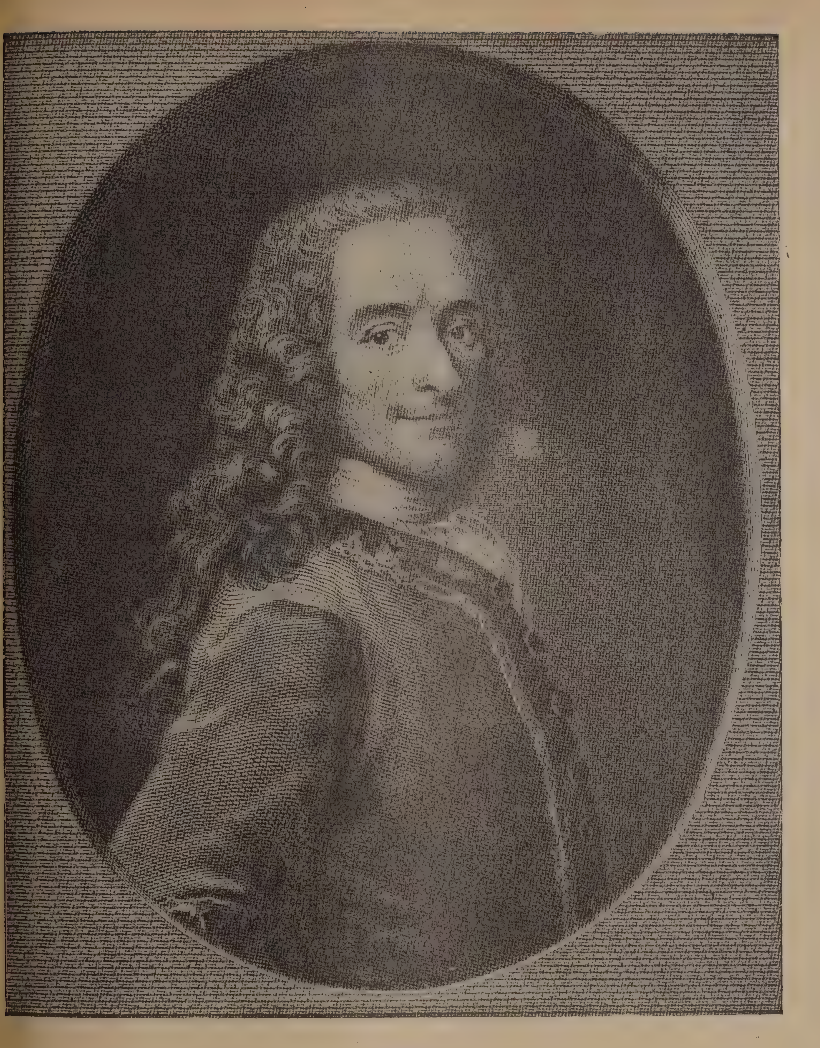
La première maladie qu'il nous signale — car il n'est meilleur registre de ses indispositions journalières que sa correspondance — est de 1723.

Voltaire approche de la trentaine, quand il paie son tribut à une épidémie de variole, qui sévit dans la contrée : il était alors l'hôte de M. de Maisons, dans le magnifique château, bâti sur les plans de Mansart, que possédait le fastueux président, à l'endroit qui est devenu depuis Maisons-Laffitte. Il reçut les soins du docteur Gervasi, et il eut la chance de guérir, non sans être gravé (3).

(1) Le passage suivant, extrait d'une lettre que Voltaire lui-même écrit, le 20 février 1765, à M. de Cideville, dissipe tous les doutes sur la date de naissance du philosophe : « J'entre aujourd'hui, disait-il à son ami, dans ma 72e année ; car je suis né en 1694, le 20 février, et non le 20 de novembre comme le disent des commentateurs mal instruits. » Cf. *Mes Voyages aux environs de Paris*, par Delort, t. I, p. 58.

(2) Lettre au marquis d'Argenson, du 12 juin 1746.

(3) Voltaire semble avoir conservé, un certain temps du



VOLTAIRE

Quel traitement suivit-il ? Il a eu soin de nous en instruire avec force détails. Il se fit saigner deux fois; la seconde fois de son autorité, « malgré le préjugé vulgaire ». Son médecin lui fit prendre jusqu'à huit fois de l'émétique et, au lieu des cordiaux, « que l'on donne ordinairement dans cette maladie », il lui fit boire *deux cents pintes* de limonade. Il nous dit ensuite quels étaient les remèdes dont se servaient les médecins de l'époque, pour combattre le terrible mal; il nous parle des médicaments à la mode, ceux qu'on se hâtait de prendre pendant qu'ils guérissaient : le remède du Père Aignan, le capucin à qui l'on doit la formule du Baume tranquille; des lotions à l'eau de Rabel; des frictions avec le baume de Varenger, dont s'est perdue la re-

moins, les cicatrices de la variole : peu après sa guérison, il écrivait à Mme de Bernières : « Vous me trouverez avec une gale horrible qui me couvre tout le corps... Où en serais-je si je n'avais voulu avoir auprès de vous que le mérite d'une peau de dame ?... Heureusement, je vous connais assez de vertu et d'amitié pour souffrir encore un pauvre lépreux comme moi. »

D'autre part, dans une pièce dédiée à Gervasi, on lit ces vers :

Où vais-je m'engager ?
Quand on porte sur le visage
D'un mal si redouté le fatal témoignage,
Est-ce à l'amour qu'il faut songer ?

(Poésies, t. XIII, p. 58.)

Tout cela est assez démonstratif et cependant les portraits du philosophe ne révèlent pas cette tare; et les contemporains sont muets sur ce point. Serait-ce que les traces de la maladie disparurent assez rapidement ?

cette. Seule, la mère du Régent, cette Palatine dont les coups de langue sont autant de coups de boutoir, ayant été attaquée de la petite vérole, entendit se traiter à sa façon : elle laissa toutes ses fenêtres grande ouvertes, but à la glace, changea de linge trois fois par jour — une nouveauté hardie pour le temps ! — refusa la saignée, ô malédiction ! et, pour tout remède, s'en tint à la *poudre de la comtesse*, qui s'est longtemps conservée dans nos formulaires sous le nom de *poudre de Kent*.

*
* *

L'impuissance des médecins à enrayer la marche du fléau avait rendu Voltaire fort sceptique à l'endroit de notre art. Par une fatalité décevante, il eut la douleur de voir mourir dans ses bras son ami, M. de Maisons, de la maladie même dont il avait réchappé.

« M. de Maisons, écrivait-il (1), est mort entre mes bras, non par l'ignorance, mais par la négligence des médecins. Il a péri faute de secours, au milieu de ses amis. Que dites-vous de médecins qui le laissent en danger à six heures du matin, et qui se donnent rendez-vous chez lui à midi ? Ils sont coupables de sa mort ; ils laissent six heures sans

(1) Lettre du 13 septembre 1731.

secours un homme qu'un instant d'abandon peut tuer : que cela serve de leçon à ceux qui auront des amis attaqués de la même maladie. »

Plus tard, quand le fils de Mme du Châtelet sera atteint du même mal, il pestera encore contre les médicastres et leur « tyrannie ignorante » ; il les englobera tous dans sa réprobation, ne faisant exception que pour Gervasi, auquel il doit sa guérison et dont il consacrera le bienfait par une épître qui fera son renom.

Mais, chez Voltaire, la mémoire du cœur est toujours de courte durée. Le désir, le besoin de lancer l'épigramme, au risque d'atteindre les personnes qui lui sont le plus chères, prime toute autre considération. Si Gervasi l'a tiré d'un mauvais pas, il ne lui a pas refait une constitution, et c'est là son crime.

Il y a un an que Voltaire a eu la variole, et il est plus mal qu'avant d'en avoir été atteint. Peste soit de la médecine et des médecins ! Le régime, voilà qui vaut mieux que tous les remèdes. « Conservez votre santé, écrit-il à la présidente de Bernières ; elle dépend de vous, je vous le répète encore, beaucoup plus que de tous les médecins du monde ; soyez sobre, et votre santé sera aussi bonne qu'elle m'est chère. »

Le conseil était bon, que ne le suivait-il lui-même ? Mais il nous confesse son péché mignon : il ne peut prendre sur lui de se passer de *tourtes* et de

sucreries (1), « comme il se passe de Gervasi, d'Helvétius et de Silva ».

Voltaire a quitté les médecins, pour pouvoir se traiter à sa fantaisie ; livré à son inspiration, il se trouve désarmé contre les mille malaises qu'engendre une existence fiévreuse de travail et de préoccupations.

Le travail, au dire d'un de ses biographes (2), il semblait qu'il fût nécessaire à sa vie. La plupart du temps, il travaillait avec son secrétaire dix-huit à vingt heures par jour. Il ne dormait généralement que quelques heures, et se réveillait plusieurs fois la nuit : quand une idée lui venait, il se hâtait de la coucher sur le papier.

Composait-il une pièce, « il était en fièvre » ; son imagination le tourmentait et ne lui laissait aucun repos. « J'ai le diable dans le corps, disait-il ; il est vrai qu'il faut l'avoir pour faire des vers. »

Il ne commettait d'autres excès que des excès de travail ; impatient et fougueux, il voulait achever aussitôt qu'il avait conçu, concevait ensemble plusieurs ouvrages et remplissait encore les intervalles de l'un à l'autre par des productions différentes.

Il fallait sans cesse de nouveaux aliments à cette ardeur dévorante. Jamais son action ne fut interrompue ni ralentie par les distractions de la société,

(1) Lettre à Thiriot, 17 octobre 1725.

(2) *Histoire de la vie de Voltaire*, p. 337.

ni par l'embarras des affaires, ni dans le tumulte des voyages, ni dans la dissipation des cours, ni même au milieu des séductions du plaisir et parmi les orages des passions (1).

*
* *

Puisque la question vient sous notre plume, peut-être ne sera-t-il pas indifférent de rechercher et d'établir quelle fut la conduite de Voltaire vis-à-vis des femmes ?

Fut-il le libertin que certains ont représenté ; l'indifférent, pour ne pas dire plus, que d'autres nous ont dépeint ? Il semble avoir toujours été auprès du sexe d'une politesse, d'une courtoisie, qui furent la marque de son époque ; mais il ne lui a jamais sacrifié ni sa tranquillité morale, ni un tempérament dont il connaissait trop la délicatesse, pour ne pas prendre tous les ménagements que comportait sa susceptibilité.

Comme tous les jeunes gens, il a jeté sa gourme ; mais s'il a eu une passion, il fut assez sage pour ne s'y point attarder. A l'âge de dix-neuf ans (2), il

(1) La Harpe, *Précis historique sur M. de Voltaire* (1777), 3 vol. in-8 ; *Mémoires et anecdotes pour servir à l'histoire de Voltaire* ; Liège, 1780, in-16.

(2) En 1713, il avait été confié par son père, en qualité de page, au marquis de Châteauneuf, ambassadeur à La Haye. C'est là qu'il fit la connaissance de Mlle Du Noyer, qui fut sa première passion.

s'était épris de la fille d'un écrivain famélique, qui voyait là une proie facile à exploiter. Il vit le danger et sut s'en garer. Jusqu'à près de quarante ans, ses amours ne paraissent avoir été, suivant une heureuse expression (1), que des débauches d'esprit.

La seule affection, sérieuse et durable, qu'on lui ait connue, Mme du Châtelet en fut l'objet. Une similitude de goûts, une communauté de travaux, avaient fait naître, du moins chez Voltaire, un sentiment qui ne relevait pas exclusivement du platonisme, mais où les sens avaient une part, quoique bien faible. Il s'y mêlait cependant de la jalousie, témoin la scène qu'il fit à la dame, surprise dans sa conservation plus qu'intime avec Saint-Lambert, scène vaudevillesque, dont une indiscrétion de femme de chambre nous a conservé les piquants détails.

La marquise essayait de persuader à Voltaire qu'il avait mal vu : «... J'ai épuisé ma santé, ma fortune, j'ai tout sacrifié pour vous, et vous me trompez ! », gémit l'infortuné. « Non, je vous aime toujours, lui répliqua la fine mouche ; mais, depuis longtemps, vous vous plaignez que vous êtes malade, que les forces vous abandonnent, que vous n'en pouvez plus. J'en suis très affligée ; je suis bien loin de vouloir votre mort, votre santé m'est très chère ; personne au monde n'y prend plus de part que moi. De

(1) Cf. *Revue complémentaire des sciences appliquées*, de Raspail, 2e vol. (1855-1856), p. 349.

votre côté, vous avez montré toujours beaucoup d'intérêt pour la mienne ; vous avez connu et approuvé le régime qui lui convient, vous l'avez même favorisé et partagé aussi longtemps qu'il a été en vous de le faire. Puisque vous convenez que vous ne pourriez continuer à en prendre soin qu'à votre grand dommage, devez-vous être fâché que ce soit un de vos amis qui vous supplée ?

— Ah ! madame, répondit Voltaire, vous aurez toujours raison ; mais, puisqu'il faut que les choses soient ainsi, du moins qu'elles ne se passent pas devant mes yeux (1). »

On ne pouvait être plus accommodant, plus philosophe ; et le plus imprévu de l'aventure, c'est qu'une fois ce compromis signé, le ménage à trois vécut en parfaite intelligence, contrairement à la règle commune ; la mort seule de Mme du Châtelet devait mettre un terme à un bonheur aussi méthodiquement organisé.

De cette perte Voltaire ne se consola jamais. Toutes les aventures qu'on lui a prêtées depuis sont purs commérages. S'il s'est mis parfois en frais de coquetterie avec quelque jolie femme (2), s'il prenait

(1) *Mémoires sur Voltaire* (Paris, 1826), t. II, p. 203.

(2) Extrait d'une lettre de Ferney, du 4 octobre 1777 : « ... Comme nous avions la jolie Mme de Blot, il a voulu être galant, et il était plus coquet qu'elle, des mines et de la langue... »

plaisir à avoir auprès de lui une jeune fille bien potelée, dont il caressait les bras charnus (1), il s'en tenait à ces velléités et n'allait pas au delà. Toutes les autres imputations sont de méchantes et sottes calomnies.

En 1772, Voltaire avait alors soixante-dix-huit ans, le maréchal de Richelieu, grand paillard devant l'Éternel, insinuait que Voltaire avait gardé plusieurs heures Mlle Raucourt dans sa chambre et qu'il en était résulté un évanouissement inquiétant.

Tout d'abord Voltaire raille (2) et ne prend pas l'allégation au sérieux, mais le bruit prenant consistance, il s'émeut et croit devoir s'expliquer.

Sans doute, il a reçu à Ferney une belle demoiselle; mais on suppose, bien à tort, qu'elle a eu des bontés

(1) Extrait d'une lettre de Ferney du 18 juin 1777.

(2) Il envoyait au duc les vers suivants, où son esprit ne fut jamais plus en verve :

Quoi! toujours la cruelle envie
Poursuit ma réputation!
On dit qu'une nymphe jolie,
Dans ma dernière maladie,
M'a donné l'extrême-onction,
Et que j'emporte en l'autre vie
Ce peu de consolation.
Voyez l'horrible calomnie!
Seigneur, il n'appartient qu'à vous,
A votre jeunesse immortelle,
De faire encore de si beaux coups
Et d'être entre les deux genoux
D'une coquine fraîche et belle..

pour lui, tout à fait incapable d'y répondre. « De méchantes langues ont fait courir cette histoire scandaleuse dans Paris... » C'est un tour cruel qu'on a joué à la pauvre fille, plus encore qu'à lui, qui se meurt, à la lettre, de sa strangurie. Et pourtant, il peut se rendre cette justice de *n'avoir pas mérité sa maladie* ; et s'il meurt, ce sera le plus innocemment du monde.

La lettre qu'il écrivait à l'actrice, après leur entrevue, était pour achever de convaincre les plus incrédules. « ... Si j'étais à vingt ans, si j'avais un corps, une fortune et surtout un cœur digne de vous, vous en auriez l'hommage; mais j'ai tout perdu. Il me reste à peine des yeux pour vous voir, une âme pour vous admirer et une main pour vous l'écrire. »

A quatre fois vingt ans, l'ermite de Ferney n'avait pas perdu le secret de trousser un madrigal (1).

(1) Une anecdote, qui met en scène Voltaire et une certaine Mlle de S***, est aussi controuvée que celle dont nous avons fait justice. On avait écrit, de Ferney, que l'illustre vieillard « s'étant trouvé l'imagination exaltée, avait tenté d'en venir à l'acte, mais que cet effort prodigieux lui avait causé un évanouissement considérable, ce qui avait alarmé toute sa maison... » Or, dans le moment de son étourdissement, son secrétaire était dans sa chambre avec ladite demoiselle et Voltaire lui dictait de son lit. Il se plaisait à raisonner avec sa visiteuse, « qui était très instruite et avait beaucoup d'esprit ». Mais il s'en était tenu là ; tout le reste était de l'invention de Mme Denis, à qui portaient ombrage toutes les jeunes personnes dont son oncle recherchait la conversation.

*
* *

S'il était sobre sur le chapitre des femmes, il ne le fut pas moins dans le boire et le manger.

Dans une curieuse lettre au comte d'Autré (1), il a exposé ses idées sur la façon dont il comprenait le régime alimentaire. « Il y a, écrivait-il, des nourritures fort anciennes et fort bonnes dont tous les sages de l'antiquité se sont toujours bien trouvés. Vous les aimez et j'en mangerais volontiers avec vous; mais j'avoue que mon estomac ne s'accommode pas de la nouvelle cuisine. Je ne peux souffrir un ris de veau qui nage dans une sauce salée, laquelle s'élève quinze lignes au-dessus de ce petit ris de veau. Je ne puis manger d'un hachis composé de dinde, de lièvre et de lapin, qu'on veut me faire prendre pour une seule viande. Je n'aime ni le pigeon à la crapaudine, ni le pain qui n'a pas de croûte. Je bois du vin modérément, et je trouve fort étranges les gens qui mangent sans boire, et qui ne savent même pas ce qu'ils mangent. Quant aux cuisiniers, je ne saurais supporter l'essence de jambon, ni l'excès de champignons et de poivre et de muscade, avec lesquels ils déguisent les mets très sains en eux-mêmes, et que

(1) Elle a été reproduite par le docteur J.-A. Adjutor Rattel, dans sa thèse intitulée: *Étude médico-littéraire sur Voltaire* Paris, 1883.

je ne voudrais pas seulement qu'on lardât... Je veux que le pain soit cuit au four et jamais dans un privé. Vous auriez des figues ou fruits, mais dans la saison. Un souper sans apprêt, tel que je le propose, fait espérer un sommeil fort doux et qui ne sera troublé par aucun songe désagréable. »

Vous savez maintenant quels aliments Voltaire n'aimait pas; voyons ceux auxquels il donnait la préférence.

Et d'abord les lentilles. Ce légume avait sa prédilection. Il n'était cadeau auquel il se montrât plus sensible (1).

Un bon potage lui était agréable, et, comme viande, un peu de mouton ne lui déplaisait pas; avec cela, des œufs; du petit-lait, quand il se mettait au régime.

Car il comptait plus sur le régime que sur les médicaments pour rétablir ou conserver sa santé. « Régime vaut mieux que médecine », se plaisait-il à dire. Et il en était si persuadé qu'il écrivait, le 17 février 1752, à Mme de Fontaine que, grâce au régime qu'il observe, il prolongera sa vie de quelques mois; et le 26 septembre 1768, il mande au duc de Richelieu que ses maladies le condamnent à la retraite et à un régime sévère qu'il ne doit plus quitter.

Il ne se relâchait de cette sévérité qu'à l'heure du souper. A Paris, il avait l'habitude de dîner, en com-

(1) V. la lettre qu'il écrivait, à ce sujet, le 19 février 1734, à un certain M. Clément, de Dreux (*Œuvres de V.*, t. XIV, p. 393).

pagnie de Mme du Châtelet, tous les soirs, en ville ; à Cirey, le repas unique était le souper, sinon très abondant, au moins composé de mets recherchés et délicats.

Au déjeuner, il prenait toujours du chocolat ou du café. Quand l'acteur Lekain fut, pour la première fois, admis à sa table, les deux convives consommèrent une douzaine de tasses de chocolat, mélangé avec du café, et rien autre chose ne leur fut servi.

Le café a été la grande passion de Voltaire (1); c'était sa seule nourriture jusqu'à l'heure de son souper, auquel il invitait tous les étrangers de distinction qui venaient lui rendre visite. Il fit, pendant longtemps, abus du café ; cette liqueur lui était nécessaire comme excitant cérébral ; mais, dans les quinze dernières années de sa vie, il n'en prenait que deux ou trois petites tasses par jour, tout au plus, et avec de la crème. Il n'avait point d'heure fixe pour ses repas. Dans sa vieillesse, il ne mangea plus au milieu de la journée, comme il avait coutume de le faire auparavant. Il soupait entre neuf et dix heures, mangeait peu et lentement, se couchait entre onze heures et minuit, et ne dormait guère que quatre à cinq heures.

(1) Un érudit, à qui l'on doit la publication d'un certain nombre de lettres de Voltaire, J. Corneille Jacobsen, se flattait de posséder « la tasse de Voltaire où il buvait son café... Cette tasse était la dernière du cabaret en porcelaine dont l'empereur de Chine lui avait fait présent ».

Il en passait cependant seize et dix-huit au lit ; pendant la nuit, trois bougies restaient allumées à côté de son oreiller.

Son lit était couvert de livres ; on voyait, auprès, une table élégante, sur laquelle se trouvaient toujours de l'eau fraîche, du café au lait, des marques de papier blanc et une écritoire (1).

Il dictait avec autant de présence d'esprit que s'il eût lui-même écrit ; il avait, pour cette manière de travailler, une facilité incroyable ; mais il n'y avait guère que ses lettres qu'il dictât ; pour ses ouvrages, il avait l'habitude de les écrire lui-même, sauf à les faire ensuite recopier. Lorsqu'il travaillait, on était souvent obligé de l'avertir qu'il n'avait pris aucune nourriture.

Il n'y avait qu'une chose qu'il tolérait difficilement, c'était le froid. Il était excessivement frileux et recherchait le coin du feu : on ne brûlait pas moins de six cordes de bois, tous les jours, à Cirey, au dire de Mme de Graffigny. Il lui fallait du feu été comme hiver, il avait toujours peur de mourir de froid.

Il était d'une propreté extrême, et il eut cette coquetterie même à un âge avancé. La perte des dents, les ravages de la petite vérole, le scorbut et d'autres maladies avaient sensiblement altéré ses

(1) *Histoire de la vie de Voltaire*, par M. Paillet de Warcy. Paris, 1824, t. I, p. 409.

traits ; mais il eut toujours le soin de dissimuler toutes ces imperfections physiques sous une excessive propreté.

Une particularité dont on a peu fait mention, c'est qu'il n'avait point de barbe, du moins si peu qu'il ne se faisait jamais raser. On voyait, sur sa cheminée, trois ou quatre paires de petites pinces épilatoires, avec lesquelles il jouait et s'arrachait de temps en temps quelque poil, tout en causant avec l'un ou avec l'autre. Sa figure portait la marque de la correction militaire qu'il avait reçue au pont de Sèvres, en 1715.

Dans sa jeunesse, il avait eu une figure agréable ; plus tard, son visage se décharna, ses membres s'amaigrirent, sous l'influence des nombreuses maladies qui l'assaillirent.

Toute sa vie, il fut sujet aux indispositions. Il lui arrivait souvent d'avoir des accès de colère contre ses gens. Il s'en excusait auprès d'eux. « Pardonnez-moi, leur disait-il, je souffrais comme un malheureux. » C'étaient, surtout, les douleurs d'entrailles qui le mettaient de méchante humeur. Il prenait alors de la casse ou de la rhubarbe, dont il usait deux ou trois fois par semaine, ainsi que des lavements au savon. Il l'écrivait à Mme du Deffand (1) ; de même il mandait à M. d'Argental (2) qu'il avait la dysenterie ; car ses correspondants étaient les con-

(1) Lettre du 18 mars 1734.

(2) Lettre d'avril 1734.

fidents obligés de ses moindres malaises. C'était les honorer d'une amitié particulière que de leur détailler ses infirmités. « Je mène, écrit-il à Cideville, une vie philosophique, troublée quelquefois par des coliques » ; et, un peu plus tard, il l'avise qu'il est dangereusement malade d'une espèce d'inflammation d'entrailles (1) ».

Cette inflammation, cette sorte d'entérite était liée à la dyspepsie, qui fut le tourment de sa vie ; car Voltaire fut, avant tout, et c'est un point qui est désormais bien établi (2), un dyspeptique : il eut de la dyspepsie nervo-motrice, la dyspepsie des intellectuels, des neuro-arthritiques, dont il fut un des types les plus achevés.



L'estomac fut, pour Voltaire, jusqu'à l'âge de cinquante ans, le siège de ses tortures, la source de toutes ses appréhensions.

Il commence à parler de ses mauvaises digestions dès 1720, à vingt-six ans. Trois ans plus tard, il écrit à une de ses correspondantes que « sa santé et ses affaires sont délabrées à un point qui n'est pas croyable... qu'il est si malade que la plume lui tombe des mains ».

(1) Lettres du 15 septembre et du 26 novembre 1733.

(2) Notamment par le docteur Seure, dans son ouvrage *Dyspepsie et Dyspeptiques*. Paris, 1885.

C'est alors que, sur la foi de personnes qui prétendent s'en être bien trouvées, il songe à prendre les eaux de Forges. Il revenait de son premier voyage en Hollande, où il était allé comme en exil ; il y avait mené « une vie de dissipation, qui allait jusqu'au désordre ». Il espérait que les eaux de Forges allaient le rétablir ; loin de lui réussir, elles le fatiguèrent davantage. « Je ne prendrai plus d'eau, déclare-t-il (1) ; elles me font beaucoup plus de mal qu'elles ne m'avaient fait de bien. Il y a plus de *vitriol* dans une bouteille d'eau de Forges que dans une bouteille d'encre. » Ce qui ne l'empêche pas de retourner à ces mêmes eaux l'année suivante.

Il s'en trouve d'abord très bien, mais l'amélioration ne persiste pas, et, avec son exagération habituelle, il déclare que ces eaux sont des plus nuisibles. « Les eaux de Forges m'ont tué », écrit-il à un ami : leur usage prolongé était, tout au plus, capable d'avoir aggravé sa dyspepsie.

C'est alors qu'il se résout à faire une cure de petit-lait ; mais, presque au même moment, il se met entre les mains d'un médecin qui lui fait prendre de l'essence de cannelle; un autre le médicamente d'importance. Finalement, il ne sait plus à quelle drogue se vouer.

Sur les instances de Mme de Bernières, il se dé-

(1) Lettre à Thiriot, du 5 août 1723.

cide à consulter Silva, Silva le médecin à la mode, le médecin des vaporeuses. L'oracle lui affirme que « les morceaux d'une boule de fer étaient aussi bons que la boule en entier »; qu'il n'y a rien de meilleur pour assurer la digestion. Voltaire a la faiblesse de croire à l'oracle; mais, après expérience, il renonce à ce singulier digestif; il reconnaît que « le régime vaut mieux que toutes les boules du monde... ».

« La santé m'est enfin rendue, écrit-il joyeusement à Mme de Bernières... J'ai retrouvé ma gaieté... Je vous avertis, ma chère reine, que M. de Gervasi et tous les médecins de la Faculté vous seront inutiles, si vous n'avez pas un régime exact, et qu'avec ce régime vous pourrez vous passer d'eux à merveille... » Il chantait trop tôt victoire; cette accalmie devait être de courte durée.

***

A la suite d'opérations de banque malheureuses, Voltaire avait perdu presque toute sa fortune. Il s'en montra profondément affecté; et, conséquence inévitable, ses troubles dyspeptiques reparurent.

En 1732, sa santé est « pire que jamais ». Il éprouve la plus grande peine pour travailler, même pour écrire une simple lettre, et il en donne une raison très plausible : « Si vous saviez ce qu'il m'en coûte pour écrire !... Je peux faire une scène de tra-

gédie dans mon lit, parce que cela se fait sans se baisser sur une table, et sans que le corps y ait part; mais, quand il faut mettre la main à la plume, la seule posture que cela demande me fait mal; je suis à présent dans l'état du monde le plus cruel (1). »

C'est l'époque où il signe ses épîtres « le vaporeux, l'hypocondre V. ». Il n'a plus de force pour penser... sa chienne de vie touche à l'agonie... c'est un mourant qui approche de son dernier crépuscule (2).

En 1734, à la suite de la publication des *Lettres philosophiques*, appréhendant la Bastille, il dut fuir Paris précipitamment, et les eaux de Plombières devinrent subitement nécessaires à sa santé (3). On est peu fixé sur ce premier séjour dans cette station thermale, où il devait revenir à plusieurs reprises.

Il y précéda, en 1748, la marquise du Châtelet, la « divine Emilie », qui passa dix jours à Plombières, tenant compagnie à Mme de Boufflers, celle dont on

(1) Lettre du 17 mars 1733.

(2) Les vapeurs, qui n'en avait pas au dix-huitième siècle? L'amie de Voltaire, Mme de Graffigny, en est accablée; mais elle n'est pas seule à en souffrir. Voltaire lui-même en est la victime, sans vouloir en convenir. Comme « tous les gens à vapeurs », dès qu'il est contrarié, il est repris de ses malaises; quand il n'est pas tourmenté, tout va bien. (*La Cour de Lunéville au dix-huitième siècle*, par L. Perey et Gaston Maugras; Paris, 1904, p. 117.)

(3) J.-D. Haumonté, *Plombières ancien et moderne*, par Jean Parisot Paris, 1905.



AU TEMPS DES VAPEURS

(Collection Hartmann.)

disait que, « pour plus de sûreté », elle faisait son paradis en ce monde.

Voltaire revint à Plombières en 1754, sur les conseils d'un médecin nommé Coste, le même, sans doute, qui occupa plus tard le poste de médecin en chef des Invalides.

Frédéric II avait essayé de le dissuader de ce voyage, prétextant que « les eaux minérales ne manquaient pas en Silésie ». Mais Voltaire, qui voulait rentrer en grâce auprès du roi de France, avait besoin de se concerter avec sa nièce, qui conduisait et négociait cette affaire, tant à Paris qu'à Versailles. Mme Denis devait le rejoindre à Plombières ; ensuite ils reviendraient ensemble à Colmar. Rien n'était plus naturel que cet arrangement. On savait Voltaire habituellement malade ; le voyage de Plombières ne pouvait donc passer que pour un besoin réel de prendre les eaux et de rétablir sa santé délabrée. Mais ce besoin n'était, en réalité, que fictif.

Le philosophe part de Colmar, le 8 juin 1754, ne prenant avec lui qu'un domestique et son copiste.

A Colmar, il apprend que La Condamine et Maupertuis, Maupertuis son intraitable adversaire, séjournent, tous deux, à Plombières. Voltaire, ne voulant pas se rencontrer avec eux, avec Maupertuis surtout, ne pousse pas jusque-là et se rend à l'abbaye de Senones, où il reste, pendant trois semaines, l'hôte du savant bénédictin dom Calmet, qui s'amusait à

l'appeler *frère Voltaire*. C'est de là que celui-ci écrivait : « J'ai attendu que j'eusse repris un peu de santé pour m'aller guérir à Plombières (1). Je prendrai les eaux en n'y croyant pas, comme j'ai lu les Pères (2). »

Au retour de Plombières, « il est toujours faible, toujours languissant ; sa santé s'en va au diable ; il ne peut écrire de sa main ; *la tête lui tourne* ». C'est la première fois que nous l'entendons se plaindre d'éprouver du vertige, le *vertigo a stomacho læso*, que devait si bien décrire Trousseau.

*
* *

On peut se demander, avant d'aller plus loin, si ces troubles dyspeptiques étaient bien imputables à la maladie et ne l'étaient pas, pour une part, au traitement, et avant tout aux purgatifs, dont l'illustre ægrotant faisait véritablement abus.

Dès la fleur de l'âge, il en avait contracté l'habitude (3), qu'il ne perdit plus jamais : il alla jusqu'à prendre huit médecines et douze lavements dans un mois (4).

(1) C'est à Plombières qu'il reçut la visite d'un médecin de Colmar, nommé Mac-Mahon, un ancêtre de l'ancien Président de la République. (Cf. sur ce personnage, le *Cabinet secret de l'histoire*, dernière édition, 4e série.)

(2) Lettre à Mme du Deffand, 2 juillet 1754.

(3) *Mémoires de Bachaumont*, 14 juillet 1769.

(4) Lettre à Thiriot, 2 février 1727.

Le clystère le compta toujours au nombre de ses fervents. Lors de son voyage en Angleterre, il avait découvert une machine perfectionnée à prendre des lavements ; il ne se tenait pas de joie. « C'est un chef-d'œuvre de l'art, s'exclamait-il ; vous pouvez la mettre dans votre gousset et en faire usage quand et partout il vous plaît, vous pouvez vous en servir toutes les fois et quelque part où vous soyez. »

La casse et la rhubarbe étaient, avons-nous dit, ses remèdes favoris. N'était-ce pas de la casse que renfermait la *Marmelade de Tronchin* (1), cet électuaire dont nos aïeux firent tant usage, et Voltaire tout le premier (2) ? A la casse et à la rhubarbe il joignait parfois les lavements savonneux. Et, à ce propos, il lui arriva une amusante aventure, pendant qu'il était, en Prusse, l'hôte de Frédéric.

De Berlin, Voltaire avait demandé au roi l'autorisation de se rendre dans les différentes cours d'Allemagne. Le monarque chargea un général, le comte de Chazot, de l'accompagner et de solder tous les frais de route.

Au retour, le comte présente à Frédéric la note des déboursés. Le premier article portait une somme assez forte, « pour lavements de savon, à deux

(1) Il entrait, en outre, dans la *Marmelade de Tronchin*, de la manne en larmes, des amandes douces, du sirop de capillaire.

(2) Lettre du 6 juin 1735.

kreutzers chaque », pris par Voltaire, au cours du voyage.

— Qu'est cela ? s'écrie Frédéric. Quel compte d'apothicaire me présentez-vous là ?

— Sire, reprit Chazot, je n'en rabattrai pas un denier à Votre Majesté ; car mon compte est de la plus grande exactitude (1). Et le roi dut s'exécuter.

Un autre remède, dont Voltaire fit un fréquent usage, fut la poudre de Stahl. Il tenait la prescription du bon duc de Lorraine, le roi Stanislas. On connaît la formule de cette poudre, qui est un mélange de sulfate de potasse, de nitrate de potasse et de sulfure rouge de mercure. On prenait cette poudre en pilules. En 1747, Voltaire mandait à Frédéric : « Je serais tenté de croire que les pilules de Stahl doivent faire du bien au roi de Prusse ; elles ont été inventées à Berlin et elles m'ont presque guéri en dernier lieu (2). » Deux ans plus tard, il écrit (3) au même souverain, devenu son ami : « Je n'ai encore rien trouvé qui me fît plus de bien que les vraies pilules de Stahl, et nous n'en avons à Paris que de mal contrefaites... Je supplie V. M. de daigner m'envoyer une livre de vraies pilules de Stahl... » Sur quoi, Frédéric lui répond : « Il y a de

(1) *Mémoires sur Voltaire et ses ouvrages*, par S.-G. Longchamp et J.-L. Wagnière, ses secrétaires. Paris, 1825.

(2) Lettre 1384e, citée par Raspail.

(3) Lettre 1440e.

quoi purger toute la France, avec les pilules que vous me demandez, et de quoi tuer vos trois académies (celle de médecine n'existait pas encore !) ; ne vous imaginez pas que ces pilules soient des dragées : vous pourriez vous y tromper... J'ai chargé D'Arget de vous envoyer de ces pilules, qui ont une si grande réputation en France et que le défunt Stahl faisait faire par son cocher. Il n'y a ici que des femmes grosses qui s'en servent (1). » Le roi de Prusse savait manier l'épigramme à l'occasion. Frédéric, médecin, donnait une leçon à Voltaire malade.

*
* *

Ce rôle de consultant, le roi s'en acquittait à merveille.

En 1736, Voltaire était à peine entré en relations avec Frédéric, que le Roi s'inquiète de ses malaises, prend pour lui l'avis de plusieurs médecins (2), le supplie, pour l'amour de l'humanité, de ne pas lui donner de continuelles alarmes par ses fréquentes indispositions. « Votre Altesse Royale, lui écrit Voltaire, est trop bonne ; elle a consulté des médecins pour moi et elle daigne m'envoyer une recette qui vaut mieux que toutes leurs ordonnances. »

(1) Lettre 1442e.

(2) Frédéric de Prusse écrivait à Voltaire, qu'il savait malade : « Je suis tranquille sur votre sort, un homme tel que vous ne peut avoir pour médecin qu'Astruc. »

Cette recette était contenue dans le post-scriptum d'une lettre du roi à son chambellan : « J'ai quelque bagatelle d'ambre pour Cirey et j'ai du vin de Hongrie, que l'on me dit être un baume pour la santé de mon ami. »

Bien que Voltaire bût modérément — un demi-setier de vin à chaque repas était plus qu'il ne lui en fallait (1) — il aimait avoir sur sa table d'excellents crus, que savaient apprécier ses commensaux. Quant à lui, il se contentait de bourgogne, du corton, qu'il voulait très bon, mais qu'il marchandait le plus qu'il pouvait (2).

L'envoi de vin que lui annonçait le roi lui était plus sensible pour l'attention qu'il indiquait que pour l'objet lui-même. Il y répondit, à son ordinaire, par un redoublement de flatteries. « Je n'ai foi aux médecins, écrivait-il à Frédéric, que depuis que Votre Altesse royale est l'Esculape qui daigne veiller sur ma santé. »

Les conseils que lui donnait le roi n'étaient cependant pas toujours de son goût. En réponse à certaines offres tant soit peu libertines, Voltaire lui déclarait « qu'il avait besoin de fourrure en été (3), et non de

(1) Il en faisait l'aveu à Mme du Deffand, le 12 décembre 1768.

(2) Cf. *Correspondance inédite de Voltaire avec le président de Brosses*, p. 24 et suiv.

(3) « Le froid me tue, les neiges me désespèrent », écrit-il le 21 janvier 1760. « Réservez une chambre à cheminée pour un



LE GRAND FRÉDÉRIC

fille, et qu'il lui fallait un bon lit, mais pour lui tout seul, une seringue et le roi de Prusse (1) ».

Il n'était pas d'attentions que le roi ne prodiguât a son hôte.

Voltaire a-t-il la fièvre, il lui envoie le meilleur quinquina qu'il a pu se procurer. A-t-il un plat qui lui plaise, il lui est aussitôt servi. Mais que lui importent toutes ces grâces ? « Digérons, s'écrie-t-il, voilà le grand point. Quand j'ai la colique, j'envoie promener tous les rois de l'univers. J'ai renoncé à ces divins soupers et je m'en trouve un peu mieux. » Le roi a dû lui laisser « liberté entière » de souper seul chez lui ou de ne pas souper, quand il se sent plus fatigué. Grâce à cette reprise de régime, il se déclare moins tourmenté de ses maux d'entrailles et ne tient plus son ventre à deux mains.

Mais voici bien d'une autre antienne. Ne se dit-il pas atteint de goutte sciatique, qui le retient à la chambre, dans un méchant cabaret, à Lyon? Il quitte peu après cette ville, et se rend, tout perclus, au château de Prangins, dans le canton de Vaud, où « il attend la fin d'une vie remplie de souffrances », avec l'espoir « d'aller bientôt aux bains d'Aix ». Faute de pouvoir s'y rendre, il se contente de boire

pauvre malingre qui fait du feu à la Saint-Jean. » COLINI, *Mon séjour auprès de Voltaire*. Paris, 1807, p. 200.

(1) Lettre du 17 mars 1749, citée par SEURE, *Dyspepsie et Dyspeptiques*, p. 184.

des eaux minérales de Prangins, qu'il déclare supérieures aux eaux de Forges, dont il a décidément conservé un mauvais souvenir.

*
* *

Entre autre maladies dont Voltaire fut affecté, il en est une sur laquelle il revient avec assez de persistance pour retenir notre attention.

Voltaire n'avait pas de bons yeux et il s'en plaint à toute occasion. A vingt-trois ans, il fait entendre pour la première fois ses doléances à ce sujet. Il écrit à la marquise de Mimeure de lui envoyer le petit emplâtre qu'elle lui a promis, pour le bouton qui lui est venu sur l'œil (sans doute un orgelet). Plus tard, il eut plusieurs attaques d'ophtalmie, qui l'empêchèrent parfois de lire ou d'écrire. Il signe tantôt *Voltaire Quinze-Vingt*, tantôt *Voltaire l'Aveugle*, parfois *l'Aveugle des Alpes*. Il attribue son affection aux causes les plus variées : à un abus de lectures, à la neige, au vent du nord-est. Il la décrit avec beaucoup de précision : « Mes yeux, dit-il, sont actuellement bordés de grosses cordes rouges et blanches. » Il semble bien qu'il s'agisse là de blépharite ciliaire, si rebelle au traitement.

Ces maux d'yeux alternent avec de la surdité, des maux de gorge, voire de l'aphonie. Tous ces troubles, que Voltaire attribue à l'influence de l'air des

Alpes, étaient, plus vraisemblablement, de nature catarrhale et leur alternance s'explique par la propagation inflammatoire à des muqueuses en contiguïté.

Comment se traite-t-il, puisque c'est surtout sa thérapeutique qui nous intéresse ? « Le grand docteur Tronchin, écrit-il à d'Argental (1), couvre les yeux de l'Aveugle des Alpes d'une pommade adoucissante où il entre du sublimé corrosif. » Cette pommade l'a soulagé ; ce n'est pas à elle, cependant, qu'il doit, à l'entendre, sa guérison, mais bien à un remède de bonne femme. « Mes yeux, explique-t-il à Mme du Deffand (2), ont été deux ulcères pendant près de deux ans. Une bonne femme m'a guéri à peu près... c'était à M. Tronchin à m'enseigner ce qu'il fallait taire et c'est une vieille ignorante qui m'a rendu le jour. » Cette bonne femme était la sœur de M. de Cucé qui, de passage à Ferney, avait indiqué à Voltaire ce remède, qu'il baptise l'*Eau de Lausanne*, et qu'il prône à tous ses amis.

Le comte d'Argental, ayant mal aux yeux, lui vante le médicament qu'on lui a prescrit : des pilules de Belloste. Voltaire lui répond que l'eau fraîche le soulage et qu'il n'a que faire de ses pilules. « Qu'ont de commun, dit-il, les pilules de Belloste avec les yeux ? Quel rapport d'une pilule avec les glandes lacrymales ? » De ce passage de l'une de ses lettres

(1) 1er février 1764.
(2) Lettre citée par Rattel.

on a induit (1) que, les pilules de Belloste étant à base de mercure, la question se posait de savoir si Voltaire n'avait pas eu... l'avarie ! C'est engager bien légèrement un débat qui n'avait pas à être soulevé, pour la raison que c'était le comte d'Argental qui prenait les pilules, et non Voltaire qui, d'ailleurs, les lui déconseillait.

Mais il en est qui s'obstinent, malgré toute évidence, à vouloir retrouver, chez Voltaire, des symptômes d'intoxication mercurielle : n'est-on pas allé jusqu'à décrire (2) les *hydrargénoses* (affections engendrées par le mercure) de Voltaire? Celui-ci n'a-t-il pas pris des pilules de Stahl, des pommades au sublimé pour ses yeux ; en 1749, n'a-t-il pas été atteint d'une maladie qui lui a fait perdre les dents? En 1751, l'humeur mercurielle s'est jetée sur les gencives et lui a causé un affreux scorbut (3). Il n'y a plus à en douter : c'est le mercure qui est le coupable !

En réalité, c'est une affection scorbutique dont nous avons le tableau clinique sous les yeux ; à quelle cause l'attribuer ? Nous ne sommes pas en mesure de faire une autre réponse que celle du médecin du roi de Prusse, que Voltaire avait consulté là-dessus. « Codénius, médecin du roi de Prusse, me donne quelquefois de longues ordonnances en allemand ; je

(1) Docteur Roger, *Voltaire malade*. Paris, 1883.

(2) Raspail, *Revue compl. des Sc.*, loc. cit.

(3) Lettre 1509e, citée par Raspail.

les jette au feu et je n'en suis pas plus mal. C'est un fort bon homme et quand il voit que mes dents tombent, et que je suis attaqué du scorbut, il dit que j'ai une affection scorbutique ». Cela rappelle la boutade du médecin de Molière : « Pourquoi l'opium fait-il dormir ? Parce qu'il a la vertu dormitive. »

Bouvard, dont Voltaire avait sollicité aussi l'avis, ne se montra guère plus clairvoyant. Il lui fit abandonner l'usage du lait de chèvre, dont il ne pouvait assurément tirer grand profit, mais qui avait, du moins, le mérite d'être inoffensif.

Outre le scorbut, Voltaire, à différentes époques de sa vie, s'est plaint de douleurs rhumatismales et goutteuses. Dans l'hiver de 1775-76, il écrit que la goutte l'a tenu « lié et garrotté pendant quatre semaines » ; qu'il l'a eue « aux deux pieds, aux deux genoux, aux deux mains, et, par suite de faveur, au coude ». On a dit, à ce propos (1), qu'il n'avait jamais eu, à proprement parler, d'accès de goutte, et qu'il ne se plaignait que dans le but de faire sa cour au duc de Richelieu qui, lui, était véritablement podagre. Cependant, il se plaint, à maintes reprises, d'avoir « les doigts enflés », d'avoir « mal à la main écrivante », d'être « le plus maigre des goutteux ». Mais il nous fait aussi cet aveu que sa goutte est

(1) Rattel, *Th. cit.*, p. 49.

« peu de chose » et nous ne savons plus, en vérité, à quel moment il faut le croire.

*
* *

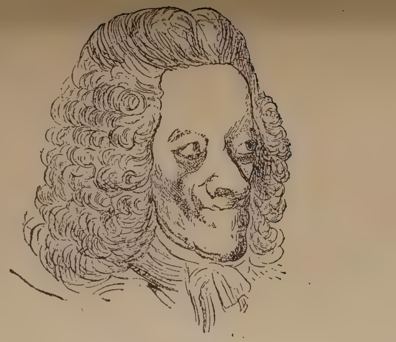
Une affection à laquelle il semble avoir attaché moins d'importance et qui fut cependant autrement douloureuse est sa *strangurie*.

Depuis l'âge de trente-neuf ans jusqu'à sa mort, il accuse des troubles du côté de la vessie, pour lesquels on le saigne et on le baigne, même au plus fort de l'hiver. En même temps, ses « deux fuseaux de jambes sont devenus gros comme des tonneaux ».

S'agit-il d'une *hypertrophie de la prostate*, qui expliquerait la cystite; ou d'une *néphrite albumineuse*, qui justifierait l'œdème du membre inférieur? Nous pencherions plutôt vers la première des deux hypothèses.

En 1759, Voltaire a « un éblouissement, un je ne sais quoi qui accommode fort peu les idées ». Tronchin a dû « venir au secours de sa pie-mère et de sa dure-mère ». Mais cette congestion n'est que passagère et ne laisse pas de traces.

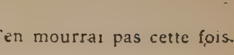
Plusieurs années après, il se plaint de l'intermittence de son pouls. Frédéric, qui a consulté pour lui un médecin anglais, en visite à sa cour, lui répond que c'est une bagatelle dont il n'a pas à se préoccuper ; mais, y revenant dans une lettre ulté-



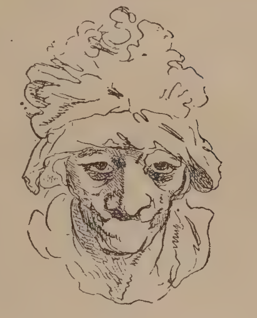
Tout à fait bien.



Année 1776.



« Je n'en mourrai pas cette fois. »



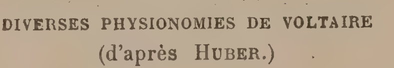
Après une mauvaise nuit.



En évaporé.



Après un remède heureux



DIVERSES PHYSIONOMIES DE VOLTAIRE
(d'après HUBER.)

rieure, il lui fait part de réflexions qui ne sont pas complètement dépourvues de sens : « Pour votre pouls intermittent, lui écrit-il, il ne m'étonne pas; à la suite d'une longue vie, les veines commencent à s'ossifier, et il faut du temps pour que cela gagne la veine cave, ce qui vous donne quelques années de répit. » Substituons artères à veines, et l'explication donnée par le roi de Prusse devient presque acceptable. En raison de son grand âge, Voltaire pouvait bien être athéromateux, ce qui est le propre des arthritiques.

Ce diagnostic devait se trouver justifié par la suite : au mois de mars 1776, il annonce au comte d'Argental qu'il vient d'avoir « une espèce d'apoplexie ». « Il est ridicule, ajoute-t-il, de tomber dans une espèce d'apoplexie quand on est aussi maigre que je le suis ; cependant, j'ai eu ce ridicule. » L'année suivante, il mande au duc de Richelieu qu'il a perdu pendant deux jours la mémoire, qu'il l'a perdue « si absolument qu'il ne pouvait retrouver aucun mot de la langue ». Il n'est pas douteux qu'il ait eu, à cette époque, un épanchement cérébral, qui ne fut pas, toutefois, accompagné de paralysie.

En dépit de ses quatre-vingt-trois ans, il trouva encore la force d'entreprendre le voyage, si long et si fatigant, avec les moyens de transport dont on disposait à cette époque, de Ferney à Paris. Comme le lui avait prédit Tronchin, il ne résista pas à cette fatigue.

Il eut un vomissement de sang presque à son arrivée, et peu après, il était atteint à nouveau de sa strangurie. On a prétendu que c'est à la suite d'ingestion d'opium à doses élevées, que ses douleurs de vessie reparurent et que, loin de soulager ses souffrances, le médicament pris en excès les aggrava. Nous traiterons, avec tous les développements qu'il comporte, le chapitre des derniers moments du philosophe (1). Nous n'avons voulu, présentement, qu'exposer nos vues sur l'hygiène et la thérapeutique de Voltaire et montrer que, grâce à cette hygiène, et malgré les traitements les plus fantaisistes et souvent les plus offensifs, celui qu'on pourrait appeler « l'éternel geignard » a réussi à poursuivre une longue carrière, à conserver dans son intégrité cette intelligence lucide, ce clair génie, qui en font la plus éclatante, la plus synthétique personnification de l'esprit français.

(1) Dans les *Morts mystérieuses de l'Histoire*, 2e série.

APPENDICE

LETTRES INÉDITES DE VOLTAIRE

La première de ces lettres se rapporte au séjour de Voltaire à Prangins, où il était allé refaire une santé fort ébranlée. Nous en devons la communication à l'obligeance du regretté Paul Dablin.

I

Au château de Prangins, 7 janvier 1755, près de Nyon, pays de Vaud (1).

Votre prose, Monsieur, est aussi obligeante que vos vers sont agréables. On ne peut être plus sensibles que nous le sommes, ma nièce et moi, à vos bontés. Vous avez été témoin à Colmar et à Plombières du cruel état de ma santé ; elle est devenue encore plus mauvaise. Tous les médecins de Lyon m'avaient conseillé les bains d'Aix en Savoye ; mais les médecins de Genève ont voulu absolument que j'attendisse une saison plus favorable. Je ne connais qu'une belle saison, Monsieur ; ce serait celle qui me rapprocherait de vous et de M. de La Marche. Je passerai cet hiver avec ma garde-malade dans un très magnifique château vis-à-vis Ripaille : nous sommes bien loin de faire ripaille, et encor plus loin de la Papauté qu'attrappa le Duc hermite Amédée. Je suis condamné à la solitude et au régime par des maux intolérables qui m'empêchent de vous écrire de ma main.

(1) La lettre est adressée par Voltaire au président de Ruffey, à Dijon.

Conservez-moi votre amitié, et recevez les tendres sentiments de la reconnaissance et de l'attachement avec lesquels je serai toute ma vie, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Voltaire

II

Aux Délices, près de Genève (1), 25 avril 1755.

Les maladies continuelles dont je suis accablé, Monsieur, m'ont mis absolument hors d'état de vous remercier de votre prose et de vos vers. Plus je suis sensible au mérite et plus je suis affligé de n'avoir pu avoir l'honneur de vous écrire. L'état douloureux où je suis m'ôte jusqu'à la satisfaction de me servir de ma main pour vous assurer de l'estime que vous m'inspirez et des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE, Genth. ord. du Roi.

III

7e mars 1760, par Genève aux Délices (2).

Je suis malade depuis longtemps, mon cher cigne de Padoüe, et j'en enrage, le *Linquenda hæc* fait de la peine,

(1) Cette lettre est adressée à M. Le Beau de Schosne, au Bourg Saint-Andéol par Pierrelatte.

(2) De l'écriture de Wagnière, secrétaire de Voltaire ; les deux

vive memor lethi fugit hora hoc quod loquor inde est.

vive letus et ama me.

V.

FAC-SIMILÉ DE L'ÉCRITURE ET DE LA SIGNATURE DE VOLTAIRE

quelque philosophe qu'on soit ; car je me trouve très bien où je suis, et je n'ai datté mon bonheur que du jour où j'ai jouï de cette indépendance précieuse, et du plaisir d'être le maître chez moi, sans quoi, ce n'est pas la peine de vivre, je goûte dans mes maux du corps les consolations que votre livre fournit à mon esprit ; cela vaut mieux que les pilules de Tronchin ; si vous voulez m'envoyer encor une dose de votre recette, je crois que je guérirai.

Si tout chemin mène à Rome, tout chemin mène aussi à Genève ; ainsi je présume qu'en envoiant les choses, de messager en messager, elles arrivent à la fin à leur adresse ; c'est ainsi que j'en use avec votre ami M. Albergati, dont les lettres me font grand plaisir, quoiqu'il écrive comme un chat, j'ai beaucoup de peine à déchiffrer son écriture. Vous devriez bien, l'un et l'autre, venir manger des truittes de notre Lac avant que je sois mangé de mes confrères les vers. Les gens qui se conviennent sont trop dispersés dans ce monde : j'ai quatre jésuites auprès de Ferney, des pédants de prédicants auprès des Délices, et vous êtes à Venise ou à Boulogne, tout cela est assez mal arrangé ; mais le reste l'est de même.

Ayez grand soin de votre santé, il faut toujours qu'on dise de vous : « Gratia fama valetudo contengit abundè ». Pour *Gratia* et *fama*, il n'y a point de conseil à vous donner, ni de souhaits à vous faire (1).

dernières lignes, seules, sont de la main de Voltaire, nous les reproduisons en fac-simile et hors texte, p. 159.

(1) La lettre qu'on vient de lire est adressée à M. le comte Algarotti, à Venise.

J.-J. ROUSSEAU S'EST-IL SUICIDÉ ?

Dix ans se sont écoulés et il semble que l'événement date d'hier : cette brumeuse matinée d'hiver, ce ciel gris, ces nuages bas nous oppressent encore de leur souvenir. On se trouvait réuni, en un groupe tumultueux, discutant avec animation ou échangeant des propos frivoles, comme à une première sensationnelle dans une salle de spectacle où l'on attendrait sans impatience le lever du rideau. On se montrait, çà et là clairsemées, quelques personnalités dont la plus notoire était le célèbre chimiste Berthelot ; des historiens, des publicistes, de la grande et de la petite presse, accourus moins par nécessité professionnelle que pour faire étalage de leur bruyante incompétence. On cherchait des savants autorisés, des anthropologues, dont l'avis eût été précieux à recueillir. Pour se justifier de leur absence, par trop remarquée, on les disait retenus au laboratoire ou à l'hôpital.

Qu'allaient faire, dans ces sombres cryptes — on

se trouvait, l'avons-nous dit, dans les caveaux du Panthéon — que venaient chercher, dans ce domaine de la mort, ces oisifs, ces indifférents ou ces curieux ? Contrairement à une légende longtemps en crédit, ils étaient venus constater si les deux plus grands philosophes du dix-huitième siècle reposaient toujours dans leur cercueil inviolé ; si les cadavres de Voltaire et de J.-J. Rousseau avaient été à l'abri d'une odieuse profanation (1).

Certains se remémoraient, à cette heure, l'apostrophe véhémente du patriarche de la démocratie, qui écrivait (2) en 1867 :

« Du grand Voltaire, du grand Rousseau, il ne reste plus qu'un souvenir dans les caveaux du Panthéon. Les cannibales du catholicisme, les membres de la Société de Jésus, ont eu le pouvoir d'enlever, nuitamment, les restes de ces deux hommes immortels et d'aller les enfouir sur les bords de la rivière,

(1) En 1897, un historien, auteur d'un ouvrage bien connu sur Robespierre, M. Ernest Hamel, demandait au ministre de l'Instruction publique et obtenait de lui qu'une commission serait nommée, pour vérifier si les deux tombeaux de Voltaire et de Rousseau, qui se trouvaient au Panthéon, contenaient bien leur dépouille mortelle. Une délégation se rendit, au préalable, à Ermenonville, pour s'assurer que le monument élevé à Jean-Jacques était bien vide de son cercueil. Puis, le 18 décembre 1897, la commission, accompagnée de personnages politiques, littéraires et autres, se rendait au Panthéon, pour la vérification projetée.

(2) Raspail, *Almanach pour* 1867, p. 152.

à Ivry ; la France le sait et elle n'a pas songé à réparer cette infamie, en allant rechercher ces restes vénérés, pour les restituer aux deux tombeaux du Panthéon, qui les attendent encore. »

Étaient-ce accusation absurde, soupçons injustifiés, hallucination d'un cerveau en mal de persécution ? Anxieux, nous attendions, nous espérions la réponse à cette angoissante obsession.

Deux cadavres étaient sous nos yeux, intacts ou à peu près : le squelette prétendu de Voltaire (1) paraissait avoir subi quelques vicissitudes ; ses os semblaient avoir été quelque peu cahotés.

Quant au corps de Rousseau, on le reconnut, dans la bière de plomb (2) où, immédiatement après sa mort, on l'avait enfermé, absolument intact. Seuls, les liquides et les chairs avaient disparu, par suite

(1) La bière ouverte, une voix se fait entendre, celle de M. Berthelot : « Messieurs, Voltaire est présent ! » ; et le savant, ayant montré le crâne du philosophe, quelqu'un s'écrie : « Je reconnais son hideux sourire ! »

(2) Ce cercueil en plomb portait, gravée dans l'épaisseur du métal, cette inscription : *Hic jacent ossa Joannis Jacobi Rousseau*, 1778. Ce premier cercueil en contenait un second, en chêne, sur le plat duquel se trouvaient deux plaques de plomb, répétant l'inscription ci-dessus, en latin et en français ; enfin, le second cercueil en renfermait un troisième, également en plomb, où reposait, dit le procès-verbal de la commission, « le squelette de J.-J. Rousseau, en parfait état de conservation, les bras croisés sur la poitrine, la tête légèrement inclinée à gauche comme un homme endormi. Le crâne était intact *sans aucune trace de perforation ni de fracture.* »

(nous expliqua M. Berthelot) de l'action de l'oxygène de l'air, qui avait dû pénétrer par une fissure du métal.

Ces constatations manquaient de base scientifique: il ne s'agissait pas seulement, en effet, de reconnaître la présence réelle de deux cadavres dans leur enveloppe dernière; il eût fallu les identifier, et cette identification, nul ne songea à s'en inquiéter. Un anthropologiste seul, pratiquant des mensurations selon toutes les règles de l'art, aurait pu, d'une manière positive et définitive, authentifier notamment le crâne de Rousseau, en le comparant avec le masque du philosophe, moulé au lendemain de sa mort (1).

Ce moulage, était-il un document plus révélateur, un élément plus utile de comparaison!... Or, par bonne fortune, il en existait deux exemplaires connus; que ne les confrontait-on avec le crâne lui-même?

L'une de ces épreuves, conservée dans les galeries du Muséum, est bien connue: le plâtre en est

(1) « Ce masque (celui conservé au Muséum), écrivait le regretté M. Hamy, le savant professeur d'anthropologie de cet établissement, aurait permis, si la commission avait jugé utile de s'entourer de tous les documents qu'on possède sur Rousseau, d'authentifier par comparaison le squelette trouvé au Panthéon. Ce squelette est-il bien celui de Rousseau? je le crois; mais, si c'était un squelette quelconque, enfermé dans le cercueil sous la Restauration, on pourrait, du moins, le savoir de façon certaine. »



MASQUE DE J.-J. ROUSSEAU

(D'après une photographie communiquée par M. Ponsin, architecte à Montmorency.)

grossier ; le masque est horrible, parce que les traits étaient déjà ravagés, lorsque le statuaire opéra. Seul, le profil est exactement celui de Rousseau. L'autre empreinte a été prise alors que le cadavre était en état de rigidité et que la putréfaction n'avait pas encore commencé son œuvre.

Un de nos confrères (1), qui avait pu examiner l'un des deux moulages, dans un musée particulier de pièces anatomiques, vers 1828, le décrivait en ces termes :

« J'ai observé, dit-il, deux blessures au front ; la plus grande, placée à 2 centimètres environ au-dessus de l'extrémité interne de l'arcade sourcilière droite, était très irrégulière et pouvait avoir 3 centimètres de hauteur sur 2 centimètres de largeur. La seconde, située un peu à droite et au dessous de la précédente, était de forme semi-lunaire et d'une étendue d'un centimètre et demi environ. Elles présentaient toutes les deux l'aspect d'une *forte contusion*, avec déchirure de la peau, et laissaient apercevoir çà et là le crâne *dénudé, mais intact*. »

Ce masque, on va comprendre de quelle importance il est dans la discussion que nous abordons.

S'il est démontré que le front présente non un simple enfoncement dû à une forte contusion, mais

(1) Le docteur G.-H. Morin, auteur d'un *Essai sur la vie et le caractère de J.-J. Rousseau*. Paris, Ledoyen, 1851.

une perforation atteignant non seulement la peau, mais l'os sous-jacent, les partisans du suicide triomphent : la mort du philosophe est son œuvre ; elle est la justification de ses théories sur le départ volontaire d'une vie qui lui est devenue à charge. S'il ne présente, ce masque frontal, qu'une dépression, elle peut être simplement le résultat d'une chute et nous devons accepter l'hypothèse d'une mort naturelle.

*
* *

Le récit de cette mort, où le trouver plus fidèlement rapporté que dans les publications du temps ? Qui consulter de mieux renseignés que les témoins de l'événement ? Mais le prologue doit précéder le dénouement.

Depuis huit ans environ, Rousseau habitait, avec Thérèse Levasseur, sa compagne, un misérable logement, au cinquième étage d'une maison de la rue Plâtrière. Il se faisait vieux — il avait dépassé soixante-cinq ans — et, avec l'âge, les infirmités l'accablaient.

Le bruit de la grande ville l'importunait ; il aspirait à trouver un asile à la campagne, un coin où il pût goûter quelque repos et se livrer à sa passion favorite. Son rêve était « de connaître toutes les plantes connues sur la terre », de refaire « un herbier plus riche que le premier », en attendant qu'il

pût y mettre « toutes les plantes de la mer et des Alpes, et tous les arbres des Indes... (1) ».

Tout son avoir se bornait alors à une rente viagère de 1.440 fr.; c'était peu pour subvenir aux besoins du ménage; aussi, au mois de février 1777, pris de légitimes appréhensions, demandait-il à être admis, avec sa femme, dans un hospice, moyennant l'abandon qu'il offrait de son modeste patrimoine (2). Cet appel ne resta pas sans écho; de toutes parts lui parvinrent des offres d'autant plus flatteuses qu'elles paraissent plus désintéressées.

Le comte du Prat, un jeune chevalier de Malte, du nom de Flamanville (3), un Genevois, Corancez, qui collaborait au *Journal de Paris*, une des feuilles les plus répandues de l'époque, se disputèrent l'honneur de le recueillir et de lui offrir la retraite qu'il souhaitait. Il hésitait, en présence d'un si grand nombre de propositions, à se prononcer; sa méfiance reprenait le dessus, il suspectait les intentions de ses hôtes, il demandait à réfléchir et le temps passait

(1) *La Vérité sur la mort de J.-J. Rousseau*, par CHEREAU. Paris, 1866.

(2) *Du prétendu suicide de J.-J. Rousseau*, par St-A. BERVILLE. Meulan, 1868.

(3) Flamanville, qui avait été officier dans les gardes françaises, possédait des terres en Picardie et en Normandie, situées sur le bord de la mer. Comme il ne les habitait pas, il les proposa à Rousseau sans conditions. Le chevalier de Flamanville est mort à Lyon, en 1778 ou 1779, croit-on.

sans qu'il pût se résoudre à prendre une décision.

L'hiver venu, le comte du Prat lui avait rappelé qu'il tenait toujours à sa disposition une maison, aux environs de Lyon, qu'il pourrait venir occuper avec sa Thérèse. Des arrangements étaient pris et il était convenu qu'à la belle saison, le couple s'y transporterait, avec son maigre mobilier.

Au mois de février 1778, le généreux seigneur renouvelait ses instances. Rousseau lui répondit qu'il acceptait avec gratitude l'asile qui lui était offert, mais qu'une indisposition persistante le contraignait à ajourner son voyage.

« Vous rallumez, Monsieur, lui écrivait-il, un lumignon presque éteint ; mais il n'y a pas d'huile à la lampe et le moindre air de vent peut l'éteindre sans retour. Autant que je puis désirer quelque chose encore dans ce monde, je désire aller finir mes jours dans l'asile aimable que vous voulez bien me destiner. Tous les vœux de mon cœur sont pour y être ; le mal est qu'il faut s'y transporter. En ce moment, je suis demi-perclus de rhumatismes ; ma femme n'est pas en meilleur état que moi ; vieux, infirme, je sens à chaque instant le découragement qui me gagne. »

Étaient-ce les véritables raisons de sa détermination ? L'obstacle ne venait-il pas plutôt de sa femme, qui avait, dès ce moment-là, peut-être, d'autres vues ?

Dans une lettre, du 15 mars, Rousseau accentue ses objections, sans toutefois refuser positivement ce

qu'on lui offre (1). La vérité, c'est qu'il est saisi, au même moment, de deux autres propositions, qu'en principe il a acceptées.

Corancez lui a offert d'aller habiter un petit logement qu'il possède à Sceaux. Le comte Stanislas Girardin l'appelle à Ermenonville, mettant à sa disposition son propre château, où il gardera toute son indépendance, qu'on s'engage à respecter, désirant avant tout qu'il puisse travailler en paix et réparer ses forces.

Rousseau avait déjà quitté Paris, quand se présenta chez lui Corancez, qui venait le trouver pour prendre avec lui les derniers arrangements (2), en vue de son installation à Sceaux.

Rousseau était parti seul, laissant à Thérèse le soin de vendre les quelques meubles qui leur restaient (3), avant de le rejoindre. Il était arrivé à

(1) *Étude sur l'état mental de J.-J. Rousseau et sa mort à Ermenonville*, par Alf. BOUGEAULT. Paris, Plon, 1883.

(2) Rousseau avait d'abord refusé les offres de Corancez, prétextant que celui-ci avait besoin de son logement pour sa femme, nourrice de ses enfants, et qu'il se ferait un scrupule de l'en priver. Corancez dut l'assurer qu'il allait habiter Paris et que, désormais, son logement serait vide, pour que Rousseau prêtât l'oreille à sa proposition, qu'il finit, du reste, par refuser : quand Corancez se présenta rue Plâtrière, Mme Rousseau, qui le reçut, lui dit que Jean-Jacques était *sorti*, sans lui dire qu'il était installé déjà chez M. Girardin.

(3) Ces meubles consistaient en « un lit de siamoise, quelques chaises de paille, une table commune et un secrétaire de bois de noyer. » Récit de Corancez (*Journal de Paris*, an VI).

Ermenonville le 20 mai, accompagné de son médecin et ami, Le Bègue de Presle, qui, dans sa sollicitude, n'avait pas voulu abandonner à un autre l'honneur de l'introduire auprès du châtelain de l'endroit, qu'il comptait au nombre de ses clients.

Cette terre d'Ermenonville était un véritable Eden. On vantait ses superbes prairies, ses bois, ses cours d'eau et ses lacs. Une végétation luxuriante en faisait le coin de paradis rêvé par le philosophe et surtout par le botaniste, qui pourrait y satisfaire sa passion pour les plantes.

M. Girardin avait laissé à son hôte le soin de choisir, dans sa vaste demeure, l'appartement qui lui agréerait le mieux. Rousseau arrêta son choix sur un petit pavillon, situé en avant du château, sur la droite, et attenant à un délicieux bosquet. Quand, au bout de quelques jours, il crut avoir l'assurance de ne pas se déplaire dans sa nouvelle résidence, il écrivit à Thérèse d'accourir auprès de lui.

Thérèse en fut d'autant plus surprise que Rousseau lui avait promis, à son départ, de ne pas prolonger son absence au delà de cinq jours et de revenir à Paris, pour chercher ses papiers, ses effets, etc. Mais on avait fait observer à Jean-Jacques que ce voyage serait une fatigue qu'il pouvait éviter, et que sa femme ferait le nécessaire. Timide à l'excès, Rousseau ne savait point répondre à l'objection

qu'on lui faisait, il obéissait (1) ; le lendemain, livré à ses réflexions soupçonneuses, il était tenté de revenir sur son adhésion de la veille, mais il était trop tard. Il se laissa donc persuader et attendit impatiemment l'arrivée de Thérèse.

Les meubles vendus, du moins en partie, celle-ci vint retrouver son mari. Rousseau l'accueillit avec des transports de joie. Il courut au-devant d'elle, l'embrassa avec la plus grande effusion de tendresse et de larmes (2).

On avait, sur sa demande, logé le philosophe dans le pavillon dont nous avons parlé, en attendant que fût arrangée ce qu'il appelait sa chaumière : un petit appartement sous un toit de chaume, situé au milieu d'un ancien verger. Cette habitation champêtre avait été entièrement disposée suivant la description de l'Élysée de Clarens. Pour laisser aux ouvriers tout le temps d'achever leur besogne, le philosophe déclarait très bien s'accommoder de son logement provisoire, trop heureux de pouvoir vagabonder dans la forêt, de respirer à pleins poumons l'air pur de la campagne, dont il avait été si longtemps sevré.

(1) Corancez, *loc. cit.*

(2) *Lettre à Sophie*, comtesse de ***, par René Girardin, *sur les derniers moments de J.-J. Rousseau*, datée d'Ermenonville, juillet 1778.

*
* *

On connaît, dans ses moindres détails, l'existence que Rousseau mena à Ermenonville, pendant les quelques semaines qui ont précédé sa fin : jamais il ne goûta plus parfait bonheur. Aussitôt que les petits oiseaux, qu'il attirait sur sa fenêtre, revenaient y saluer la naissance du jour, il se mettait sur son séant, pour faire sa prière, au lever du soleil. C'est à ce spectacle solennel, dont les fumées épaisses de Paris l'avaient si longtemps privé, qu'il allait tous les matins exalter son âme. Il ramassait ensuite quelques plantes, qu'il venait soigneusement rapporter à ses chers oiseaux, « ses musiciens » comme il les appelait ; puis il venait déjeuner avec sa femme ; ensuite il repartait pour des promenades plus éloignées.

Ce qui l'enchantait le plus était de pouvoir errer au gré de la nature, de sa fantaisie et quelquefois du hasard. Il ne voyait que des fleurs, des bois, des prés et des eaux et oubliait les heures et jusqu'à celle de son dîner. Le plus souvent, sa femme était obligée de l'aller chercher, de l'appeler de tous côtés ; il prenait plaisir à s'égarer (1).

Tous les jours après son dîner, il s'asseyait sur un banc de mousse, pour y donner aux poissons et aux

(1) Relation de M. Girardin.

oiseaux ce qu'il appelait le *dîner de ses hôtes*. Il prenait presque toujours avec lui, pour l'accompagner dans ses promenades, le plus jeune des fils de son hôte, qu'il tenait en grande affection et qu'il nommait plaisamment son *petit gouverneur*. Il donnait à l'enfant les premières notions de botanique ; celui-ci était tout fier de cueillir pour son grand ami les plantes qu'il lui désignait. Le soir, on faisait des promenades en barque et Rousseau se plaisait tellement à ramer qu'on le désignait, dans la famille de Girardin, sous le nom de « notre amiral d'eau douce ».

Entre temps, Jean-Jacques donnait des leçons de musique à la fille aînée du comte, qui se montrait avec son professeur d'une docilité qui l'enchantait.

Le philosophe semblait avoir enfin trouvé la paix de l'âme et la tranquillité du corps. Il bénissait la Providence de lui avoir ménagé cet asile, heureux de passer la plus grande partie de la journée à la recherche des plantes et à la constitution de son herbier (1).

Cet herbier, c'était sa grande préoccupation. Le 26 juin, il écrivait à son médecin de lui envoyer « des papiers pour le continuer » ; il le priait, en outre, de lui apporter, dans le mois de septembre, des livres

(1) « ... Il n'était occupé, du matin jusqu'au soir, que d'amusements doux ; il ne recevait aucune lettre, n'avait aucune affaire ; son unique exercice était de ramasser des fleurs... » *Lettre à Sophie*, loc. cit.

de voyage, « pour amuser sa femme et sa servante pendant les longues soirées d'hiver », et d'y joindre plusieurs ouvrages sur les chiendents, les champignons et les mousses. Il lui annonçait qu'il pensait pouvoir bientôt se remettre à quelques ouvrages commencés, notamment à son opéra de *Daphnis* et à la suite de son *Émile*.

*
* *

Le mercredi 1er juillet, conte un témoin de ses derniers moments, il alla se promener, après dîner, comme de coutume, avec son « petit gouverneur ». Il faisait très chaud ; il s'arrêta plusieurs fois pour se reposer, ce qui ne lui était pas ordinaire, et il se plaignit, à plusieurs reprises, de « quelques douleurs de coliques ». Il avait mangé des fraises à son repas avec deux cuillerées de lait et beaucoup de sucre (1) ; après quoi, il avait été se promener dans le parc avec l'enfant qui l'accompagnait habituellement. Il ne croyait pas, toutefois, que le malaise dont il s'était plaint à plusieurs reprises, au cours de sa promenade, pût être attribué aux fraises dont il avait mangé fort peu.

Sa femme s'étant montrée inquiète, il dut, pour la

(1) Récit fait par Thérèse Levasseur à l'architecte Pâris, à Ermenonville, reproduit par G. Gazier (*Revue d'histoire littéraire de la France*, janvier-mars 1906).

tranquilliser, lui tenir compagnie à souper, bien qu'il ne se sentît aucun appétit. Il ne prit, à ce dîner, qu'une bouchée de pain et une petite quantité de vin.

Pendant la nuit, Thérèse, toujours anxieuse, ne dormit pas ; au matin, lui ayant demandé comment il se trouvait, il lui répondit que cela allait beaucoup mieux, qu'il croyait que ce ne serait rien. Quand le barbier vint pour le raser, il plaisanta avec lui ; son incommodité de la veille paraissait avoir complètement disparu.

Après s'être promené un moment dans le parc, Rousseau dit, en rentrant, à sa femme : « Ma chère amie, voici le déjeuner de ton serin ; le nôtre est-il prêt ? » Thérèse répond qu'il ne saurait tarder à l'être ; en attendant, Rousseau va s'asseoir dans le bosquet voisin. Ayant aperçu un papier à portée de sa main, il jette les yeux dessus et voit que c'est un mémoire du serrurier, à qui il a commandé, les jours précédents, quelques travaux. Il s'informe si cette note a été payée, recommande à sa femme de l'acquitter sans plus tarder et surtout de ne rien lui rabattre, l'ouvrier lui paraissant raisonnable dans ses prétentions.

Thérèse sort, pour déférer à son désir ; il lui recommande de revenir promptement, car il a sa leçon de musique à donner à Mlle Girardin. Au retour, suivant le récit de Thérèse, il déjeuna avec sa femme et sa servante « fort gaiment ». Il demanda

à cette fille si elle aimait le café et si elle s'y accoutumerait bien. L'instant d'après, il se plaignit qu'il sentait du froid et qu'il se trouvait mal. « Qu'avez-vous, lui dit Thérèse, vous trouvez-vous incommodé ? — Je sens, lui répondit-il, de grandes anxiétés et des douleurs de coliques. »

Le malaise de Rousseau augmentant, sa femme envoie secrètement prévenir Mme Girardin. Quand ils furent seuls : « Ma chère femme, dit Jean-Jacques, je sens qu'il faut nous séparer : je suis bien fâché de vous quitter ; mais vous m'aimez et vous ne devez pas être fâchée de me voir finir une vie qui a été empoisonnée par bien des chagrins. » Comme Thérèse versait des larmes : « Pourquoi pleurer, lui dit Rousseau ; êtes-vous fâchée de mon bonheur ? »

Sur ces entrefaites, survient Mme Girardin ; comme il n'était pas encore neuf heures du matin et que Rousseau aurait pu s'étonner d'une visite aussi matinale, elle feint, pour en dissimuler le véritable motif, de s'inquiéter si le repos de son locataire n'a pas été troublé par le bruit qui a été fait pendant la nuit dans le village. « Ah ! Madame, répond Rousseau sur le ton le plus attendri, je suis bien sensible à toutes vos bontés, mais vous voyez que je souffre et c'est une gêne ajoutée à la douleur que de souffrir devant le monde. » Sentant sa présence indiscrète, l'hôtesse se retira.

Alors Jean-Jacques, ayant fait fermer sa porte,

dit à sa femme qu'il compte sur elle pour lui fermer les yeux après sa mort, lui recommande d'être toujours charitable, se déclare consolé de la laisser sous la protection d'un aussi estimable gentilhomme que M. Girardin. Il la prie ensuite d'ouvrir toutes grandes les fenêtres. « Que cet air est pur, s'écrie-t-il, que j'ai de plaisir à le respirer encore une fois ! Consolez-vous, ma chère amie, ne voyez-vous pas que Dieu me tend les bras ? Je lui ai toujours demandé de pouvoir finir ma vie sans douleurs, sans voir le médecin et le chirurgien ; il m'a exaucé ; je vais me joindre à lui dans le sein de la béatitude. »

Thérèse conte ensuite qu'il demanda de l'eau des Carmes, et, en ayant pris une cuillerée à café, il se refusa à en prendre davantage, prétextant que cela lui faisait plus de mal que de bien. Sa femme lui proposa alors de prendre un remède ; il répondit que cela lui était impossible dans l'état de faiblesse où il se trouvait. Cependant, l'ayant aidé à se mettre sur son lit, Thérèse le lui donna ; mais ne pouvant le retenir, elle voulut glisser sous lui un vase plat. « Quoi, s'exclama-t-il, me croyez-vous si faible que je ne puisse me lever ! » Il fit alors un effort et, se jetant à bas de son lit, il se mit sur une chaise. Sa femme lui ayant offert une tasse d'infusion de bouillon blanc, il fit effort pour la boire, mais la rejeta presque aussitôt : « Mon cœur, dit-il, ne peut plus rien supporter. » Et tandis que Thérèse se détournait,

pour poser la tasse sur un meuble, un bruit, comme produit par la chute d'un corps, se faisait entendre: Rousseau venait de tomber sur le plancher, sans connaissance, sans mouvement...

A ce spectacle, Thérèse pousse un cri, appelle à l'aide. M. Girardin se présente le premier. Ne croyant qu'à un malaise, il promène sous les narines du moribond de l'alcali; il lui prend les mains, essaie de les réchauffer dans les siennes : il croit percevoir encore un souffle de vie. Impuissant à le faire revenir à lui, il envoie chercher un médecin du voisinage. Tous les soins étaient inutiles. Jean-Jacques avait cessé de vivre!...

Thérèse s'était évanouie. Quand elle reprit ses sens, on la vit se jeter sur le cadavre de son mari, « qu'elle ne cessait d'embrasser, comme s'il eût été encore vivant », selon l'expression de M. Girardin.

Déférant au désir de la malheureuse femme, celui-ci donna les ordres nécessaires pour que le dernier vœu de Rousseau, qui avait demandé à ce qu'on procédât à l'ouverture de son corps, fût exaucé. Il fit, en conséquence, prévenir, selon les formalités habituelles, le procureur fiscal de la vicomté d'Ermenonville qui, à son tour, en référa au lieutenant du bailliage.

M. Girardin avait, d'autre part, envoyé quérir le sculpteur Houdon, voulant, comme il le dit dans

sa relation, « conserver à la postérité les traits de cet homme immortel ». L'artiste était accouru et s'était mis à l'œuvre.

L'examen du corps fut pratiqué, en présence du procureur fiscal, du lieutenant du bailliage et de son sergent, par deux médecins de la contrée, les sieurs Chenu et Bouvet (1). Au lieutenant du premier chirurgien de Senlis, nommé Castérès, avait été confiée l'autopsie.

Dans son rapport, l'homme de l'art constatait que J.-J. Rousseau était décédé, le jour précédent, vers 11 heures du matin, « après environ une heure de douleurs de dos, de poitrine et de tête ». L'examen des parties externes avait révélé l'existence de deux hernies inguinales « peu considérables », ne présentant aucun signe d'inflammation, ni d'étranglement. L'examen de la poitrine et de l'intérieur du bas-ventre n'avait offert aucune particularité notable.

Sur le reste du corps, rien d'anormal : ni taches, ni boutons, ni dartres, sauf *une légère déchirure au front, occasionnée par la chute du défunt sur le carreau de sa chambre, au moment où il fut frappé de mort.*

L'ouverture de la tête et l'examen des parties renfermées dans le crâne avaient « fait voir une quantité

(1) A l'autopsie assistaient, en outre, Lebègue de Presle, le médecin particulier de Rousseau, et Bruslé de Villeron, médecin à Senlis.

très considérable (plus de huit pouces) de sérosité, épanchée entre la substance du cerveau et les membranes qui la recouvrent ».

Le rapporteur, après avoir émis l'hypothèse que la mort de Rousseau lui semblait devoir être attribuée à « la pression de cette sérosité, à son infiltration dans les enveloppes » (du cerveau), rappelait que le défunt ne s'était plaint, dans la dernière heure de sa vie, que « d'un fourmillement et d'un picotement très incommode à la plante du pied ; ensuite, d'une sensation de froid... puis de douleurs vives à la poitrine; enfin, de douleurs vives, lancinantes et déchirantes, dans l'intérieur de la tête ».

En présence d'un texte aussi précis, nos conclusions pourraient, dès à présent, être formulées; elles se dégagent de la lecture même de la pièce dont nous avons reproduit les passages principaux.

Mais les versions simplistes, nous avons eu maintes fois à le constater, ne sont pas pour satisfaire les esprits enclins au mystère. C'est pour ceux-là que nous ne jugeons pas superflu de rouvrir un débat que nous pourrions, sans troubler notre conscience, déclarer dès maintenant clos.

*
* *

La brusquerie du dénouement, la blessure que Rousseau s'était faite au front en tombant, cette cir-

constance surtout qu'il se trouvait seul avec sa femme quand la catastrophe s'est produite, ont donné lieu à des bruits étranges, à des soupçons qu'autorisaient les apparences et que la rumeur populaire eut tôt fait de grossir.

Tous ceux qui étaient intéressés à flétrir la mémoire du philosophe, trouvaient l'occasion inespérée d'exercer des représailles contre l'homme qu'ils n'avaient pu abattre de son vivant. Nombre d'autres, peut-être de bonne foi, mais se laissant égarer par un raisonnement spécieux, cherchaient à expliquer la fatale détermination du philosophe : pour eux, Rousseau s'était, à n'en pas douter, évadé d'une existence qui lui pesait, se libérant ainsi des hallucinations qui le hantaient, des ennemis qui le persécutaient; le désaccord ne commençait que sur le mode de suicide qu'il avait adopté.

Il s'est tué d'un coup de pistolet, affirme, sur de vagues propos d'auberge, le Genevois Corancez, qui avait vécu douze ans dans l'intimité du philosophe.

Il s'est empoisonné au moyen de plantes vénéneuses, déclareront avec la même assurance des gens se prétendant aussi bien informés; et, comme le poison ne suffisait pas, renchérira un troisième, il s'est achevé avec une arme à feu.

Au bout d'un assez long temps, la question devait être reprise à la tribune même de l'Académie de mé-

decine, par le secrétaire perpétuel de la docte assemblée. Dubois (d'Amiens) penchait délibérément pour la mort volontaire. « Il n'y a plus à en douter, proclamait-il avec emphase, Rousseau s'est volontairement donné la mort ; comme le stoïque aux yeux secs d'André Chénier, il n'a pas voulu l'attendre, baisser la tête, pour la relever ensuite ; il a préféré courir au-devant d'elle et l'embrasser avant le temps (1). » Vaine et pompeuse rhétorique, qui s'évanouira au souffle d'une argumentation serrée, d'un examen raisonné des circonstances et des faits.

Dubois a trop oublié qu'il instruisait, selon sa propre expression, une affaire médico-légale ; et, dans l'enquête rétrospective qu'il a entreprise et que nous essaierons de mener avec plus d'impartialité que notre savant précurseur, il s'est, semble-t-il, trop attaché aux contingences, prêtant une oreille complaisante à de vagues racontars, mettant en doute les témoignages de confrères honorables ; appuyant sur des aberrations passagères du philosophe, que nous nous garderions de contester, mais qui n'ont pas eu les conséquences qu'il leur attribue.

Ces égarements de la raison, — il le reconnaît, du reste, — ne revenaient que par accès. Chez Rousseau, c'est Dubois qui parle, « le jugement seul était altéré, aussi n'était-il sujet à aucune hallucination ;

(1) *Bulletin de l'Académie de médecine*, t. XXXI. n° 15, p. 594 et suivantes

il avait des illusions, entretenues par de faux jugements, *et voilà tout.* »

Il avait, dit-il encore, « conscience de ces égarements *et il les déplorait* ».

Rousseau est un mélancolique, un lypémaniaque; ce n'est ni un obsédé, ni un impulsif. Le suicide n'est pas l'aboutissant fatal d'un état mental pareil à celui de Rousseau. Ses écrits, ses déclamations répétées protestent contre cette imputation.

On a souvent invoqué le passage de la *Nouvelle Héloïse* (1), où le philosophe fait, avec son éloquence sublime mais si spécieuse, une apologie du suicide; où il tend à prouver que le suicide n'est pas un crime de trahison envers la société; qu'on le dit à tort une lâcheté; mais il oppose presque aussitôt Jean-Jacques à Jean-Jacques, et la contre-partie de la thèse, il ne la soutient pas avec moins de vigueur.

Chez Rousseau, le sophiste reparaît toujours.

Que le philosophe ait eu l'attirante vision de la mort, dans un de ces accès de sombre désespérance, de pessimisme amer, qui l'ont si souvent accablé; que, dans une de ces heures de découragement et de lassitude, — combien d'êtres qui vibrent et qui sentent en ont vécues de semblables ! — qu'il ait eu la

(1) Partie III, lettre XXII. Voir également, dans *Le Livre*, 10 février 1884, la lettre écrite à lady Cécile Hobart et *attribuée* à J.-J. Rousseau.

tentation de se délivrer, par une mort anticipée, du fardeau de la vie, pourquoi n'en pas admettre la vraisemblance? Mais comme promptement il se ressaisit; comme il se hâte de chasser les tristes visions qui obnubilèrent passagèrement sa raison!

Huit ans avant sa mort, il écrit à un désespéré une lettre admirable, pour le réconforter et l'arrêter au bord de l'abîme. Il le met en garde contre son imagination déréglée; il lui restitue le courage et la force de croire et de lutter. A peine admet-il qu'on prenne pareille détermination, « pour des maux intolérables et sans remède ». Malgré l'âge et l'adversité, s'écrie-t-il ailleurs, et quoiqu'il ne lui reste plus d'espérance parmi les hommes, il ne fut jamais plus loin du désespoir.

Celui à qui l'on doit cette déclaration de principe : « De quelques maux que soit semée la vie humaine, elle n'est pas, à tout prendre, un mauvais présent (1) »; celui qui, au plus fort de ses souffrances, loin de blasphémer contre la Providence, écrivait : « Je ne m'en irai pas plus tôt qu'il ne plaît à la nature... nous laisserons disposer de nous à la nature et à son auteur (2) »; celui qui, pourrait-on dire, en toutes circonstances, a répété sous toutes les formes la même profession de foi (3), un tel homme n'a pas

(1) Lettre du 18 août 1756.

(2) Lettres du 26 août et du 22 septembre 1764.

(3) Cf. la lettre du 12 août 1769 et l'extrait cité par le docteur

abrégé son existence, quelque mobile qu'on lui ait prêté.

Mais ce mobile, ce prétexte, quel serait-il ?

Au mois de juillet 1778, conte le gazetier GRIMM, dans sa Correspondance, le médecin Le Bègue de Presle, étant allé voir Rousseau à Ermenonville, le trouve remontant péniblement de la cave. Lui ayant demandé pourquoi, à son âge, il ne laissait pas ce soin à sa femme : « Que voulez-vous, aurait répondu Rousseau, *quand elle y va, elle y reste !* »

Encore Thérèse se fût-elle contentée de caresser la dive bouteille ; mais, comme dit le proverbe, *Sine Baccho frigida Venus*. Cette « gothon sans esprit, sans âme et sans cœur (1) », le trompait indignement pour un palefrenier ! « Peu de temps avant ce triste jour (le jour de sa mort), écrit Mme DE STAEL, il s'était aperçu des viles inclinations de sa femme pour un homme de l'état le plus bas. Il parut accablé de cette découverte et resta huit heures de suite au bord de l'eau, dans une méditation profonde. »

Il va se noyer, pense-t-on, sous le coup de cette révélation ; non, il va prendre le *mauvais café* et préparera à loisir et de sang-froid sa dernière potion.

L.-Aug. MERCIER, *Explication de la maladie de J.-J. Rousseau*; 2e édition, Paris, 1859.

(1) J.-J. Rousseau et Thérèse Levasseur (*Le Livre*, 10 mai 1884), par R. CHANTELAUZE.

Mais par qni a été si bien renseignée la narratrice ? Par un Genevois, qui est resté en correspondance avec Rousseau « jusqu'au dernier moment ». Le malheur est qu'on ne trouve nulle part trace de cette lettre si explicite, trop explicite.

Il fallait, pour accréditer une version si contraire à la vraisemblance, l'accommoder d'une façon romanesque ; le bas-bleu prétentieux qu'était la fille de M. Necker, ce parangon de vertu aujourd'hui démasqué, s'y entendait à merveille.

Le démenti ne va pas d'ailleurs tarder à se produire, et c'est une femme qui se chargera de répondre, de bonne encre, à l'éditeur complaisant de ce fantastique roman. « Non, Madame, écrit la comtesse de Vassy à Mme de Staël, non, Madame, Rousseau n'a point terminé volontairement sa vie ; le détail que vous rapportez des circonstances qui précédèrent ses derniers moments n'est point exact ; Rousseau ne pouvait être instruit de l'infidélité de sa femme, ou du moins de la personne à laquelle il avait accordé la grâce d'en porter le nom, puisque *ce n'est que plus d'un an après la mort de Rousseau* qu'elle a eu des torts assez graves pour ne pouvoir plus rester à Ermenonville (1).

(1) Lettre de Mme la comtesse Alexandre de Vassy à Mme la baronne de Staël sur le livre intitulé : *Lettres sur les ouvrages et le caractère de J.-J. Rousseau.* Ce livre, ou plutôt cet opuscule avait été publié en 1788 et n'avait pas été mis dans le com-

Le démenti était net et sans réplique. Mme de Staël dut reconnaître que, si elle s'était trompée, la faute en incombait à ceux de qui elle tenait ses informations : un secrétaire de son père (1), qui avait « passé la plus grande partie de sa vie avec Rousseau », et un autre, nommé Mouton (2), « homme de beaucoup d'esprit et confident de ses dernières pensées ».

« Un roman tout entier, développé en une seule phrase », selon l'expression de Stanislas Girardin, a dû sourire à l'imagination de Mme de Staël ; mais comme l'illusion qu'elle nourrissait avec complaisance se serait dissipée, si elle eût voulu commencer par s'avouer que Rousseau avait alors 66 ans, sa femme plus de 60 et l'homme de l'état le plus bas, pour lequel on lui supposait de viles inclinations, cinquante et tant. Lorsqu'il faut placer l'amour et la jalousie dans un pareil cadre, l'on voit qu'il ne peut nullement leur convenir. Ces réflexions n'ont pas été faites sans doute par Mme de Staël ; elles eussent été plus que suffisantes pour lui faire sentir combien était ridicule le motif qu'elle s'efforçait de donner à la mort de Rousseau (3).

merce ; tiré à une cinquantaine d'exemplaires, Mme de Staël l'avait réservé au cercle de ses amis. Rappelons que la comtesse de Vassy était la sœur de M. Girardin.

(1) Il s'agit de Coindet, qui fut, en effet, employé dans la maison Necker et Thélusson.

(2) C'est de Moulton que Mme de Staël veut sans doute parler.

(3) Lettre de Stanislas Girardin à M. Musset-Pathay.

En réalité, Thérèse a mené une vie scandaleuse, s'est affichée avec un palefrenier anglais, devenu plus tard valet de chambre au service de M. Girardin, mais *après la mort de Jean-Jacques seulement*. Ce n'est que plusieurs mois après cette mort, du moins l'affirme Stan. Girardin, que Thérèse fit la connaissance de l'homms que Mme de Staël entend désigner. C'est exactement dix-sept mois après la disparition de son mari, que Thérèse épousa l'homme que Bachaumont (1) appelle Nicolas Montretout et qui est généralement plus connu sous le prénom de John.

Mais Mme de Staël ne se contente pas d'alléguer que Rousseau s'est tué de désespoir quand lui a été révélé son « malheur », — et nous venons de démontrer combien le fait en lui-même est peu prouvé, — elle articule avec une netteté, une précision de nature à impressionner qui ne serait en garde contre des assertions émises si à la légère ; elle spécifie les circonstances du drame. Rousseau, affirme-t-elle, a pris, le jour de sa mort, une tasse de café, qu'il a préparé de ses mains ; et elle donne à penser, bien qu'elle ne l'écrive point, qu'il a fait macérer ou plutôt infuser des plantes vénéneuses dans la boisson qu'il a prise ; elle omet, toutefois, ce détail, qui a

(1) Ce mariage est annoncé, dans les *Mémoires* de Bachaumont, à la date du 27 novembre 1779 ; Rousseau était mort le 2 juillet 1778.

son importance, que sa femme et sa servante ont absorbé la même boisson, sans en être incommodées.

La suite du roman, on la devine ; la citation du propre texte de celle qui l'a imaginé nous dispensera de broder autour de cette broderie.

...Le matin du jour où Rousseau mourut, il se leva en parfaite santé, mais dit cependant qu'il allait voir le soleil pour la dernière fois, et prit, avant de sortir, du café qu'il fit lui-même. Il rentra quelques heures après et, commençant alors à souffrir horriblement, il défendit constamment qu'on appelât du secours et qu'on avertît personne... (1)

Comme il faut, pour accréditer ce suicide imaginaire, lui trouver des mobiles vraisemblables, on invente la fable d'une liaison coupable, dont la découverte réveillera, chez Rousseau, sa défiance endormie et le poussera aux résolutions suprêmes.

Ceux qui ont intérêt à noircir la mémoire du philosophe, renchériront encore, rappelleront que Rousseau a eu, « pendant son séjour en Angleterre et depuis, des accès de mélancolie très fréquents et accompagnés de convulsions extraordinaires; que, dans cet état, il fut plusieurs fois sur le point de se tuer (2) ». Sa détermination n'a donc rien qui doive surprendre.

(1) *Lettres sur les ouvrages et le caractère de J.-J. Rousseau*, par Mme de STAEL.

(2) *Correspondance de Grimm*, t. XII, p. 130 et suiv; cf. le tome XV, p. 382.

La version du suicide et, pour plus de précision, du suicide par empoisonnement, ne serait acceptable que si nous pouvions reconnaître, dans les derniers moments de Rousseau, la symptomatologie clinique et les preuves nécroscopiques d'une intoxication. Or, a-t-on signalé, chez le moribond, des symptômes d'empoisonnement et, le plus habituel de tous, le vomissement ?

A l'autopsie, le café au lait a été retrouvé dans la poche stomacale, tel qu'il avait été pris. Nul dans l'entourage de Jean-Jacques et nul, parmi les médecins, n'a mentionné une altération des viscères qui ait pu donner lieu à des soupçons d'empoisonnement.

Il n'est, nulle part, question de crises convulsives, d'évacuations alvines, d'un rejet quelconque de matières suspectes. Quel serait donc le poison assez violent pour tuer en deux ou trois heures — l'auteur d'*Emile* est mort à 11 heures et il a pris son dernier repas entre 8 heures et demie et 9 heures — quel poison, disons-nous, est assez fort pour produire un tel résultat, sans que son absorption soit accompagnée des phénomènes organiques qui en sont l'inévitable conséquence ?

Les poisons foudroyants, dont l'action est instantanée, n'étaient pas connus au temps de Rousseau : tels l'acide cyanhydrique, la strychnine.

L'empoisonnement par les poisons végétaux

(opium, ciguë, belladone) offre un tout autre tableau que celui dont la tradition nous a transmis les traits.

Un passage du procès-verbal des chirurgiens et médecins avait retenu notre attention et nous avait laissé un instant perplexe : il y est dit que, dans les heures qui ont précédé sa mort, Rousseau a ressenti un « picotement très incommode à la plante des pieds », en même temps qu'une « sensation de froid le long de l'épine du dos, comme s'il y coulait un fluide glacé (1). »

Ces picotements, ces démangeaisons insolites, nous firent un moment songer à l'empoisonnement par l'aconit, cette renonculacée qui entrait, a-t-on présumé (2), dans la composition des poisons de Médée et de Locuste. Mais, outre qu'il n'est pas prouvé que cette plante, assez commune dans les Pyrénées, en Dauphiné et dans les Vosges, ait pu être cueillie à Ermenonville (3) ou dans ses environs, nous ne retrouvons, dans le cas de Rousseau, ni la sensation de brûlure, ni la salivation, ni les vomissements, ni les contractures fibrillaires des muscles,

(1) Relation de Le Bègue de Presle.

(2) LACASSAGNE *Précis de médecine légale*, 1906.

(3) A Ermenonville, dit le docteur G.-H. MORIN (*Essai sur la vie et le caractère de J.-J. Rousseau*, p. 421), celles (les plantes) qu'un botaniste préférerait, pour se donner le plus sûrement la mort, seraient la jusquiame noire, la belladone, le datura stramonium, la grande ciguë, les diverses espèces d'œnanthes, toutes assez faciles à trouver dans cette localité.

ni les vertiges, ni les troubles respiratoires que signalent les auteurs dans ce genre d'intoxication.

Le docteur J. ROUSSEL a eu les mêmes préoccupations que nous-même. Rousseau, selon lui, connaissait bien « la jolie renonculacée aux fleurs bleues », dont il a dû souvent composer le petit bouquet qu'il aimait à porter à la main, et certainement, ajoute notre distingué précurseur, « notre botaniste était loin d'ignorer qu'un actif poison se cache sous l'enveloppe gracieuse de l'aconit ». Mais si notre confrère note quelque vague analogie de symptômes, dans les derniers moments de Rousseau, avec ceux qui indiquent l'empoisonnement par l'aconit, il convient que « quelques fragments d'aconit frais, jetés dans une tasse de café, n'ont pu le tuer (1) ». Et il propose une solution qui vaut d'être relevée.

Une néphrite chronique, conclut le docteur J. Roussel, peut avoir occasionné la mort subite par embolie ; et le diabète, l'albuminurie ou l'urémie, qui accompagnent les maladies des reins, expliqueraient les périodes alternées d'excitation mentale, de colère, d'humeur intolérante et celles de dépression frileuse, pendant lesquelles Jean-Jacques, plein de chagrins, de tristesse et de frissonnements, s'enveloppait dans

(1) *J.-J. Rousseau, son état pathologique, sa mort, ses enfants* dans *J.-J. Rousseau jugé par les Français d'aujourd'hui*, de John GRAND-CARTERET, p. 160.

sa robe de chambre et se dérobait aux regards des hommes (1).

Ce qu'il convient de retenir de cette discussion, c'est que, des poisons végétaux dont Rousseau aurait pu faire usage, aucun, même pris à dose assez faible, ne lui eût permis de s'aller promener *pendant quelques heures*, comme l'affirme le Genevois dont Mme de Staël a invoqué le souvenir. Cela seul suffit à démontrer l'invraisemblance d'une thèse qui, à l'heure actuelle, ne conserve, d'ailleurs, que de rares partisans (2).

*
* *

Devons-nous ajouter plus de créance à l'opinion que Rousseau aurait mis fin à ses jours en se tirant au front un coup de pistolet ?

Cette opinion repose, d'une part, sur les propos d'un maître de poste ; de l'autre, sur de prétendues allégations qui, du reste, ont été très catégoriquement démenties. Mais exposons les faits avant de les soumettre à une critique raisonnée.

(1) Cf. aux *Pièces justificatives* l'opinion du professeur Achard.

(2) Elle a été, toutefois, soutenue par Dubois (d'Amiens), prétendant que Rousseau a bien pu succomber à un empoisonnement par une substance végétale et spécialement par la ciguë ; mais son argumentation (*Bulletin de l'Académie de médecine*, loc. cit.) est loin d'être démonstrative.

Rousseau, nous l'avons dit, comptait au nombre de ses amis un de ses compatriotes, Genevois comme lui, un journaliste du nom de CORANCEZ, celui-là même qui lui avait offert l'hospitalité dans sa maison de Sceaux. C'est ce Corancez qui va entrer en scène.

Jadis, quand un protestant décédait, il était de règle qu'on inscrivît l'acte de décès sur un registre spécial et que, pour la cérémonie d'inhumation, il y eut au moins un témoin appartenant à la religion réformée. A l'époque où est mort Jean-Jacques, ce registre existait en double exemplaire : l'un se trouvait entre les mains d'un commissaire au Châtelet de Paris ; l'autre était confié au concierge du cimetière des protestants étrangers.

Conformément à l'usage, le beau-père de Corancez, Jean ROMILLY, citoyen et horloger de Genève, s'offrit à remplir les formalités nécessaires et, dans ce but, il adressa tout d'abord une requête au lieutenant-général de police, lui demandant l'autorisation de faire transcrire, sur le registre des protestants étrangers, non seulement l'acte de décès de Rousseau, mais le procès-verbal de l'examen du cadavre (1).

Muni de cette autorisation, Romilly se présente devant le commissaire au Châtelet, le 23 août 1778,

(1) *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.* (Paris, 1876, 1re livraison, p. 50 et suivantes.)

et requiert ce magistrat de recevoir sa déposition et de l'insérer sur le registre *ad hoc*. Il joint à cette déposition verbale la copie d'une pièce justificative de son dire et qui n'était autre que le procès-verbal de l'examen du corps de Rousseau, fait, trente-quatre heures après le décès, par les chirurgiens Chenu et Bouvet. Ce procès-verbal, on ne l'a pas oublié, concluait à la mort par *apoplexie séreuse*. C'était donc à la consécration officielle de ce diagnostic que les démarches du sieur Romilly aboutissaient, puisque celui-ci avait fait enregistrer sa déclaration par les autorités constituées à cet effet.

Comment, dès lors, s'expliquer l'attitude du même personnage, ou plutôt celle de son gendre, qui ira clamant partout que Rousseau s'est suicidé ; qu'il s'est donné la mort en se tirant un coup de pistolet ? Suivons, d'ailleurs, son récit qui, au surplus, est un modèle de reportage, à une époque où le mot n'avait pas cours, mais où la chose était déjà pratiquée.

Rousseau, Genevois et protestant, ne pouvoit partager la sépulture des catholiques ; il falloit des témoins instruits du rite des protestants relativement à l'inhumation ; mon beau-père, Genevois et protestant, fut appelé ; je l'accompagnai.

En arrivant à Louvres, dernière poste jusqu'à Ermenonville, car le postillon fit demander les clefs des barrières des jardins, le maître de poste se présenta à notre voiture. Il s'appelait Payen. Il nous dit qu'il présumoit notre voyage occasionné par le malheureux événement de la mort de Rousseau ; puis, il ajouta d'un ton pénétré : « Qui l'aurait

cru que M Rousseau se fût ainsi détruit lui-même ! » Nos oreilles furent étonnées de cette nouvelle ; nous lui demandâmes de quel moyen il s'était servi ; d'un coup de pistolet, nous dit-il...

Après cette révélation, les voyageurs ont hâte d'arriver chez M. Girardin, pour avoir la confirmation d'une nouvelle, pour le moins inattendue.

Ils font part au châtelain d'Ermenonville des propos du maître de poste. M. Girardin en parut « étonné et choqué ». Il s'éleva avec chaleur contre de telles allégations, et, pour dissiper ses doutes, il propose à Corancez de lui montrer le corps de Rousseau : il pourra ainsi se rendre compte *de visu* que les bruits qu'on fait courir sont purement controuvés.

Le Genevois va s'empresser d'accepter cette proposition ? Point du tout, il la refuse, « par égard pour sa sensibilité » et pour « l'inutilité de ce spectacle », quelques indice, ajoute-t-il, qu'il dût lui présenter.

Comme dit l'Écriture, il n'est de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre ; il n'est, aussi, de pires aveugles que ceux qui ne veulent pas voir. Corancez était de ces aveugles volontaires. Comme l'abbé de Vertot (1), il eût volontiers répondu : *Mon siège est fait !* M. Girardin s'étonne : « Pourquoi, dit-il, M. de Corancez — il va jusqu'à l'anoblir,

(1) Cf. *L'Esprit dans l'histoire*, par Édouard Fournier, édition de 1882, p. 290.

tant il a le désir de conserver jusqu'au bout, dans cette discussion, le ton d'une parfaite courtoisie, — pourquoi M. de Corancez n'a-t-il pas consenti à voir Rousseau après sa mort? » Corancez avait évidemment ses raisons et, comme les vérités, toutes les raisons ne sont pas bonnes à dire. Mais si « M. de Corancez » n'a pas vu ce qu'il s'est refusé à voir, presque tous les habitants d'Ermenonville sont venus contempler Rousseau, après qu'il eût rendu le dernier soupir, et tous ont été frappés de la sérénité de son visage; nul n'a remarqué que ses traits fussent altérés (1).

Toujours accompagné de M. Girardin, car son urbanité l'empêchait, dit-il, de le quitter, Corancez ne peut poursuivre en toute liberté son enquête sur les lieux, mais son beau-père y supplée. C'est lui qui se charge d'interroger les braves gens de l'endroit, de leur tirer, selon l'expression vulgaire, les vers du nez. Romilly rapporte donc à son gendre que, le jour même de sa mort, Rousseau n'a point été au château, comme à son ordinaire, pour donner au jeune Girardin la leçon qu'il avait coutume de lui donner; qu'il est allé herboriser seul et que les plantes qu'il a cueillies au cours de son herborisation, il les a fait infuser dans du café, qu'il a tenu à préparer de ses mains. Qui l'a renseigné de la sorte? Ce n'est, à

(1) Lettre de Stan. Girardin à Musset-Pathay.

coup sûr, ni Mme Girardin, ni Thérèse Levasseur, les seuls témoins cependant qui ont assisté Rousseau dans ses dernières heures.

Mme Girardin, nous connaissons sa déposition ; elle a dû se retirer quand Rousseau a exprimé le désir de rester seul, pour satisfaire à une nécessité naturelle ; celui-ci n'a voulu, pour l'assister, que sa femme, et, pour être tranquille, il a commandé à celle-ci de tirer les verroux.

Les voilà donc tous deux enfermés dans la même pièce. C'est alors que le drame se serait passé, que le bruit d'une arme à feu aurait retenti.

Mais, pour qu'il y ait coup de pistolet, il faut un pistolet. Où Rousseau se le serait-il procuré ? Ce n'est pas dans le village d'Ermenonville, où jamais armurier ne fut établi. L'aurait-il fait venir d'une ville voisine , ou de Paris, on n'eût pas manqué de le savoir tôt ou tard. Les armes à feu de l'avant-dernier siècle avaient de très petits canons et on les chargeait avec de la poudre grossièrement fabriquée et contenant une notable quantité de charbon. Les balles rondes, de plomb mou, étaient de fort calibre. Enfin, la charge se trouvait retenue par une bourre d'étoupe, d'étoffe ou de papier, pressée au-dessus de la balle. La décharge d'une telle arme n aurait pas manqué de produire des désordres graves, outre que le bruit qui en serait résulté aurait fait accourir les gens d'alentour.

L'appartement de Rousseau n'était pas isolé, le concierge du château logeait au-dessus. La fenêtre de la chambre où il se trouvait donnait sur une rue du village, très passante (1).

En admettant qu'une détonation ait pu se produire sans que nul l'ait entendue au dehors, il y a au moins quelqu'un dont les oreilles ont dû tinter : c'est Thérèse Levasseur. Serait-ce qu'elle était complice? Mieux que cela, dira-t-on ; elle a commis le crime !...

* * *

L'invraisemblance du récit de Corancez était par trop criante. Ce coup de pistolet, que personne n'avait entendu; cette charge de poudre, qui n'avait laissé aucune trace sur le visage ; cette balle, qui n'avait déchiré aucune chair, qui n'avait brisé ni perforé aucun os... il fallait trouver autre chose.

En dépit de toutes les preuves, de tous les témoignages contraires, il en est, obstinés contre toute évidence, qui prétendront que M. Girardin a voulu dissimuler le suicide : il en a fait disparaître les traces ; les médecins qu'il a fait appeler, pour les constatations, les officiers publics, tous ont été circonvenus.

Mais on oublie qu'il aurait fallu gagner aussi le sculpteur chargé de mouler la face, les personnes qui

(1) Voir la lettre de Stan. Girardin.

ont relevé le corps, celles qui ont fait la toilette du cadavre, tout le village enfin qui a défilé devant lui !

Le vrai est que celui qu'on accuse de dissimulation a tenu, au contraire, à donner la plus large publicité à l'événement : tout, par ses ordres, s'est passé au grand jour, et, loin de s'envelopper de mystère, il semble avoir pris à tâche de multiplier les témoignages, d'aller bravement au-devant de tous les soupçons.

Pour constater le décès et autoriser l'inhumation, un seul docteur suffisait : M. Girardin a appelé quatre fonctionnaires publics et deux chirurgiens, soit six personnes en tout. Il pouvait se dispenser de réclamer l'autopsie. Rousseau l'avait, dira-t-on, demandée ; mais Thérèse était seule dépositaire de ce vœu, qu'entre parenthèses elle se serait gardée d'exécuter, si cet examen *post mortem* avait pu devenir une charge contre elle.

Cet examen, cette opération macabre, un praticien, deux au plus, pouvaient l'exécuter ; M. Girardin en appelle cinq, et l'autopsie est pratiquée en présence de onze personnes !

Pourquoi ne pas avoir dérobé à tous les yeux le cadavre, qu'un coup de pistolet n'aurait pas manqué de défigurer ? On le laisse, au contraire, exposé à tous les regards, pendant deux jours entiers ; on offre de le montrer à tout venant, et ceux qui ont refusé de déférer à une invitation formulée sans réticences, sans

arrière-pensée, sont mal venus à contester la véracité de personnes dont la bonne foi est manifeste.

Au surplus, rien n'obligeait l'hôte de Rousseau à faire prendre l'empreinte de ce visage, dont l'explosion devait avoir bouleversé les traits. Or, il appelle un artiste des plus en vue, et le moulage, celui du moins qui n'a pas été fait trop tard, alors que la putréfaction avait dissocié les chairs, nous restitue un visage calme, reposé !

A propos de ce moulage, on a prêté à Houdon une assertion qui, si elle s'était vérifiée, aurait singulièrement fortifié la version, de plus en plus chancelante, du suicide. Mais cette assertion émane du même témoin que nous avons déjà pris en flagrant délit de prévention et d'inexactitude, et rien que cette circonstance nous la rend suspecte. Nous allons la voir, d'ailleurs, complètement démentie par ceux qu'elle met en cause. Ici, Corancez reprend la plume :

« M. Girardin, Mme Rousseau et M. Houdon, sculpteur, qui a moulé sa tête après sa mort, attestent tous un trou au front, occasionné par une chute à la garde-robe. Ce trou était si profond, que M. Houdon m'a dit, à moi, avoir été embarrassé pour en remplir le vide. »

Une chute de la hauteur de Rousseau, retenu par sa femme qu'il a entraînée avec lui, pouvait-elle occasionner un trou aussi profond ?

Et d'abord, était-ce bien un *trou* ? Le moulage n'en porte aucune trace et nous pouvons ajouter, après l'enquête du Panthéon, à laquelle nous avons pris part, que le crâne n'en accuse pas davantage.

Le procès-verbal des médecins n'y fait pas, non plus, la moindre allusion ; le rapport de M. Castérès, chirurgien à Senlis, ne mentionne qu' « une légère déchirure au front, occasionnée par la chute du défunt sur le carreau de sa chambre, au moment où il fut frappé de mort ».

Pour ce qui est du sculpteur, son démenti est formel : il n'a jamais signalé l'existence d'une perforation au crâne. « Je crois bien, dit-il, en propres termes, que la peau a pu être endommagée ; néanmoins, on aperçoit parfaitement, au travers de cette contusion, les lignes non interrompues des rides... » Et il poursuit, plus explicitement : « Quant à l'ouvrage de M. Corancez, je n'en avais nulle connaissance, et quant au propos qu'il me prête, *je ne l'ai point tenu et n'ai pu le tenir*. Pour qui connaît les opérations de cette nature, il sera démontré qu'il est physiquement impossible que je puisse être embarrassé pour remplir le vide creusé par un trou. »

Cette lettre aurait dû couper court à la discussion sur le point de savoir si Rousseau portait, au front, une déchirure ou une perforation.

Mais la réponse de Houdon, répliquent les partisans du suicide quand même, est sans valeur au-

cune; l'artiste, plus que septuagénaire à l'époque, était tombé en enfance, bien qu'il ait continué à suivre les séances de l'Institut pendant les neuf années qu'il a encore vécu. De plus, goûtez la force de l'argument, sa lettre n'était pas entièrement écrite de sa main ; il ne l'avait que signée !

Et que nous importe, puisque de dix, vingt, cent témoins et plus, aucun n'a remarqué le fameux trou dont il est tant parlé.

Mais il y a mieux : le petit-fils de Houdon, qui a vu, dans sa jeunesse, le masque de Rousseau dans l'atelier de son grand-père, « lui a toujours entendu nier absolument (*sic*) qu'il se fût suicidé (1) » ; et, nous le répétons une fois de plus, le crâne lui-même, que nous avons tenu entre les maius, n'offrait aucune trace de perforation. Est-ce assez concluant?

***

Mais notre enquête n'est pas terminée et notre devoir est d'enregistrer toutes les accusations, quel-

(1) En 1860, une polémique s'étant engagée, à propos du genre de mort de J.-J. Rousseau, dans *le Monde Illustré*, le petit-fils de Houdon, M. Edmond Duval, envoya à ce journal une lettre, qui parut dans le numéro du 22 décembre de l'an précité. Il y disait, entre autres choses : « Mon grand-père ne trouva, sur le cadavre, presque encore chaud, qu'une légère égratignure sur le front. *Cette blessure n'attaquait que l'épiderme*, car on peut suivre encore sur le masque les lignes formées par les rides. »

que singulières, quelque absurdes qu'elles puissent être.

Nous avons, croyons-nous, réduit à leur valeur les imputations de suicide, par une arme ou par le poison ; reste l'hypothèse de la mort par apoplexie.

Mais « il n'y a pas plus apoplexie que suicide », réplique-t-on (1) : Jean-Jacques portait au front « une large et profonde blessure, qui ne pouvait n'avoir été faite qu'avec un *instrument contondant*, sous le choc duquel l'os avait cédé ». Voilà bien le fait nouveau ! Étrange autant qu'imprévu ! Et nous assistons à la reconstitution de la scène, imaginée de toutes pièces, avons-nous besoin de l'ajouter.

Mme Girardin a entendu des cris ; elle est accourue au bruit, dans le dessein de s'interposer entre Jean-Jacques et Thérèse, qui ont entre eux une altercation violente. Le grand homme outragé entend rester seul avec l'épouse déchue et il le signifie assez brutalement à sa bienfaitrice. « Que se passe-t-il, alors, dans le cours d'une discussion où Thérèse Le Vasseur, démasquée, n'ayant plus aucune retenue à garder, mordue au cœur à la pensée de voir interrompre ses séniles amours, ne pouvait plus éprouver qu'une colère aveugle contre l'homme même dont elle déshonorait le nom ; où enfin rien n'empêche de supposer la présence calculée de l'amant ? *Nul ne l'a*

(1) Raspail, *Almanach pour* 1898, p. XVII.

jamais su... Le fait indéniable, c'est que Rousseau est mort dans des conditions telles que M. Girardin a jugé, en son âme et conscience, préférable de les cacher à la postérité. »

La pièce est habilement machinée ; il n'y manque pas même le rôle peu sympathique du traître ; mais force lui est d'opérer dans la coulisse, car sa présence n'est signalée dans aucune relation.

Une phrase est à enchâsser : « Rien n'empêche de supposer la présence calculée de l'amant. » Voyez-vous cet amant de mélodrame qui approche de la soixantaine ! L'invention est misérable et tout le roman est échafaudé sur d'aussi fragiles bases. On nous eût plus aisément convaincu, si l'on s'était borné à dire : Thérèse a poussé avec violence le vieillard très affaibli ; sa tempe a heurté l'angle d'un meuble et la mort a été le résultat d'un homicide par imprudence. Mais ce ne sont là que pures conjectures et, plus que jamais, nous restons persuadé que la vérité est sortie de la bouche de M. Girardin.

Celui-ci a dit vrai, en déclarant que la mort de son hôte ne lui semblait pas suspecte ; et quand il a affirmé que les rapports de son valet avec l'ardente Thérèse n'ont pu avoir lieu qu'après la mort de Rousseau, nous n'avons aucune raison de mettre davantage sa parole en doute. Si ces rapports eussent existé à la date du 2 juillet 1778, pourquoi le mariage aurait-il été reculé jusqu'au mois de novembre 1779 ?

Et si, contre toute apparence, les deux amants se sont liés du vivant de Rousseau et que celui-ci se soit aperçu de leur manège, qui peut fournir la preuve qu'il en ait été affecté au point d'en venir à une résolution désespérée ?

Revenant à l'hypothèse de l'assassinat, nous achèverons d'en démontrer la parfaite invraisemblance. Quels sentiments devrions-nous prêter à l'homme qui, loin de livrer les coupables à la justice, les conserve sous son toit, les garde à son service, ferme les yeux sur leurs débordements ? Et ce serait cet homme, ce seigneur qu'on suppose assez puissant pour dicter aux chirurgiens un procès-verbal de complaisance (1), pour donner des ordres au procureur fiscal, au lieutenant, au sergent du bailliage, qui se serait tu devant l'infamie d'un tel crime ! Quel pacte mystérieux lie donc tous ces personnages ?...

Quelles autres raisons aurait eues M. Girardin pour dissimuler les causes réelles de la mort du philosophe ? Serait-ce qu'il n'aura pas voulu laisser croire que Rousseau a éprouvé chez lui de tels déboires qu'il ait été poussé à mettre un terme à ses mi-

(1) « ... Quant à ce que les chirurgiens ont pu dire, écrit Robert (*Voyage en Suisse*, t. II, p. 369 et suiv.), la chose est sans conséquence ; en vue de sauver un prétendu blâme à la mémoire de Rousseau, ils auront vu comme on aura voulu qu'ils voient ; ils auront dit ce qu'on aura voulu qu'ils disent. »

sères? Mais tout le monde s'ingéniait, à Ermenonville, à être agréable à Jean-Jacques ; tous s'employaient à lui en rendre le séjour plaisant ; il n'y a qu'une voix sur ce point. L'argument n'a donc aucune force, et nous en revenons à la version que nous avons, dès le début, laissée entrevoir, à celle qui finalement s'impose, à l'hypothèse la plus acceptable, celle d'une fin normale (1).

*
* *

Lorsqu'il s'agit, en médecine, de déterminer à quelle maladie un sujet a succombé, écrit fort judicieusement un maître dont la dialectique ne fut pas toujours aussi serrée (2), il y a deux sortes de renseignements à recueillir : les premiers ne sont autres que les symptômes observés pendant la vie ; les seconds consistent dans les altérations organiques constatées sur le cadavre.

Sur l'état habituel de santé de Rousseau, on est aujourd'hui abondamment informé. Outre une affection vésicale, sur la nature de laquelle on a longuement

(1) Nous ne nous attarderons pas à discuter l'hypothèse du suicide en deux actes : le poison n'agissant pas assez vite, Rousseau aurait recouru au pistolet pour abréger son supplice. Si c'est en souvenir de Socrate qu'il aurait bu la ciguë, pourquoi n'eût-il pas montré, jusqu'au bout, le même stoïcisme que le philosophe d'Athènes?

(2) Dubois (d'Amiens), dans le travail précité, sur le genre de mort de J.-J. Rousseau.

disserté, Rousseau présentait tous les symptômes de la sclérose artérielle, avec toutes les conséquences pathologiques qui en découlent. Il aurait succombé à une *congestion cérébrale*, que nous n'en aurions éprouvé aucune surprise, si ce diagnostic s'était vérifié à l'autopsie. La chute subite avec perte de connaissance est assez en faveur de cette version ; car il ne faut accepter qu'avec précaution le récit de ses derniers moments, qui ont été, à n'en pas douter, poétisés même par la gravure ; la plus connue, celle de Moreau le Jeune, n'est pas un document dont il convienne de faire état. Les paroles qui sont prêtées à Jean-Jacques mourant font surtout honneur au génie inventif de l'artiste, qui n'est pas tenu d'être un anatomo-pathologiste. Comme l'a fait observer le professeur Régis, c'est un trop long et sublime discours pour un homme qui se meurt, brusquement frappé.

Avant de dépouiller les pièces à conviction d'ordre scientifique, les seules qui doivent compter, rappelons un témoignage qui a son prix.

Jean-Jacques, rapporte Bernardin de Saint-Pierre, « allait herboriser dans les campagnes, le chapeau sous le bras, en plein soleil, même dans la canicule. Il prétendait que l'action du soleil lui faisait du bien... » Ce n'était, évidemment, ni très hygiénique, ni très prudent.

L'auteur des *Études de la Nature* attribue à ces promenades brûlantes une maladie qu'aurait éprouvée son ami dans l'été de 1777. « C'était, dit-il, une révolution de bile, avec des vomissements et des crispations de nerfs si violentes qu'il m'avoua n'avoir jamais tant souffert. Sa dernière maladie, arrivée l'année suivante, dans la même saison, à la suite des mêmes exercices, pourrait bien avoir eu la même cause (1) ».

Quelque vagues que soient ces indices, ils sont néanmoins à recueillir, car ils nous rapprochent de la solution. Ils attestent, comme les deux dépositions qui vont suivre, que, dans l'entourage le plus immédiat de Rousseau, tout le monde ne partageait pas le sentiment des Genevois dont nous avons cité l'opinion. A Ermenonville même, la tradition s'était conservée très vivace, longtemps après l'événement, que Rousseau avait succombé à une *apoplexie*.

* * *

En 1813, l'avocat Le Normant fait un pèlerinage, dans la vallée de Montmorency, aux lieux tout pleins encore du souvenir de Jean-Jacques. Il interroge les paysans qui ont pu connaître le philosophe, leur

(1) *Explication de la maladie de J.-J. Rousseau*, par le docteur MERCIER, p. 46.

demande ce qu'ils pensent des causes de sa brusque fin. On lui signale un vieux concierge du château de Girardin, qui a assisté aux derniers moments du philosophe, qui a participé à l'embaumement de son corps; ce serviteur lui conte que « M. Rousseau se plaignait, deux jours avant sa mort, d'avoir *quelques étourdissements* ; mais cela ne l'empêchait pas de se promener comme à l'ordinaire ». Il était persuadé, disait-il, qu'il mourrait bientôt ; il en avait le funeste pressentiment.

Le matin même de son dernier jour, il voulut, malgré son état de faiblesse, aller herboriser ; au retour, il dit à sa femme qu'il se sentait mourir.

— « J'ai besoin d'air, lui dit-il, ouvre la fenêtre. » Il se lève et se met à la croisée. M. Rousseau dit aussi qu'il éprouvait des élancements à la plante des pieds. Il se rassied. « J'ai besoin d'air, dit-il encore, j'étouffe. » Sa femme voulut avertir M. Girardin, mais il s'y refusa. Il se remit à la fenêtre et, en voulant se rasseoir, il se laissa tomber et mourut quelques minutes après. M. Girardin, qui crut que ce pouvait être une apoplexie et que M. Rousseau n'était peut-être pas mort encore, envoie sur-le-champ chercher deux médecins ; mais il est certain qu'il n'existait plus. Les médecins arrivèrent et dirent aussi que M. Rousseau était mort d'apoplexie. Cependant, M. Girardin désira que ces deux médecins fissent l'ouverture du corps et, après l'ouverture, ils persis-

tèrent à croire qu'il était mort d'apoplexie (1). »

Un ancien domestique du château, interrogé, nous allions dire *interwievé*, cinq ans plus tard, fera une déclaration analogue : J.-J. Rousseau est bien mort, affirme-t-il, d'une attaque d'apoplexie (2). Un cabaretier d'Ermenonville confirmera ses dires (3).

(1) *Lettres à Sophie ou Itinéraire de Paris à Montmorency*, etc., par M... (Le Normant), 1813, in-8; cf., du même auteur, *Lettres à Junius*, Paris, 1818, in-8, p. 162; cité par A. CHEREAU, *op. cit.*

(2) QUESNÉ, *le Moissonneur* (Paris, 1824), in-8, t. II, p. 167; cf. THIÉBAUT de BERNEAUD, *Voyage à Ermenonville* (Paris, 1826), 3e éd., in-12, p. 127.

(3) Voici ce qui est rapporté, à ce propos, dans les *Souvenirs d'un nonagénaire* (publiés par Célestin Port), t. II (Paris, 1880), p. 5 et suiv. :

« ... Nous fîmes arrêter la voiture, en arrivant devant le bourg d'Ermenonville, à la porte d'un modeste cabaret, tenu alors par le nommé Antoine Maurice, homme entre deux âges... Antoine Maurice fut, en effet, très communicatif. Il commença par se plaindre de la légèreté et même de la fausseté avec laquelle Mme de Staël avait imprimé, lui avait-on dit, que Jean-Jacques était mort empoisonné, et voici, autant que je puis me le rappeler, ce qu'il nous raconta sur cet événement :

« Jean-Jacques s'était promené, suivant son usage et malgré « la rosée, depuis 5 heures jusqu'à 7 heures du matin, emportant le mouron qu'il avait cueilli pour ses oiseaux. En rentrant il se plaignit d'un mal de tête qui le tourmentait plus « fort qu'à l'ordinaire; il s'assit d'abord, mais la douleur devenue plus insupportable l'obligea bientôt de se lever. Il allait « et venait dans sa chambre, lorsque, sur les 9 heures et quart, « il tomba sur le plancher. Sa femme, qui était présente, cria « au secours. J'arrivai le premier ; M. et Mme de Girardin, suivis de quelques domestiques, s'empressèrent d'accourir et

Tous les récits sont donc concordants, j'entends ceux qui émanent des témoins directs de l'événement, avec les déclarations des chirurgiens « qui virent et examinèrent le corps dudit sieur Rousseau ».

*
* *

Les premiers médecins appelés, en présence des symptômes qui leur avaient été exposés par l'entourage, avaient conclu, un peu légèrement peut-être, à une apoplexie séreuse. » Ce n'était qu'une « impression », qui demandait à être confirmée par un examen plus approfondi.

Cet examen, on le sent si nécessaire, qu'il est provoqué par ceux-là même qu'on accusera d'avoir voulu mettre la lumière sous le boisseau. Sur réquisition des autorités, un chirurgien de Senlis, et non des moindres — le lieutenant du premier chirurgien — assisté de quatre de ses confrères, procède à l'ouverture du cadavre. Nous avons dit les résultats de cette opération. Nous ne retiendrons de ce long factum, ailleurs reproduit (1), que ce passage :

L'ouverture de la tête et l'examen des parties

« bientôt après le chirurgien, qu'on avait envoyé chercher et
« qui essaya en vain de le saigner. Il en fut de même pour
« tous les soins qu'on put lui prodiguer; il ne donna aucun
« signe de vie... »

(1) Voir la *Chron. Méd.*, n° du 1er avril 1900.

renfermées dans le crâne nous ont fait voir une quantité très considérable (plus de huit onces) de sérosité épanchée entre la substance du cerveau et les membranes qui le recouvrent. Ne peut-on pas, avec beaucoup de vraisemblance, attribuer la mort de M. Rousseau à la pression de sérosité, à son infiltration dans les enveloppes ou la substance de tout le système nerveux ? Du moins, il est certain que l'on n'a point trouvé d'autres causes apparentes de mort dans le cadavre d'un grand nombre de sujets péris aussi promptement.

Un épanchement de sérosité de 250 grammes peut-il occasionner une mort subite, telle que fut la mort de Rousseau ? Ce terme d'*apoplexie séreuse* n'est-il pas aujourd'hui désuet et l'affection qu'il exprime a-t-elle définitivement disparu du cadre nosologique ?

Un des apologistes les plus fervents, sinon les plus convaincus du suicide (1), ayant soumis le procès-

(1) Musset-Pathay, le père d'Alfred de Musset, dont il a été plusieurs fois question au cours de ce travail, Musset-Pathay, voulant fortifier sa conviction, qu'il sentait chanceler sous le poids des solides arguments qui lui étaient opposés, poursuivit avec acharnement son enquête, tendant à démontrer la réalité du suicide de Rousseau. En 1822, il adressait à un correspondant, dont nous ignorons le nom, la lettre ci-dessous, dont *l'Autographe* a publié le fac-similé:

Monsieur,

Feu M. le comte Garnier, pair de France, après avoir lu

verbal dont nous venons de reproduire les phrases essentielles à un médecin de sa connaissance (1), celui-ci lui adressa la « consultation » suivante :

Un homme qui est frappé d'apoplexie ne tombe pas comme un corps, d'une seule pièce ; ses forces l'abandonnent ; ses genoux fléchissent. Dans la supposition d'une chute violente, le front frappant le sol, il y a contusion, déchirure ; le sang coule, mais ne jaillit pas ; s'il s'en échappe, c'est pendant la vie ; après la mort, il n'y a pas de rai-

l'*Histoire de J.-J. Rousseau*, que j'ai publiée l'an dernier, dit à l'un de mes amis que j'avais eu raison de croire au suicide de Jean-Jacques, qu'il en possédait les preuves sur des pièces qui, sur des considérations particulières, ne seraient pas connues de son vivant.

J'ai appris, Monsieur, que ces pièces étaient passées entre vos mains. Serait-il téméraire de ma part de solliciter de votre obligeance quelques renseignements à cet égard ? Ils me seraient d'autant plus précieux dans ce moment qu'on achève une nouvelle édition de mon ouvrage.

Si mon désir vous paraissait indiscret, Monsieur, regardez-en l'expression comme non advenue. En littérature, ces sortes d'indiscrétions portent avec elles leur excuse.

Si vous croyez pouvoir l'exaucer en tout ou en partie, veuillez m'indiquer les lieux, jour et heure où il vous serait possible de me recevoir. Je n'abuserai ni de votre temps, ni de votre complaisance.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération,

Monsieur,

Votre très humble et
très obéissant serviteur,

Paris, rue Cassette, n° 27, V.-D. Musset-Pathay,
21 mai 1822. cheval. de la Lég. d'honneur.

(1) Le docteur Pétroz, qui eut son heure de notoriété.

son pour qu'il continue de couler. Ce qu'on appelle *apoplexie séreuse*, n'est qu'un épanchement de sérosité dans les ventricules du cerveau, rarement à sa surface ; cet épanchement ne peut se faire brusquement ; il est le résultat d'une maladie antécédente, dont les symptômes doivent être, dans tous les cas, très marqués. Souvent, le passage de la vie à la mort laisse former dans les cavités du cerveau un épanchement peu abondant, qui n'est qu'un dernier effort d'exhalation. Un épanchement de huit onces de liquide dans le crâne est énorme, hors le cas d'hydrocéphalie. Il est plus extraordinaire encore de supposer cette quantité entre la surface du cerveau et de ses membranes, surtout d'admettre que cette quantité de liquide s'est produite spontanément et sans maladie antécédente, et de faire dépendre la mort de l'individu de la pression du liquide, l'individu ne s'étant plaint, pendant la dernière heure de sa vie, que de symptômes que la compression fortement exercée sur le cerveau annulerait, s'ils existaient.

Fort de cette constatation, on l'oppose au procès-verbal des experts et l'on croit avoir démontré l'inanité de leurs conclusions.

Sans doute, leurs constatations ne sont pas à l'abri de toute critique. On peut admettre, avec le docteur Pétroz, signataire de la consultation qu'on vient de lire, que la quantité de sérosité trouvée dans le cerveau est notablement supérieure à celle qui se rencontre d'ordinaire dans les cas d'apoplexie séreuse.

Mais pourquoi ne pas admettre que les experts ont apprécié la quantité d'épanchement *de visu* et selon

l'expression commune, n'y ont pas regardé de si près ? Le fait à retenir, c'est qu'on peut mourir brusquement, par suite d'un épanchement intra-cérébral, un peu considérable, de sérosité.

Le docteur Dance, qui fut médecin de l'Hôtel-Dieu, a publié, dans les *Archives générales de Médecine*, en 1829, neuf observations de morts subites dues à une cause de ce genre (1).

Le professeur Andral en a rapporté, dans le tome cinquième de sa *Clinique*, plusieurs observations analogues, notamment une due à Martin-Solon où, « à l'autopsie, on trouva l'arachnoïde soulevée par un liquide séreux, qui infiltrait la pie-mère et pouvait être évaluée à *cinq ou six onces*. On trouva, en outre, les ventricules latéraux remplis d'une sérosité de même nature. » La quantité totale de l'épanchement devait donc atteindre, pour le moins, huit onces, comme chez Rousseau.

Andral cite un autre cas, dans lequel « les deux ventricules latéraux sont confondus avec le troisième en une seule et énorme cavité, d'où s'écoulent *deux verres, au moins*, d'une sérosité limpide comme de l'eau de roche. » Le verre médicinal, notons-le au passage, est de 4 onces. Et Andral ajoute : « Il n'existe, dans l'encéphale, aucune autre lésion appréciable. Ce cas nous paraît fournir un exemple de la

(1) V. *Archives de médecine*, t. XXXI (décembre 1829), p. 508.

maladie peu commune (1) désignée sous le nom d'*apoplexie séreuse.* »

Si l'épanchement cérébral peut se faire brusquement et la perte de connaissance et de mouvement être instantanée, cela ne signifie pas que l'apoplexie ne puisse être précédée de symptômes précurseurs, beaucoup de malades éprouvant comme une sorte de pressentiment d'une mort prochaine. Ce qui est à retenir, dans l'argumentation dont on a prétendu faire état pour infirmer les conclusions des experts, c'est que la mort ne résulte pas toujours de la pression du liquide sur le cerveau. Il est certain qu'on a vu des épanchements médiocres de sérosité produire instantanément la mort (2) ; mais, à plus forte raison, celle-ci sera-t-elle occasionnée par un épanchement plus considérable.

Un homme qui perd tout à coup connaissance, comme dans l'apoplexie séreuse, ne s'affaisse pas sur lui-même, ainsi que d'aucuns l'ont dit, mais tombe comme foudroyé. Rousseau a dù tomber ainsi et, en tombant de la sorte, rien de surprenant qu'il se soit fait au front une assez forte contusion,

(1) Le savant professeur en rapporte d'autres cas, néanmoins, et nous verrons bientôt que l'affection n'est pas aussi rare qu'il le prétend (Cf. ANDRAL, *Clinique*, t. V, pp. 98 et 154).

(2) Observations 11e, 16e, 26e et 28e de Morgagni (*De sedibus et causis morborum*, t. I, livre I, lettre 4e de l'édition de Chaussier et Adelon), citées par G.-H. MORIN, *Essai sur la vie et le caractère de J.-J. Rousseau*, 1851, p. 446.

pour que beaucoup de sang ait coulé de la blessure.

« Lorsqu'une blessure divise une veine considérable, qui parcourt le front en bas, ou même quelques-unes de ses ramifications, il y a beaucoup de sang répandu : » rien de plus juste que cette remarque du docteur Morin. Mais quand Thérèse dit : « J'étais couverte du sang de mon mari, » il ne faut pas prendre ce langage hyperbolique au pied de la lettre, mais en induire simplement que l'hémorragie a été notable. De même, dans la langue vulgaire, toute plaie un peu profonde du tégument est un trou : d'où il serait excessif de conclure qu'il s'agit d'une perforation osseuse.

Qu'on discute encore, entre professionnels, sur la nature de l'affection qui a mis fin à l'existence de Rousseau (1) ; qu'il s'agisse d'un *ictus cérébral*, sans qu'on puisse préciser davantage (2) ; d'une *paralysie du cœur*, diagnostic beaucoup plus contestable (3) ; ou d'une *apoplexie séreuse*, qui nous paraît l'hypothèse la plus probable, désormais bonne justice

(1) Nous ne parlons que des opinions autorisées. Il nous semble qu'on peut négliger, sans faire injure à celle qui l'a émis, l'avis de Mme de Genlis qui, dans ses *Souvenirs de Félicie* (éd. de 1857, p. 121), nous confie que Rousseau a succombé à une « colique néphrétique. »

(2) Opinion de Régis et de son élève Sibiril (*Histoire médicale de J.-J. Rousseau*, thèse de doctorat de Bordeaux, 1900). « Ictus congestif du cerveau, conséquence de l'artério-sclérose. »

(3) Opinion de Möbius, dans son ouvrage sur J.-J. Rousseau.

est faite de la version, si longtemps en crédit, du suicide, version que tous les témoignages contredisent et que l'exhumation du Panthéon a définitivement reléguée au rang des légendes de l'histoire.

APPENDICE

Opinion de M. le Professeur Achard, *de la Faculté de médecine de Paris, sur les causes de la mort de J-J. Rousseau* (1).

Il est heureux que les expertises médico-historiques soient traitées avec un peu plus d'indulgence que celles des médecins légistes. Quand on voit hésiter parfois sur la vraie cause de la mort le médecin qui, de ses propres yeux, a suivi le malade depuis les premiers symptômes jusqu'à l'autopsie inclusivement, qui donc serait assez présomptueux pour donner une opinion certaine sur des observations de seconde main, surtout après que 130 ans ont passé sur les documents des témoins et sur les doctrines médicales ?

Dans le cas de J-J. Rousseau, les documents sont fort incomplets et les doctrines, depuis ce long temps, ont plus d'une fois varié.

Les récits de ses derniers moments indiquent toute une série de troubles circulatoires et cérébraux : sensations pénibles en différentes parties du corps, picotements à la plante des pieds, froid le long du rachis, piqûres d'épingles dans

(1) M. le professeur Achard, à qui nous avons soumis les divers documents et pièces concernant la mort de Rousseau, lesquelles nous avaient servi à étayer notre diagnostic, a bien voulu nous faire connaître son opinion personnelle dans les termes ci-dessus.

la poitrine, céphalalgie violente et paroxystique, ictus foudroyant.

Le procès-verbal d'autopsie se borne à noter que les viscères ne présentaient aucune lésion digne de remarque, mais il signale comme un fait important la présence dans la cavité cranienne d'un peu plus de 200 centimètres cubes de sérosité sanguinolente, à laquelle il attribue la mort.

Cette mort rapide par épanchement brusque de sérosité dans le crâne correspond à ce que les anciens auteurs appelaient l'*apoplexie séreuse*.

Au temps de ma jeunesse, un traité de pathologie quelque peu archaïque, mais encore classique, celui de Grisolle, lui consacrait un chapitre et mentionnait fort justement qu'elle s'observe surtout dans les cas de lésions rénales et d'albuminurie. D'autre part, toutes les descriptions de l'urémie faisaient — et font encore — une place à la forme apoplectique ou foudroyante, qui entraîne une mort subite, si brutale parfois qu'elle laisse croire à un empoisonnement, comme Brouardel en a cité des exemples. Mais à cette époque, les troubles cérébraux de l'urémie n'étaient plus guère attribués à l'hydropisie. La théorie de l'intoxication des centres nerveux par les poisons de l'urine était alors en pleine vogue. C'est seulement depuis peu d'années que les travaux sur l'hypertension et les ponctions rachidiennes ont remis en honneur l'hydrocéphalie des néphrites.

Il est certain qu'on trouve assez fréquemment, à l'autopsie des urémiques, un liquide surabondant sous les méninges et dans les ventricules du cerveau, et parfois en même temps de petites suffusions sanguines sous la pie-mère. Pendant la vie, d'autre part, au cours des crises de céphalée brightique, la ponction lombaire donne souvent issue à un jet de liquide, qui témoigne d'une tension excessive, en sorte que cette petite opération peut être utilisée à la fois

comme un moyen de diagnostic et comme un moyen de traitement. Il y a, en somme, un œdème aigu de l'encéphale, comme un œdème aigu du poumon.

Dans le cas de Rousseau, l'hypothèse d'une crise d'hypertension au cours d'une néphrite est-elle admissible ? Les médecins qui ont fait l'autopsie ont-ils négligé des lésions de sclérose rénale, encore fort mal connues à cette époque, un demi-siècle avant Bright ? Nous savons seulement que, pendant sa vie, Rousseau souffrit de bourdonnements d'oreille, de dyspnée habituelle, qu'il avait des palpitations et parfois des crachements de sang, que deux jours avant sa mort il avait éprouvé des étourdissements, tous symptômes qui figurent au tableau clinique de la néphrite interstitielle. Nous savons aussi qu'il avait eu la veille des troubles digestifs et des coliques, et que ce genre d'accidents peut être tantôt la cause occasionnelle, tantôt l'effet d'une attaque d'urémie. Mais les preuves positives nous manquent pour affirmer ce diagnostic.

Quant à l'hypothèse d'une hémorragie *cérébrale*, méconnue parce que le cerveau n'aurait pas été coupé, elle ne nous paraît guère admissible. Une lésion *en foyer* qui reste intra-hémisphérique ne tue pas aussi vite. Rousseau est mort cinq heures au plus après le début des malaises, et encore a-t-il pu marcher une partie de ce temps, sans éprouver ni troubles moteurs, ni convulsions localisées, ni perte de connaissance. Seul un foyer bulbaire pourrait tuer avec cette rapidité foudroyante.

Pour conclure, nous pouvons bien dire de quoi Rousseau n'est pas mort, mais nous ne pouvons décider quelle maladie l'a tué, et l'opinion des médecins qui ont fait son autopsie ne nous paraît pas déjà si dépourvue de vraisemblance.

Achard,
Professeur agrégé, Médecin des Hôpitaux de Paris.

Bonaparte a-t-il fait étrangler Pichegru ? (1)

Le 29 février 1804 (9 ventôse an XII de la République), le bourgeois de Paris, en dépliant son *Moniteur*, pouvait lire cette information sensationnelle :

Pichegru a été arrêté aujourd'hui à trois heures du matin, rue de Chabanais. Il changeait, depuis quelques jours, souvent de logis. Six gendarmes d'élite et un agent de police entrèrent si brusquement dans sa chambre qu'il n'eut pas le temps de faire usage des pistolets ni du poignard placés sur sa table de nuit... Il a *boxé* (*sic*) (2) un quart d'heure avec les gendarmes...

(1) Ce chapitre figure dans notre ouvrage intitulé : *Napoléon jugé par un Anglais* (Paris, 1901), dont l'éditeur Émile-Paul a acquis les derniers exemplaires. Ce qui nous a engagé à le réimprimer, *avec de nombreuses variantes*, c'est qu'il a paru être resté ignoré de la plupart des historiens qui ont traité depuis le même sujet, et qui arrivent aux mêmes conclusions que nous, bien que par des voies différentes. On devra, néanmoins, se référer au volume précité, pour les Pièces justificatives, que nous avons, sauf une seule, éliminées dans le présent ouvrage et qu'il est utile de consulter pour connaître à fond l'affaire.

(2) Pichegru était bâti en athlète. Voici comment le silhouette Ch. Nodier, qui l'avait vu de près :

« Sa taille, au-dessus de la moyenne, était plutôt bien plantée

L'arrestation de Pichegru avait été plus mouvementée encore que ne l'annonçait, avec son laconisme habituel, la feuille officieuse. La police le savait à Paris et, en dépit des affiches apposées sur les murs et qui annonçaient que les recéleurs des brigands seraient assimilés aux brigands eux-mêmes », le conspirateur restait introuvable. Il réussit à se dérober à toutes les recherches, passant sa première nuit chez un marchand de vin, séjournant ensuite quarante-huit heures dans une maison « truquée » par ses affidés ; un jour, installé dans un pavillon somptueux, à Chaillot ; un autre jour, logeant à la journée dans une chambre d'hôtel, et, après avoir erré de la rive droite à la rive gauche, venant enfin demander l'hospitalité à des amis habitant rue Vivienne, presque en face la rue Colbert (1).

que bien prise ; elle n'avait d'élégance que ce qui sied à la force. Quoique peu charnu, il était large. Son buste ouvert, son dos un peu voûté, ses vastes épaules qui soutenaient un cou ample et nerveux, lui donnaient quelque chose d'un athlète comme Milon ou d'un gladiateur comme Spartacus. Son visage participait de cette forme quadrangulaire qui est assez propre aux Francs-Comtois de bonne race. Ses os mandibulaires étaient énormes, son front immense et très épanoui vers ses tempes dégarnies de cheveux, son nez bien proportionné, coupé de la base à l'extrémité par un plan uni qui formait une large arête... Si un grand artiste voulait exprimer sur une face humaine l'impassibilité d'un demi-dieu, il faudrait qu'il inventât la tête de Pichegru... » *Revue de Paris*, 30 mars 1834, p. 289.

(1) L'odyssée de Pichegru a été contée d'une façon très pittoresque et très dramatique par G. Lenotre, dans son passion-

Au temps où il commandait l'armée du Nord, Pichegru s'était lié avec une Mme de Caux (ou Decaux), qui lui avait voué un véritable culte. Mme de Caux, par son mariage en secondes noces avec un commissionnaire en marchandises, était devenue Mme Treille. M. Treille, mis au courant de la situation, avait consenti à donner asile au proscrit et il fut convenu que celui-ci viendrait, à la nuit tombante, prendre possession de son logement.

C'est chez Treille que Pichegru fit connaissance de l'homme qui allait le perdre (1) : un Suisse (2), d'autres disent un agent d'affaires (3), du nom de Blanc ou Leblanc.

nant ouvrage : *Vieilles Maisons, vieux Papiers*, 1re série ; Paris, 1899. Notre récit n'est pas emprunté à cet ouvrage : il a été composé exclusivement à l'aide des mémoires et des estampes du temps. Depuis la publication de l'ouvrage de G. Lenôtre, il a paru, sous le titre de : *La Mort de Pichegru*, un fort intéressant ouvrage de M. F. Barbey, qui contient les détails les plus circonstanciés sur les événements qui ont précédé l'arrestation de Pichegru, notamment sur les différents logis qu'il a occupés, etc.

(1) D'après M. L. Grasilier (Communication à la *Société d'histoire contemporaine*, 13 juin 1906), ce serait un nommé Désiré Joliclerc, né dans le Jura, le 28 avril 1770, qui, connaissant Pichegru et une grande partie des conspirateurs, fut chargé de les épier et, « par son astuce, arriva à les guider, pour mieux les observer et les livrer. » Il s'effaça, une fois le piège tendu, laissant aux policiers le soin de l'exécution.

(2) V. Pierret, *Pichegru, son procès, son suicide*. Paris, 1825.

(3) *Journal de Stanislas Girardin*, t. III.

Leblanc eut vite fait de convaincre Pichegru que l'appartement de ses amis Treille n'offrait pas de sécurité suffisante ; qu'il était composé d'une seule enfilade de pièces où le regard pouvait aisément plonger et qu'il serait bien plus en sûreté à deux pas de là, dans la maison qu'habitait Leblanc, rue de Chabanais, n° 39 (1). Pichegru se laissa d'autant mieux persuader que l'accent de conviction de son interlocuteur lui parut plus sincère et, dès le lendemain, il pénétrait dans sa nouvelle cachette (2).

En arrivant chez lui, Leblanc dit à sa servante que

(1) Ce serait le n° 11 actuel, d'après Lenôtre.

(2) Ce qu'on n'a pas dit, c'est comment la précédente cachette de Pichegru avait été découverte par Leblanc, ou plutôt par Mme Leblanc, dont nous avons trouvé le récit dans un livre où nous ne songions guère à le découvrir (Francisque MICHEL, *Histoire des Hôtelleries*, t. I, p. 98 et suiv.). Voici le langage que prête Mérimée à Mme Leblanc, « l'un des personnages du théâtre de *Clara Gazul* :

« Ah Elisa, dit l'espionne à sa fille, dans les affaires rien n'est à dédaigner. C'est pourtant un poulet rôti qui m'a fait découvrir la cachette du général Pichegru ; et sans me vanter cela m'a valu bien de l'honneur, sans parler du profit. Voici le fait : c'était du temps de ton père, le capitaine Leblanc. Il revenait de l'armée, il avait de l'argent, nous faisions bonne chère et grand feu. Un jour donc, je m'en vais chez mon rôtisseur, et je lui demande un poulet rôti. — « Mon Dieu, madame, me dit-il, je suis bien fâché, mais je viens de vendre mon dernier. » — Moi qui connaissais tout le quartier, je voulus savoir à qui. — « Qu'est-ce qui l'a pris ? que je lui demande. — Lui me dit : « C'est un tel, et il se traite joliment, car depuis trois

l'hôte qu'il amenait était un parent de Treille. Il lui recommanda de fermer soigneusement la porte de la chambre dans laquelle on venait d'installer Pichegru et de ne pas manquer d'emporter la clef dans la pièce où elle couchait, un étage au-dessus (1).

Ce Leblanc ne fut pas, comme on l'a cru longtemps, un traître occasionnel; c'était ce que le public d'alors désignait sous le nom de « mouche », et que nous appelons aujourd'hui un *mouchard*. Était-il courtier d'af-

jours, il lui faut une volaille à chaque dîner ». *Nota bene* qu'il y avait justement trois jours que nous avions perdu les traces du général Pichegru. Mais je roule tout ça dans ma tête, et je me dis : Diable ! voisin, l'appétit vous est venu, vous avez la fringale. — Finalement, je reviens le lendemain, et j'achète des perdrix qui n'étaient pas cuites, remarque bien cela, pour avoir le temps de faire causer mon marmiton pendant qu'elles rôtiraient. Là-dessus mon homme au gros appétit entre, et achète une dinde rôtie, une belle dinde, ma foi ! « Ah ! je lui dis, un tel, vous avez bon appétit, en voilà pour deux personnes et pour une semaine ». Lui, cligne de l'œil et me dit : « C'est que j'ai de l'appétit comme deux ». Un Français se ferait pendre plutôt que de manquer un bon mot. Moi, je le regarde entre deux yeux, lui se détourne, prend sa bête et s'en va. Il ne m'en fallait pas davantage, je savais qu'il connaissait Pichegru. On me happe mon homme, et, moyennant une récompense honnête, il livra bien et beau mon général ; et j'eus pour ma part six mille francs de gratification ».

Ce qui prouve que lorsqu'on conspire, il est bon de rester à la diète, et que, pour les proscrits, il n'était pas plus prudent de manger du poulet rôti sous le consulat du jeune Bonaparte que de boire du vin fin sous celui du vieux Marius.

(1) DUBOIS, *Souvenirs*, 1814, in-8.

faires ou courtier de change, ancien chouan ou ancien émigré, peu importe ; il était, à n'en pas douter, aux gages du gouvernement de l'époque, et émargeait au budget de la police, à titre d'agent secret. Il avait été employé, maintes fois, par le gouvernement consulaire, à des besognes dont il s'acquittait sans doute à la satisfaction de ceux qui l'utilisaient, car à plusieurs reprises des missions assez délicates lui furent confiées. Bien qu'on le connaisse généralement sous le nom de Leblanc, il s'appelait en réalité Blanc-Montbrun et était originaire de la Savoie (1).

Quoi qu'il en soit, Blanc-Montbrun ou Leblanc, après avoir pris les précautions dont nous avons parlé, se rendait à la place de Paris. Après quelques instants d'attente, il était introduit auprès du gouverneur, qui était alors le général Murat. Il lui raconta qu'il avait logé Pichegru plusieurs fois et qu'il ne croyait pas avoir commis un crime en offrant un asile à un homme de sa connaissance, dont le but, en venant à Paris, était, disait-il, de chercher les moyens d'obtenir sa radiation ; mais convaincu, depuis peu de jours, que c'était un prétexte pour colorer d'horribles projets, il croyait rendre un service important en le faisant échouer et en venant offrir les moyens de faire arrêter Pichegru, qui était couché chez lui (2).

(1) L. Grasilier, *loc. cit.*

(2) *Journal de Stanislas Girardin*, t. III. Ces détails et ceux



PICHEGRU.

Général des Armées de la Rep. f. . .
Né à Arbois dep.t du Jura le 16 f.r 1761.

A quatre heures du matin, un commissaire de police se rendait chez Leblanc. Il était accompagné de quatre hommes — le policier Desmarest prétend qu'ils étaient une douzaine. Ils n'eurent pas à faire connaître au portier l'objet de la mission, comme l'assure l'auteur du récit que nous empruntons, car Leblanc, servant de guide, conduisit lui-même l'escorte jusqu'à la chambre du général.

Celui-ci, pour ne pas être surpris, en avait barricadé la porte avec son lit. Sous la poussée des sbires, le faible obstacle céda, et, avant qu'il eût eu le temps de se reconnaître et de prendre les armes qui étaient sur sa table de nuit (un pistolet et un poignard), Pichegru était brutalement saisi à la gorge.

Il se défendit pendant longtemps avec fureur, mordit un gendarme à la jambe et reçut deux coups de sabre, dont l'un à la cuisse. Au bout de trois quarts d'heure, épuisé par la lutte, il se rendait en s'écriant : « Je suis vaincu (1) ! » Encore — et c'est un détail qui ne manque pas d'intérêt pour le phy-

qui vont suivre avaient été donnés à Stanislas Girardin par le secrétaire du consul Cambacérès et lui avaient été confirmés par le second Consul, « chez lequel, écrit Girardin, j'ai dîné aujourd'hui mardi, 8 ventôse an XII. » Cette version, écrite au moment de l'événement, mérite donc toute créance.

(1) Voici comment Nodier (*Revue de Paris*, 30 mars 1834), raconte l'arrestation de Pichegru. Son récit diffère légèrement de la version que nous donnons (ne pas oublier que Nodier a un grand talent de romancier) et qui est empruntée rigoureuse-

siologiste — n'arriva-t-on à bout de sa résistance « qu'en lui *pressant avec force les parties génitales* et en l'enveloppant dans ses couvertures. »

Ainsi entortillé, *lié comme un paquet*, il fut jeté dans un fiacre et conduit chez le conseiller d'État Réal, qui lui fit subir un court interrogatoire.

Cette formalité remplie, les gendarmes chargèrent sur un brancard le prévenu et le transportèrent au Temple, tandis que d'autres hommes opéraient une perquisition dans la maison de Treille, afin d'y saisir les papiers que Pichegru pouvait y avoir laissés.

Treille, sa femme et Mlle de Caux furent arrêtés, et le *Journal de Paris*, voulant paraître bien informé, ou ayant peut-être reçu un *communiqué* officieux, annonçait que c'était Treille qui avait servi d'*indica-*

ment à des mémoires du temps, Dubois, Desmarest, Rovigo, etc. :

« Pichegru n'était pas aussi facile à saisir qu'à surprendre. Il avait ouvert la porte lui-même et il était en chemise. Accablé par le nombre, le vainqueur de l'Europe tomba sur dix hommes qui étaient tombés. On se contenta de lui tailler les jambes à coups de sabre, pour se ménager l'honneur de l'emporter vivant.

« Un gendarme lui ayant imposé le pied sur la tête — le pied d'un gendarme sur la tête de Pichegru ! — Pichegru lui enleva d'un coup de dents le talon de sa botte et une partie du *calcanéum* avec. Pendant ce temps-là, on l'emmaillottait dans de fortes cordes, serrées avec un tourniquet, que le commissaire de police eut l'humanité de faire relâcher un peu au corps de garde des Sergens pour laisser respirer le prisonnier : il allait mourir. »

teur à la police. Quant à Leblanc, poursuivait le rédacteur de la note, il est en fuite et activement re cherché.

Feinte que tout cela ! Treille était absolument innocent, comme on l'a vu, du crime qui lui était si bénévolement imputé — et Leblanc, loin de fuir, se montrait, quelques jours après, à la Bourse, où il était fortement conspué.

Il avait touché le prix de son infâme délation, cent-mille francs, payés à beaux deniers comptant (1) !

Quand le bruit se répandit dans Paris qu'un vaste complot venait d'être découvert, qu'on avait arrêté le principal coupable et qu'il allait passer en jugement, ce fut un soulagement ; depuis quelques jours, des patrouilles parcouraient les rues ; nul ne pouvait franchir de nuit l'enceinte fortifiée, sous n'importe quel prétexte. On était heureux de sortir de ce cauchemar.

Au lendemain de l'événement qui occupait tous les esprits, l'affluence fut énorme chez le consul Lebrun Tous les hommes attachés au gouvernement étaient rayonnants de joie ; tous reconnaissaient que l'arres-

(1) Leblanc, au dire de Lauze de Peret, reçut les 100.000 francs promis. Napoléon dit, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, 100.000 écus — et, si l'on s'en rapporte à Bourrienne (*Mémoires*, VI, 13), il serait allé s'établir à Hambourg avec le produit de sa trahison.

tation de Pichegru était nécessaire pour convaincre l'opinion de l'existence d'une grande conspiration. On y voulut voir une preuve nouvelle de l'*étoile du Consul*; on faisait remarquer qu'elle avait eu lieu le jour même où il avait demandé et obtenu du Sénat la suspension du jury, pour les crimes d'État, pendant l'espace de deux années : ce sénatus-consulte trouvait, en quelque sorte, sa justification dans l'arrestation de Pichegru.

Bonaparte avait le projet bien arrêté de s'emparer de la personne du général. Plus tard, Napoléon, à Sainte-Hélène, s'en est expliqué sans ambages. Un soir qu'on causait de la conspiration de Georges et Moreau, on en vint au rôle joué dans l'affaire par Pichegru : « C'est mon instinct, dit l'Empereur, qui a tout fait découvrir. Le grand-juge m'avait soumis un volumineux dossier de toute l'affaire; je voulais à tout prix en connaître les trames les plus cachées; mais, je l'avoue, j'avais inutilement passé la plus grande partie de la nuit à feuilleter les rapports de la police, lorsqu'en lisant les interrogatoires, je fus frappé par les réponses d'un jeune chirurgien, nommé QUERELLE : il pleurait à la douleur de sa vieille mère lorsqu'elle connaîtrait sa captivité et les périls qui pesaient sur sa tête. J'ordonnai immédiatement au grand-juge de me l'amener et l'espoir d'être rendu à sa mère lui fit révéler tout ce qu'il savait. Une fois sur la trace, il fut facile de se saisir

de tous les conspirateurs; Pichegru me fut vendu 300.000 francs par son meilleur ami, qui lui offrit un asile pour le livrer à la police (1). »

Pichegru, aussitôt après son arrestation, avait été conduit à la tour du Temple ; sa chambre, située au rez-de-chaussée, n'était séparée de celle de Georges que par un mur très mince. Chaque prisonnier était enfermé dans son propre appartement ; le concierge en gardait les clefs et, afin d'empêcher toute tentative de la part des accusés, pour se communiquer les questions que le juge avait faites séparément à chacun d'eux, une sentinelle avait été placée dans l'antichambre, dans le but d'empêcher tout essai de conversation entre les deux chambres. Les deux prisonniers étaient appelés devant le tribunal plusieurs fois par jour, afin d'être confrontés avec les témoins, quand une nouvelle charge s'élevait à l'appui de l'accusation, ou quand il fallait entendre une nouvelle déposition.

La pièce où était enfermé Pichegru était au rez-de-chaussée, et la tête de son lit touchait la fenêtre, en sorte que l'embrasure de cette fenêtre lui servait de table, sur laquelle il plaçait d'habitude sa chandelle, afin de pouvoir lire dans son lit. Ces détails

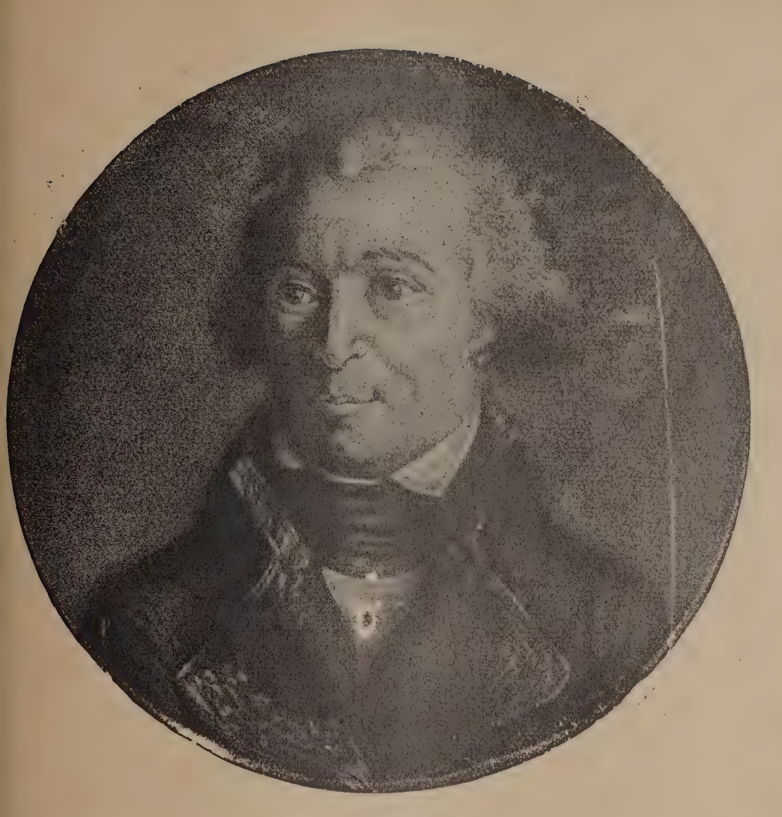
(1) Montholon, *Récits de la captivité de Napoléon*, t. I, p. 292-293.

topographiques ne sont pas inutiles à connaître pour l'intelligence de ce qui va suivre.

Le soir du 15 germinal an XII (5 avril 1804), on avait servi à souper au prisonnier, et, comme d'ordinaire, il avait mangé de fort bon appétit — il était, du reste, gros mangeur et ne dédaignait pas la bonne chère. Sur les dix heures du soir, on avait fermé la porte de sa chambre, dont on avait ôté la clef, qu'avait emportée le gardien.

Le factionnaire de garde, vers trois heures du matin, entendit le détenu « tousser plusieurs fois et cracher ». A sa façon de cracher et de tousser, il crut s'apercevoir « que la personne était affectée d'oppression » ; mais, tout bruit ayant cessé, il avait pensé « qu'il n'y avait pas de nécessité de réveiller pour prévenir ». Un autre factionnaire, de planton à la tour du Temple depuis la veille à midi, avait dormi depuis minuit jusqu'à quatre heures du matin et n'avait rien remarqué de suspect.

Vers sept heures et demie, le gardien de service auprès de Pichegru entrait dans sa chambre pour allumer le feu. Etonné de ne l'avoir entendu ni vu remuer, il fit part de ses appréhensions à un de ses camarades et tous deux s'en allèrent trouver le colonel de gendarmerie, pour lui rendre compte de ce qui se passait. Ensemble ils se présentèrent chez le citoyen Thuriot, juge chargé de l'instruction, qui leur



PICHEGRU

répondit qu'il n'y avait pas une minute à perdre ; qu'il fallait requérir les officiers de santé et informer les personnes qui avaient qualité pour être prévenues.

A huit heures du matin, le ministre de la police générale était aux Tuileries, quand on lui remit un billet de l'officier de garde au Temple, l'avertissant que le général Pichegru venait d'être trouvé mort dans son lit ; que divers bruits circulaient à cet égard dans la prison et qu'on attendait des gens de police pour examiner l'affaire : c'était la coutume que les officiers de chaque poste adressassent un rapport à l'officier commandant, sur tout événement de quelque importance survenu pendant la nuit.

Lorsque le rapport lui fut remis, Savary était déjà relevé par l'aide de camp qui le suivait dans le tour de service ; le ministre de la police fut ainsi amené à lui remettre le rapport, pour qu'il le communiquât à son tour au premier Consul.

Bonaparte fait aussitôt appeler Savary, pour lui demander des détails, et, comme il n'en savait pas plus long que ne lui en avait appris le rapport, il le charge d'aller aux nouvelles.

Savary arrivait au Temple au moment où y entrait Réal, que le grand-juge avait envoyé chercher. Tous deux se mirent en devoir de se diriger vers l'appartement de Pichegru, où se trouvaient déjà le concierge et un chirurgien. Arrivés là, un horrible spectacle s'offrit à leurs yeux.

Malgré la couleur noire et livide de la face, conséquence de l'asphyxie, le général était parfaitement reconnaissable. Il avait, serrée autour de son cou, la cravate de soie noire qu'il portait habituellement.

Sur la cheminée, un livre était ouvert, le premier volume des *Pensées* de Sénèque (1), retourné sur ses feuilles, comme fait une personne occupée à lire lorsqu'elle pose le livre pendant quelques minutes. Réal reconnut le volume (2), pour être celui qu'il avait envoyé (3) au prisonnier peu de jours auparavant et

(1) C'était l'édition de la Beaumelle, 2 vol. in-12, 1752 ; le premier volume ouvert à la page 66 (Cf. PIERRET, *op. cit.*).

(2) Cf. *Souvenirs anecdotiques et politiques tirés du portefeuille d'un fonctionaire de l'Empire*, par le comte P. Fr. RÉAL, mis en ordre par MUSNIER-DESCLOZEAUX ; Paris, Dufey, 1835, 2 vol. in-8. Réal soutient la version du suicide : « Il s'est tué, écrit Réal, parce qu'il se regardait comme perdu d'honneur et de fait : de fait, pour n'avoir pas réussi ; d'honneur, pour avoir trahi la République en traitant avec les Bourbons pour de l'argent, alors qu'il était revêtu d'un commandement important. Pichegru n'a pas été assassiné... parce qu'il est évident que sa vie importait à l'accusation dirigée contre lui, Moreau et leurs complices. *Nous avons perdu la meilleure pièce à conviction contre Moreau* ; c'est en ces termes que M. Réal annonçait au premier Consul la mort de Pichegru. »

(3) « Je sais d'autres détails. On n'avait saisi aucun papier mystérieux dans la chemise de Pichegru ; mais les agents de police faisaient quelque fond sur un volume perfidement imprimé en chiffres inconnus, qui s'était trouvé sous son oreiller et qui devait recéler bien des mystères : c'était un Thucydide grec. M. Réal sourit et demanda au prisonnier s'il lui serait agréable de se munir au Temple de quelques autres conspira-

il remarqua qu'il était ouvert à la page même où Sénèque dit : que celui qui veut entrer dans une conspiration doit d'abord déposer toute crainte de mort. C'était très probablement le dernier passage que le prisonnier eût lu.

Tandis que Savary faisait son enquête au Temple, le tribunal criminel spécial de la Seine se réunissait, investi de pleins pouvoirs pour prononcer sur l'affaire.

Il s'agissait d'établir la réalité de l'événement et de constater l'identité du cadavre, « qu'on disait être » — c'est l'habituelle formule — celui du général Pichegru. Dans ce but, les citoyens DESMAISONS, RIGAULT, BOURGUIGNON et SELVES se transportaient au Temple pour, conjointement avec le juge instructeur, remplir la mission qui leur avait été confiée par le tribunal.

Le corps de Pichegru avait été visité par six médecins ou chirurgiens. Ces chirurgiens et médecins, après avoir noté les signes d'identité, ajoutaient :

Qu'après avoir examiné toute l'habitude du corps dudit

teurs de la même espèce. Pichegru, adouci par des procédés si délicats et dont nul homme n'était plus digne d'apprécier toute la valeur, témoigna l'envie de relire Sénèque. — Sénèque ! vous n'y pensez pas, lui dit le ministre-adjoint, le *Joueur* de Regnard ne s'avisa de cette lecture qu'après avoir perdu sa dernière partie !... » *Revue de Paris*, loc. cit.

cadavre, ils avaient remarqué une impression circulaire au col, large d'environ deux doigts et plus marquée à la partie latérale gauche ;

Qu'il y avait strangulation, qu'elle avait été faite à l'aide d'une cravate de soie noire fortement nouée, dans laquelle on avait passé un bâton ayant quarante-cinq centimètres de long et cinq de pourtour et qu'on avait fait de ce bâton un tourniquet avec lequel ladite cravate avait été serrée de plus en plus, jusqu'à ce que ladite strangulation fut effectuée, etc...

Mais les commissaires ne se contentèrent pas de la déclaration des médecins et, avant de conclure à l'identité, ils voulurent s'entourer de toutes les garanties. A cet effet, ils se transportèrent de nouveau à la tour du Temple, avec les personnes désignées comme ayant connu Pichegru, afin qu'elles pussent examiner le cadavre et faire leur déclaration.

Ces personnes étaient au nombre de six (1). L'une des six, un sieur PIERRET, « propriétaire, demeurant rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 90 », a raconté ses impressions, dans un livre devenu introuvable aujourd'hui (2) :

« Pichegru, écrit-il, était sur son lit, dans la même position où il avait été trouvé. Le médecin et les chirurgiens que le tribunal avait appelés auparavant

(1) Leurs noms sont donnés dans le *Mémoire du duc de Rovigo*, p. 66.

(2) L'exemplaire de la Bibliothèque nationale porte la cote L^{43} b 332.

pour le visiter avaient seulement détaché de son cou la cravate de soie noire et le garrot dont il s'était servi pour s'étrangler. Il était parfaitement reconnaissable, malgré la tuméfaction de la figure. Son corps et ses membres étaient sains ; *ils ne portaient aucune trace de violence* ; on s'assura même que la légère écorchure qui existait sur la pommette de la joue gauche provenait d'un nœud inhérent au garrot. On apercevait encore l'empreinte de la cruelle et humiliante pression qu'on lui avait fait subir en l'arrêtant.

« On trouva sur sa cheminée le premier volume des *Pensées* de Sénèque. Il s'était arrêté au sublime tableau de la mort de Caton : « Non, je ne crois pas que Jupiter ait jamais rien vu de plus beau que Caton invincible, etc. », et qui se terminait ainsi : «... Il serait également honteux pour lui de devoir à quelqu'un la vie ou le trépas. »

« Le livre était ouvert et renversé sur la tablette de la cheminée de la chambre de Pichegru. »

Pourquoi ce livre ouvert avec une sorte d'ostentation à la page où il est question de suicide ? Pourquoi le choix, par Réal (1), quelques jours avant la

(1) Réal, convaincu, dit-on, que Pichegru voulait se tuer, avait placé deux gendarmes dans sa chambre ; ils furent retirés l'avant-veille par ordre du général Moncey, qui s'était plaint au Consul de ce que la police donnait des ordres à la gendarmerie d'élite sans en avoir le droit.

mort de Pichegru, d'un ouvrage sur pareille matière ? Réal lui-même a senti la valeur de l'imputation puisque, en présence du cadavre, il dit, s'adressant à Savary : « Qu'on fasse ce qu'on voudra : on dira toujours que, n'ayant pu le convaincre, nous l'avons étranglé. »

C'est, en effet, la rumeur qui courut dans Paris, dès l'événement connu. On avait bien ordonné d'exposer publiquement le corps dans la chambre de justice : c'était une des salles du Temple destinée à enfermer les prévenus. On avait bien pris toutes les mesures pour s'assurer de l'identité du cadavre ; néanmoins les préventions ne se dissipaient pas.

« La mort de Pichegru, écrit un contemporain, a vivement affecté les hommes attachés au gouvernement ; l'on a répandu que c'était lui qui l'avait fait étrangler. » Un autre était plus explicite : « Le général Pichegru a été assassiné par un nommé Spon, brigadier de la gendarmerie d'élite, âgé alors de vingt-huit à trente ans, qui a accompagné Bonaparte en Égypte, et fut aidé par deux guichetiers, dont l'un, nommé Popon, mourut de remords peu de mois après. L'autre, ancien domestique, nommé Savart, est un des massacreurs des 2 et 3 septembre (1). »

Mais épuisons la liste des témoins à charge, avant d'examiner l'accusation.

(1) *Mémoires de Fauche-Borel*, p. 5 (note). On sait combien il faut tenir en défiance ces Mémoires.

Voici un coiffeur, qui a recueilli sans doute les propos qui se tenaient dans sa boutique et qui les a transmis, tels qu'il les a entendus, à un historien, dont les papiers, restés inédits, nous ont livré cette curieuse déposition (1) :

Quand on répandit le bruit que Pichegru s'était donné la mort, on n'y croyait pas beaucoup, quoiqu'on eût répandu beaucoup de gravures où on le voyait s'étranglant en faisant tourner un bâton autour de sa cravate.

On disait qu'on avait fait venir deux Mamelucks de Melun et qu'après qu'ils avaient fait le coup, on les avait fusillés dans la même nuit (2).

Ces Mamelucks avaient été formés par Bonaparte en Égypte. Ils étaient enfermés à Melun, le lieu où je suis né. Je les ai vus, j'en ai connu plusieurs.

L'un d'eux était un cavalier intrépide — il domptait les chevaux les plus difficiles.

Ainsi, au lendemain de l'événement, on croyait à un crime. Dans l'entourage direct du premier Consul, beaucoup partageaient cette opinion. « Cette mort

(1) Papiers Vatel (*Bibliothèque de Versailles*).

(2) « Bonaparte prétendit que Pichegru s'était donné la mort pour échapper à la honte d'un procès et d'une exécution publique. Mais la cause que soutenait l'infortuné général était trop noble et trop belle pour qu'il n'en tirât pas vanité. On fut généralement persuadé que Pichegru avait été mis à mort par ordre du premier Consul et personne ne doute aujourd'hui que l'exécution n'ait été faite par les Mameloucks, sorte de muets que Bonaparte avait ramenés d'Égypte. » *Histoire de Napoléon Bonaparte*, 4 vol., par P. F. H.

est arrivée bien subitement et bien à point », dit Talleyrand, brouillé, il est vrai, à cette époque avec Bonaparte.

« Pichegru, prononçait un autre, aurait déchargé Moreau, dont il était déjà si difficile de prouver la culpabilité. » A quoi les partisans de Bonaparte répliquaient, assez judicieusement, que l'absence de Pichegru pendant l'instruction ne pouvait que nuire à la clarté du procès.

A noter encore ce passage des *Mémoires d'un sot*, écrits par un homme qui ne manquait pas d'esprit :

On sait, dit-il, que Buonaparte, redoutant la fermeté de P..., n'osa jamais le laisser paraître devant le tribunal criminel... Il fut donc décidé qu'on l'étranglerait et qu'on ferait courir le bruit qu'il s'était étranglé avec sa cravate, au moyen d'un morceau de bois qui lui aurait servi de tourniquet pour la serrer. Cette résolution prise, on fit choix de quelques compères pour répandre ce mensonge.

Un homme connu, qui était alors en place..., était du nombre de ces compères et il lui avait été confié que l'exécution aurait lieu cette nuit même. En conséquence, le lendemain, dès neuf heures du matin, il était à son poste, c'est-à-dire dans une pièce du Palais de Justice, où il expliquait aux passants qui s'amassaient autour de lui comment P... s'était suicidé, comment il y avait possibilité qu'avec une cravate et un bâton poussé avec effort, on vint à bout de se couper la respiration ; comment le geôlier l'avait trouvé étendu sur son lit, lorsqu'au fort de ses explications, un de ses amis, un autre affidé, arrivant trop tard sans doute, se hâta de le tirer à quartier en lui disant :

« Taisez-vous donc, il n'est pas tué, ce n'est que pour demain. »

Mais les points d'interrogation vont se multiplier et notre souci d'impartialité nous commande de ne les point omettre.

Pourquoi, — c'est BOURRIENNE (1) qui parle, et nous n'avons pas besoin de dire combien sa prévention nous le rend suspect — pourquoi, après la mort de Pichegru, avoir gardé le plus profond silence sur son interrogatoire ? Pourquoi s'ôte-t-il la vie ? Ne courait-il pas la chance d'être acquitté (2) ? Et, s'il ne l'était pas, ne lui serait-il pas resté, après sa condamnation, assez de temps pour se donner la mort ? Pourquoi aurait-il attendu jusqu'après son dixième interrogatoire, si elle eût été l'effet d'une résolution prise

(1) *Mémoires*, t. VI.

(2) Voici comment s'exprime l'abbé de MONTGAILLARD, dans son *Histoire de France*, sur le cas de Pichegru :

« Il est infiniment vraisemblable que Bonaparte aura voulu prévenir la révélation, en audience publique, de quelques circonstances qui lui seraient personnelles, circonstances connues de Pichegru, chef du parti renversé au 18 fructidor. Leur publicité aurait pu nuire à la popularité dont le grand Consul était plus que jamais obligé de s'environner, dans la conjoncture décisive de la transformation de sa dignité. Amené devant ses juges, Pichegru eût sans doute hautement démenti une foule de faits énoncés dans des libelles récemment publiés *par ordre* et dans lesquels sa conduite politique, en 1795, 96 et 97 était artificieusement présentée sous des couleurs défavorables. Un meurtre clandestin va prévenir cette effrayante publicité ; et sa coïncidence avec la catastrophe du duc d'Enghien peut servir à l'explication de cette époque de l'histoire. »

Montgaillard est un historien royaliste, ne l'oublions pas !

d'avance? Le moyen dont on dit qu'il s'est servi ne pouvait lui échapper, s'il venait à être condamné. Une considération d'un autre ordre doit écarter toute idée de suicide : c'est que Pichegru avait conservé les sentiments religieux qu'il avait reçus dans son enfance.

Pichegru avait été, en effet, élevé en vue de la prêtrise; il avait, nous apprend le docteur Bougon, un frère prêtre, une sœur religieuse de Saint-Vincent-de-Paul et un cousin religieux minime, qui avait pris soin de son éducation.

Tirerait-on argument des sentiments religieux de Pichegru pour conclure en faveur du suicide, ce ne serait jamais qu'un argument de présomption. Il est évidemment très malaisé de déterminer le mobile d'une action et c'est, croyons-nous, disserter en pure perte que de vouloir quand même le pénétrer.

En faveur de l'hypothèse d'un assassinat, on n'a, comme le reconnaît, du reste, Bourrienne, rien autre chose que des probabilités; mais « le rapprochement des faits et l'accumulation des probabilités » ne lui laissent, sur ce tragique événement, conserver aucun doute.

« Il est, d'ailleurs, poursuit-il, un certain instinct populaire qui se trompe rarement, et les personnes qui vivaient alors doivent se rappeler que non seulement l'opinion fut *presque* générale (1), sur l'assas-

(1) « Cette opinion, écrit le duc de Rovigo, s'était établie au point qu'un haut fonctionnaire, qui était mon ami, m'en a parlé

sinat de Pichegru dans sa prison, mais que cette opinion fut même corroborée par les soins que l'on prit pour lui donner le change, par l'exposition affectée du corps de Pichegru. Dire spontanément : *Je n'ai pas commis tel crime, c'est avouer que l'on peut en être soupçonné* (1). »

Un autre argument a été produit en faveur de l'assassinat, qui mérite de nous arrêter davantage, ne fut-ce qu'en raison de sa nouveauté: c'est une tradition qui a cours au pays natal de Pichegru et que nous avons vu rapporter dans une feuille franc-comtoise (2); mais, auparavant, voyons comment s'exprime un autre compatriote de Pichegru, Ch. NODIER, pourtant peu suspect d'indulgence à l'égard de Bonaparte :

« Napoléon était disposé à lui faire grâce : il le savait; Napoléon voulait le traiter plus largement, et il le savait aussi. Pichegru n'était pas seulement menacé de vivre ; il était menacé d'une faveur du gouvernement, d'une vice-royauté ; à lui, captif promis au bourreau, on lui promettait une portion de l'autorité impériale... Quant à l'assassinat, il serait heureusement plus difficile encore à expliquer. L'intérêt du crime n'y est pas, et les crimes de notre

plusieurs années après, comme d'une vérité dont il ne doutait pas. »

(1) *Mémoires de Bourrienne*, t. VI.

(2) *Les Gaudes*, nos du 1er mai et 16 juillet 1892.

civilisation ne vont plus sans intérêt. Laissons sur Bonaparte, et j'y consens à regret, le sang innocent du duc d'Enghien, tant que l'histoire ne l'en aura pas lavé. Connivence ou faiblesse, déférence ou cruauté, c'en est trop pour sa mémoire... » Nodier, reconnaissons-le, était, dans son pays, à peu près seul de son avis, car voici ce qui avait cours dans la région d'où était natif Pichegru.

Un Salinois, fils d'un boulanger, le père Vercel (prononcez Versé), connaissait bien Pichegru, ce qui n'a rien d'étonnant, puisqu'une partie de sa famille habitait encore Arbois, où la maison des frères Vercel se trouve en face de la maison de Pasteur, l'illustre savant.

Ce Vercel, arrêté en même temps que Pichegru, fut placé dans une cellule à côté de la sienne et il a toujours dit qu'il avait entendu une lutte dans la cellule voisine, et même qu'il avait cru reconnaître le timbre de la voix de Pichegru qui l'appelait. Pour lui, il n'y avait pas le moindre doute que le général Pichegru ait été étranglé.

« Bonaparte, dit l'auteur de cette révélation (1), non seulement n'aimait pas, mais il craignait les Jurassiens : c'est ainsi qu'il se hâta de mettre en disponibilité, puis en retraite, le célèbre général Lecourbe, beaucoup trop indépendant de caractère et trop franc

(1) *Les Gaudes*, 16 juillet 1892.

dans ses paroles ; qu'il fit périr dans une embuscade le colonel Oudet, le soir de la bataille de Wagram, avec tous les officiers philadelphes dont Oudet, très redouté de Bonaparte, était le chef bien-aimé ; qu'il fit mettre le général Malet en prison, parce qu'il avait été chef d'état-major du général Moreau, et l'on n'a pas oublié avec quelle rapidité on fusilla Malet au Champ de Mars, en 1812.

Enfin, ce fut lui qui, après la mort mystérieuse et louche de Pichegru, l'accusa d'avoir été un traître.

Voilà quatre Jurassiens, tous des soldats hors ligne, mis de côté et écrasés par ce terrible tueur d'hommes, qui a tant coûté à la France. Naturellement, Napoléon s'est dépêché de supprimer *la Marseillaise*, aussitôt devenu dictateur, et le pauvre Jurassien Rouget de Lisle, de Montaigu, près de Lons-le-Saulnier, fut systématiquement mis de côté et même surveillé par la police impériale. »

Le réquisitoire contre Bonaparte est, au surplus, résumé dans le passage suivant d'une biographie, très partiale, il est vrai, du général Pichegru. L'auteur a condensé en une trame serrée tous les arguments en faveur de l'assassinat. Nous ne reproduisons l'extrait qui va suivre que pour bien fixer les idées du lecteur, car c'est, à peu de chose près, la répétition de ce que nous avons déjà exposé plus en détail.

« Mille bruits coururent alors sur cet événement

sinistre. Je vais rapporter celui qui parut le plus vraisemblable.

« Bonaparte, étant en Egypte, fut bloqué par les Anglais et n'avait nul moyen de revenir en France sans passer à travers la flotte ennemie, qui n'aurait pas manqué de s'en saisir. Dans cet embarras extrême, il fit, par écrit, un traité secret dont il devait, à son retour, remplir les conditions ; alors tous les obstacles furent levés et il arriva à Paris sans aucun inconvénient. Bonaparte n'ayant pas rempli sa promesse, ce traité fut remis à Pichegru, pendant son séjour à Londres, pour s'en servir contre celui qui s'était déclaré si ouvertement son ennemi. Les espions perfides que Bonaparte avait à Londres l'instruisirent de cette particularité ; désirant avoir, à quelque prix que ce fût, ce traité, il fit étrangler Pichegru pendant son sommeil par quatre Mamelucks qui s'emparèrent du papier et furent ensuite fusillés à leur tour pour ensevelir dans l'oubli ce terrible secret.

« *Que ce fait soit véritable ou non, je le rapporte comme un bruit qui courut et non comme une certitude* ; cependant, qu'il me soit permis d'ajouter ici quelques réflexions. Pichegru, qui avait tant de fois affronté la mort dans les combats ; qui avait bravé tous les dangers pour échapper à la déportation ; Pichegru, d'une bravoure et d'un courage sans reproche, impliqué dans un procès, dénué de preuves,

n'aurait pas eu la faiblesse de se soustraire par un suicide aux moyens de prouver à toute l'Europe son innocence. D'un autre côté, est-il possible qu'un homme put s'étrangler lui-même de la manière qui fut rapportée alors ; et malgré que les gens de l'art aient voulu prouver par leur rapport cette probabilité, il n'y eut aucune personne de bon sens et éclairée qui y ajouta foi.

« Pichegru fut donc la victime d'une affreuse vengeance ; peut-être aussi craignait-on de sa part des aveux qui auraient porté dans ce procès une lumière qu'il était de l'intérêt de ne pas laisser éclater. L'appareil que l'on déploya dans cette circonstance, la publicité que l'on donna aux procès-verbaux qui constataient sa mort, prouvent assez combien l'on redoutait les soupçons à cet égard (1). »

∴

On a entendu l'accusation ; on voudra bien prêter la même attention aux arguments de la défense.

Et d'abord Pichegru — le fait est établi — avait eu maintes fois des idées de suicide. Le marquis de Rivière a raconté à Réal et à Desmarest (2), et il l'aura sans doute répété à beaucoup d'autres, qu'il errait un soir dans Paris en compagnie de Pichegru, crai-

(1) *Vie du général Pichegru*, par Gassier, p. 76-77.

(2) Desmarest, *Quinze ans de haute police.*

gnant autant de rentrer chez eux que d'être surpris dans les rues. Le général, en proie aux plus sombres idées, s'arrêta tout à coup, prit un pistolet et annonça à son compagnon sa ferme résolution d'en finir avec cette vie d'angoisses et de tourments continuels. Son compagnon parvint à le dissuader d'un si funeste projet et le ramena chez une dame qui lui avait offert un asile, rue des Noyers.

Une invraisemblance qui saute aux yeux, c'est que Pichegru, dont on connaît la force athlétique — on se souvient de sa lutte désespérée lors de son arrestation — ait pu être mis à mort sans avoir poussé un seul cri, pas même un gémissement. Or, les factionnaires n'ont rien entendu; et cependant, la chambre du détenu, située au rez-de-chaussée, ayant une fenêtre sur la cour commune et ouvrant sur le grand vestibule d'entrée, était commode à entourer. De plus, elle n'était séparée à gauche, que par une cloison, de celle d'un autre prisonnier qui, ayant, lui aussi, tenté de se détruire, avait constamment des gardiens autour de lui. A trois ou quatre pas de la chambre de Pichegru, dans le même vestibule et à droite, était la chambre de Georges, ouverte jour et nuit : deux gendarmes et un brigadier ne le perdaient pas de vue.

Comment aurait-on pu se défaire d'un homme ainsi entouré ? Y avait-il eu un changement dans les consignes, un mouvement particulier dans la garde de la prison ? On avait seulement enlevé, deux jours

auparavant, les gendarmes placés la nuit dans sa chambre. Le général Moncey, qui avait donné cet ordre, ne saurait être suspecté de complicité.

Mais, hors de la pièce, il y avait le concierge, le porte-clefs, les officiers de garde, les plantons. On aurait donc mis tout ce monde-là dans le secret ! Et plus tard, quand il n'y avait plus rien à craindre, aucun de ces hommes n'aurait rompu le silence, n'aurait élevé la voix pour soulager sa conscience ! Or, il n'a été rien révélé ni à l'enquête, ni aux audiences publiques, ni depuis.

On a prétendu que Pichegru avait été étranglé par des Mamelucks ou par des gendarmes, par des soldats en tout cas : comment supposer qu'il se soit trouvé un officier pour donner un pareil ordre ! Il se serait rendu dépendant de ceux à qui il l'aurait prescrit et qui, à la première observation, auraient menacé de tout dévoiler.

Aurait-on trouvé davantage un officier pour commander le peloton d'exécution qui aurait, comme on prétend, fusillé les Mamelucks ? En tout cas, cet officier n'aurait-il pas plus tard eu à cœur de parler quand son intérêt lui aurait prescrit de tout dévoiler?

En 1825, il existait au moins trois hommes qui avaient été mêlés à cette affaire : celui qui commandait au Temple, lors de l'événement ; le lieutenant de la gendarmerie d'élite, officier de garde pendant la nuit fatale ; et le concierge de la prison, devenu con-

cierge de la maison d'arrêt de Vincennes. On était sous le règne de Louis XVIII ; ces personnages pouvaient délier leurs langues sans craindre les représailles, — et cependant, aucun, que nous sachions, n'a élevé la voix !

Mais il aurait fallu que les assassins de Pichegru aient pour complices, outre les hommes qui, jour et nuit, gardaient les prisonniers, le juge instructeur, les greffiers, les huissiers ; et les témoins qui avaient été appelés à constater l'identité du cadavre ; et les médecins qui avaient examiné le corps ! Si celui-ci eût porté des traces de violences, l'aurait-on exposé aux regards de près de vingt personnes (1) ?

Et puis, de quelle utilité ce crime ? Même si Pichegru avait été condamné, Bonaparte l'aurait à coup sûr gracié. Ne lui avait-il pas fait offrir le Gouvernement de la Guyane française, où il avait été déporté ? Pichegru promit sa réponse pour le lendemain, et le lendemain on le trouvait mort... « Non, sans doute ! Napoléon n'a ordonné ni permis l'assassinat de Pichegru, puisqu'il n'attendait que sa réponse pour lui conférer une partie de la puissance souveraine sur un autre point de la terre. Il sentait seulement que l'ancien monde était trop étroit pour les contenir à la fois tous deux. « Qui parle ainsi ? C'est Nodier, l'ami, le

(1) Cf. THIBAUDEAU, *Histoire de Bonaparte*, t. III, ch. XLI, cité par BUCHEZ, *Histoire parlementaire de la Révolution*, t. XXXIX, p. 106 et suivantes.

confident de Pichegru. Et quelle est la valeur de ce témoin ? C'est lui-même qui va nous permettre de l'établir :

« Pour faire sortir ce fait du rang des fictions historiques auxquelles on m'accuse de me complaire, le bon sens du public exigerait autre chose que le témoignage d'un homme qu'on n'a jamais soupçonné, grâce au ciel, d'avoir eu part, sous aucun régime, aux confidences de la police. On exigerait peut-être de moi, comme des anciens chrétiens, celui de David et de la sibylle. Ou bien, on ferait mieux, on s'informerait de la vérité de ces dernières circonstances auprès de M. le comte Réal, dont la vieillesse virile a conservé toute la verdeur des souvenirs de la jeunesse ; de M. Réal, seul intermédiaire et par conséquent seul garant digne de foi de cette négociation. La seule dénégation de M. Réal détruirait toute la crédibilité de mon récit. Je me soumets très volontiers à cette épreuve... »

On a quelque part imprimé — hâtons-nous d'ajouter que l'auteur est un de ces libellistes gagés qui ont attendu, pour déverser l'outrage sur le *tyran*, sur l'*ogre de Corse*, qu'il fût à terre; — on a, disons-nous, incriminé le rapport des « six chirurgiens obscurs, nommés d'office », qui déclarèrent « par ordre » que Pichegru s'était étranglé lui-même.

Nous ne croyons pas, quant à nous, que la bonne

foi de nos confrères puisse être mise en cause. On eût été mieux avisé de leur faire grief de leur ignorance ; il est vrai que la médecine légale était encore à cette époque en enfance et que les médecins experts commis dans l'affaire Pichegru n'étaient ni plus ni moins instruits que ne le comportait la science d'alors.

On lira, aux pièces justificatives, les réflexions très judicieuses — le professeur BROUARDEL n'a rien trouvé à y ajouter (1) — que la lecture du procès-verbal d'autopsie a suggérées à un médecin légiste des plus éminents, à un homme qui a honoré notre profession et dont l'ouvrage fait encore autorité. CHAUSSIER (2), c'est de lui que nous parlons, se garde bien d'affirmer que le suicide par strangulation soit impossible ; tout au plus insinue-t-il que, dans le cas de Pichegru, il est malaisé à expliquer. Examinons la question à notre tour.

Tout d'abord, le suicide par strangulation est-il fréquent ?

En 1826, le docteur VILLENEUVE, membre de l'Académie de médecine, soumettait à ses collègues un cas de suicide par strangulation. Le patient avait provoqué

(1) *La pendaison, la strangulation, la suffocation, la submersion.* Paris, J.-B. Baillière.

(2) CHAUSSIER, *Recueil des mémoires, consultations et rapports sur divers objets de médecine légale.* Paris, Th. Barrois, 1824. Nous donnons le document *in-extenso* aux *pièces justificatives*, qui sont imprimées à la suite de ce chapitre.

l'asphyxie en tortillant un mouchoir autour de sa cravate déjà fortement serrée. A ce propos, MM. MARC, LE ROUX, LOUYER-VILLERMÉ, OLLIVIER (d'Angers), COLLINEAU, NACQUART, MÉRAT, CHOMEL, citèrent des faits concluants, qui donnaient la preuve de la possibilité de ce genre de mort. M. MARC en avait relevé un cas dans un journal allemand et en avait observé un autre au Conseil de salubrité; MM. RULLIER, COLLINEAU et MÉRAT avaient vu, chacun pour leur part, des malades s'étrangler dans les hôpitaux avec la corde de leur lit.

M. LOUYER-VILLERMÉ ajoutait que M. MÉRAT avait observé un aliéné qui s'était étranglé dans sa loge avec une corde qu'il serra ensuite et maintint serrée avec un bâton. M. OLLIVIER cita un cas à peu près analogue : c'était un osselet qui avait fait l'office de tourniquet. M. NACQUART en rapportait un où le suicidé avait employé à cet office une fourchette. Enfin M. VILLERMÉ dit que ce mode de suicide était fort commun à Cordoue où cela s'appelle se *garrotter* (1).

La strangulation sans suspension peut donc, quoiqu'on ait dit, être obtenue volontairement. ORFILA a établi (*Médecine légale*, 2e édit., t. II, p. 388, etc.) « qu'une personne peut s'étrangler avec une corde, qu'elle aurait serrée et maintenu serrée à l'aide d'un bâton, d'une fourchette, etc. ; c'est donc à tort que

(1) V. *Archives générales de médecine*, 1826, 4e année, t. XI, p. 642.

des auteurs ont nié que la strangulation sans suspension pût être l'effet d'un suicide. »

Le docteur FODÉRÉ, dans l'article *Strangulation* du *Dictionnaire des sciences médicales* (t. LIII, p. 43), s'exprime en ces termes :

Un individu trouvé mort avec un lien, une cravate serrée autour de son cou, a-t-il pu s'achever lui-même ?

S'il est difficile et comme impossible qu'un homme seul puisse en pendre un autre contre sa volonté, il lui est très aisé, au contraire, de l'étrangler, quelque fort qu'il soit, en le prenant au dépourvu, par surprise, ou durant son sommeil. La personne au cou de laquelle on a jeté un nœud coulant, qu'on saisit à la gorge avec violence, dont on comprime les parties molles du cou contre un point d'appui, comme dans l'exécution du garrot usitée en Espagne et autrefois au tribunal des Dix, à Venise, perd le sentiment et la force à mesure que l'on serre. Cette dernière considération sert naturellement à résoudre la question de savoir si un homme, quelque résolu qu'il soit, peut achever de s'étrangler et à y répondre par la négative ; on conçoit aisément, en effet, que les mains cessent de serrer avec force au moment où la compression commence à s'exercer parce que ce moment est celui aussi où l'on commence à perdre le sentiment.

Néanmoins, il n'est aucun doute qu'on ne puisse enfin mourir par une tentative de cette espèce ; et ce sera lorsqu'ayant serré aussi fortement que possible le billot passé dans le lien, on l'aura disposé de manière à ne pas pouvoir se relâcher. Ce ne sera pas alors par un étranglement instantané que l'on périra, mais en gênant assez le retour du sang au cerveau pour produire une affection comateuse profonde et soutenue, à laquelle, si on n'est pas secouru, on succom-

bera immanquablement dans l'espace de quelques heures. Dans ce cas, la tête et le visage seront enflés et livides, les lèvres et la langue tuméfiées, et la bouche renfermera une salive sanguinolente, comme dans quelques espèces d'apoplexies ; mais, dans cette supposition même, le lien n'aura pas laissé de traces bien profondes ; car la force a manqué au suicidé pour exercer la même constriction qui aurait été opérée par des mains étrangères. D'ailleurs, *il est de règle, pour éclaircir complètement des événements de cette nature, d'appeler aussi à la discussion le concours de toutes les circonstances morales.*

Ainsi, il est difficile, suivant Fodéré, qu'un homme puisse, à l'aide d'un lien auquel il aurait adapté un billot, *achever* de s'étrangler, parce que la force doit nécessairement lui manquer avant que la strangulation soit complète. Mais une tentative de cette nature peut causer la mort, si l'on n'est pas immédiatement secouru. Or, les raisons qu'il en donne confirment absolument les observations recueillies par les hommes de l'art qui ont procédé à la visite du cadavre de Pichegru. « Le bâton qui avait servi de tourniquet était retenu par un de ses bouts sur la joue gauche. La face était ecchymosée, les mâchoires serrées, et la langue était prise entre ses dents. La compression circulaire au cou était large au moins de deux pouces, et plus marquée à la partie latérale gauche (1). »

Pichegru était replet, le cou court ; *la moindre*

(1) Procès-verbal du 16 germinal an XII.

pression devait immanquablement produire la mort : dans le cas que nous analysons, nous croirions plutôt, toutefois, à une *action inhibitive* (1) qu'à une asphyxie due à la compression.

Disons, en outre, que des cas analogues, quant aux circonstances, à celui de Pichegru, sans être fréquents, ne sont pas exceptionnels. Nous en avons relevé au moins quatre et à des sources différentes.

En 1814, après l'abdication de Napoléon Ier, le docteur BUCHEZ, un des auteurs de l'*Histoire parlementaire de la Révolution* (2), en entendit rapporter un par M. GAILLARD, « devenu depuis membre de la Cour de cassation, pour les services rendus par lui à la cause royale ».

Un accusé venait d'être condamné à mort aux assises de Melun, présidées par ce magistrat. Celui-ci avait ordonné toutes les précautions pour empêcher le condamné d'attenter à sa vie. On ne l'en trouva pas moins dans son cachot « étranglé par un tourniquet, qu'il avait fait avec un cerceau du baquet destiné à ses besoins ».

(1) V. sur *la mort par inhibition* une thèse de Paris, 1900 ; et l'ouvrage de BROUARDEL sur *la Mort subite*. La question de la mort par inhibition, dans la strangulation à la main, a été discutée à la *Société de médecine légale* en 1904 (Cf. dans la *Gazette médicale de Paris*, fin mars ou commencement d'avril de la même année, une lettre du professeur Brouardel au rédacteur en chef de ce journal.)

(2) T. XXXIX, p. 106.

Le 26 mars 1851, un homme de lettre, M. de Saint-Edme, racontait en ces termes les préparatifs de son suicide :

J'ai fait, dit-il, l'essai de la strangulation *à la manière de Pichegru* et j'ai compris que cela était d'une *exécution aisée*. Je vais donc attacher ensemble plusieurs petits morceaux de bois. Attachés ainsi, ils auront plus de force. Je les passerai dans le nœud de mon mouchoir de cou et je tournerai tant que les forces me le permettront. Pour plus de certitude, d'ailleurs, j'attacherai fermement au haut de ma bibliothèque une cordelière que j'ai depuis longtemps ; j'y ferai un nœud coulant que je me passerai au cou ; je chasserai la chaise qui sera sous mes pieds, et je resterai suspendu (1).

Le troisième cas est rapporté par quelqu'un qui l'avait entendu raconter le jour même de la mort de Pichegru, par un des chirurgiens qui se trouvaient dans sa chambre, le docteur Soupé :

A l'époque où le vol domestique était puni du dernier supplice, une servante avait été arrêtée pour avoir dérobé à ses maîtres quelques objets de mince valeur. Cette fille, dont le cœur n'était pas dépravé entièrement, fut frappée d'un désespoir si grand, qu'en entrant dans la prison du Châtelet, où on la conduisit, elle passa son fichu autour de son cou, et s'étrangla *par le seul effort qu'elle fit en étendant ses bras*. Elle tomba morte : les secours les plus prompts lui furent prodigués ; rien ne put la rappeler à la vie (2).

(1) Cité par Des Etangs, *Du Suicide politique en France.*

(2) Pierret, *op. cit.*, p. 51.

Enfin voici un quatrième et dernier cas — et on en pourrait certainement trouver beaucoup d'autres dans les annales de la médecine légale. Celui-ci est extrait d'une feuille quotidienne (*Éclair*, 29 juin 1903) :

Une malade de l'asile d'aliénées de Naugeat vient de se donner la mort dans des circonstances dramatiques.

Après avoir attaché un de ses bas à une branche d'arbre située *à un mètre à peine du sol*, la malheureuse s'est enroulé ce bas autour du cou, et, s'étant accroupie, s'est violemment comprimé la gorge jusqu'à ce que l'asphyxie fût complète.

Il est inconcevable que l'instinct de la conservation ne l'ait pas emporté sur la farouche volonté de la démente.

Ce suicide, accompli en plein jour, dans une cour où circulaient de nombreux malades et surveillants, est d'autant plus commenté que la défunte porte au visage de nombreuses ecchymoses.

En raison de certains bruits qui circulent à l'asile, un médecin légiste a été commis par le parquet, avec mission de faire l'autopsie du cadavre.

Le cas de Pichegru n'est donc pas unique, et nous croyons pouvoir conclure, et notre conviction n'est pas seulement celle du médecin légiste mais celle de l'historien qui a pesé toutes les circonstances (1), —

(1) Sans doute, Chaussier a raison de dire (V. aux *Pièces justificatives*) que le médecin légiste ne doit pas *affirmer* dans son rapport qu'il y a suicide, « parce que l'examen seul du cadavre ne peut lui en fournir la certitude » ; mais nous traitons la question *en historien autant qu'en médecin*, et pour les raisons, d'ordres divers, développées au cours de cette étude ; après avoir, en un mot, examiné toutes les « contingences », nous

que l'accusation, portée contre Bonaparte, d'avoir fait étrangler Pichegru, doit être reléguée désormais au rang des fictions de l'histoire.

n'hésitons pas à formuler cette conclusion, que PICHEGRU S'EST DONNÉ LA MORT.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

LA MORT DE PICHEGRU

Observations médico-légales (1).

En lisant le procès de cette affaire, on est d'abord frappé de voir :

1° Que, d'après la seule inspection ou sans examen, sans visite préalable, et uniquement d'après ce qu'on lui dit, le commissaire de police prononce aussitôt, et sans hésiter, que *ledit Charles Pichegru s'était suicidé la nuit dernière* (2) ;

2° Que ce fait est annoncé dans les mêmes termes au tribunal criminel. Il semblerait donc que, dès l'instant même, l'opinion fût formée ; et, en lisant le premier rapport qui consiste uniquement dans la description de la visite extérieure du corps, il semblerait que les experts *ont tout bonnement* suivi la direction qu'on leur imprimait et adopté la prévention qu'on leur inspirait.

Mais, sans nous arrêter davantage sur ce point, examinons les deux rapports des experts. Ils pourraient fournir matière à de longues discussions ; nous nous bornerons à quelques remarques propres à faire sentir aux jeunes médecins les attentions qu'ils doivent apporter dans les visites juridiques et dans la rédaction de leurs observations.

(1) Extrait de Chaussier, *Recueil de Mémoires, etc., sur divers objets de médecine légale*, p. 282 et suiv. Paris, Barrois, 1824.

(2) On était allé jusqu'à dire que le rapport avait été fait d'avance. (Cf. la note extraite des *Mémoires d'un Sot*, publiée plus haut.)

Dans le premier rapport fait le 16 germinal, les experts donnent :

1° Un signalement très détaillé de la forme apparente du sujet, ce qui était ici fort inutile et étranger à leurs fonctions ; mais ils négligent entièrement l'objet vraiment médical ; ils ne parlent ni de l'état des yeux et des paupières, ni de la position ou attitude dans laquelle ils ont trouvé le corps ; ils se bornent à dire qu'il était *sur un lit*, sans indiquer s'il était nu, recouvert, habillé et quelle était la disposition des choses environnantes.

2° Ils disent ensuite avoir *remarqué une impression circulaire autour du col*, et, dans un article subséquent, ils font mention d'*une cravate de soye noire, fortement liée, dans laquelle on avait passé un bâton* ; mais avant de parler de cette impression circulaire sur le col, l'ordre exigeait certainement que l'on eût d'abord fait une description exacte de la manière dont cette cravate était disposée et nouée autour du col; il était aussi nécessaire de déterminer si cette impression circulaire se trouvait à la partie supérieure, moyenne ou inférieure du col ; et quel était son enfoncement et surtout sa couleur. Ils disent bien que cette impression observée sur le col était *plus marquée à la partie latérale gauche*, mais cette apparence, qui a frappé les experts, dépendait-elle du changement de la couleur ou des plicatures de la peau ? car, notez-le bien, une ligature serrée et conservée pendant quelques heures autour d'une partie d'un cadavre, y forme une dépression plus ou moins profonde, mais n'en altère point la couleur.

3° Après avoir remarqué que la face était ecchymosée, ils ajoutent que l'ecchymose s'étendait sur toute l'habitude du corps; mais il y a certainement ici une erreur dans l'acception du mot ; sans doute, les experts ont voulu dire que la peau avait une teinte livide, violacée, brûnâtre, ce que l'on observe surtout dans la strangulation et plusieurs autres cas ; mais cette lividité, quelquefois diffuse sur toute la peau, d'autres fois bornée à quelques parties, dépend uniquement de la stase du sang dans les réseaux capillaires et ne doit pas être confondue

avec l'ecchymose, qui, comme on le sait, consiste dans une extravasation ou infiltration de sang dans le tissu lamineux ou aréolaire d'une partie.

5° Les experts disent encore *que les extrémités* (c'est-à-dire les membres) *étaient froides, les muscles et les doigts fortement contractés ;* mais comme la mort, à l'époque de la visite du corps, datait au plus de douze heures, ce que n'ont point dit les experts, le tronc conservait sans doute un certain degré de température, le sang une partie de sa fluidité ; sans doute aussi, les muscles disposés sur le col, sur le tronc, n'avaient point encore acquis cette roideur qui survient après un entier refroidissement du corps ; et ces circonstances ne devaient pas échapper à l'attention des experts, car, dans cet état, et surtout lorsque l'on transporte un cadavre encore chaud, lorsqu'on en change la position, le sang se porte, par son poids, aux parties les plus déclives, les moins résistantes ; il s'y arrête, en distend, remplit les vaisseaux et y forme une sorte d'engorgement plus ou moins considérable. Ainsi, comme l'ont démontré différentes recherches anatomiques, si l'on place un cadavre encore chaud sur une table inclinée, de manière que la tête soit pendante ou plus basse que le thorax, tous les vaisseaux de la tête seront, après quelques heures, plus ou moins gorgés de sang ; souvent même, on y trouvera de ces concrétions tenaces, blanchâtres, ramifiées, que l'on désigne communément sous le nom de *polypes.*

Maintenant, si l'on passe à l'examen du second rapport, on aperçoit dans l'exposition des circonstances observées lors de la visite, d'un côté, des superfluités ou détails inutiles à l'objet, de l'autre, des omissions, des erreurs ou au moins de l'ambiguïté.

1° Quoique ce rapport fût une suite du second rapport, on aperçoit dans l'exposition des circonstances observées lors de la visite, l'état du cadavre ; il eût été convenable d'indiquer comment on avait procédé à l'ouverture des cavités splanchniques; si, après avoir scié le crâne, selon les règles de l'art, on avait enlevé la calotte sans effort.

2° Après avoir *observé que tous les vaisseaux du cuir chevelu étaient gorgés de sang*, les experts ajoutent *que la dure-mère était légèrement adhérente..., qu'il y avait une adhérence entre cette membrane et la superficie du cerveau..., que la partie moyenne et supérieure du cerveau répondait aux adhérences précitées et présentait une surface muqueuse, parsemée de petites glandes lymphatiques, desquelles découlait une matière blanchâtre.* Tout cela ne nous paraît pas fort exact ; en effet: 1° la méninge ou *dure-mère*, comme on l'appelle, est toujours adhérente à la face interne des os du crâne et surtout à la surface médiane ou *sagittale* ; 2° la partie moyenne ou supérieure du cerveau, et surtout dans le voisinage du sinus médian ou *longitudinal*, a, par le moyen de la lame externe de la méninge (*pie-mère* ou *arachnoïde*), une connexion intime ou adhérence avec la méninge et, dans cet endroit, la lame externe de la méningine a une couleur blanchâtre, et toujours dans l'adulte on y trouve de petits grains molasses, arrondis, blanchâtres, agglomérés, que les experts regardent comme de petites glandes lymphatiques; mais cette disposition est constante, naturelle ; les experts l'auraient-ils donc considérée comme un état contre nature ?

Tous ces détails, d'ailleurs, pouvaient-ils être de quelque utilité pour l'objet principal de la visite ?

Qu'importe aussi qu'il y eût *une graisse considérable dans tout le bas-ventre* (c'est-à-dire l'abdomen) ? Cette disposition n'est-elle pas fréquente, propre à quelques individus, surtout à ceux qui ont l'habitude de monter à cheval ?

3° Dans un autre article, les experts disent *que l'intérieur de l'estomac était phlogosé, mais sans érosion.* Une telle assertion, faite d'une manière si positive par cinq chirurgiens et un médecin, frappe aussitôt l'attention de tout homme instruit qui examine et sait réfléchir ; car la phlogose de l'estomac, quelque légère que l'on veuille la supposer, est une affection grave, douloureuse, qui produit de grands changements dans la physionomie, dans l'état des fonctions et comme cette affection peut être déterminée par un poison, des experts qui, dans la visite d'un cadavre, trouvent *l'intérieur de l'estomac phlogosé,*

doivent examiner avec le plus grand soin l'état de ce viscère, la nature, la quantité des substances qu'il contient; ils doivent, autant qu'il est possible, prendre des informations exactes sur le régime habituel du sujet, sur les circonstances qui ont précédé sa mort; enfin, pour éviter toute illusion, il faut, après avoir recueilli et mis à part toute les substances contenues dans l'estomac, plonger ce viscère dans l'eau, le laver légèrement, examiner avec attention si les vaisseaux sanguins qui rampent dans son tissu, si les réseaux capillaires disséminés dans sa membrane interne sont engorgés; car, notez-le bien, l'intérieur de l'estomac peut présenter une teinte rouge plus ou moins foncée, sans cependant être phlogosé.

L'usage d'un infusum de coquelicot, comme l'a démontré Varnier (*Journ. de méd.*, t. VII), donne à l'œsophage et à l'estomac une couleur rouge violette très remarquable; le décoctum de garance, de bois de campèche ou son extrait, que l'on emploie quelquefois comme médicament, quelques espèces de vins, diverses substances alimentaires, d'ailleurs très salubres, ne peuvent-elles point donner à l'estomac et à l'intestin une teinte rouge plus ou moins foncée; la présence des aliments dans l'estomac, l'usage des liqueurs alcooliques après le repas activent la circulation dans l'organe et suffisent encore pour y déterminer une certaine rougeur.

Aussi, comme le remarque expressément M. Pinel (t. II de sa *Nosographie*, 5e édit., p. 313) : « L'ouverture cadavérique a souvent présenté des traces semblables (quant à la couleur), à celles que cause l'inflammation de l'estomac, sans que les symptômes qui caractérisent la gastrite se soient manifestés. » Les experts qui avancent si positivement, *que l'intérieur de l'estomac était phlogosé*, ont-ils fait toutes ces considérations ? Il ne le paraît pas, du moins ils n'en parlent point dans leur rapport; ils ne disent, ni comment ils ont reconnu cette phlogose de l'estomac, ni quelle en était l'étendue, l'intensité ; et une assertion entièrement dénuée de preuves peut-elle mériter quelque confiance ?

4° On dit ensuite que *les deux lobes du poumon étaient gorgés*

de sang ; nous aimons penser qu'il y a ici une faute de l'écrivain, car tout le monde sait qu'il y a deux poumons, qui sont chacun divisés en lobes ; mais quoique les poumons fussent *gorgés de sang*, ils ne l'étaient certainement point également dans toute leur étendue, et cette considération ne devait point échapper, parce qu'elle pouvait faire connaître, comme nous l'avons indiqué page 83, quelle était la situation du corps lors de la mort.

5° Enfin dans un dernier article, les experts rapportent que l'*œsophage dans toute sa longueur était parfaitement sain, jusqu'à l'endroit du col où la strangulation s'est effectuée.*

Ce point qui, dans le cas actuel, était le plus important, exigeait des détails très circonstanciés, et cependant les experts se bornent à dire que *l'œsophage était parfaitement sain jusqu'à l'endroit du col où la strangulation s'est effectuée*, et ils laissent entièrement ignorer quel était dans cet endroit le mode d'altération de l'œsophage, quelle en était l'étendue, et comment ils l'ont reconnue.

Remarquons à ce sujet :

1° Que l'œsophage ne commence qu'à la partie inférieure du larynx, un peu au-dessous de la partie moyenne du col ; 2° qu'il est appuyé sur le corps des vertèbres du col, qu'il est recouvert par divers parties molles. Ainsi, en admettant l'assertion des experts, il ne pouvait y avoir contusion, ecchymose, altération à l'œsophage, sans que les parties molles qui le recouvrent n'en présentassent au moins quelques vestiges. Ainsi la ligature que l'on dit avoir servi à la strangulation, devait être placée au-dessous du larynx ; mais ces objets si importants sont entièrement oubliés ou négligés dans le rapport; auraient-ils donc échappé à l'attention des six experts ?

Quoiqu'il en soit, d'après l'énoncé des différentes observations faites dans leurs visites, les six experts n'hésitent point à conclure dans leur premier rapport *que l'individu dont ils avaient visité le cadavre s'était étranglé lui-même* ; et ils répètent, dans leur second rapport, que ledit individu *s'est suicidé par les moyens indiqués dans le rapport du jour d'hier.*

Ici se présentent naturellement deux questions différentes, qui ne devaient point être confondues par les experts, parce qu'elles ne sont point également de leur compétence.

1° *L'individu dont il s'agit a-t-il été étranglé ?*

La solution de cette question appartenait entièrement aux experts ; eux seuls pouvaient et devaient démontrer, d'après les phénomènes qui ont été reconnus dans la visite, que la strangulation était la seule et véritable cause de sa mort. Mais, comme on peut le voir par les remarques que nous avons faites, le compte que les experts rendent de leurs observations est inexact, incomplet, erroné dans quelques points, obscur dans d'autres ; et, *s'il n'existait pas dans l'ensemble des circonstances d'autres motifs particuliers* (1), on pourrait, avec raison, contester qu'il y ait eu strangulation, parce qu'on ne trouve point dans le rapport l'indication de tous les signes caractéristiques de ce genre de mort.

2° *L'individu s'est-il étranglé lui-même ?*

Cette question est dans le cas actuel très importante, et sa solution très délicate, parce qu'elle exige la considération de plusieurs circonstances dont quelques-unes n'entrent point dans les attributions du médecin (2).

Qu'un individu s'étrangle en passant la tête dans l'anse d'un cordeau fixé à un mur, à une branche d'arbre, etc., ce cas est trop connu pour qu'il puisse exister aucun doute, et le médecin qui fait la visite du corps, peut, d'après la disposition du lacs, l'impression qu'il a faite sur le col, l'absence de toute violence étrangère, démontrer et prononcer d'une manière positive qu'il y a suicide.

Mais le cas dont il s'agit est moins ordinaire et plus embarrassant : on trouve sur un lit le corps d'un homme qui a autour du col une cravate de soie fortement nouée, et dans laquelle

(1) Souligné par nous. Tout ce qui est ailleurs en italiques l'est dans le texte du document. (A. C.)

(2) Nous appelons l'attention du lecteur sur cette phrase ainsi que sur celle soulignée plus haut. Nous avons, du reste, insisté sur ce point, dans nos conclusions.

on avait passé un bâton et dont *on avait* fait une sorte *de garrot ou de tourniquet, avec lequel la cravate avait été serrée de plus en plus, jusqu'à ce que ladite strangulation fut effectuée.*

Mais qui *avait* passé ce bâton dans la cravate ? Qui *avait* fait de ce bâton un tourniquet pour serrer la cravate ? Quels motifs ont pu déterminer les experts à assurer que l'individu s'est suicidé ? *Sans doute il est possible que, par le procédé que l'on indique, un homme qui en a la ferme volonté s'étrangle lui-même* (1) ; nous remarquerons cependant que, dans ce cas, l'impression faite par la cravate doit être très peu marquée sur les muscles du col et encore moins sur l'œsophage ; car l'arrêt de la circulation dans les veines du col amène sur-le-champ la perte de connaissance, et par conséquent, ôte la force de serrer le tourniquet.

Mais aussi il est possible que le crime ait été commis par un autre, et comme dans ces deux cas, les effets sont presque les mêmes, les experts peuvent bien assurer que, dans l'un et l'autre, la mort a été produite par strangulation, parce qu'ils en trouvent les preuves certaines dans le cadavre ; mais *ils ne doivent point prononcer qu'il y a suicide, parce que l'examen seul du cadavre ne peut leur en fournir la certitude* ; ils peuvent tout au plus ajouter dans leur rapport que, d'après les circonstances particulières qui leur ont été communiquées ou qu'ils ont recueillies, il leur paraît très probable que l'individu s'est lui-même procuré la mort. C'est au magistrat à faire dans ce cas les informations nécessaires, pour acquérir la preuve qu'aucune personne étrangère n'a pu coopérer à la mort du sujet que l'on examine (2).

(1) Même observation qu'aux deux notes précédentes.

(2) Ce dernier paragraphe est d'une importance capitale et tous les termes doivent en être médités. Les observations médico-légales que nous venons de reproduire, à titre documentaire, montrent avec quelle circonspection doit procéder le médecin légiste, qui doit se borner à énoncer des faits, à noter des constatations, sauf au juge à interpréter le rapport de l'homme de l'art, d'après les circonstances de l'affaire.

NAPOLÉON ÉTAIT-IL MALADE A WATERLOO ?

En cette journée désastreuse où se régla le sort d'un Empire, on a cherché et on recherche encore quel fut le rôle, quelle fut la responsabilité du protagoniste de ce drame épique, qui mit aux prises nos armées avec toute l'Europe coalisée.

Napoléon avait-il, à Waterloo, la pleine possession de ses moyens ?

Sa santé physique était-elle entière ?

En présence de témoignages multiples et contradictoires, l'historien interroge, le philosophe médite, le physiologiste reste hésitant.

A entendre nos modernes stratèges, les causes de la défaite de l'Empereur seraient plus lointaines que généralement on l'enseigne. Dès 1809, écrit l'un d'eux (1), « la vision de Napoléon n'est plus aussi nette que par le passé. Un nuage d'orgueil s'est

(1) Le général Bonnal, dans son étude stratégique sur *la Manœuvre de Landshut*, autographiée à l'École de guerre en 1891 et publiée onze ans plus tard.

interposé entre lui et les objets. Ses propres forces il les voit démesurément grandes, et celles de l'ennemi lui apparaissent infimes. Un tel défaut d'optique qui, en s'exagérant, deviendra une des causes de sa ruine définitive, est imputable à l'orgueil et aussi à la part sans cesse grandissante donnée par lui aux facteurs moraux... L'imagination et l'orgueil l'emportent sur le caractère; en d'autres termes, il y a rupture de l'harmonie si nécessaire entre les qualités intellectuelles et les qualités morales... »

A cette époque, le duc Decrès, un des fidèles de Napoléon, disait à son entourage :

« L'Empereur est fou, tout à fait fou, et nous jettera tous, tant que nous sommes, cul par-dessus tête, et tout cela finira par une épouvantable catastrophe. »

Le même personnage, la veille du départ de Napoléon pour la Belgique, surprit un jour sa pensée intime. Ayant pénétré dans son cabinet, il voit l'Empereur enfoncé dans un fauteuil, paraissant assoupi. Decrès attend, immobile et silencieux, le réveil du maître.

Quelques instants se passent et celui-ci, se levant brusquement, prononce tout haut ces paroles : « Et puis cela ira comme cela pourra ! (1) » N'était-ce pas l'indice d'un découragement profond ?

(1) *Mémoires de Marmont, duc de Raguse*, livre XXI.

*
* *

Grâce à sa prodigieuse vigueur physique autant qu'intellectuelle, Napoléon avait pu suffire, jusqu'à Wagram, aux exigences d'un commandement unique et absolu.

Jusque-là, il avait tout pensé, tout ordonné, ne laissant à personne le droit de reviser ses ordres, de modifier ses instructions. « Tenez-vous-en strictement aux ordres que je vous donne, mandait-il à son major général, le 14 février 1806; exécutez ponctuellement vos instructions; *moi seul je sais ce que je dois faire...* »

Plus tard, « quand le surmenage eut produit dans son organisme un affaiblissement, non de l'intelligence, mais des facultés d'attention et de prévoyance, et quand, sous l'action dissolvante de l'orgueil, son imagination ardente ne connut plus de frein, on vit se produire des lacunes dans l'envoi des ordres impériaux, et ceux-ci devinrent de moins en moins exécutables... Si l'on ajoute la suspicion des troupes à l'égard des maréchaux et généraux, résultant des événements politiques de 1814 et des premiers mois de 1815, il faut admettre que l'armée française entrée en Belgique le 14 juin 1815 était un organisme atteint de nombreuses tares, et pourtant, jamais armée, *prise dans son ensemble*, n'a été plus

ardente, plus enthousiaste, plus confiante dans le succès. »

A quoi serait donc due, au dire du critique dont nous venons de reproduire l'argumentation, le revers de Waterloo? Aux fautes « peu nombreuses, mais graves », que Napoléon aurait commises durant la campagne de 1815; fautes qui semblent devoir être attribuées « à une certaine lassitude, s'accompagnant d'une diminution de l'énergie objective et d'un moindre souci des détails que par le passé; à un manque absolu de sévérité à l'égard des indisciplinés; enfin, au défaut de confiance (1) (de l'Empereur) dans le succès final (2) ».

*
* *

Après avoir étudié les phases successives de la campagne de 1815, le lieutenant-colonel GROUARD (3) en arrive, de son côté, à conclure que Napoléon s'est montré « médiocre stratégiste dans la préparation de la bataille, médiocre tacticien en la livrant ». Depuis plusieurs années, ajoute-t-il, ses facultés intellectuelles avaient baissé. Il s'était condamné lui-même

(1) « J'avais l'instinct d'une issue malheureuse », lit-on dans le *Mémorial de Saint-Hélène.*

(2) Cf. l'étude du général Bonnal, parue dans le *Temps*, du 29 oct. 1906.

(3) V. un article du général ZURLINDEN, reproduit dans la *Revue napoléonienne*, de novembre 1908.

quand il avait dit à Austerlitz : « Le général Ordener est usé; on n'a qu'un temps pour la guerre. J'y serai bon encore six ans; après quoi, moi-même je devrai m'arrêter. »

Mais l'opinion de cet officier général est en complet désaccord avec la suivante, qui émane d'une personnalité non moins autorisée (1) :

« On a souvent émis l'avis, écrit le général allemand Von Lettow-Vorbeck (2), que, par son attitude, l'Empereur a donné des signes d'affaissement après Ligny; qu'il s'est manifesté une dépression de l'énergie intellectuelle et corporelle chez le grand maître de la guerre. Sans doute, en 1796, le tout jeune général en chef Bonaparte n'aurait pas agi comme Napoléon en 1815. Dans des circonstances analogues à celles qui ont suivi Ligny, il n'aurait accordé aucun repos à ses troupes et à lui-même. Il aurait sans relâche poussé violemment de l'avant. Mais tout autre est la comparaison avec 1806.

« Le soir d'Iéna, Napoléon s'est retiré du champ de bataille à l'entrée de la nuit et s'est installé en arrière, plus loin encore que le soir de Ligny. Le lendemain, il n'est entré à Weimar que vers le soir; confiant la poursuite, ce jour-là comme les suivants,

(1) V. à l'appendice de la 52e édition du livre de M. Henry Houssaye.

(2) Son livre a paru, en 1904, à la librairie Mitler et fils, de Berlin

à l'initiative de ses brillants lieutenants, qui s'appelaient Soult, Davout, Murat et même Bernadotte, et qui, alors pleins d'ardeur, ayant foi dans l'étoile de leur glorieux et heureux souverain, rivalisaient d'audace, bravaient tous les périls, toutes les difficultés, pour mériter ses éloges et ses faveurs. »

Sans poursuivre plus avant cette revue d'appréciations disparates, sur la tactique qu'aurait dû suivre et que n'a pas suivie Napoléon, au jugement des stratèges, arrivons aux journées de la campagne de Belgique et relevons, d'après les diverses dépositions qui ont été recueillies, dans quel état de santé, physique et cérébrale, se trouvait l'Empereur, à la veille de Waterloo.

***

Dans sa séance du mois de février dernier, la *Société médico-historique* avait mis à son ordre du jour cette question qui, à tant de reprises, donna lieu à d'ardentes polémiques : *Napoléon était-il malade à Waterloo ?*

La discussion avait été amorcée par la lecture d'un travail (1) du docteur Ravarit, médecin des hôpitaux de Poitiers, qui, après avoir considéré en détail tous les actes de l'Empereur pendant la funeste journée du 18 juin 1815, en arrivait à ces conclusions

(1) *Chronique médicale*, 1er février 1909

que : « Napoléon ne fut pas, plus à ce moment qu'à aucun autre, atteint d'*amnésie;* qu'il n'était pas, pendant la bataille, dans un état de torpeur intellectuelle ou physique ; que jamais sa mémoire ne fut plus nette, son intelligence plus éveillée et plus lucide, son corps plus résistant à la fatigue; que la déroute ne fut point due au chef de l'armée, qui ne fut jamais davantage en possession de son puissant génie militaire. »

Le docteur Ravarit résumait ainsi les résultats de son enquête rétrospective : « Il semble surabondamment prouvé qu'à Waterloo, Napoléon n'était point malade; que son armée ne fut jamais plus brave ; qu'il ne fut, lui, jamais plus tacticien, plus éminent stratégiste, que son génie, proportionnel à son ambition démesurée et à son inlassable orgueil, ne fut jamais plus immense qu'en cette fatale journée. »

C'est, à peu de choses près, l'opinion exprimée depuis longtemps déjà par M. Henry HOUSSAYE, qui a consacré à l'étude de ce problème un ouvrage magistral. L'éminent historien est arrivé à cette constatation que cet homme, que l'on représente comme abattu et déprimé par la maladie, sans énergie, sans résistance au sommeil et incapable de se tenir à cheval, *prit à peine vingt heures de repos sur quatre-vingt-seize heures;* et, en supposant qu'il ait mis pied à terre pendant les trois quarts du temps qu'ont duré les batailles de Ligny et de

Waterloo, il demeure encore établi qu'*il resta en selle pendant plus de trente-sept heures.*

En 1815 donc, de l'avis de M. Henry Houssaye, Napoléon était encore d'une santé à supporter les fatigues de la guerre et son cerveau n'avait rien perdu de sa puissance. L'empereur a fait preuve, dans la mémorable campagne, d'une activité sans égale; il a tout dirigé et s'il n'a tout prévu, il a du moins tout vu.

« Jamais — nous empruntons le propre texte de l'auteur de *1815* — Napoléon n'exerça plus effectivement le commandement; jamais son action ne fut plus directe. Mais, obligé précisément à ce rôle de *sergent de bataille* que condamna Maurice de Saxe, il s'employa tout entier à parer aux méprises, aux oublis, aux fautes de ses lieutenants. Et, voyant toutes ses combinaisons avorter, toutes les attaques échouer, ses généraux gaspiller ses belles troupes, sa dernière armée fondre entre leurs mains, l'ennemi lui faire la loi, il perdit la résolution avec la confiance, hésita, se borna à pourvoir aux périls les plus pressants, attendit l'heure, la laissa passer et n'osa pas à temps risquer tout pour tout sauver. »

*
* *

Ce sont des historiens et des critiques militaires ayant vécu longtemps après les événements qui ont,

les premiers, attribué la perte de la bataille de Waterloo au mauvais état de santé de l'Empereur, dans les jours qui ont précédé le combat et durant l'action elle-même.

Le feld-maréchal Wolseley, de même que l'officier américain Ropes, ne précise pas la nature du mal dont souffrait Napoléon.

« Il était, dit le premier, sous un voile de léthargie. » C'est pourquoi il resta inerte, loin du champ de bataille, laissant le combat sans direction. Sans doute le lieutenant-général anglais s'est-il inspiré de la relation du colonel Baudus, qui rapporte que l'Empereur était plongé dans une espèce d'apathie, « apathie, spécifie-t-il, absolument semblable à celle qu'il avait eue à la Moskowa ». Or, point à noter, Baudus combattait en Espagne, pendant qu'avait lieu la campagne de Russie. Et puis, le fait est aujourd'hui hors de conteste, ce dont Napoléon a souffert à Moscou, c'est de *dysurie*, c'est-à-dire de douleurs vésicales qui rendaient l'urination difficile, sinon impossible.

Nous avons, à cet égard, des témoignages qui nous paraissent offrir toute garantie d'exactitude.

« Depuis la veille de la bataille (de la Moskowa), écrit M. de Ségur (1), il subissait une atteinte de dysurie, souffrance qu'il ne put vaincre qu'à Moscou,

(1) *Mémoires*, t. VI, p. 14 et suiv

le second jour après son entrée au Kremlin. Je savais ce fait par ses secrétaires, quand j'écrivis la campagne de 1812. Son chirurgien et mon père m'avaient même appris qu'il était fréquemment sujet à ce mal dès sa jeunesse... Maintenant je laisse à penser si, le jour de la bataille, ce fiévreux refroidissement et cette dysurie, si gênante pour les mouvements du corps, n'eurent aucune influence sur son esprit. »

A l'appui de son assertion, le narrateur ajoute les attestations suivantes et qui émanent, l'une du docteur Yvan, chirurgien de Napoléon depuis 1796; l'autre, de son médecin en 1812, le docteur Mestivier.

Le docteur Yvan n'a pas quitté d'un pas l'Empereur dans toutes ses campagnes : celui-ci ne montait point à cheval qu'il n'eût son chirurgien à ses côtés. Quant au docteur Mestivier, il était de service la veille de la Moskowa et le jour de l'entrée au Kremlin.

Le docteur Mestivier avait déjà séjourné en Russie, quand Corvisart le présenta à Napoléon : celui-ci l'attacha sur-le-champ à sa personne. C'est ce même médecin qui fut consulté par l'Empereur, à Vitepsk, sur la cause de la dysenterie dont l'armée était attaquée. Le docteur Mestivier a, plus tard, appartenu à l'Académie royale de médecine.

Les pièces que nous allons reproduire ont été publiées par M, de Ségur et l'original, qui se trouve

aux Archives (1), est, à quelques mots près, conforme à la version qu'en a donnée l'historien.

Voici, d'abord, les notes remises par le docteur Yvan :

PREMIÈRE NOTE

L'Empereur était très accessible à l'influence atmosphérique. Il fallait, chez lui, pour que l'équilibre se conservât, que la peau remplît toujours ses fonctions. Dès que son tissu était serré, soit par une cause morale et (soit par) une cause atmosphérique, l'appareil d'irritation se manifestait avec une influence plus ou moins grave, et de là la toux et l'ischurie se prononçaient avec violence. Tous ces accidents cédaient au rétablissement des fonctions de la peau.

Dans la journée du 5 au 6 (septembre 1812), il fut tourmenté par les vents de l'équinoxe, les brouillards, la pluie et le bivouac.

Les accidents furent assez graves pour être obligé de les calmer à la faveur d'une potion qu'on alla chercher dans la nuit, à une lieue du champ de bataille.

Le trouble fut assez grand pour donner lieu à de la fièvre ; et ce ne fut qu'après quelques jours de repos, soit à Mojaïsk, soit à Moscou, que la toux et l'ischurie cessèrent.

DEUXIÈME NOTE

La constitution de l'Empereur était éminemment nerveuse. Il était soumis aux influences morales et le spasme se partageait ordinairement entre l'estomac et la vessie. Il éprouvait,

(1) Il est conservé dans le carton AB XIX, 179.

lorsque l'irritation se portait sur l'estomac, des toux nerveuses qui épuisaient ses forces morales et physiques, au point que l'intelligence n'était plus la même chez lui. La vessie partageait ordinairement ce spasme et alors il se trouvait sous l'influence d'une position fâcheuse et fatigante. Le déplacement à cheval augmentait ses souffrances. Il éprouvait l'ensemble de ces accidents au moment de la bataille de Mojaïsk (*Moskowa ou Borodino*) (1), *au point qu'on fut obligé, dans la nuit du 6 au 7, d'envoyer faire préparer une potion par son pharmacien, qui était avec les gros bagages à une lieue de distance.*

M. de Ségur, après avoir déclaré que ces deux Notes sont de l'écriture même de M. Yvan, qui les a écrites sous ses yeux, les fait suivre de la copie certifiée de deux bulletins de la santé de Napoléon, rédigés par le docteur Mestivier :

5 *septembre* 1812. *L'Empereur m'a fait appeler ce soir :*

— Eh bien, docteur, m'a-t-il dit, vous le voyez, je me fais vieux ; mes jambes enflent ; j'urine à peine ; c'est sans doute l'humidité de ces bivouacs, car je ne vis que par la peau.

Nuit du 6 au 7 septembre : l'Empereur est dans l'état suivant :

Toux continuelle et sèche ; respiration difficile et entrecoupée. L'urine, ne sortant que goutte à goutte et avec douleur, est bourbeuse et sédimenteuse. Le bas des jambes et des

(1) Le jour de la Moskowa, « contre son habitude, au dire d'un témoin oculaire, le général Fantin des Odoards, l'Empereur est demeuré tout le jour dans le même endroit, donnant des ordres, recevant des rapports, tantôt debout et plus souvent couché sur la terre, dans un fossé de la redoute conquise l'avant-veille. Il n'est monté à cheval que dans la soirée ».

pieds extrêmement œdématiés. Le pouls serré, fébrile et irrégulier.

Ces symptômes graves font craindre une disposition à une maladie organique (1).

« Cette copie, atteste le docteur Mestivier, est celle du bulletin de la santé de Napoléon, dans la nuit du 6 au 7 septembre 1812, tel que je l'ai retrouvée dans mes papiers. »

Suit une seconde attestation du même praticien :

Je dois ajouter que la dysurie qu'éprouvait Napoléon ne cessa complètement que le second jour de son entrée à Moskou.

Il me fit venir ce jour-là vers 7 heures du matin. Il venait de se réveiller ; et, me montrant un vase rempli d'urine, il me dit qu'il croyait être hors d'affaire après avoir uriné si abondamment et à plein canal ; mais il me témoigna quelque inquiétude sur le sédiment qui remplissait un tiers du vase. Je lui répondis que c'était l'effet d'une crise favorable au recouvrement prochain de sa santé.

Alors, il me fit sa question d'usage : que dit-on de nouveau ? (Son lit était placé de manière à ce qu'il ne pouvait voir la ville.) Je lui répondis qu'un vaste cercle de feu enveloppait le Kremlin. « Ah ! ah ! reprit Napoléon, c'est sans doute l'effet de l'imprudence de quelques soldats, qui auront voulu faire du pain, ou qui auront établi leur feu de bivouac trop près des maisons de bois ! » Puis, fixant ses yeux sur le

(1) Nous notons cette variante dans le manuscrit des Archives : « Le pouls fébrile et intermittent, vers la douzième pulsation. Tous ces symptômes graves donnaient de justes craintes à une disposition à l'hydropisie de poitrine. »

plafond, il garda le silence pendant quelques minutes. Sa physionomie, bienveillante jusque-là, prit alors une expression terrible. Il appela ses valets de chambre, Constant et Rustam ; et, se jetant précipitamment en bas de son lit, il se rasa, se fit habiller promptement, sans dire un mot et avec des mouvements d'humeur tels que, le Mamelouk s'étant trompé et lui présentant la botte gauche pour la botte droite, Napoléon le repoussa de son pied et le jeta à la renverse.

Comme il ne me fit pas le signe de tête accoutumé par lequel il me congédiait, je restai là près d'une heure. Il entra quelques personnes et Napoléon passa dans une autre pièce.

Signé : MESTIVIER,
Membre de l'Académie royale
de médecine.

Ce 24 janvier 1825.

***

Napoléon a-t-il subi, dans la nuit de la bataille de Ligny, une de ces crises d'ischurie dont il avait souffert à la Moskowa ? Nous n'avons, à cet égard, aucun témoignage probant. Grouchy relate seulement que l'Empereur était fatigué, en quittant, le 17 au matin, le château de Fleurus. Et, selon le général LE SÉNÉCAL et le colonel de BLOCQUEVILLE, l'un, chef d'état-major, l'autre, premier aide-de-camp de Grouchy, dont M. Houssaye nous a livré les dépositions, Napoléon aurait été malade dans la nuit, sans qu'ils précisent autrement (1).

(1) On a parlé de spasmes de la poitrine, de contractions d'estomac ; mais ce sont là symptômes qu'il éprouva à Borodino;

Tout ce que nous avons à retenir, sur ce point particulier, c'est que, chez Napoléon, les fonctions urinaires ne se sont jamais accomplies régulièrement. Retenu par un travail absorbant, il oubliait, pendant parfois plusieurs heures, de satisfaire aux besoins de nature (1). Depuis 1812, il eut, maintes fois, des crises d'ischurie ; elles devinrent plus fréquentes en avril et mai 1815.

Ces souffrances vésicales étaient connues de l'entourage de l'Empereur. Lorsque M. THIERS recueillit les matériaux pour son histoire de l'Empire, le roi JÉRÔME, frère de Napoléon, et un chirurgien attaché à l'état-major ne lui en firent pas mystère. Par contre, MARCHAND, le valet de chambre de l'Empereur, prétendit n'en avoir jamais eu connaissance. Il a déclaré, en plusieurs endroits de son manuscrit, dont M. Houssaye a eu communication, que l'Empereur, pendant les Cent-Jours et dans sa campagne des Pays-Bas, jouit d'une santé parfaite (2).

nous avons lieu de présumer qu'il s'est produit, en l'espèce, une confusion de dates.

(1) On connaît le mot de Fouché : « L'Empereur vous a nomme ministre ; dans trois mois vous ne serez plus f...u de pisser ! » *Chron. méd.*, 15 février 1900, p. 104.

(2) GUIZOT le confirme au ch. III du t. II de ses *Mémoires*, ainsi que FLEURY DE CHABOULON, secrétaire de Napoléon, DOMINIQUE CHANDELIER, son cuisinier et le chasseur de Napoléon NOVERRAZ (*Magasin pittoresque*, 1840). Mais les témoignages des serviteurs sont sujets à caution.

Plus tard, Thiers écrira que Napoléon était atteint, le jour de Waterloo, d'une indisposition assez incommode, mais sans la désigner plus explicitement.

Cette « indisposition », nous sommes aujourd'hui en mesure de dire en quoi elle consistait.

*
* *

M. de Vaulabelle (1) a écrit, et nous savons qu'il tenait le renseignement du général Gourgaud, bien placé pour être informé :

« L'Empereur était, depuis quelque temps, en proie à de cruelles douleurs physiques, qui lui rendaient fort pénible l'exercice du cheval : il souffrait d'une *affection hémorroïdale.* »

Le grand-maréchal du palais, Bertrand, affirmait, comme Gourgaud, que « ces douleurs furent cause que Napoléon resta presque toujours à pied (le jour de Waterloo), y resta même lorsqu'il eût été nécessaire qu'il se portât, à cheval, sur tel ou tel point (2) ». Le bon général Bertrand entrait même, s'il faut en croire Charras, au sujet du mal qui affectait son maître, dans des détails tellement intimes qu'évidemment il parlait, comme il le disait, en toute connaissance de cause.

(1) *Hist. des deux Restaurations*, t. II (Paris, 1847.)

(2) *Hist. de la Campagne de* 1815, par le lieutenant-colonel Charras, p. 512 (note H).

Au cours d'une conversation avec le roi Jérôme, qui résidait alors (juillet 1859), dans son château de Villegénis (Seine-et-Oise), le frère de Napoléon confirma à un de ses interlocuteurs, M. Jacques Barral, que l'Empereur avait souffert des hémorroïdes à Fleurus, à Ligny *et, plus encore, à Waterloo.*

Leur première apparition, lui assura-t-il, remontait à la campagne de Saxe, en 1813.

Cette désagréable incommodité cédait généralement à des lotions d'eau bouillante, additionnée d'extrait de saturne (*sous-acétate de plomb liquide*). La formule avait été donnée par Larrey (1). Le roi Jérôme ajoutait que, le jour de Waterloo, Napoléon dut un instant s'isoler à la ferme du Caillou, pour pratiquer cette fomentation astringente, qu'il savait devoir le soulager. Mais on avait dû peu à peu augmenter la proportion d'acétate de plomb, à cause de l'accoutumance : de 10 p. 100, elle avait atteint 15 et 20 p. 100.

(1) Quand on emploie, pour ce mélange, de l'eau ordinaire, plus ou moins calcaire, il se produit un dépôt de sulfate de plomb, qui donne à la mixture un aspect blanchâtre, trouble. Cet aspect lactescent agaçait l'Empereur, et c'est pourquoi Larrey avait recommandé à Marchand de toujours emporter avec lui un bidon rempli d'eau distillée. De plus, Larrey avait conseillé de ne point se servir d'éponges, réservoirs de mauvais germes (*sic*), mais de préférer un morceau de flanelle, qu'on jetait et qu'on remplaçait chaque fois que l'Empereur avait dû pratiquer ses lotions. (Communication de M. Georges Barral.)

A entendre M. Georges Barral, qui avait pu approcher de près le prince Napoléon, neveu de l'Empereur, le frère de celui-ci et le comte Marchand étaient seuls dans la confidence de ce malaise agaçant, « que l'Empereur maîtrisait, mais dont sa susceptibilité morale souffrait plus peut-être que sa nature physique. Le mot d'ordre avait été donné de ne le point déceler. Rien n'en avait transpiré jusqu'en 1859 et lorsque M. Thiers vint consulter le roi Jérôme, pour fixer définitivement l'opinion et l'histoire sur la santé de Napoléon en 1815, par un sentiment de piété fraternelle fort excusable et ne voulant pas cependant tromper tout à fait l'illustre historien, le roi Jérôme se serait résolu à dévoiler la moitié de la vérité, c'est-à-dire à avouer que l'Empereur souffrait d'un mal physique, mais localisé dans la vessie, et non point du côté opposé, dans la région la plus humiliante de nos servitudes physiologiques (1). »

Le grand-père de M. Barral, officier de la Vieille-Garde, assure, dans ses souvenirs mis à contribution par son petit-fils, que l'activité de l'Empereur ne s'en était nullement ressentie.

Personne ne s'était douté de l'incommodité *qui le gênait légèrement dans sa marche*. Cependant,

(1) *La Santé de Napoléon Ier*, d'après des documents nouveaux et inédits, par M. Georges Barral. (*Chronique médicale*, 15 janvier 1900.)

en voyant l'Empereur arriver en voiture dans la grand'rue de Fleurus, l'officier avait dit à un de ses camarades : « Est-ce que l'Empereur serait indisposé ? Le voilà qui passe en voiture, lui qui est toujours à cheval ! » Mais, peu apres, le voyant repasser sur sa jument azurée, qui galopait vers la plaine, il n'ajouta pas d'importance à sa remarque (1).

On conte, d'autre part, que le propriétaire de la ferme du Caillou, qui vit l'Empereur le 18 juin au matin et s'entretint un moment avec lui, remarqua qu'il était embarrassé dans sa démarche et qu'il écartait les jambes, « comme s'il était gêné dans les reins ou les entournures ».

Ce propos ne manqua pas d'être exploité par les libellistes, qui attribuèrent cette difficulté de marcher qu'éprouvait Napoléon à toute autre cause que la véritable.

(1) Au lendemain de Waterloo, Ney, qui s'était rendu à Mézières, convoqua, à la mairie, toutes les autorités, pour leur faire le récit de la bataille. Au milieu de sa conférence, « emporté par son caractère bouillant et peut-être aussi par son ivresse (*sic*) de la veille », il jeta son chapeau violemment sur le plancher, outrageant Louis XVIII, blâmant Napoléon, se plaignant des généraux, « semblable plutôt à une bête furieuse qu'à un homme ».

— « La tête de Grouchy ! la tête de Grouchy ! hurlait-il. Il la faut à la France ! Il n'a pas marché ! Il n'a pas voulu marcher au canon, Gérard me l'a dit ! L'Empereur a été brave, sacré nom de Dieu ! *Mais il avait ses hémorroïdes, il a dû visiter les avant-postes en voiture !* » Cf. *Nouvelle Revue internationale* (Paris, 1895), t. II, p. 141 et suiv.

L'Empereur écartait les jambes, parce que, sans doute, il était mouillé et crotté par suite des rafales de la nuit et de la gluante boue produite par le sol très argileux de Waterloo (1).

Peut-être aussi, ses hémorroïdes l'incommodaient-elles ; car on sait, quand elles sont procidentes, à quel point elles peuvent gêner la marche.

Mais cette explication a paru trop naturelle à certains, qui ont proposé une explication tout autre.

* * *

Charras s'est distingué entre tous par la violence de ses attaques contre l'Empereur déchu.

« ... Ni Bertrand, ni Gourgaud, ne craint-il pas d'écrire, ne disaient tout. Nous-mêmes, jusqu'ici, nous n'avions pas cru devoir parler, même par allusion, d'une troisième maladie, accidentelle celle-là, qui gêna, incommoda beaucoup Napoléon ; mais, puisqu'on a tant de peine à admettre qu'il ait pu être malade, nous serons moins réservé dans cette note spéciale : *Napoléon, au retour de l'île d'Elbe, avait contracté la maladie dont mourut François Ier*. M. Thiers, qui a été fort avant, dit-on, dans l'intimité de Jérôme Bonaparte, ne peut ignorer cela ; car l'an-

(1) *Chron. méd.*, art. cit., p. 41.

cien roi de Westphalie n'en a jamais fait mystère (1). Il y a onze ans, notamment, il en témoignait dans deux lettres que nous avons lues et qui existent sans doute encore. »

L'affirmation de Charras nous paraît reposer sur un malentendu, peut-être voulu. L'origine de cette allégation, nous l'avons cherchée et nous croyons l'avoir trouvée, dans un récit publié vers 1815 et qui est intitulé : *Nouvelle relation de l'Itinéraire de Napoléon de Fontainebleau à l'île d'Elbe*, rédigée par le comte de WALDBOURG-TRUCHSESS (Paris, Panckouke, 1815).

Le comte de Waldbourg, commissaire prussien attaché à la personne de Napoléon, durant son voyage à l'île d'Elbe, fait cette piquante révélation :

« Une circonstance que je voudrais omettre, mais que ma qualité d'historien ne me permet pas de passer sous silence, c'est que notre intimité avec l'Empereur, auprès duquel nous étions sans cesse dans la même chambre, nous fit découvrir qu'il était atteint d'une maladie galante (*sic*). Il s'en cachait si peu qu'il employait, en notre présence, les remèdes nécessaires. Nous apprîmes, de son médecin, que nous questionnâmes, qu'il en avait été atteint à son dernier voyage à Paris (2). »

(1) V. l'Appendice.

(2) P. 34 de la 3e édition, en notre possession.

« Maladie galante » : à supposer que ce diagnostic *de visu* d'un profane puisse être tenu pour bon, ce terme ne saurait désigner l'*avarie*, mais, plus vraisemblablement, une affection plus bénigne, sinon moins douloureuse.

Que vaut l'assertion de ce singulier diplomate ? Ce que valent des attestations qui ne peuvent être soumises à aucun contrôle.

Le racontar devait faire rapidement son chemin. Le royaliste MICHAUD, le Michaud de la *Quotidienne* s'empressait de l'accueillir (1) : c'était un moyen de faire sa cour au roi que ramenaient les fourgons de l'étranger

Plus tard, LAMARTINE, ajoutant foi à cette information tendancieuse, consignait, dans son *Histoire de la Restauration,* que l'Empereur « souffrait d'un échauffement, suite des insomnies et des agitations de son âme, et qui lui rendait la selle de son cheval pénible et douloureuse (2)».

*
* *

Quoi qu'il en soit, qu'il ait souffert d'hémorroïdes,

(1) Dans la *Biographie des hommes vivants* (Paris, 1816).

(2) A ce propos, Charras dit encore que, pendant la bataille de Waterloo, Napoléon, voulant monter brusquement à cheval, reçut une aide si empressée et si maladroite, qu'il fut poussé par-dessus la selle, du côté opposé au montoir, ce qui lui donna un court mais violent accès de colère.

ou d'une affection de l'appareil génito-urinaire, les souffrances de l'Empereur ont-elles été assez fortes pour lui interdire l'exercice du cheval pendant la plus grande partie de la journée du 18 juin? Les faits sont là qui démontrent la négative.

Walter Scott, qui avait questionné le guide Decoster, quelques mois à peine après la bataille, tenait de lui que l'Empereur était resté, pendant tout l'après-midi, non loin de la Belle-Alliance, *à cheval la plupart du temps*, et très attentif à toutes les péripéties de l'action.

M. G. Barral a fait le décompte (1) du temps passé à cheval par Napoléon, pendant les journées de la campagne de Belgique : sur 109 heures écoulées, il a calculé que l'Empereur était resté en selle durant 73 heures, avec des alternatives de 19 heures, 18 heures, 13 heures et 26 heures, d'une seule traite. Il n'était donc pas, comme on l'a dit, incapable de se tenir à cheval ce jour-là. Mais il arriva, parfois, à Napoléon de sommeiller, même à cheval, sur le champ de bataille (2).

*
* *

A Waterloo, certains de ses officiers et soldats le virent, non loin de la ferme du Caillou, assis à califour-

(1) Dans son *Épopée de Waterloo*, p. 156.
(2) Cf. *Chronique médicale*, 1er juin 1900, p. 331.

chon, les bras croisés, dans une attitude qui lui était familière quand il voulait prendre quelques instants de repos.

La veille, Napoléon s'était couché après 10 heures du soir. Il s'était relevé à 2 heures du matin : il n'avait donc goûté que 4 heures de sommeil, à supposer qu'il eût dormi tout le temps (1). Rien d'étonnant à ce que, vers 11 heures, il ait éprouvé un besoin impérieux de sommeil. Comme le disait un jour l'Empereur, à qui paraissait surpris qu'il pût dormir ainsi à toute heure, quand il livrait des batailles qui duraient trois jours, la nature devait avoir aussi ses droits (2).

« Je dormais où et quand je pouvais. » C'était, en effet, un privilège dont jouissait Napoléon et qu'il tenait de sa mère Lœtitia, de dormir et de se réveiller à volonté ; en campagne, il ne changeait rien à cette disposition.

A Wagram, il s'endormit devant tout son état-

(1) V. dans la *Chronique médicale* du 15 janvier 1905, p. 57, l'art. du docteur Bougon (*Napoléon à Waterloo et ses quatre heures de sommeil*).

(2) Un jour d'avril 1815, il dit à son secrétaire, Fleury de Chaboulon : « L'envie de dormir est pour moi comme un empoisonnement du sang qui s'élimine par le repos. » N'est-ce point là en germe, fait judicieusement observer M. G. Barral, une des théories les plus scientifiques pour expliquer le sommeil, théorie qui a été émise et développée par le savant belge, M. Léo Errèra ?

major ; quand il se réveilla, l'armée autrichienne était en pleine déroute.

A Bautzen, il s'endort sur la pente d'un ravin, au milieu des batteries du général Marmont : au réveil, il apprend que la bataille est gagnée.

En Italie, il resta plusieurs nuits sans dormir; un jour, épuisé de fatigue, il dormit dix-huit heures consécutives : ce fut un de ses plus longs sommes.

En 1813, il s'endort à Gorlitz à 9 heures du soir; il ne se réveille que le lendemain à 7 heures; depuis qu'il était Empereur, c'était une de ses meilleures nuits (1).

Son sommeil était profond et sans trouble, son réveil des plus lucides. Il se mettait, sans coup férir, au travail.

A Waterloo, les uns disent qu'il s'étendit sur un lit de camp; d'autres le virent sommeillant sur une chaise (2). Cette dernière particularité a été rapportée, par un des officiers présents à Waterloo, à CANROBERT, alors très jeune et elle a été consignée, par M. Germain BAPST, dans les *Souvenirs* du maréchal. Le général du BARAIL a recueilli la même tradition.

Qu'importe, d'ailleurs ? N'avait-il pas dormi à Iéna, à Wagram et le sort de ces deux batailles en avait-il été modifié ?

(1) V. dans notre ouvrage *Napoléon jugé par un Anglais* (p. 167), le chapitre intitulé : *Le sommeil de Napoléon.*

(2) Cf. la *Chronique médicale*, 1906, pp. 267 et 496.

À Waterloo, son sommeil ne fut pas, à tout prendre, de longue durée, car le maréchal REGNAULT de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, qui fit la campagne de 1815 dans l'état-major impérial, rapporte que l'Empereur, loin de sommeiller, était nerveux et impatient, et frappait sans cesse sa botte de sa houssine. Dans son journal, manuscrit, le général FOY écrit, de son côté, qu'il vit l'Empereur se promener en long et en large, les mains derrière le dos (1); ce qui était, chez lui, l'indice de fortes préoccupations.

D'autres diront que ses somnolences se répétaient depuis quelque temps à de courts intervalles; qu'elles s'accompagnaient d'une lourdeur de corps, d'une paresse d'esprit, qui n'avaient pas échappé aux yeux de qui l'observait avec quelque attention (2).

« Ses héroïques efforts en 1814, écrit M. de SÉGUR, les violentes et cruelles émotions de Fontainebleau, son audacieux et d'abord si rude retour de l'île d'Elbe, avaient usé de plus en plus ses forces physiques... Dans les derniers jours qui précédèrent son départ pour Waterloo, il dit à Davout et à mon père qu'il n'avait plus confiance dans sa fortune! »

M. de PONTÉCOULANT avait constaté qu'un grand changement s'était opéré chez l'Empereur, depuis son retour de Russie. « Ses mouvements étaient

(1) H. HOUSSAYE, *1815*.

(2) Cf. l'article de la *Chronique médicale* du 15 décembre 1904 : *Les heures de défaillance de Napoléon.*

pesants, ses gestes lents et sans vivacité... L'obésité précoce dont on avait remarqué, dès la campagne de Wagram, les premières atteintes, avaient fait de nouveaux progrès; son corps appesanti ne se prêtait plus, comme autrefois, à l'exercice du cheval; il avait pris des habitudes de luxe et de confortable inconnues jadis à ses équipages de campagne et qui avaient l'inconvénient d'absorber pour sa personne de précieuses ressources, qui auraient pu être utilement employées pour le service de l'armée. Il voyageait moins à cheval qu'en voiture, se montrait plus rarement aux troupes (1)... »

Le duc Decrès, qui avait vécu dans l'intimité de Napoléon, pendant les *Cent-Jours* disait au duc de Raguse, qui le rapporte dans ses *Mémoires :*

« Il y a toujours en lui un esprit prodigieux; sous ce rapport, il est tel que vous l'avez connu; mais plus de résolution, plus de volonté, plus de caractère. Cette qualité, autrefois si remarquable chez lui, a disparu (2). »

Ce n'étaient donc pas ses qualités intellectuelles qui avaient baissé, comme d'aucuns l'ont insinué (3), mais son énergie, son esprit de décision.

(1) *Souvenirs de M. de Pontécoulant*, t. III, p. 159.

(2) Pontécoulant, *op. cit.*, t. III, p. 328, note 1.

(3) Tout au plus a-t-on relevé, chez lui de l'*amnésie* progressive, depuis la campagne de Russie. (Cf. *Chron. méd.*, 15 juin 1908, p. 411.); mais il est assez naturel que la mémoire s'affaiblisse avec l'âge.

Sa volumineuse correspondance pendant les Cent-Jours, dont une partie seulement a été publiée, ses conversations rapportées par Fleury de Chaboulon, par Molé, par Benjamin Constant, ses ordres du jour, ses harangues, ses discours politiques, son plan de campagne démontrent que sa toute-puissante intelligence était restée égale à elle-même. Seulement, il était souffrant et découragé (1). Il avait perdu la confiance en soi, il n'avait plus foi en son étoile.

Un jour, il dit à Mollien (2) : « Le Destin est changé pour moi. J'ai perdu là un auxiliaire que rien ne remplace. » Plus tard, quand, à Sainte-Hélène, il s'efforcera de démontrer qu'il n'a pas commis de fautes au cours de sa dernière campagne, il reviendra sur la même idée : « Le Destin n'a pas voulu que mon œuvre s'achevât, pour consacrer la réorganisation sociale de l'Europe; il m'a conduit ici; le mystère de ses actes est impénétrable; il déjoue les méditations les plus profondes. » Et il donnait les raisons qui, d'après lui, avaient provoqué la défaite : « Voyez à Waterloo, je devais vaincre cent fois pour une, toutes les chances de la campagne étaient pour nous (3); il a fallu que Ney, le brave des braves, se

(1) H. Houssaye, *1815* (Paris, 1893), p. 613, note 3.

(2) Mollien, *Mémoires*, t. IV, p. 199.

(3) « Je n'ai jamais été si près d'être battu », a dit lord Wellington, avec la simplicité d'un héros et la franchise d'un adversaire loyal.

laissât arrêter pendant toute une journée, avec quarante-deux mille Français, par quelque milliers d'hommes. »

L'Empereur ignorait alors les causes de l'inaction forcée du maréchal Ney.

« Sans cette inertie inexplicable, poursuivait-il, l'armée anglaise était prise en flagrant délit, anéantie sans coup férir. Il a fallu aussi que Grouchy, avec plus de quarante mille hommes, laissât Bulow et Blücher se dérober devant lui, et enfin qu'une pluie battante détrempât tellement le terrain, qu'il me fut impossible d'attaquer dès la pointe du jour. Si je l'eusse pu, l'armée de Wellington eût été refoulée dans le défilé de la forêt avant que les Prussiens n'aient eu le temps d'arriver; elle était perdue sans ressources (1). »

⁂

A Waterloo, nul ne le conteste aujourd'hui, Napoléon voulait engager l'action de bon matin, ainsi qu'en témoignent ses ordres. Or, de l'avis de gens compétents, si la bataille avait commencé vers 6 ou 7 heures, la grosse faute stratégique de Grouchy et la négligence de l'Empereur à lui réitérer ses ordres n'auraient pas eu les mêmes conséquences, car l'armée an-

(1) *Récits de la captivité de Napoléon*, par MONTHOLON, t. I, p. 275.

glaise eût été culbutée avant l'arrivée des Prussiens (1).

La pluie, une pluie torrentielle, empêcha nos soldats d'entrer en ligne au petit jour.

Elle n'avait cessé de tomber depuis la veille ; elle vait détrempé le terrain au point qu'il était impossible à l'artillerie de manœuvrer. C'est sur le conseil de Drouot, appuyé par les principaux officiers de l'arme (2), qu'il fut résolu de surseoir à l'attaque, afin de laisser se raffermir le sol. Comme le remarque Thiers, il était impossible de manœuvrer dans un « océan de boue (3) ».

Cette pluie néfaste fut, à n'en pas douter, la cause du retard qui permit à Blücher de réunir ses forces à celles de Wellington et de lancer, au moment décisif, des troupes relativement fraîches sur des soldats épuisés par une nuit sans repos, passée en plein air sous l'eau tombant sans répit.

Cette circonstance météorologique a donc son importance et elle a pu contribuer, pour une part, au désastre où sombra la fortune impériale. A ce point de vue, elle n'a peut-être pas suffisamment retenu l'attention des historiens.

(1) H. Houssaye, *1815*, p. 495.

(2) Pontécoulant, t. III, p. 371.

(3) « Les soldats enfonçaient jusqu'au genou, dit le général Pelet ; l'artillerie ne pouvait manœuvrer; cette circonstance ne permit de commencer la manœuvre que vers 9 heures. » *Carnet de la Sabretache*, 1905, p. 37.

La Science vient encore là apporter son contingent à l'Histoire : en 1815, elle n'avait pas constaté que les décharges répétées du canon ont pour conséquence d'ébranler l'atmosphère et de provoquer la chute de la pluie. C'est beaucoup plus tard, pendant la campagne de Crimée, que le docteur Charles Le Maout, savant météorologiste, mort il y a quelques années, faisait cette découverte, qui devait révolutionner les méthodes agricoles (1).

Il y a une quarantaine d'années environ, le docteur Le Maout écrivait (2) :

« Si Napoléon Ier avait connu cette propriété condensatrice, qu'il eût pu cependant mieux que tout autre observer sur tant de champs de bataille, il n'eût pas livré, les 16 et 17 juin, veille et avant-veille de Waterloo, la bataille de Ligny et le combat d'arrière-garde de Genappe, durant lequel un orage subit éclata vers 3 heures de l'après-midi et continua pendant douze heures consécutives à verser des torrents d'eau sur le sol qui se transforma en un véritable marécage, impraticable aux hommes et aux chevaux.

« Un tel débordement du ciel interrompit les opérations militaires et tourna, le matin comme le soir,

(1) Cf. la *Chron. méd.*, 1901, p. 175 et *passim.*

(2) Ch. Le Maout, *le Canon et la Pluie*, p. 7. (*Pourquoi Napoléon perdit la bataille de Waterloo*, br. in-8 de 16 p., signée E. L. M. Imprimerie Émile Le Maout, Cherbourg.)

au profit de nos ennemis dont l'attaque devenait plus difficile.

« Si l'Empereur se fût abstenu de livrer ce combat d'arrière-garde, dans lequel il fit tirer à outrance vingt-quatre bouches à feu sur les colonnes anglaises en retraite, la chute des eaux pluviales se fût arrêtée et eût donné au sol le temps de se raffermir et de rendre possibles les manœuvres de l'artillerie. Mais il fallut pour cela attendre, le lendemain, pendant cinq ou six heures, le retour du soleil, ce qui donna aux Prussiens le temps d'arriver : d'où la perte de la bataille de Waterloo. »

La conclusion est évidemment excessive ; et, sans nier « les conséquences funestes du temps effroyable qu'à son insu Napoléon venait de déchaîner sur ses propres forces », il serait exagéré d'affirmer que ce fut l'unique facteur de la défaite.

*
* *

Devons-nous alors expliquer, par les désordres de la santé de l'Empereur, ses fautes stratégiques, si tant est qu'il en ait commises ?

Que Napoléon ait été malade le jour de Waterloo, cela ne fait point doute ; que l'incommodité douloureuse dont il a souffert lui ait enlevé la liberté d'esprit nécessaire en telle circonstance, nous ne saurions l'affirmer ; et cependant, nous n'oserions pré-

tendre que l'état dans lequel il se trouvait, ses irrésolutions, le manque de confiance en soi, n'aient pas été sans influer sur l'issue de la bataille.

On a dit (1) qu'à Waterloo, il semblait se jouer du danger, alors que les balles sifflaient à ses oreilles, que les boulets pleuvaient tout près de lui : ce « calme admirable » n'indique-t-il pas qu'il s'abandonnait à la destinée et que, sentant la partie perdue, il ne tenta rien pour lutter contre la fatalité ?

Si élevée que soit la condition humaine, arrive toujours l'heure où elle doit s'avouer terrassée. Ne semble-t-il pas que ce soit la revanche du sort contre ceux qui lui lancent de constants défis ?

(1) Récit du chasseur de Napoléon, Noverraz (*Magasin pittoresque*, 1840, p. 13 et suiv.).

APPENDICE

UNE CONVERSATION AVEC SARDOU, SUR NAPOLÉON (1)

— Je vous avais écrit, cher Maître, pour vous demander si, au cours de vos recherches, vous auriez trouvé quelques papiers intéressant la santé de Napoléon. J'ai sur le chantier un travail...

— Mais il était toujours malade, Napoléon! Il ne se maintenait que par un prodige de volonté. Tenez, un jour que je dînais avec le prince Napoléon, Ch. Didier, E. de Girardin et quelques autres personnages, le prince nous conta qu'il tenait de son père un détail.... Vous êtes médecin, je puis vous le chuchoter à l'oreille... Et c'est pour ce motif que Napoléon eut de la peine à se tenir à cheval le jour de la bataille de Waterloo!

— Je croyais qu'on avait plus spécialement incriminé cette fâcheuse incommodité que nous nommons des hémorrhoïdes?

— L'un n'empêche pas l'autre, vous le savez mieux que

(1) La conversation dont je vais reproduire les termes, et qui fut transcrite le soir même, eut lieu, il y a quinze ans (au début du mois de mars 1894). Je l'ai conservée jusqu'à ce jour J'estime que la mort de mon interlocuteur me libère de toute entrave à sa publication.

personne, en votre qualité de docteur. Ce qui est sûr, c'est que Napoléon avait parfois des somnolences qui se prolongeaient assez pour donner de l'inquiétude à son entourage. Mais qui aurait eu l'audace de troubler le sommeil de l'Empereur ?

— Ce que vous dites est une confirmation de ce que je lisais récemment dans une revue anglaise. Dans un article du *Pall Mall Magazine*, lord Wolseley soutient, en effet, cette thèse, que Napoléon avait des affaissements cérébraux qui annihilaient sa volonté, et lui dictaient les résolutions les plus incohérentes.

— On a beaucoup accusé Grouchy, qui a commis des fautes, certes ; mais il n'était pas le seul coupable, et le prince Napoléon, qui avait un culte pour l'Empereur, ne se faisait pas scrupule de restituer à l'Oncle sa part de responsabilité.

Napoléon était, comme vous diriez, vous autres médecins, un surmené cérébral et un arthritique. Il était gras, mais d'une mauvaise graisse. Sarah Bernhardt a un portrait de lui, fait au moment du départ pour Sainte-Hélène : le cou est court, la tête comme enfoncée dans les épaules ; la face est bouffie : on devine une maladie de foie. Mais, en réalité, il n'a été atteint de l'affection qui devait le faire succomber, de son cancer, en un mot, que sous le climat de Sainte-Hélène. Il va sans dire que les tracasseries de son geôlier, de l'inconscient Hudson Lowe, n'ont pas peu contribué à aggraver son état.

Hudson Lowe! Vit-on jamais des ordres exécutés avec plus de férocité ? Aussi a-t-il reçu la récompense de son zèle. En Angleterre, dans son propre pays, il fut désavoué publiquement par ceux-là mêmes qui lui avaient donné l'ordre d'être impitoyable. Avez-vous lu son *Mémorial*? Il y a là une conversation avec l'Empereur qui est un chef-d'œuvre. Napoléon accable d'injures son bourreau, qui

l'écoute sans rien perdre de son impassibilité. Ce qui est plus singulier, c'est que Hudson Lowe a reproduit dans son livre la conversation qu'il avait dû transcrire le soir même, tellement elle est frappante de vérité. Dans cette scène à deux, l'Anglais est en fort ridicule posture. Il savait, il est vrai, à l'occasion, user de représailles : il n'était pas de vexations qu'il ne fît subir à son prisonnier. Je possède un album représentant les divers épisodes de la bataille de Marengo, album qui a été édité en Italie. Napoléon avait un jour manifesté le désir de l'avoir, il voulait s'en servir pour reconstituer le récit de la bataille. L'album fut envoyé à Sainte-Hélène, mais on y avait inscrit cette phrase monumentale : « Par ordre de l'Amirauté, le général Bonaparte est autorisé.... » N'est-ce pas grotesque ? Et quelles amères réflexions devait faire l'empereur déchu !

— On a souvent parlé d'une maladie qu'aurait contractée Bonaparte au siège de Toulon, et dont il ne se serait jamais complètement débarrassé, au dire des historiens ?

— Vous voulez dire la gale. Mais était-ce bien la gale ? Quel diagnostic médical auriez-vous porté ?

— J'ai eu occasion de traiter la question dans un journal médical : il n'y a pas de doute, c'était de l'eczéma. Corvisart, qui connaissait son métier, après tout, l'aurait débarrassé en peu de temps de la gale, car on savait déjà la soigner à cette époque.

— On soignait moins bien les affections plus secrètes, et c'est pourquoi, comme je vous le disais tout à l'heure, en citant mes auteurs, il en garda une si longtemps à l'état aigu. Pauline y était peut-être bien pour quelque chose...

— Alors, selon vous, Napoléon se serait rendu coupable d'inceste ?

— Ma conviction est faite à cet égard. J'en parlai un jour à Taine, qui n'en doutait pas. Et pas seulement Pauline,

mais Élisa et surtout Caroline, cette ambitieuse forcenée : pour moi, les trois sœurs ont partagé la couche impériale (1).

— La même opinion a été soutenue par M. Arthur Lévy, bien que l'auteur du *Napoléon intime* penchât plutôt vers une autre hypothèse.

— La fréquentation solitaire? C'est vraisemblable. Pauline se livrait facilement, mais elle s'aimait elle-même, avant d'aimer les autres. Ce n'est pas seulement devant Canova qu'elle se déshabillait. Les vêtements la gênaient au point que, dans son appartement privé, elle restait nue des heures entières. Elle s'admirait!

— Elle a fini par en mourir. Les historiens attribuent sa mort à une maladie de langueur, nous avons le droit de traduire aujourd'hui : phtisie ou affection pulmonaire, contractée sans doute à la suite d'un refroidissement. Je dis : sans doute, car les causes de sa mort ont été discutées.

— Je l'ignorais; mais vous préparez, m'avez-vous dit, un ouvrage sur les *Morts mystérieuses de l'histoire?...*

La conversation dévia ensuite sur Robespierre, Marat, etc., mais nous n'avons voulu reproduire, à cette place, que ce qui a trait à Napoléon, pour ne pas sortir du sujet.

(1) Pour savoir ce que nous en pensons, v. dans le *Cabinet secret de l'Histoire*, t. II (dernière édition), le chapitre intitulé : *La nymphomanie de Pauline* et l'ouvrage de M. H. d'ALMÉRAS, sur *Pauline Bonaparte* (Albin Michel, éditeur.)

LOUIS XVIII ET LES FEMMES

Une dame de qualité, qui a écrit les Mémoires les plus piquants qui soient, « sur Louis XVIII, sa cour et son règne (1) », nous a laissé, semblerait-il, peu de choses à apprendre sur la nature des relations que le *roi-fauteuil*, comme on l'a plaisamment nommé (2), entretenait avec les femmes.

Étant de celles qui approchaient du plus près S. M., son témoignage paraîtra d'autant plus précieux à recueillir.

(1) Paris, Mame et Delaunay-Vallée, libraires, 1829.

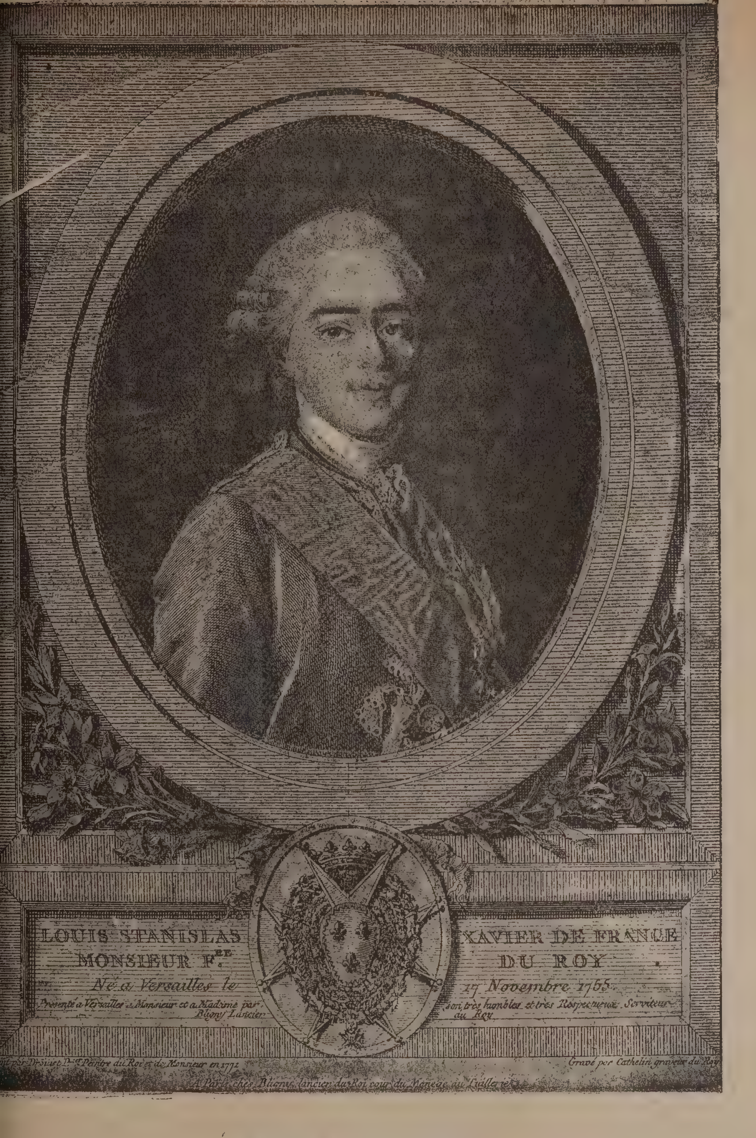
(2) Parce qu'il ne quittait guère ce siège, qui lui était indispensable, en raison du rhumatisme goutteux dont ses membres étaient tout perclus. « Louis XVIII, dont je connais un page encore vivant, nous écrivait naguère le docteur Moreau, était tellement impotent que, pour ses sorties, on le descendait dans un fauteuil, par une sorte de plan incliné, disposé sur les escaliers, aux Tuileries; le fauteuil entrait par le même procédé de plan incliné, c'est-à-dire sans secousse, dans le carrosse, où il n'y avait point de siège, et une fois le roi installé, le gentilhomme, page ou autre, de service, se plaçait sur un petit siège à côté de lui, et fouette cocher!... »

« Depuis longtemps, écrit cette indiscrète personne, l'amour chez Sa Majesté ne consistait plus que dans le souvenir; comte de Provence et comte de Lille, régent, roi de France, la nature ne lui avait permis que d'innocentes familiarités avec le sexe : petites tapes sur les joues, œillades furtives sous une gaze entr'ouverte, chute molle sur un tapis pour avoir le plaisir d'être relevé par une main blanche, impuissante à soutenir longtemps le fardeau de celui qui, dans la balance des destinées, avait pesé plus que Napoléon, telles étaient ses plus grandes privautés; puis venaient de grossiers, ou d'élégants badinages, quelques propos tant soit peu lestes, en somme un peu de bonhomie et beaucoup d'esprit, tout cela pour varier la conversation et faire passer le temps. Bien différent de nos autres rois, qui bâillent en demandant qu'on les amuse, Louis XVIII nous amusait pour se désennuyer. »

*
* *

Alors qu'il n'était encore que comte de Provence, on faisait courir de méchants bruits sur son compte. On le trouvait plus occupé de chimie que de galanterie, et en dépit de ses fanfaronnades, on le disait plus capable de se vanter de ses prouesses que de les accomplir.

Tandis que le comte d'Artois se livrait à son



LE COMTE DE PROVENCE

sport favori, les courses, son frère, comme il était de bon ton à l'époque, cherchait dans la société des femmes à occuper ses loisirs. Mais son embonpoint précoce ne le disposait guère à y jouer un rôle brillant.

Il avait, dit un contemporain (1), « un tempérament malsain, qui l'obligeait, déjà jeune, à recouri aux potions pharmaceutiques, pour rétablir la cir cu lation du sang et l'écoulement des humeurs ».

Aurait-il eu déjà recours aux « confortatifs », c'est ce qu'on voudrait nous laisser entendre à mots couverts; les petites gazettes, qui se faisaient l'écho de toutes les médisances, y mettaient moins de formes (2).

Pour faire taire ces malicieux propos, il était temps que le prince déclarât sa flamme.

C'était, alors, déroger que de ne point afficher sa maîtresse; on le comprit dans l'entourage du prince et celui-ci n'eut plus qu'à jeter le mouchoir, à qui s'offrait pour le ramasser.

(1) Comte F. D'HÉZECQUES, *Souvenirs d'un page.*

(2) Voici ce qu'on pouvait lire, dans les *Mémoires secrets* de Bachaumont, à la date du 27 juillet 1779 :

« Il passe pour constant que jusqu'ici *Monsieur* n'avoit pu faire goûter à *Madame* les plaisirs de l'amour, pour une cause encore plus fâcheuse que celle qui a retardé l'acte de la virilité conjugale chez le Roi. Enfin, la nature a parlé chez Son Altesse Royale, c'est ce qui avoit fait courir le bruit que Madame étoit grosse. Il est faux; mais son auguste époux s'est trouvé tellement enflammé que sa conversation s'en ressent aujourd'hui et est très vive, très chaude, très énergique sur les matières érotiques : il surprend tous ses courtisans. »

*
* *

La future favorite avait vingt ans depuis quelques mois.

Jolie ? Agréable, sans être jolie : sa physionomie était « pleine d'expression; ses yeux admirables; sa taille divine ».

Pour tout dire, une gentille frimousse et, avec cela, un esprit endiablé.

Enragée de plaisirs, dépourvue de préjugés, dans un temps où l'on ne s'en embarrassait guère, Mme de Balbi avait, à en croire les pamphlétaires, la belle impudence de celles qui ne se refusent rien, pas même de nier l'évidence, quand elle les aveugle : à son mari, surpris de trouver dans le lit conjugal un gentilhomme de la Cour, qui s'y était égaré, elle avait tenté de persuader qu'il avait une hallucination de la vue! Mais le malheureux, ne pouvant plus conserver d'illusion à l'endroit de la fidélité que se doivent mutuellement deux époux, se refusa à se laisser convaincre.

Comme il aimait sa femme, il ne parla de rien moins que de tuer son amant de « passade ».

Qu'aurait alors imaginé la fine mouche ? Son mari avait des manières de rustre ? il se mettait en travers de ses fantaisies ? il ne restait qu'à l'en débarrasser.

On le déclarerait fou et il serait enfermé à Bicê-

tre (1). Heureux temps, pensera-t-on, où l'on recourait à de pareils moyens pour rétablir la paix dans les faux ménages!

***

On a prétendu que l'aventure dont M. de Balbi aurait été l'involontaire héros l'avait mis dans un tel état d'exaltation qu'il était devenu un danger pour son entourage. La vérité oblige à reconnaître que cette affaire n'avait, tout au plus, que précipité le dénouement d'une affection cérébrale qui s'était,

(1) On lit, au sujet de cette détention, dans les curieuses lettres de M. de Kageneck (1884, in-8°, p. 110) datées de Versailles 15 avril 1780 : « Le comte de Balbi a été enfermé à la Bastille. Il avait épousé une fille du duc de Caumont; rentrant chez lui, il passe à l'appartement de sa femme et la trouve en fonction très agréable avec un galant; il tire son épée, mais la fureur rend son bras tremblant, le coup ne fut porté que très légèrement sur l'épaule de l'infidèle. Elle alla d'abord en consultation d'avocats et de parents; la famille, aussi féconde en expédients que puissante à la Cour, fit d'abord répandre partout que M. de Balbi était devenu visionnaire jusqu'à la folie, que sa chaste épouse en était la victime... Et pour que le public ne s'en pût douter, une lettre de cachet l'a fait mettre en lieu de sûreté, pour sauver les jours trop expédients de Mme de Balbi. »

Le 28, Kageneck écrit encore, de Versailles :

« Le pauvre C. Balbi, que sa femme et ses parents disent être fou parce qu'il ne sait être cocu et se taire, n'en est point quitte pour être enfermé. Comme il ne convenait pas à un fou d'être colonel, on a donné son régiment au chevalier de Jaucourt, celui même qu'il avait voulu tuer auprès de son infidèle épouse. Que dites-vous de cet arrangement? »

à diverses reprises, manifestée par des crises de mysticisme où la raison du malheureux comte avait déjà failli sombrer.

Bientôt ses extravagances ne laissèrent plus aucun doute sur son état mental. Son agitation devenait dangereuse, ses dilapidations d'argent prenaient des proportions inquiétantes, on s'occupa de le faire interdire.

Les médecins Bouvart et Maloet, docteurs-régents de la Faculté, procédèrent à l'examen du malade et lui trouvèrent « le maintien d'un homme troublé, les yeux fixes et convulsifs, déraisonnant pleinement et ne pouvant souffrir la moindre contradiction sans entrer en fureur, menacer et même frapper les personnes qui le gardent ».

Ils concluaient à « un délire perpétuel, mêlé d'accès de frénésie mélancolique ». Néanmoins, ce ne fut qu'après enquêtes et contre-enquêtes que l'interdiction fut décidée.

Les formes administratives ont donc été rigoureusement observées, et si l'on se décida, à la longue, à enfermer l'infortuné dément dans un asile (1), il faut reconnaître que la mesure était imposée par l'état de celui à l'égard duquel elle fut prise (2).

(1) Le 1er octobre 1781, le comte de Balbi fut conduit à la maison de charité de Senlis; c'est là qu'on envoyait, de préférence, les aliénés appartenant à des familles nobles.

(2) Pour rectifier la légende qui a encore cours, relative à la

*
* *

La comtesse de Balbi avait hâte de profiter de sa liberté reconquise. Quelques courtisans zélés s'entremirent pour lui procureur la situation à laquelle elle aspirait.

Monsieur, frère du Roi, était désœuvré. Il fu décrété que Monsieur irait chez une femme de la Cour qui lui donnerait à souper, chez laquelle on jouerait, on causerait (1). Son choix s'arrêta sur Mme de Balbi, qui avait été nommée, peu auparavant, « dame pour accompagner », de la comtesse de Provence, en attendant que devînt vacante la charge de dame d'atours, qui lui était d'avance promise.

La sympathie que témoignait la comtesse de Provence à sa dame d'atours aurait, dit-on, puisé sa source dans une tendresse suspecte de la princesse pour celle qu'elle accablait de faveurs. Un anecdotier (2), à qui une médisance de plus ne coûte guère, rapporte que Mme de Balbi passait pour avoir sur Madame « le même ascendant que Mme de Poli-

détention arbitraire de M. de Balbi, nous nous sommes inspiré des documents mis, pour la première fois, au jour par M. le vicomte DE REISET, dans son remarquable ouvrage sur *Anne de Caumont-la-Force, comtesse de Balbi*. Paris, Émile-Paul, 1908.

(1) *Mémoires de la duchesse d'Abrantès*, t. XVIII.

(2) BACHAUMONT, *Mémoires*, t. XV, 20 juillet 1781.

gnac sur la reine ». Un autre (1) fait le récit d'une scène qui aurait éclaté entre Marie-Antoinette et la comtesse de Provence. A la reine qui lui reprochait de s'être attachée une femme d'une réputation équivoque, sa belle-sœur aurait répliqué :

« J'ignore les bruits qui ont couru sur la conduite de la comtesse de Balbi ; mais je suis surprise qu'on m'en fasse un reproche. » La réponse était cinglante.

L'incident prouve-t-il que la femme de *Monsieur* ait été vraiment entachée du vice qui lui est reproché ? En si délicate matière, mieux vaut ne pas hasarder une opinion qui ne serait, à tout prendre, qu'hypothétique.

Madame, qui savait, prétendait-on, à quoi s'en tenir sur la capacité virile de son époux, ne prit, tout d'abord, nullement ombrage des assiduités de son mari auprès de la nouvelle favorite ; celle-ci eut tôt fait de conquérir une influence qu'on ne lui disputait pas.

Tous les soirs, quand la comtesse avait fait son service auprès de Madame, elle rentrait chez elle, où sa société s'assemblait. A peine arrivée, elle changeait de toilette ; on la coiffait près d'une petite table, qu'on apportait d'une pièce voisine.

« On lui passait ses robes et même ses chemises

(1) MÉTRA, *Correspondance*, t. XXIII, p. 175.

en notre présence », écrit un de ceux qui avaient la faveur de ces *a parte* (1); « c'était reçu et cela nous paraissait si naturel que nous n'y pensions même pas. Je dois dire que, malgré nos yeux assez vifs, je n'ai jamais rien vu de plus que si elle avait eu autour d'elle six paravents... *Monsieur* y était aussi et n'y faisait pas plus attention que nous. »

Bien qu'elle lui accordât tout au plus de baiser le bout de ses doigts, *Monsieur* n'avait pas le mauvais goût d'en demander davantage; mais le jeune impotent, pour masquer sa disgrâce, se donnait des airs de vieux libertin.

Sa femme se laissa prendre au jeu, bien qu'elle dût mieux que tout autre, être fixée sur ce chapitre. Ne s'avisa-t-elle pas de se rendre, subitement, au milieu de la nuit, à l'endroit où elle comptait trouver les deux amants en fâcheuse posture?

L'oiseau volage avait quitté son nid; quant au prétendu Don Juan, il reposait, tranquille et solitaire, dans son habituelle couche. *Madame* en fut pour sa courte honte et son intempestive démarche.

Les folliculaires se gaussèrent fort de l'aventure. « On a remarqué, écrivait l'un d'eux (2), que *Monsieur* fait souvent avec plaisir l'éloge des beaux cheveux de la comtesse de Balbi; mais aucun autre motif ne paraît justifier les inquiétudes d'une épouse

(1) Comte DE NEUILLY, *Dix années d'émigration*, 1865.
(2) *Correspondance secrète*, éditée par M. DE LESCURE.

qui s'alarme trop facilement et qui a jeté la première les fondements de la faveur de celle qu'elle croit sa rivale. »

La comtesse fut assez adroite pour continuer à être la favorite de *Madame*, autant qu'elle l'était restée de *Monsieur*, malgré ses imprudences.

*
* *

Survint l'orage révolutionnaire.

Plus heureux que son frère, le comte de Provence réussit à prendre la fuite. Mme de Balbi le rejoint à Mons; les mauvaises langues prétendent qu'elle y était allée surtout retrouver le comte d'Avaray, qui avait accompagné le prince dans son exil volontaire. A vrai dire, c'est à Coblentz que commencèrent les relations des deux personnages.

L'intrigue ne tarda pas à être découverte; cette trahison de l'amitié fut particulièrement sensible à celui qui en était la victime. Néanmoins, il voulait encore douter. « La femme de César ne doit pas même être soupçonnée », écrivait l'amant princier à celle qui avait cherché à se disculper. Mais la manœuvre n'ayant pas réussi, elle répondait avec assez d'impertinence à celui qu'elle avait indignement joué : « Vous n'êtes pas César et vous savez bien que je n'ai jamais été votre femme (1). »

(1) *Mémoires de la duchesse d'Abrantès*, t. X, p. 329.

Le mot était dur, l'outrage grossier; la rupture était proche.

* * *

Dès ce jour, l'incorrigible coquette se libéra de toute entrave : après d'Avaray, elle attira dans ses rets M. de Jaucourt, cet autre diplomate. Puis Jaucourt est, à son tour, supplanté par le comte de Romanzoff, l'envoyé de Catherine II (1).

Malgré ces infidélités réitérées, *Monsieur* en fait encore l'objet de ses préoccupations. En 1794, tandis que le comte de Provence est en Italie, Mme de Balbi accouche de deux jumeaux, à Rotterdam (2).

Cette fois, la mesure est comble. Les sentiments du prince se font jour dans la lettre suivante (3), qu'il écrivait à sa femme, de Vérone, le 16 mai 1795:

La chose que vous dites qui vous fait de la peine m'oblige à vous en dire une déjà un peu ancienne; mais vous connaissez trop bien les lois de l'amitié pour ne pas trouver qu'elles m'imposaient silence.

Sans doute Mme de Balbi vous devait une marque de respect, mais je ne suis plus dans le cas de lui donner des conseils. L'amitié ne doit point s'effaroucher des erreurs de l'amour, mais quand les erreurs ont un éclat tel qu'il blesse

(1) Forneron, *Hist. générale des émigrés pendant la Révolution* (Cf. le *Curieux*, de Ch. Nauroy, t. II).

(2) Grille, *l'Émigration angevine* (1840), p. 13. M. de Reiset conteste cette naissance (Cf. *op. cit.*, p. 301 et suiv.).

(3) Forneron, *op. cit.*, t. II, p. 73.

l'honneur, ce même honneur exige qu'on lui sacrifie jusqu'à l'amitié même. Tel est le cas où je me suis trouvé l'automne dernier.

L'éclat scandaleux d'une liaison avec un homme malheureusement immoral sur ce chapitre, et les suites encore plus scandaleuses de cette liaison, m'ont forcé de faire à mon honneur le plus douloureux des sacrifices, celui d'une amitié qui me rendait heureux depuis treize ans. Vous comprendrez facilement que je ne me sois pas empressé d'en parler même à vous. Si j'avais su plutôt, c'est-à-dire même avant le mois d'octobre dernier, que Mme de Balbi ne vous avait pas écrit depuis son départ de Turin, je lui aurais représenté son tort. Aujourd'hui, je n'ai ni l'envie ni le droit de la conseiller (1).

*
* *

Après un séjour de sept années à Londres, où elle fit les délices de la haute société, Mme de Balbi rentrait en France : en 1802, elle louait, nous apprennent les rapports de police, une maison, 11, rue Pigalle, près la barrière Blanche. Plus tard, on la retrouve rue de la Chaise, dans l'hôtel Maurepas, devenu l'hôtel d'Uzès.

En 1806, un ordre de Napoléon fixait sa résidence à quarante lieues de Paris.

Puis ce sont des pérégrinations à travers la France. Elle se fait délivrer un passeport pour Brie et Tournon, en Seine-et-Marne; elle est envoyée ensuite, toujours sous la surveillance de la haute police, dans

(1) *Le Curieux*, t. II.



MADAME DU CAYLA

le département de l'Orne. Elle obtient, sur sa demande, l'autorisation de résider à Caen, où elle passe un an. On la reçoit, en 1807, aux eaux de Plombières, nécessaires, prétend-elle, à sa santé. Obéissant à un nouveau caprice, elle se rend aux Eaux-Bonnes, de là à Bagnères-de-Bigorre, puis à Toulouse.

Sous la Restauration, Mme de Balbi se hâte de rentrer à Paris : après avoir habité la maison de la rue de Grenelle qui porte actuellement le n° 122, elle s'établissait à Versailles, rue de l'Orangerie, n° 15, où elle allait vivre ses derniers jours. Elle touchait, depuis le 29 février 1816, une pension de 12.000 francs sur la liste civile, qui lui fut continuée par Charles X. Elle mourut à Paris le 3 avril 1842; elle était âgée de 83 ans (1).

*
* *

Avec la comtesse de Balbi (2), Louis XVIII pouvait évoquer les souvenirs de sa jeunesse; Mme du Cayla devait être la consolation de ses vieux jours.

Entre temps, on lui a prêté certaines aventures de moindre conséquence, qui n'aboutirent, du reste,

(1) Cf. *Les Derniers Bourbons,* par CH. NAUROY.

(2) Pour le ravissant portrait de Mme de Balbi, qui figure sur la couverture de ce volume, l'artiste s'est inspiré de celui, appartenant à M. le duc de la Force, et dont M. le vicomte de Reiset a eu la bonne fortune d'obtenir communication, pour son très attachant ouvrage.

comme ses liaisons plus prolongées, qu'à des « familiarités amicales à peu près innocentes ».

Depuis son retour en France, écrit un mémorialiste (1), il aimait à parler de l'ancienne Cour, et il racontait toutes sortes d'histoires « pour refaire sa réputation ».

C'était surtout le matin que Louis XVIII aimait à se rappeler ses souvenirs de jeunesse. Après le déjeuner, le Roi et la famille royale passaient dans un salon, où se trouvaient réunis en petit nombre quelques courtisans particulièrement favorisés, agréables au roi et à Madame la duchesse d'Angoulême.

Louis XVIII parlait un jour, dans une de ces réunions, de ce malheureux qui s'était épris de la reine Marie-Antoinette jusqu'à en perdre la raison. « Nous nous promenions, dit Louis XVIII, la comtesse de Provence et moi, dans la grande avenue de Versailles; les femmes de la comtesse nous accompagnaient. Tout à coup, l'*amoureux de la Reine* s'élance de l'un des bosquets et se précipite vers nous ; la comtesse de Provence, effrayée, tombe évanouie dans mes bras : on s'empresse autour d'elle et l'on parvient, non sans peine, à la ranimer. Je fus d'autant plus troublé et inquiet des suites de cette aventure, que j'*avais de bonnes raisons de croire*

(1) *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, par le docteur L. VÉRON, t. III.

que la comtesse était dans une situation qui exigeait beaucoup de ménagements. »

La conclusion fort inattendue de ce récit fut accueillie par un immense éclat de rire, dont le signal fut donné par le comte d'Artois et même par la duchesse d'Angoulême. Mais chacun redevint bientôt sérieux et craintif, lorsqu'on vit le Roi froncer le sourcil et lancer sur le cercle qui l'entourait un de ces regards dont personne n'osait braver l'imposante domination. Ses yeux cherchaient une victime, et s'adressant à Madame la duchesse d'Angoulême : « Voulez-vous bien, ma nièce, m'expliquer ce que vous trouvez de si plaisant dans mon histoire ? J'ai parlé de la reine votre mère, et je ne pensais pas que son souvenir dût exciter vos rires. »

La duchesse d'Angoulême éclata en sanglots. Le lendemain, la famille royale se retrouva dans le même salon ; le roi avait oublié la scène de la veille et avait repris le ton ordinaire de la conversation.

*
* *

Cette autre anecdote, puisée à la même source, tendrait à confirmer les prétentions rétrospectives du Roi à une ardeur qui l'avait depuis longtemps abandonné.

On sait qu'au moment de la Restauration, la politique avait envahi même les coulisses du Théâtre-Français. Mlle Mars était restée, comme on disait

alors, bonapartiste, Mlle Bourgoin s'était faite royaliste.

Après les Cent-Jours, Mlle Bourgoin fut appelée dans le cabinet du Roi, qui avait entendu parler de son dévouement et de sa beauté. Le Roi l'accueillit avec la plus gracieuse bienveillance, la fit asseoir tout auprès de lui ; et après quelques-unes de ces innocentes familiarités qu'il aimait à se permettre : « Je n'ai jamais tant regretté qu'aujourd'hui, lui dit-il, d'avoir soixante ans. »

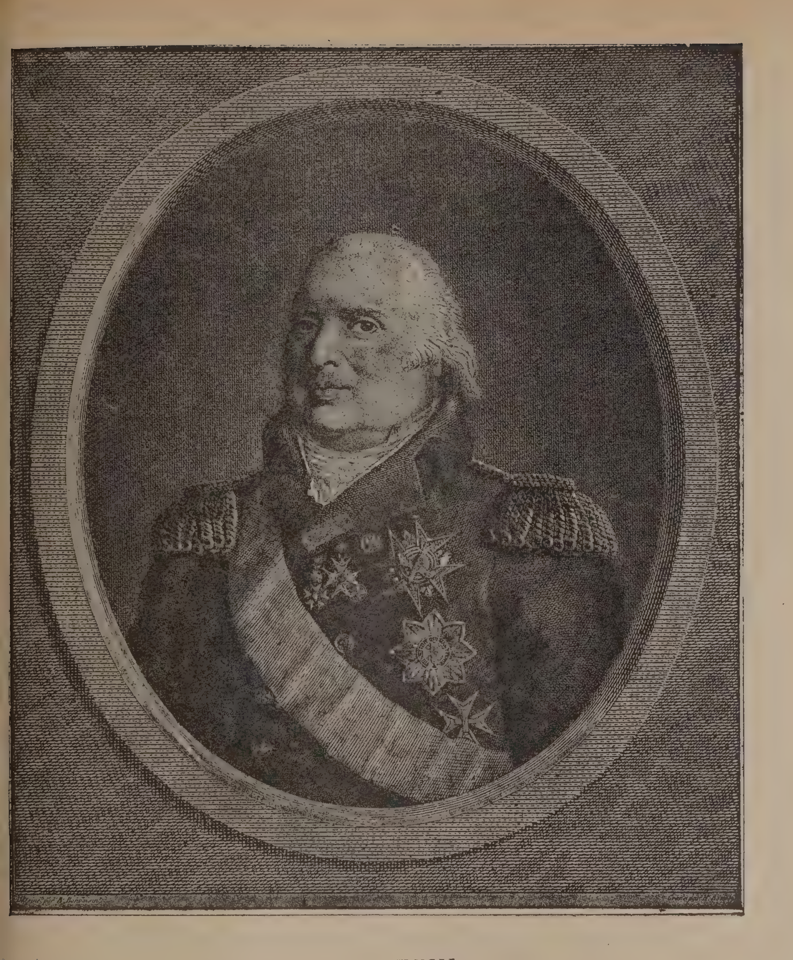
Cette audience, à laquelle assistait, le dos tourné, le premier gentilhomme de service, dura presque une demi-heure, et en congédiant Mlle Bourgoin, le Roi lui dit en riant : « *Il n'est si bonne compagnie qui ne se quitte enfin*, disait Dagobert à ses chiens. »

Le lendemain, le Roi envoyait à Mlle Bourgoin, avec une élégante voiture, à laquelle étaient attelés deux très beaux chevaux gris-pommelé, un immense et magnifique nécessaire en vermeil, contenant une somme de trente mille francs.

Louis XVIII s'était montré, envers les gracieux attraits de Mlle Bourgoin, plus galant et plus généreux qu'entreprenant.

*
* *

Le roi-fauteuil resta, jusqu'à la fin de sa vie, le roi vert-galant, d'intention sinon de fait. Mais, pour fixer son choix, les grâces de l'esprit devaient s'unir,



LOUIS XVIII

dans une agréable alliance, aux attraits extérieurs.

A Mme de Balbi, qui avait toutes les séductions de la courtisane, devait succéder Mme du Cayla, qui, tout en étant restée très belle malgré son âge (1), avait, en plus de la beauté, ce charme intime, cette délicatesse affectueuse, que savent apprécier les vieillards et les infirmes, plus encore que les gens bien portants.

Au commencement de 1824, écrit un de ses biographes, la comtesse était devenue comme la garde-malade de l'esprit du Roi, rêveur, assoupi, qui aimait à la voir, à l'entendre, à lui parler même avec sang-froid de ses derniers moments. Il existe une lettre de la comtesse du Cayla, adressée au vicomte de La Rochefoucauld, sur la mission qu'elle s'était donnée d'apaiser les douleurs, de chasser les tristes idées d'un vieillard qui s'avançait vers la mort avec courage : le Roi lui parlait du voisinage de Saint-Ouen et de Saint-Denis, du joli pavillon plein d'air et

(1) « La comtesse, alors à quarante ans, avait conservé toutes les beautés du milieu de la vie : une suave carnation, des formes belles et élégantes, des yeux merveilleusement doux, la bouche un peu large, mais souriante et spirituelle, la nonchalance mêlée à une certaine dignité; telle que la reproduit le portrait de Gérard.

« Il existe deux portraits de la comtesse du Cayla par Gérard : l'un reproduit seulement la tête, l'autre la représente en pied entourée de ses deux enfants, le garçon est vêtu en marin; la jeune fille est assise sur les genoux de sa mère. » CAPEFIGUE, *la Comtesse du Cayla*, p. 117.

d'ombrage sur la Seine et du caveau royal qui l'attendait dans la vieille basilique; la comtesse comprimait ses sanglots et cachait ses yeux remplis de pleurs. On devine comment devaient se terminer ces entrevues d'amoureux transis.

A toutes les époques, on avait parlé des galanteries de Louis XVIII. En faisant une large part à tout ce que l'imagination perverse peut créer, quand on approchait du royal souffreteux (1), la calomnie, même la plus déshabillée, ne pouvait voir des guirlandes de roses, là où il n'y avait que des cataplasmes et des sinapismes (2).

*
* *

La mort du roi survint, comme on sait, le 16 septembre 1824.

A l'ouverture du corps de ce prince, on eut l'explication de ce qui, pendant sa vie, n'avait pu être que soupçonné.

(1) On sait que le roi ne cherchait en rien à dissimuler ses infirmités : dès les premiers jours de la Restauration, descendant péniblement de carrosse, au milieu de la Cour des Invalides, devant tous les pensionnaires de l'hôtel, alignés en armes pour le recevoir : — « Et moi aussi, camarades, leur cria-t-il, je suis invalide ! » Et si quelqu'un rappelait mal à propos devant lui la belle tenue qu'avait à cheval son prédécesseur, Louis XVIII disait avec malice : — « Si les Français veulent un roi qui soit bel écuyer, que ne prennent-ils Franconi ? »

(2) Capefigue.

Le maréchal Marmont a fait allusion, dans ses *Mémoires*, à l'imperfection physique que l'autopsie allait révéler.

« Son organisation, écrit-il en parlant de Louis XVIII, était incomplète et bizarre ; avec une bonne tête et un bon estomac, le reste du corps était mal conformé. Malgré cela, il avait beaucoup de prétentions à des facultés qu'il n'avait pas. »

Il était difficile d'être plus explicite. L'*Histoire de l'ouverture* et de l'embaumement du corps de Louis XVIII (1) apporte cependant plus de précision, si possible, sur ce point qui fut si souvent matière à controverses.

Voici, au surplus, le texte même de cette pièce, qui ne laisse aucune place à une interprétation ambiguë :

Je ne sais, dit en propres termes le praticien, quelle raison avait fait croire qu'il n'y avait qu'un testicule dans le scrotum et que l'autre était resté dans l'abdomen : je me suis assuré que les deux testicules étaient réellement dans les bourses. *Ces organes avaient peu de volume.*

Le gland était recouvert de son prépuce, qui avait une ouverture très étroite, ce qui constituait un phimosis naturel. Cette ouverture était si petite qu'il paraît difficile que le gland ait jamais été entièrement mis à découvert. Cette disposition, chez les personnes avancées en âge, est presque

(1) Par Ribes père. Paris, 1834.

la preuve qu'elles n'ont pas eu l'habitude de la masturbaion, et *qu'elles n'avaient pas abusé du coït.*

La conclusion est aisée à tirer : si la nature avait traité Louis XVIII avec quelque parcimonie, elle ne lui avait pas refusé les attributs de la virilité.

Comme l'a remarqué l'historiographe de ses derniers moments (1), certains organes offraient, chez le Roi, peu de développement, mais ils n'en étaient pas moins absolument complets; toutefois, si l'impuissance de Louis XVIII n'est pas démontrée, sa frigidité génésique nous est parfaitement expliquée et, à cet égard, le procès-verbal d'autopsie dont nous avons cité le seul fragment important en la circonstance (2), est un document singulièrement révélateur.

(1) V. dans la *Revue de Paris*, du 15 septembre 1899, le récit du lieutenant-général de Reiset, publié par les soins de son petit-fils.

(2) Nous en donnerons le texte complet dans notre 2e série des *Morts mystérieuses de l'Histoire*.

APPENDICE

LA PRISE DE TABAC DE LOUIS XVIII

On a souvent rapporté l'anecdote qui met en scène Louis XVIII humant son tabac sur la gorge nue de sa favorite, la comtesse Zoé du Cayla, « comme il l'aurait fait dans le cœur d'une rose, » selon la galante expression de M. de Vitrolles.

Au sujet de la prise royale, M. de Pontmartin rapporte avoir entendu un jour une respectable douairière se quereller, à ce propos, avec un mauvais plaisant. Celui-ci prétendait que le Père de la Charte aimait à léviger son tabac sur les splendides épaules de Mme du Cayla; ce qui était, disait-il, une façon de la *priser*. — « Taisez-vous, mauvaise langue! répliqua la douairière; je réponds de sa vertu comme de la mienne! »

Il y eut un sourire, ajoute le malicieux chroniqueur : la bonne dame, septuagénaire et bossue, était d'une laideur fabuleuse (1).

Voici, d'autre part, ce qui nous a été conté par M. le

(1) Cf. l'*Intermédiaire des Chercheurs*, ann. XIII, col. 111.

baron du Roure de Paulin, qui tenait le récit de deux de ses grands-oncles, gardes-du-corps de S. M. Louis XVIII, le marquis de Pons de Trélan et le comte de Labro de Montagnac.

Ces deux personnages faisaient partie de l'escorte du Roi quand celui-ci se rendait à Saint-Ouen, pour y visiter la favorite. Lorsqu'ils se trouvaient en présence de Mme du Cayla, ils se mettaient, à tour de rôle, à éternuer avec une affectation marquée. Celle-ci ne fut pas longue à s'apercevoir du manège et elle se plaignit vivement au Roi de l'offense qui lui était faite. Désormais Louis XVIII se passa de son escorte de gardes-du-corps et cette infraction à l'étiquette reçut sans doute sa récompense.

LE ROMAN D'UN AVENTURIER

UN AUTRE CHEVALIER D'ÉON.

En 1824, le château de Versailles abritait un personnage dont l'existence fut bien le plus prodigieux roman que l'imagination la plus folle, la plus dévergondée, puisse concevoir.

Ce personnage recevait, à l'époque, sa correspondance dans la traditionnelle résidence des rois de France, à l'adresse suivante : Mlle DE SAVALETTE DE LANGE, *Cour de Marbre*, escalier n° 13, au deuxième, porte n° 66.

Mlle Savalette de Lange était alors pourvue, en outre de son logement gratuit, de deux pensions royales, d'une pension de la duchesse d'Angoulême, sans préjudice de nombreux secours qu'elle recevait d'âmes charitables qu'elle avait su intéresser à son sort.

Comment avait-elle pénétré dans l'intimité de tant de nobles familles, comment surtout avait-elle capté leur confiance, au point d'être reçue avec le même empressement par les jeunes personnes des deux sexes; comment, enfin, avait-elle réussi à inspirer aux

femmes les plus vives amitiés, aux hommes les plus tendres sentiments, faisant accepter, par les uns comme par les autres, ses protestations d'attachement ou les impertinentes boutades de sa mauvaise humeur, recevant des propositions de mariage, provoquant même ces propositions, mettant à profit tous les dévouements, pour amasser, sou par sou, une petite fortune : c'est une énigme que, seul, un pénétrant psychologue pourrait tenter d'élucider.

Cherchons, avant d'aller plus loin, à éclaircir le mystère de ses origines, d'après des pièces d'archives et des documents originaux.

Voici l'acte de naissance que le personnage, dont nous allons conter les exploits (1), réclamait comme sien. Il a été publié (2) il y a quelques années, et n'a pas, croyons-nous, été réédité depuis.

Extrait du registre des naissances de Saint-Roch, pour 1790.

L'an 1790, le douze may, a été baptisé par nous curé soussigné Augustin-Charles-Théophile, né ce jour, fils naturel de M. Charles-Pierre-Paul SAVALETTE DE LANGES, administrateur du trésor royal, capitaine des gardes nationales parisiennes au bataillon de Saint-Roch, aide de camp du

(1) Cf. *Notice sur l'Homme-Femme*, connu sous le nom de Mademoiselle Savalette de Lange (Henriette-Jenny), par HÉRAIL (Versailles, 1859) ; *L'Homme-Femme*, par GEORGES MOUSSOIR (édition du *Carnet*, 12, rue Eblé) ; le *Temps*, 8 juin 1899 et 29 mars 1900 (articles de G. LENOTRE) ; l'*Intermédiaire*, 1896, etc.

(2) *Le Curieux*, t. I, p. 233-234.

général, et de Geneviève-Louise Hatry, fille mineure, rue de Richelieu près la cour Saint-Guillaume, maison du notaire de cette paroisse. Le parrain, M. Jean-Baptiste-Maximilien Le Sage, bourgeois de Paris, rue Royale Montmartre, passe Montmartre. La marraine, demoiselle Marie-Barbe Nicolas, femme du parrain soussigné avec le père.

Le Sage, Nicolas, Savalette de Langes, Marduel.

En marge est écrit : sur l'acte ci-contre est intervenu un jugement de réformation dont la transcription a été faite aux registres des actes de naissance de la deuxième mairie de Paris, le quatre avril mil huit cent douze, le dit jugement portait que le nom de Langes ajouté à celui du père doit être rayé au dit acte. La p[te] (précédente) mention faite par nous greffier, en chef soussigné, ce vingt-trois avril mil huit cent douze.

Dinart.

Le prétendu père de notre héroïne, ancien trésorier du roi, était mort à Paris, exerçant les fonctions de commissaire de la Trésorerie nationale, n'étant ni ruiné, ni en état de banqueroute, comme l'avait déclaré, à maintes reprises, sa « fille supposée, » colorant de ce prétexte ses demandes de secours.

Charles-Pierre-Paul Savalette de Langes avait été nommé garde du Trésor royal en 1774; il remplit cette fonction, concurremment avec son père, qui en était également pourvu, jusqu'en 1790. A cette époque, il était un des dignitaires de la Franc-Maçonnerie (1), et l'un des promoteurs, avec d'autres

(1) Voir l'*Intermédiaire des chercheurs*, 1878, col. 310.

maçons notoires, du mouvement révolutionnaire.

Nommé commissaire du Trésor royal, il aurait remis au comte d'Artois, pour faciliter son émigration, une somme de trois millions. Sur l'ordre de la Commune, il fut arrêté en 1793 et ne dut son salut qu'à l'intervention de Barère, qui lui témoignait de l'intérêt, en reconnaissance de certains services qu'il lui avait rendus dans des circonstances difficiles.

Pierre-Paul Savalette succomba le 11 décembre 1797, la même année que son père, dans son domicile de la rue Royale, n° 69. Il laissait, à ses trois fils et à sa fille, qu'il avait reconnus régulièrement au moment de leur naissance, une fortune évaluée à près de 400.000 francs. La mère avait élevé ses enfants dans la maison de leur père et elle avait vécu avec eux depuis la mort de ce dernier.

Si l'on s'en rapporte aux propres déclarations de Jenny Savalette de Langes, notre héroïne serait née en 1786; or, aucun des quatre enfants que la demoiselle Geneviève-Louise Hatry, fille d'un commerçant et vivant maritalement avec le vieux Savalette, avait eus de ce dernier, n'était né à cette date. Le premier naquit le 14 mai 1790 : il devint conseiller maître à la Cour des Comptes; la naissance du second, futur chef d'escadron de la garde nationale à cheval, est du 17 février 1792; le troisième enfant, une fille, née en 1795' épousa un statuaire, qui acquit une certaine noto-

riété; enfin le quatrième, né le 4 juillet 1797, devint entrepreneur du nettoiement des rues de Paris et mourut plus que millionnaire, le 9 mai 1860.

Telle était, nous dit Alf. Bégis, « la situation sociale et financière de la famille Savalette; aucun de ses membres n'avait émigré, ni ne s'était trouvé dans la nécessité de le faire. Jenny Savalette, qui serait née en 1786, n'aurait eu que cinq ou six ans au moment de l'émigration : son âge ni son origine ne comportaient de pareilles précautions ».

Chose extraordinaire, le personnage qui va nous occuper trouva le meilleur appui dans la propre famille de l'homme dont il usurpait le nom. Il put vivre à Paris, dans le voisinage des enfants de Savalette, pendant près de cinquante ans, sans avoir subi aucun affront et sans que personne ait jamais dévoilé sa supercherie et ses mensonges. Il connaissait plusieurs membres de la famille Savalette (1) et il en était probablement connu.

(1) La dame Corbin de Saint-Marc, qui avait signé l'acte de notoriété, dont il sera question un peu plus loin, l'ayant invité à assister à une soirée qu'elle donnait au mois de septembre 1828, à l'occasion du mariage de son fils avec la demoiselle Brulley de la Brunière, fille d'un avocat, lui fit savoir qu'il y rencontrerait MM. Dieudonné Savalette et Desbœufs, son beau-frère. Le mystificateur n'en accepta pas moins l'invitation. Bien mieux, Dieudonné Savalette avait bien voulu appuyer au ministère des Finances une demande de place présentée, pour « sa protégée », par Mme Corbin de Saint-Marc.

On le vit tenir jusqu'au bout, sans la moindre défaillance, un rôle singulièrement complexe et difficile. Et ce rôle, il se plaisait, par je ne sais quel dilettantisme, à en exagérer les difficultés, cherchant à provoquer les situations scabreuses qu'il aurait dû s'ingénier à éviter.

Plusieurs fois, Mlle de Lange avait été demandée en mariage, et les aspirants à sa main poussèrent les choses assez avant, pour que des correspondances aient été échangées, qui ne laissent aucun doute sur la nature et la chaleur de leurs sentiments. On a retrouvé quelques-unes des correspondances échangées entre l'aventurier et ses victimes, des militaires pour la plupart, que ses charmes avaient conquis. Ce sont des épîtres d'une ardeur mal contenue, qui trahissent une passion dont la sincérité déborde.

« Dites qu'il vous sera possible de m'aimer; n'apportez pas cette austère sagesse qui me paraît en contradiction avec les tendres sentiments que vos yeux semblent indiquer », lui écrit un admirateur passionné. Un an plus tard, l'idylle dure encore, l'amour est à son paroxysme : « Soyez assurée, mon amie, que vos désirs seront toujours des lois pour moi, et que, quoi qu'il m'en coûte, je saurai me contenir, jusqu'à l'heureux moment où vous voudrez bien enfin consentir à notre union. » Mais le prétendant, en dépit de ses déclarations ferventes, est bientôt écon-

duit, parce qu'on l'a su joueur : prétexte imaginé par l'astucieuse Jenny, pour se tirer d'un mauvais pas.

Un autre prétendant ne tardera pas à subir le même destin. Celui-là encore parle d'un *projet d'union* et demande avec instance qu'on ne le laisse pas plus longtemps dans l'incertitude. Mais cette fois, ce n'est pas Jenny qui refuse de donner suite, c'est l'aspirant qui bat en retraite. « Ne cherchez point à me voir, lui écrit-il, votre présence ne ferait qu'augmenter mes peines. Cependant je ne partirai point sans vous faire mes adieux ; je veux encore, avant de nous séparer de cette détestable ville, voir ma bonne Jenny, la presser dans mes bras et lui jurer une amitié éternelle. »

Sur ces entrefaites, Mlle Jenny Savalette de Lange s'était fait admettre, sans doute sur de puissantes recommandations, comme pensionnaire, à l'Abbaye-aux-Bois, l'Abbaye-aux-Bois de Mme Récamier, où elle ne resta pas moins de cinq années et qu'elle n'abandonna que parce qu'elle était « fiancée » à un gentillâtre, qu'elle paraissait bien résolue à épouser. Le mariage fut chose décidée ; il n'y manquait qu'une pièce essentielle : l'acte de naissance.

Mademoiselle Savalette n'allait pas s'embarrasser pour si peu ; elle y suppléerait par un acte de notoriété. Il lui suffisait de trouver sept témoins de complaisance qui, sans la connaître, attesteraient son identité. Fait incroyable, les sept témoins

s'offrent, au jour dit, pour donner cette marque de sympathie à une demoiselle aussi recommandable, dont les vertus édifiantes font l'admiration de tous ceux qui l'approchent.

Quel but poursuivait Mlle de Lange, en poussant, jusqu'aux limites extrêmes, la comédie du mariage ? Éprouvait-elle comme une jouissance à mystifier qui avait foi en elle ? N'oublions pas qu'elle avait alors dépassé la trentaine et qu'elle n'était, par conséquent, plus d'âge à se divertir à de pareils enfantillages. N'était-ce pas plutôt, comme très judicieusement opine un de ses biographes, qu'elle voulait se procurer une pièce indiscutable, qui lui constituât enfin un état civil presque régulier ? Il est évident qu'elle tenait à être aux yeux de tous la fille de l'ancien trésorier du roi Louis XVI, mort à Paris exerçant les fonctions de commissaire de la trésorerie nationale, et non, comme elle le prétendait faussement, ruiné ou en état de banqueroute.

Comment eût-elle autrement justifié de son état misérable ? Comment aurait-elle pu pratiquer pendant tant d'années cette mendicité éhontée (1), si

(1) En 1816, elle obtint de la liste civile une pension de 800 francs, en se disant la fille de Savalette, ancien trésorier général sous le roi Louis XVI, et restée sans fortune par suite de la Révolution et de son état d'émigrée. Voici le rapport du ministre de la maison du roi, approuvé par Louis XVIII,

elle avait dû reconnaître que son père putatif avait laissé une grosse fortune après sa mort ? Car ce n'étaient pas seulement des secours en argent qu'elle recevait, mais des objets, des vêtements : elle montait sa garde-robe aux dépens de ses amies et connaissances.

Elle était, néanmoins, toujours pauvrement vêtue.

accordant à Mlle (puisque demoiselle il paraissait y avoir) de Savalette une pension de 800 francs :

Sire,

« Votre Majesté a daigné accorder sur sa cassette une pension de 800 francs à la fille de M. Savalette, ancien trésorier général sous le roi Louis XVI. Cette demoiselle étant restée sans fortune, par suite de la Révolution, il est impossible qu'elle puisse exister avec la modique pension qu'elle a obtenue. Elle désire se retirer au couvent de l'Abbaye-aux-Bois, où elle ne peut être admise qu'en payant la somme annuelle de 800 francs.

Les services de M. de Savalette m'ont fait penser que Votre Majesté voudrait bien accorder à sa fille une nouvelle faveur, et j'ai l'honneur de proposer au Roi d'ordonner qu'une somme de 500 francs sera prise annuellement sur ses fonds particuliers, pour compléter la pension de 800 francs nécessaire à Mlle de Savalette pour pouvoir être admise à l'Abbaye-aux-Bois.

« Je supplie Votre Majesté de me donner ses ordres.

Paris, le 5 *avril* 1816.

Approuvé : Louis.

(*Archives nationales.*)

Le 9 janvier 1819, le roi, sur la proposition du même ministre accordait un supplément de pension de 500 francs.

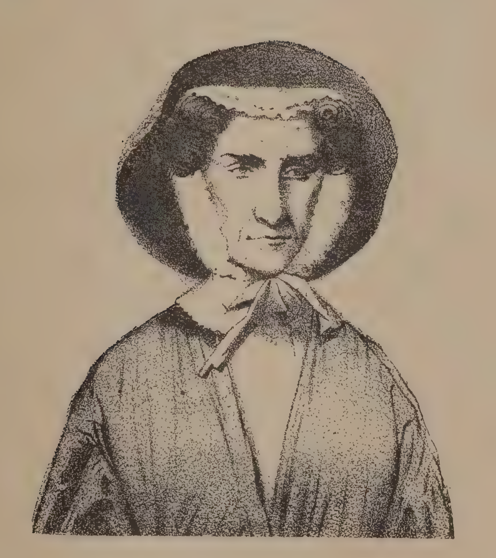
Un châle fané pendait de ses épaules anguleuses. Elle portait un bonnet noir, dont les plis tuyautés encadraient étroitement son visage. Sur le bonnet était posé un énorme chapeau aux larges ailes... Grande, maigre, le corps inclinant un peu d'un côté, s'appuyant sur un parapluie ou une ombrelle, elle avait une démarche raide, généralement lente, mais que ses grandes jambes savaient au besoin accélérer malgré son âge... C'était bien alors la vieille fille, ayant des manières de grenadier et marchant comme un gendarme... L'âge lui avait donné des apparences si masculines, que les gens, étonnés, se retournaient sur son passage : « Comme cette femme ressemble à un homme ! » disait-on...» Quelques personnes, pour caractériser ses allures, lui avaient donné le surnom de l'homme-femme.

Souvent « l'homme-femme » s'était plaint de malaises avait fait appeler des médecins ; à maintes reprises, elle avait été exposée aux tentations auprès de personnes de sexe différent du sien. Avait-elle, dans le premier cas, réclamé le secret professionnel ? Et, dans l'autre occurrence, le personnage eut-il assez d'empire sur lui-même pour ne se point trahir ?

Il faut bien croire qu'il joua son rôle à la perfection, pour qu'on eût placé en lui une confiance sans bornes.

Voici une brave dame, une comtesse, qui n'hésite pas à laisser, « à sa garde et à sa direction », sa fille,





SAVALETTE DE LANGE

âgée de dix-huit printemps. La jeune personne a des idées d'indépendance qui remplissent de crainte la bonne mère ; elle ne sait plus à quel moyen de surveillance recourir ; dans une telle circonstance, à qui pourrait-elle mieux s'adresser qu'à Mlle Jenny, *qui a été au couvent* et qui doit connaître les procédés en usage pour mater (*sic*) ces natures rebelles ?

Elle l'invite donc à s'installer dans son château pendant le temps des vacances ; elle ira aux eaux, tandis que sa fille restera avec Mlle de Lange.

Une autre de ses amies, une baronne, la presse de lui venir tenir compagnie, pendant une absence d'un mois que doit faire son mari. « Tu sais, lui écrit-elle, que mon mari est très jaloux, et bien qu'il n'ait manifesté aucun sentiment de défiance en me laissant seule, je désire lui apprendre au plus tôt, pour sa tranquillité, que tu me tiendras compagnie en son absence. »

Une troisième, une duchesse, l'attend *dans la soirée*, en l'absence de son époux ; mais ce qui paraîtra le comble du comique, quand on connaîtra le dénouement, c'est l'épître suivante, que lui adresse un de ses correspondants :

A Mademoiselle Savalette de Lange,

Connaissant l'amitié que vous avez pour Félicie, je m'empresse, Mademoiselle, de vous annoncer son accouchement. Nous avons une fille bien grosse et bien joufflue. Ma femme,

qui vous fait ses compliments, trouve que cette chère petite *vous ressemble* un peu...

De N...

On peut juger, par ces quelques fragments, des hautes relations que *mademoiselle* Savalette avait su conquérir, des puissants protecteurs, qu'elle avait eu l'adresse de se ménager à l'occasion.

Étant au couvent de l'Abbaye-aux-Bois, elle occupait son temps à des travaux de broderie ou de tapisserie, qu'elle offrait toujours à des dames de qualité, dont elle gagnait ainsi le bienveillant appui ; jusqu'au ministre de la maison du Roi, qui l'avait recommandée à des personnes de noble famille, habitant le château de Versailles, afin qu'elles lui rendissent le séjour de cette ville « le plus agréable possible ». C'est à qui s'empresserait autour de Mlle Jenny Savalette, à qui lui rendrait service ou la gratifierait de cadeaux.

Nul de tous ceux qui l'approchèrent ne soupçonna un instant la vérité ; nul ne s'inquiéta de ses origines, ne suspecta ses intentions ; ou si quelqu'un l'a jamais su, de ceux ou celles qui ont pénétré dans son intimité, le secret fut toujours bien gardé.

Ce secret, la mort seule allait le dévoiler.

***

Au mois d'avril 1858, on apprenait la fin brusque d'une vieille fille, qu'on savait souffrante depuis envi-

ron trois semaines, mais qu'on ne croyait pas à l'article de la mort (1). Le juge de paix de Versailles, prévenu, était venu apposer les scellés, à la requête d'un négociant du quartier, qui avait la confiance de la défunte.

Soudain, une découverte inattendue suspendait l'opération judiciaire : mais ici rien ne saurait remplacer le texte du document officiel.

« En ce moment, écrit l'homme de loi, au moment de procéder à la description sommaire des objets laissés en évidence, la demoiselle Rosalie Bohy et la dame Dompmartin, qui se livraient aux opérations d'ensevelissage, nous ont déclaré que le sexe de la défunte n'était pas celui du sexe féminin, mais bien du sexe masculin. »

Le médecin de l'état civil, avisé, venait faire une nouvelle constatation, la première ayant été par trop superficielle. Et force lui était de se rendre à l'évidence, force lui était de reconnaître qu'il se trouvait « en présence d'un homme *parfaitement conformé* et qu'il n'y avait pas là un de ces jeux bizarres de la nature qui peuvent prêter à l'équivoque ».

(1) On découvrit chez elle plus de 150.000 francs. La municipalité de Versailles se trouva dans l'impossibilité de lui attribuer un état civil régulier, et sa succession ne fut réclamée par personne. Se basant sur cette absence d'état civil, d'aucuns prétendirent que le défunt ne pouvait être que... Louis XVII ;

Il ne restait plus qu'à rectifier l'acte de décès, primitivement rédigé au nom de *Mademoiselle* SAVALETTE DE LANGE.

Le 8 mai 1858, le *Journal de Seine-et-Oise* relatait la nouvelle de la mort de l'étrange personnage en ces termes :

« Versailles vient de voir mourir une nouvelle chevalière d'Éon. Moins célèbre sans doute que sa devancière, ce nouveau personnage, homme aussi, a porté, depuis quarante ans, le costume de femme, et est mort en conservant la position qu'il s'était attribuée, à tel point qu'aujourd'hui, pour constater son décès, arrivé le 6 de ce mois, on sera obligé de le porter comme inconnu sur les registres de l'état civil... »

Ainsi finit le roman de l'aventurier.

Particularité notable, le cachet de Mademoiselle Savalette de Lange représente un sphinx, au-dessus duquel plane une étoile, le tout surmonté de la couronne comtale. Quel autre symbole eût pu convenir au personnage mystérieux dont nous venons de retracer l'extravagante carrière ?

FIN

TABLE DES CHAPITRES

Avant-propos.

Problèmes médico-historiques.

TABLE DES GRAVURES

ADDENDA DE LA 6e SÉRIE

Page 58. — D'après Jal (*Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, article *Gorju*), Guillot-Gorju ne serait autre que Bertrand Hardouin de Saint-Jacques, né à Paris le 31 août 1600, fils de Philippe Hardouin de Saint-Jacques, docteur de la Faculté de Paris. Bertrand obtint le même titre et exerça la même profession et entra en 1634 à l'Hôtel de Bourgogne. Il prit sa retraite en 1642 et mourut le 5 juillet 1648. M. Campardon, dans son ouvrage sur les comédiens du roi, a publié le contrat de mariage de Bertrand avec Gabrielle Le Messier, sœur de Bellerose, le célèbre acteur de l'Hôtel de Bourgogne, qui, de son vrai nom, s'appelait François Le Messier. D'après cet acte, du 26 octobre 1636, il semble que Guillot-Gorju n'avait pas rompu toute relation avec le monde médical, car, parm ses témoins, nous trouvons Nicolas Regnier, maître chirurgien, à Paris (*Les Comédiens du Roi de la troupe française*, par E. Campardon; publication de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. Paris, Champion, 1879, p. 123.)

Page 78. — Nous avons parlé des connaissances médicales de Gassendi dans un article signé : Dr Monpart, publié dans le *Journal de la Santé*, du 19 juillet 1903. Il

a paru une observation très curieuse de Gassendi, relative à la communication permanente des deux ventricules du cœur, dans l'ouvrage de Séverin Pineau, *De virginitatis notis, graviditate*, etc. Lugd. Batav., ann. 1641, p. 261-263.

Page 333. — Dans la 5e édition de son ouvrage sur *Madame de Balbi*, M. le vicomte de Reiset nous révèle que M. le duc de Luynes possède à Dampierre une statue de Mme de Balbi, d'une facture « tout à fait remarquable ».

M. Doucet, le collectionneur de goût dont tous les amateurs d'art ont éprouvé l'obligeance, a également en sa possession un ravissant portrait, que M. de Reiset croît être celui de la favorite de Louis XVIII ; ce portrait est de Fragonard.

TABLE ANALYTIQUE

des six séries des « Indiscrétions de l'Histoire ».

Variétés historiques et anecdotiques (1).

Problèmes médico-historiques (2)

(1) Les sujets se rapportant à toutes les époques, nous avons dû laisser ces Variétés dans leur ordre de publication.

(2) Nous avons rétabli, dans cette Table générale, l'ordre chronologique, en nous rapportant, pour chaque personnage, à la date de sa mort.

TABLE DES NOMS CITÉS

des six séries des « Indiscrétions de l'Histoire ».

ORLÉANS. — IMP. ORLÉANAISE, 68, RUE ROYALE

IMP. LA ROTOLITHE ET LES ARTS GRAPHIQUES, CLICHY (SEINE)

